

2013 | RAPPORT ANNUEL
DE LA BANQUE DE FRANCE

Rapport adressé
à Monsieur le Président de la République
et au Parlement

par Christian Noyer, gouverneur





Ce rapport annuel est illustré par les portraits
des femmes et des hommes de la Banque de France.

Les photographies d'agents de la Banque
ont été prises par Pascal Assailly et Jean Derennes.

Les photographies des gouverneurs, du Conseil général
et du Comité de direction ont été prises par Marthe Lemelle.

Sommaire

Première partie

Rapport sur la politique monétaire et la stabilité financière

7

Politique monétaire, action pour la stabilité financière

8

1| L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

9

1|1 L'activité économique hors zone euro

9

1|2 Les marchés de capitaux et de matières premières

14

2| LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE LA ZONE EURO ET DE LA FRANCE

19

2|1 Stabilisation de la croissance avant reprise

19

2|2 Évolutions monétaires et financières en 2013

24

3| LA RÉPONSE MONÉTAIRE DE L'EUSYSTÈME

28

3|1 Les décisions de politique monétaire de l'Eusystème

28

3|2 La mise en œuvre des décisions de politique monétaire de l'Eusystème par la Banque de France

31

4| LES ACTIONS POUR CONSOLIDER LA REPRISE

34

4|1 L'action en faveur de la stabilité financière

34

4|2 La coordination internationale des politiques économiques

36

4|3 La maîtrise des finances publiques

37

4|4 La mise en œuvre de réformes structurelles destinées à stimuler la croissance

40

Deuxième partie

Rapport d'activité

43

Missions et stratégie de la Banque de France

44

1| AFFIRMIR L'INFLUENCE DE LA BANQUE

46

1|1 Conforter sa position au sein de l'Eusystème

46

1|2 Être un acteur majeur de la stabilité financière

47

1|3 Contribuer au bon fonctionnement de l'économie

49

2| POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA BANQUE

50

3| TRANSFORMER LA BANQUE DANS LE RESPECT DE SES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

50

3|1 La modernisation du réseau

51

3|2 La réingénierie des fonctions de support

52

3|3 La mise en œuvre d'un plan numérique

53

Sommaire

Activités de la Banque de France en 2013	54
1 LES MISSIONS AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ	55
1 1 Le diagnostic sur l'économie et son financement	55
1 2 Le suivi des entreprises	55
1 3 La gestion des fichiers d'intérêt général et la protection du consommateur	58
1 4 Le traitement du surendettement	59
1 5 La tenue des comptes des administrations publiques et la gestion des adjudications	59
2 LES MISSIONS DE L'EUROSYSTÈME	60
2 1 La politique monétaire	60
2 2 Les activités opérationnelles sur les marchés	63
2 3 La monnaie fiduciaire	65
3 LE RÔLE DE LA BANQUE AU SERVICE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE	68
3 1 Les activités du contrôle prudentiel	68
3 2 La sécurité des moyens de paiement et la surveillance des infrastructures de marché	69
3 3 L'action de la Banque de France en faveur de la stabilité financière	70
La gouvernance	72
1 LES ORGANES EXÉCUTIFS	73
1 1 Le gouverneur et les sous-gouverneurs	73
1 2 Le Comité de direction	73
1 3 Les organes de la gestion opérationnelle	73
1 4 L'organisation du réseau et le collège des directeurs régionaux	76
2 LES ORGANES DÉLIBÉRATIFS ET DE CONTRÔLE	78
2 1 Le Conseil général	78
2 2 Le Comité d'audit	79
2 3 Le Comité des rémunérations	80
3 L'AUDIT INTERNE ET LA MAÎTRISE DES RISQUES	80
3 1 L'audit interne	80
3 2 La maîtrise des risques	80
Responsabilité sociétale de la Banque de France	82
1 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	83
1 1 Un pilotage progressif de la baisse des effectifs	83
1 2 Une démarche collaborative	84
2 L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PUBLIC	88
2 1 Les interventions en faveur des travailleurs sociaux	88
2 2 Les réponses aux questions du public	88
2 3 Les actions en matière d'éducation économique et financière	88
2 4 La Cité de l'économie et de la monnaie	89
3 L'INCLUSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE	91

4 LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	93
4 1 De nouveaux objectifs triennaux (2013–2015)	93
4 2 Les résultats 2013	93
4 3 Les orientations retenues en 2013	96
 La gestion financière et les comptes	 100
1 LE RAPPORT SUR LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES RÉSULTATS	101
1 1 La situation patrimoniale	101
1 2 L'analyse des résultats	105
2 LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA BANQUE DE FRANCE	108
2 1 Le bilan et le compte de résultat	108
2 2 L'annexe aux comptes annuels	109
2 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	131
3 LES COMPTES COMBINÉS	133
3 1 Le bilan et le compte de résultat combinés	133
3 2 L'annexe aux comptes annuels combinés	134
3 3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	137
 Annexes	 139
1 La Banque de France à horizon 2020 : projet de modernisation du réseau	139
2 Organigramme de la Banque de France au 11 mars 2014	146
3 Synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement en 2013	149
 Table des illustrations	 153

ENCADRÉS

1	Commerce mondial	13
2	Les taux de change des économies émergentes suite aux annonces de politique monétaire américaine	17
3	Commerce extérieur de marchandises et parts de marché de la France	20
4	Évolution des salaires en France depuis la crise	22
5	Le financement des entreprises en 2013	26
6	Le comportement financier des ménages	27
7	Les indications sur l'orientation de la politique monétaire : la <i>forward guidance</i>	29
8	Marchés interbancaires de la zone euro : moindre fragmentation ?	33
9	Les pays sous programme d'assistance financière	38
10	Les finances publiques françaises en 2013	39
11	Première mise en œuvre d'une gouvernance européenne de la zone euro par le <i>two-pack</i>	40
12	Le projet Target2 Titres	46
13	L'innovation au cœur du fiduciaire : le premier billet de la série Europe	47
14	Les enjeux et perspectives du mécanisme de supervision unique	48
15	La fonction résolution de l'ACPR	48
16	La réglementation Solvabilité II	49
17	Nouveaux centres et nouveaux équipements fiduciaires : premières étapes et perspectives	51
18	Inauguration du centre Michèle Bergsten	53
19	La cotation, une appréciation synthétique	56
20	L'indicateur dirigeant de la Banque de France	56
21	Les chiffres de la médiation en 2013	58
22	Les fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers gérés par la Banque de France	58
23	La gestion des adjudications	60
24	Colloque sur l'apport des données microéconomiques à l'analyse du comportement des entreprises durant la crise	62
25	La Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire	62
26	La titrisation des créances privées	64
27	Le recyclage des billets et des pièces en euros en 2013	67
28	La transposition CRD IV	68
29	SEPA	69
30	La coordination du Conseil de stabilité financière	71
31	L'implantation de la Banque de France en 2013	77
32	2013-2015 : La première étape du plan de transformation de la Banque	85
33	Bilan triennal du partenariat entre l'académie de Créteil et la Banque de France 2010-2013	89
34	Convention de coopération avec l'académie de Clermont-Ferrand	89
35	« L'économie : Krach, boom, mue ? »	90
36	Prix Banque de France du microcrédit accompagné	92
37	Mesurer la responsabilité sociétale à travers une démarche ISO 26000	98

Première partie

Rapport sur la politique monétaire **et la stabilité financière**

Politique monétaire, action pour la stabilité financière



Soazic R.
Direction du Contrôle
des établissements de crédit

L'année 2013 a été marquée par un début de reprise économique en zone euro, même si la croissance reste faible et très hétérogène entre les pays membres, soulignant la nécessité de réformes structurelles ambitieuses. Le risque de fragmentation des dettes souveraines s'est réduit au cours de l'année, sous l'effet des efforts de consolidation budgétaire entrepris par les gouvernements. L'inflation a décéléré par rapport à l'année précédente, notamment du fait de facteurs externes comme la moindre augmentation du prix des matières premières et l'appréciation du taux de change de l'euro qui réduit le coût des biens importés. L'environnement international a été caractérisé par une reprise des principaux partenaires économiques de la zone euro, mais aussi par de fortes turbulences financières, affectant notamment les marchés émergents. Les travaux entrepris au sein du G20 et des autres instances internationales contribuent à renforcer la coordination internationale des politiques économiques et la coopération en matière de réglementation et de stabilité financière.

Les analyses et commentaires qui suivent sont fondés sur des données économiques actualisées au 7 avril 2014.

1| L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

1|1 L'activité économique hors zone euro

Les pays industrialisés

Aux États-Unis, la reprise économique s'est poursuivie en 2013, bien qu'à un rythme inférieur à celui de l'année précédente : le produit intérieur brut (PIB), exprimé en termes réels, a ainsi augmenté de 1,9 %, après + 2,8 % en 2012. La croissance au premier semestre a manqué d'élan sous l'effet des mesures fiscales et budgétaires prises le 1^{er} janvier 2013, qui ont permis d'éviter en partie la « falaise budgétaire » (*fiscal cliff*) grâce au report des coupes automatiques (*sequester*) au 1^{er} mars. Coupes budgétaires et augmentation des impôts ont ainsi pesé à la fois sur la consommation publique et, de manière directe et indirecte, sur la consommation privée. Cette dernière s'est néanmoins maintenue, soutenue par des effets de richesse positifs provenant de la hausse des prix des actions et des logements.

Au cours de la seconde partie de l'année, l'activité économique s'est accélérée, en particulier au troisième trimestre, mais la fermeture partielle des activités fédérales (*shutdown*), suite à un nouveau blocage sur le vote du budget, et les débats sur le plafond de la dette ont un peu entamé la vigueur de la croissance au quatrième trimestre.

Le marché du travail a prolongé son rétablissement avec la création de plus de 2 millions d'emplois en 2013. Le taux de chômage s'est largement réduit (- 1,2 point entre janvier et décembre 2013), pour atteindre 6,7 % fin 2013, mais en lien avec une baisse continue du taux de participation. Le marché immobilier a poursuivi sa reprise en 2013 : les ventes de logements ont progressé aussi bien dans l'ancien que dans le neuf. Au second semestre, cette reprise a été altérée en partie par la hausse des taux hypothécaires observée depuis le milieu de l'année. Les prix immobiliers, mesurés par l'indice S&P Case Shiller Composite 20, ont cependant continué à augmenter, enregistrant une hausse de 12 % sur l'année, après une hausse proche de 1 % en 2012.

L'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne annuelle de 1,5 % en 2013, après + 2,1 % en 2012, notamment sous l'effet de la modération des prix énergétiques, en lien avec une tendance désinflationniste commune à de nombreux pays avancés. L'inflation sous-jacente a baissé, à + 1,8 % en 2013, après + 2,1 % en 2012.

S'agissant du commerce extérieur, le déficit de la balance des biens et services s'est réduit à environ 475 milliards de dollars en 2013 (soit - 2,8 % du PIB) contre un déficit d'environ 535 milliards de dollars en 2012 (- 3,3 % du PIB).

En matière de politique monétaire, la fin de l'année 2013 aux États-Unis a été marquée par le début du retrait progressif par le Système fédéral de réserve (Fed) des mesures exceptionnelles mises en œuvre depuis 2008 pour soutenir la reprise économique. La publication fin mai des minutes de la réunion du *Federal Open Market Committee* (FOMC) qui s'est tenue le 30 avril et le 1^{er} mai a fait apparaître pour la première fois l'éventualité d'une diminution (*tapering*) du programme d'achats d'actifs, dit de *quantitative easing*, par la Fed. En septembre, alors que la plupart des analystes

s'attendaient à une annonce forte, le FOMC a décidé de maintenir en l'état son programme d'achats d'actifs, préférant attendre confirmation des progrès de l'économie tout en soulignant que la hausse des taux immobiliers et les coupes budgétaires pesaient sur l'activité économique. Finalement, en décembre, la Fed a engagé une réduction modeste du niveau global de ses achats en n'achetant plus mensuellement que 40 milliards de dollars de *Treasuries* (contre 45 milliards auparavant) et 35 milliards de titres hypothécaires (contre 40 milliards). Parallèlement à ce *tapering*, la règle de guidage des anticipations des taux directeurs (*forward guidance*) a été renforcée : les taux resteront bas « bien au-delà » du moment où le taux de chômage descendra en-dessous de 6,5 %, et l'accent est mis davantage sur l'inflation. Cette évolution qualitative n'avait pas remis en cause, fin 2013, les seuils quantitatifs de la *forward guidance* décidés en décembre 2012. Ces décisions ont été prises par le *Board* sous la présidence de Ben Bernanke (à la tête de la Banque centrale des États-Unis pendant huit ans) auquel Janet Yellen, qui était vice-présidente depuis 2010, a succédé en février 2014.

En ce qui concerne les finances publiques, le déficit fédéral s'est fortement réduit lors de l'exercice budgétaire 2013 (qui va du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013), à – 4,1 % du PIB, après – 6,7 % du PIB en 2012, touchant ainsi son plus bas niveau depuis l'année fiscale 2008. D'après les estimations du *Congressional Budget Office*, l'encours de la dette fédérale (*federal debt held by the public*) atteint 72,1 % du PIB à la fin de l'exercice 2013.

Au Royaume-Uni, l'année 2013 a été marquée par une reprise économique significative (croissance du PIB de + 1,7 % en moyenne sur l'année). L'accélération de l'activité économique, commencée au deuxième trimestre, s'est maintenue également au second semestre. Du côté de la demande, la consommation intérieure a été le principal moteur de la reprise, alors que les exportations et l'investissement non résidentiel sont restés faibles. Globalement, l'ensemble des secteurs de l'économie ont contribué positivement à la croissance du PIB. Mais, alors que le secteur manufacturier a enregistré une reprise constante tout au long de l'année, le secteur de la construction a été plus volatile et s'est caractérisé par une très forte accélération aux deuxièmes et troisième trimestres,

ce qui pourrait témoigner d'une insuffisance de l'offre de logements par rapport à une demande qui reste soutenue.

Le marché du travail a été marqué par une hausse très importante de l'emploi et des heures travaillées, qui sont désormais au-dessus de leurs niveaux d'avant-crise. La forte dynamique de l'emploi a permis au taux de chômage de rapidement baisser au cours de l'année 2013 (– 0,6 point), en particulier au second semestre. Le rééquilibrage du marché de travail en 2013 s'est poursuivi essentiellement *via* la baisse des salaires réels.

Le marché immobilier a connu une augmentation très sensible du nombre de transactions. La reprise de la demande a été aidée par une baisse marquée du coût du crédit immobilier et par une hausse de l'offre de crédit hypothécaire aux ménages par le secteur bancaire. Ce dynamisme a été en partie lié à la mise en place du programme gouvernemental *Help to Buy* de soutien à la demande immobilière des ménages et du programme *Funding for Lending Scheme* favorisant les prêts bancaires au secteur privé (entreprises et ménages) *via* une diminution des coûts de financement pour les institutions financières britanniques. En même temps, l'offre immobilière n'a pas augmenté à la même vitesse que la demande, conduisant à une forte accélération des prix immobiliers dans le pays.

L'indice des prix à la consommation a progressivement baissé au second semestre 2013 atteignant 2 % en décembre en glissement annuel, le niveau d'inflation le plus bas depuis novembre 2009. Cette dynamique s'explique principalement par le ralentissement des prix des services, de l'énergie et de l'alimentation sous l'effet de l'appréciation de la livre et la baisse du prix du *Brent* sur l'année ainsi que de la faible croissance des salaires réels.

Le déficit de la balance des biens et services s'est réduit à environ 25,8 milliards de livres en 2013 (soit – 1,6 % du PIB) contre environ 33,6 milliards de livres en 2012 (soit – 2,2 % du PIB).

En 2013 la Banque d'Angleterre a maintenu une politique monétaire très accommodante en laissant inchangé le *Bank Rate* à 0,5 % et en conservant dans son bilan un stock d'actifs de 375 milliards de livres (essentiellement des titres du Trésor, *Gilts*). En avril 2013, la Banque d'Angleterre a annoncé une

extension du *Funding for Lending Scheme* visant à élargir le nombre d'institutions financières qui peuvent y participer, à étendre sa validité d'un an (jusqu'à janvier 2015) et à modifier les incitations à prêter en faveur des PME. Elle a ensuite adopté au mois d'août une politique dite de *forward guidance* en s'engageant à maintenir inchangée sa politique monétaire (à la fois en termes de taux et d'actifs dans son bilan) jusqu'à ce que le taux de chômage atteigne le seuil de 7 %, sauf si la stabilité des prix et/ou celle du système financier sont compromises. En novembre, la Banque d'Angleterre et le Trésor ont décidé, pour ce qui concerne l'incitation à prêter aux ménages, de ne pas prolonger le *Funding for Lending Scheme* en 2014.

Le déficit du secteur public (au sens de Maastricht) s'est réduit pour l'année 2013 à environ – 5,8 % du PIB, après – 6,1 % en 2012. La dette publique (au sens de Maastricht) a atteint 90,6 % du PIB en 2013, après 89,1 % en 2012.

Au Japon, l'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de la politique du gouvernement de Shinzo Abe, élu en fin d'année 2012, qualifiée d'« *Abenomics* » par les observateurs. L'objectif principal de cette politique est la lutte contre la déflation, l'objectif secondaire étant l'augmentation de la croissance potentielle. Cette politique comprend trois volets, ou trois « flèches » selon la terminologie utilisée par le gouvernement japonais, à savoir :

- un volet monétaire avec un objectif d'inflation de 2 % qui doit être atteint dans les deux prochaines années. Pour cela la Banque du Japon, dont le nouveau gouverneur, Haruhiko Kuroda, a été nommé en début d'année, a mis en place une politique monétaire expansionniste quantitative et qualitative avec un objectif de doublement de la masse monétaire sur deux ans. Elle a également renforcé son programme d'achats de titres (*Asset Purchase Programme*), rendant notamment éligibles aux achats les titres gouvernementaux de maturité allant jusqu'à quarante ans. L'objectif est de baisser le coût de financement des entreprises, d'encourager la prise de risque *via* des réallocations de portefeuille et surtout d'orienter les anticipations d'inflation à la hausse ;
- un volet budgétaire avec un soutien à l'économie à court terme (mise en place d'un plan de relance

de 2,6 % du PIB annoncé en janvier 2013) et dans le même temps un objectif de renforcement de la soutenabilité de la dette à moyen/long terme (celle-ci atteint 227 % du PIB en 2013 selon les estimations de l'OCDE) ; le relèvement de 3 points de la TVA prévu pour le 1^{er} avril 2014 va dans le sens de ce second objectif. Toutefois, pour limiter l'impact négatif de cette hausse sur la croissance à court terme, un plan de relance pour 2014 de 1 % du PIB a été annoncé par le gouvernement en fin d'année ;

- un volet structurel avec la mise en place de réformes (notamment sur le marché du travail, dans l'agriculture et la santé) pour augmenter la croissance potentielle japonaise. De nombreuses lois ont été votées à cet effet en 2013, sur le renforcement de la compétitivité industrielle, sur l'électricité, sur le remembrement des terres agricoles ou sur la réforme de la sécurité sociale. D'autre part le Japon a progressé dans les négociations commerciales en développant des accords de libre échange (comme le *Trans-Pacific Partnership* ou les accords Japon-Union européenne et Japon-Chine-Corée du Sud).

L'impact de cette nouvelle politique économique a été globalement positif sur l'économie japonaise en 2013. Le PIB a crû de 1,5 % en moyenne en 2013, après + 1,4 % en 2012, soit bien au-delà de la croissance potentielle japonaise estimée par la Banque du Japon autour de 0,5 %. Le taux de chômage a baissé de 0,6 point entre décembre 2012 et décembre 2013 pour atteindre 3,7 % en fin d'année.

Cette reprise de l'activité, conjuguée à la dépréciation du yen et à la politique monétaire très accommodante menée par la Banque du Japon, a tiré à la hausse l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation. En décembre, l'inflation était de 1,6 % et l'inflation sous-jacente de 0,7 % (soit son plus haut niveau depuis 1998).

En 2013, le déficit commercial japonais s'est fortement creusé sous l'effet de la dépréciation du yen (renchérisant les importations en valeur) et d'une hausse de la demande intérieure japonaise (stimulant les importations en volume, notamment les importations en énergie), dans un contexte de demande extérieure faible qui a continué à peser sur les exportations japonaises. Il atteint – 2,4 % du PIB en 2013 alors qu'il n'était que de – 1,5 % du PIB en 2012.

Les pays émergents

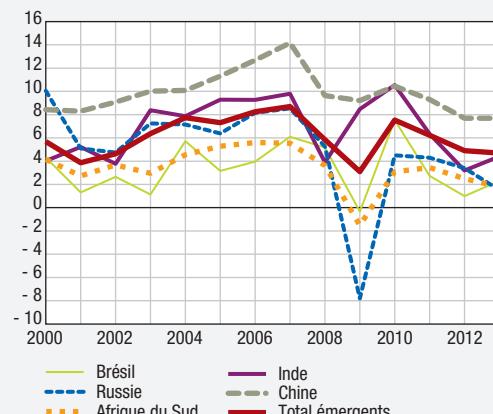
Les économies émergentes ont confirmé en 2013 les signes de ralentissement qui avaient commencé à se faire jour en 2012. En moyenne, la croissance du PIB des économies émergentes a ralenti à 4,7 % (cf. graphique 1), en net repli comparé à la moyenne supérieure à 6 %, enregistrée au cours de la dernière décennie.

Plusieurs explications se dessinent derrière cet affaiblissement du rythme de croissance. D'une part, le ralentissement de l'économie mondiale a continué de peser sur le commerce international, freinant par là le redémarrage des économies émergentes. La stabilisation du cours des matières premières et de l'énergie en 2013 a notamment privé les pays producteurs d'un important soutien à leur croissance. C'est le cas en particulier pour la Russie et pour de nombreux pays d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est. D'autres économies ont davantage subi la persistance de leur déséquilibre courant ou d'un risque inflationniste qui a conduit certaines banques centrales à resserrer leur politique monétaire. Dans les grandes économies émergentes (cf. tableau), ce contexte externe globalement moins favorable a accentué des déséquilibres structurels persistants susceptibles de ralentir durablement leur croissance.

Ainsi, **au Brésil**, malgré un rebond marqué au deuxième trimestre, la croissance s'est élevée à seulement 2,3 % en 2013. La fin du cycle haussier des matières premières et la faiblesse de l'économie mondiale ont joué un rôle déterminant et ont révélé les faiblesses structurelles de l'économie brésilienne

Graphique 1
Croissance du PIB dans les économies émergentes

(moyenne annuelle, en %)



Sources : Datastream, FMI (Fonds monétaire international).

qui pèsent sur le potentiel de croissance : faiblesse de l'investissement (qui stagne à 19 % du PIB depuis plus de cinq ans), perte de compétitivité de l'industrie liée, notamment, à une forte inflation salariale et à un environnement des affaires peu porteur. Si la consommation des ménages est restée le principal moteur de la croissance brésilienne, son dynamisme a surtout profité aux importations, contribuant à une détérioration de la balance commerciale.

De même, **en Russie**, la croissance a fortement ralenti en 2013, à 1,3 %, contre 3,4 % l'année précédente. Avec une production industrielle faible et un investissement en recul, la Russie s'appuie de façon prépondérante sur sa consommation interne,

Principaux indicateurs économiques pour les BRICS (2012-2013)

	Brésil		Russie		Inde		Chine		Afrique du Sud	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Produit intérieur brut (PIB) nominal (en milliards de dollars)	2 253	2 190	2 030	2 118	1 842	1 758	8 221	8 939	384	354
Évolution du PIB (en %)	1,0	2,3	3,4	1,3	3,2	4,4	7,7	7,7	2,5	1,8
Évolution de l'inflation (en %)	5,4	6,2	5,1	6,8	10,4	10,5	2,6	2,6	5,7	5,8
Solde budgétaire (en % du PIB)	- 2,7	- 3,0	0,4	- 0,7	- 8,0	- 8,5	- 2,2	- 2,5	- 4,8	- 4,9
Compte courant (en % du PIB)	- 2,4	- 3,4	3,7	2,9	- 4,8	- 4,4	2,3	2,5	- 6,3	- 6,1
Dette publique brute (en % du PIB)	68,0	68,3	12,5	14,1	66,7	67,2	26,1	22,9	42,3	43,0
Réserves officielles de change (en milliards de dollars)	373	359	538	510	301	298	3 388	3 880	51	50
Évolution des réserves (en %)	6,0	- 3,8	8,0	- 5,3	0,4	- 0,8	4,1	14,5	3,8	- 2,0

Note : Le terme BRICS est utilisé pour parler du groupe de pays à forte croissance constitué par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

Sources : Évolution du PIB et de l'inflation : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (mise à jour de mars 2014) ; réserves : FMI, statistiques financières internationales ; autres données : FMI, Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2013).

en partie alimentée par les ressources pétrolières et gazières, en net ralentissement l'année dernière.

L'Inde a connu en 2013 une reprise plus timide qu'attendu, à 4,4 % en 2013. La consommation des ménages et les investissements des entreprises sont restés fragiles. Les fondamentaux macroéconomiques indiens sont parmi les plus dégradés d'Asie et la position extérieure de l'Inde est l'une de ses principales faiblesses : en 2013, le pays présente des déficits jumeaux (courant et budgétaire) importants, à respectivement – 4,4 % et – 8,5 % du PIB en 2013 et une hausse des prix à la consommation supérieure à 10 %.

La Chine, enfin, est parvenue à maintenir un taux de croissance annuel de 7,7 % en 2013 malgré une phase de ralentissement jusqu'au printemps 2013 et de fortes tensions sur le marché interbancaire, notamment en juin. Le rebond du second semestre a pu être attribué à un environnement externe légèrement plus favorable, avec des perspectives d'amélioration aux États-Unis et en Europe, et un rebond de l'investissement intérieur (infrastructures et immobilier), suite au lancement d'un

mini-plan de relance. L'année 2013 a ainsi clairement illustré les difficultés à obtenir un rééquilibrage durable et nécessaire de la demande interne chinoise au profit de la consommation privée. Par ailleurs, les autorités sont confrontées aux risques liés au développement du système bancaire parallèle (*shadow banking*) et à la hausse continue de l'endettement total du pays. Les autorités chinoises ont annoncé en novembre 2013 un vaste programme de réformes visant à promouvoir une croissance plus équilibrée grâce à une meilleure allocation des facteurs de production et des gains de productivité.

Un autre fait marquant de l'année 2013 pour les marchés émergents a été l'annonce fin mai 2013 de la diminution à venir des achats d'actifs par la Fed, finalement initiée en décembre. La hausse anticipée des taux d'intérêt aux États-Unis et la volatilité des prix des actifs, conjuguées à l'affaiblissement de l'activité dans les pays émergents, ont été associées dès le printemps à des turbulences financières sur les marchés de ces pays (cf. encadré 2) et à un durcissement de leurs conditions de financement sur les marchés financiers.

Encadré 1

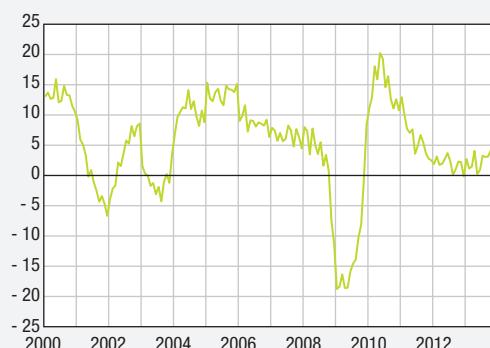
Commerce mondial

En 2013, la modération de la croissance du commerce international observée depuis 2011 a persisté (cf. graphique). La croissance annuelle du commerce en volume s'est élevée à environ 2,7 % (source : CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis). Cette progression paraît faible, notamment si on la compare à la croissance du PIB mondial, proche de 3 % en 2013 selon le FMI. En effet, dans les années avant la crise, le commerce international enregistrait un rythme de croissance supérieur à celui du PIB mondial (6,5 % contre 4,0 % en 2007, selon le CPB et WDI – *World Development Indicators*) ; il semble donc que l'élasticité du commerce à la demande, mesurée par le PIB, ait été plus basse en 2013. Les importations de la zone euro ont connu une faiblesse persistante, baissant de 0,7 %, après avoir reculé de 3,5 % en 2012, alors que celles des États-Unis ont affiché une croissance de 0,8 %, contre 2,8 % l'année précédente, et que celles des pays émergents ont augmenté de 6,1 %, contre 4,5 % en 2012 (source : CPB).

Plusieurs explications ont été avancées quant au ralentissement des flux commerciaux et à la diminution de leur élasticité par rapport à la croissance mondiale¹. Les effets de composition ont joué un rôle important.

Évolution du commerce mondial

(glissement annuel, en %)



Source : CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis.

¹ Cf. par exemple Bussière (M.), Callegari (G.), Ghironi (F.), Sestieri (G.) et Yamano (N.) (2013), « Estimating trade elasticities: demand composition and the trade collapse of 2008-2009 », American Economic Journal: Macroeconomics, American Economic Association, vol. 5(3), p. 118-151, juillet.

.../...

Pendant les récessions, les ménages et les entreprises diminuent et reportent leurs achats de biens durables et d'investissement. Sachant que la part de ces biens est plus élevée dans le secteur des biens échangeables que dans le secteur des biens non échangeables, les effets de composition affectent particulièrement le taux de croissance du commerce international². De plus, de nombreuses études ont souligné le fort contenu en importations de l'investissement. Or, on a assisté en 2013 à une faiblesse de l'investissement dans la plupart des pays industrialisés, liée en partie à un degré d'attentisme et d'incertitude élevé parmi les consommateurs et les investisseurs. Ainsi, l'estimation de la croissance de l'investissement dans les pays de l'OCDE pour l'année 2013 s'élève à 0,7 % (source : OCDE). Cette faiblesse de l'investissement peut donc expliquer en partie celle du commerce international. Enfin, on peut noter que les effets de composition régionale jouent un rôle important. Notamment, la faiblesse de la reprise en Europe a affecté le taux de croissance du commerce international, à la fois directement (réduction des importations en provenance du reste du monde) et indirectement (effet sur les pays tiers).

S'agissant de la relation entre les déséquilibres mondiaux et le commerce international, l'ajustement asymétrique que l'on observe actuellement dans les comptes courants est porté par une compression de la demande interne des pays en déficit courant, ce qui vient peser négativement sur les flux commerciaux. Un ajustement moins asymétrique, qui serait en partie compensé par un accroissement de la demande interne des pays en excédent courant, et donc de leurs importations, pourrait toutefois redynamiser le commerce international.

Par ailleurs, le cadre général des négociations internationales n'a pas donné lieu à un accord permettant de stimuler le commerce mondial de façon significative. L'année 2013 a certes vu la conclusion de plusieurs accords de libéralisation du commerce international à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali, mais ceux-ci représentent un consensus a minima qui permet surtout de reprendre les négociations au sein de l'OMC, sans effet à court terme sur la croissance du commerce mondial.

2 Cf. Levchenko (A.), Lewis (L.) et Tesar (L.) (2010), « The Collapse of International Trade during the 2008-09 Crisis: In Search of the Smoking Gun », IMF Economic Review, Palgrave Macmillan, vol. 58(2), p. 214-253, décembre.

1|2 Les marchés de capitaux et de matières premières

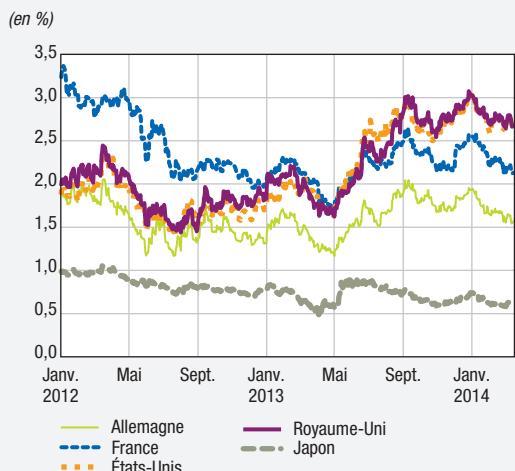
Les marchés de capitaux

En 2013, les évolutions sur les marchés financiers ont été largement influencées par les annonces des grandes banques centrales (cf. partie 1|1). Aux États-Unis en particulier, l'annonce par la Fed, dès le mois de mai 2013, de sa volonté de réduire progressivement le rythme de son programme d'achats de titres (*tapering*), face à l'amélioration du contexte macroéconomique, a engendré d'importants mouvements de marché. De même, les différentes mesures adoptées par la Banque du Japon visant à accroître l'inflation ont été déterminantes dans l'évolution du yen et des prix des actifs japonais. En zone euro, l'année 2013 s'est caractérisée par la poursuite du resserrement des écarts de rendement obligataire qui avait débuté mi-2012 avec l'annonce de possibles achats de dette souveraine sur les marchés secondaires sous conditions (opérations monétaires sur titres – OMT – *Outright Monetary Transactions*), dans un contexte de politique monétaire toujours très accommodante.

Les anticipations d'un ralentissement à venir du rythme des achats de titres par la Fed ont entraîné une hausse sur les parties intermédiaire et longue de la courbe des taux américains. Le taux à dix ans a atteint 3,028 % fin 2013 (l'année ayant vu un point bas à 1,626 % début mai). Dans le sillage des taux américains, les taux longs allemands ont progressé, le taux à dix ans touchant un plus haut à 2,045 % en septembre, avant de se détendre légèrement à 1,929 % en fin d'année. Le taux à dix ans français a connu des évolutions similaires et s'établissait à 2,558 % fin décembre (très au-delà d'un point bas à 1,662 % en mai et proche du point haut à 2,631 % atteint en septembre).

Au Royaume-Uni, les taux souverains ont suivi la même tendance haussière qu'aux États-Unis, dans un contexte d'amélioration nette des fondamentaux économiques et alors que la Banque d'Angleterre a introduit des indications sur l'orientation de la politique monétaire (*forward guidance*) en août 2013 et a étendu son programme de financement du crédit. Le taux obligataire à dix ans s'est établi à 3,022 % le 31 décembre (très au-dessus d'un point bas de 1,623 % atteint en mai, cf. graphique 2).

Graphique 2
Évolution des taux souverains à 10 ans



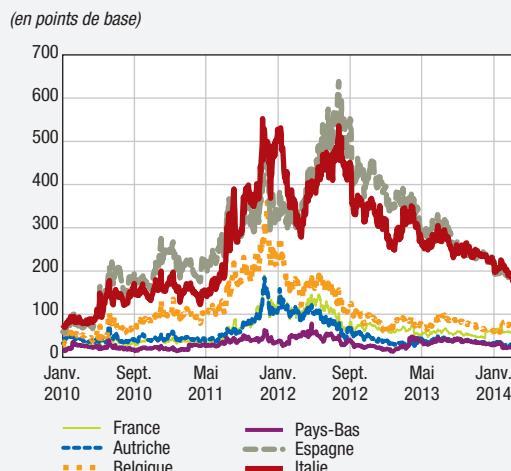
Source : Bloomberg.

Le taux obligataire japonais à dix ans a atteint un plus bas historique en avril à 0,446 %, puis est remonté au cours du mois de mai (point haut atteint le 29 mai à 0,933 %) à la suite des annonces de la Banque du Japon, avant de se détendre progressivement pour s'établir à 0,741 % en fin d'année.

En zone euro, sur l'année 2013, le mouvement de resserrement des écarts de rendement obligataire entre les pays périphériques et les pays « core » s'est poursuivi dans la continuité du resserrement opéré après l'annonce des OMT en septembre 2012 (cf. graphique 3). Les efforts de consolidation budgétaire entrepris, les performances économiques supérieures aux prévisions ainsi que les avancées de l'Union bancaire ont permis la réduction des primes de risque. La sortie de l'Irlande de son programme d'aide Union européenne/FMI et le relèvement des perspectives sur les notes souveraines du Portugal et de l'Espagne illustrent ces signes d'amélioration tangibles. En outre, l'amélioration des conditions de financement des banques s'est poursuivie en zone euro. Elle s'est caractérisée, d'une part, par une hausse de la proportion des émissions d'obligations non sécurisées et, d'autre part, par un accès aux marchés plus aisés des banques des pays périphériques.

Sur le marché des changes, les annonces relatives au *tapering* ont engendré des dépréciations d'ampleur variée de devises émergentes (cf. *infra* encadré 2).

Graphique 3
Spreads des taux des titres publics contre Allemagne depuis 2010



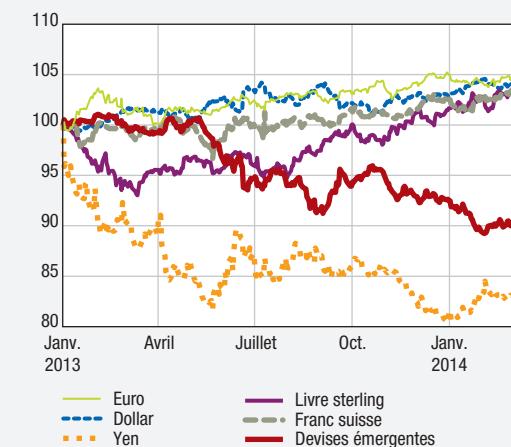
Source : Bloomberg.

Les banques centrales ont réagi rapidement par des hausses de taux et par le biais d'interventions de change (banques centrales turque, indienne et brésilienne par exemple).

L'euro a poursuivi son mouvement d'appréciation entamé en juillet 2012. Son taux de change nominal effectif a progressé de 4,9 % sur l'année. Celui du dollar s'est apprécier de 2,9 % (cf. graphique 4). À la fin de l'année, l'euro/dollar s'établissait à 1,3791.

Graphique 4
Taux de change nominal effectif

(base 100 au 1^{er} janvier 2013)



Sources : Bloomberg, BCE.

Sous l'effet conjoint des annonces du gouvernement japonais et de la Banque du Japon, le taux de change effectif nominal du yen s'est déprécié d'environ 15 % entre le début et la fin d'année 2013.

Dans un contexte marqué par l'ajustement des anticipations des achats de titres de la Fed, par une inflation particulièrement basse ou en diminution dans les principaux pays développés et par une moindre demande de la part de certains pays émergents (restrictions imposées sur les importations indiennes d'or par exemple), l'or a perdu environ 28 % contre le dollar en 2013, sa première baisse depuis dix ans. L'once d'or a ainsi fluctué dans une fourchette comprise entre 1 196 dollars et 1 695 dollars.

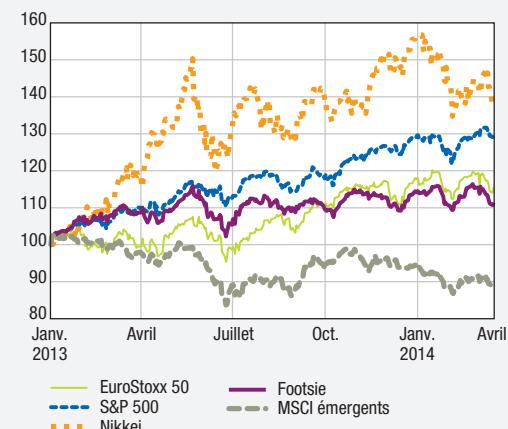
Les bourses mondiales ont progressé sur l'année 2013, l'indice MSCI monde affiche une hausse de 26,2 % en 2013. Alors que le marché des actions japonaises enregistrait la meilleure performance (Nikkei : + 56,7 % ; cf. graphique 5), les bourses américaines progressaient nettement (S&P : + 26,4 % ; Dow Jones : + 23,8 %)



Chantal V.
Direction de la Communication

Graphique 5 Indices boursiers

(base 100 au 1^{er} janvier 2013)



Sources : Bloomberg, Morgan Stanley.

et enregistraient des niveaux historiques. En Europe, l'Eurostoxx a connu une hausse de 17,6 %. Les indices allemand et français étaient en hausse de, respectivement, 23,9 % et 15,1 %. Les valeurs bancaires ont surperformé les indices globaux, progressant d'environ 19 % sur l'année en Europe et de 32 % aux États-Unis.

Les marchés de matières premières

L'évolution récente des modes d'extraction et la demande soutenue des économies émergentes ont profondément changé le marché mondial du pétrole. Au cours de cette année, la consommation totale de pétrole par les pays hors OCDE a presque dépassé celle des pays membres, et ce pour la première fois. En 2013, la demande chinoise représente près de 35 % de la croissance de la demande mondiale alors que celle des pays membres de l'OCDE n'en représente que 10 %.

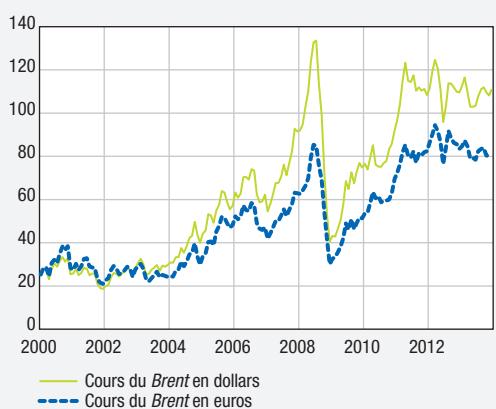
En ce qui concerne l'offre, d'importantes perturbations ont affecté la production de plusieurs pays clés de l'OPEP. Mais, l'exploitation du pétrole de schiste a permis à l'Amérique du Nord de contribuer majoritairement à la croissance de la production d'hydrocarbures et ainsi à la stabilisation des prix mondiaux du pétrole brut en 2013. Les importations américaines de pétrole brut ayant fortement baissé, la quantité de pétrole disponible sur le marché mondial a augmenté. De ce fait, le prix spot du Brent a été

en moyenne de 109 dollars le baril cette année, en baisse de 3 % par rapport à 2012 (cf. graphique 6).

Concernant les autres marchés de matières premières, les prix des produits agricoles ont poursuivi leur tendance à la baisse en 2013. En particulier, les prix

des céréales ont diminué suite aux attentes de récoltes abondantes au niveau mondial. Les prix des métaux de base se sont également affaiblis cette année à cause de l'incertitude autour de la croissance chinoise, la Chine étant le plus grand consommateur mondial de métaux de base.

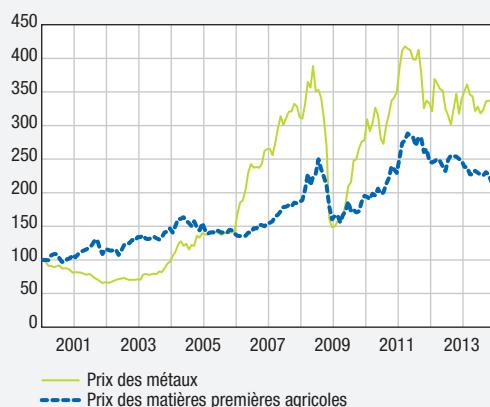
Graphique 6
Cours du Brent



Source : Datastream.

Graphique 7
Indices des prix des métaux
et des matières premières agricoles

(prix en dollars, base 100 = janvier 2000)



Source : CRB.

Encadré 2

Les taux de change des économies émergentes suite aux annonces de politique monétaire américaine

Dans un contexte financier international marqué par le ralentissement de leurs économies, les marchés émergents ont vivement réagi aux annonces de sortie progressive des politiques monétaires non conventionnelles du Système fédéral de réserve (Fed), entraînant une dépréciation notable des principales devises émergentes.

Dès l'annonce le 22 mai par le président de la Fed que le Comité de politique monétaire pourrait envisager de ralentir le rythme des rachats d'actifs, le taux long américain a fortement augmenté, passant de 1,6 % début mai à près de 3 % début septembre. Cette hausse a ensuite été tempérée par l'annonce, le 18 septembre 2013, que la diminution d'achat d'actifs serait retardée. Mais ces mouvements de taux d'intérêt ont néanmoins eu de fortes répercussions sur les marchés financiers des pays émergents où ils se sont notamment traduits par des sorties de capitaux non négligeables (cf. graphique A).

Graphique A
Évolutions des portefeuilles de gestionnaires d'actifs à destination des émergents

(en milliards de dollars cumulés depuis le début de l'année)



Source : EPFR Global (Emerging Portfolio Fund Research).

.../...

Ces mouvements de capitaux ont été accompagnés par une dépréciation des taux de change nominaux par rapport au dollar. Si cette évolution a marqué presque toutes les devises, l'ampleur de la dépréciation a fortement varié d'une économie à l'autre (cf. graphique B). Ainsi, le Venezuela et l'Argentine ont connu les plus fortes baisses (respectivement -32 % et -23 % face au dollar en 2013), mais de nombreux autres pays ont également été affectés. Les pays les plus touchés ont clairement été ceux qui présentaient des fragilités particulièrement prononcées : vulnérabilités externes et dépendance importante aux financements étrangers dues, entre autres, à des réserves considérées comme insuffisantes (Turquie, Afrique du Sud), fragilités structurelles de l'économie (Brésil, Inde, Russie, Indonésie), montée de l'instabilité politique et sociale (Turquie), parfois associée à des hésitations dans la conduite de la politique économique. Même si le mouvement a été généralisé à l'ensemble des pays émergents, son ampleur, variable selon les pays, suggère que les investisseurs internationaux ont différencié les pays émergents selon leur degré de vulnérabilité économique.

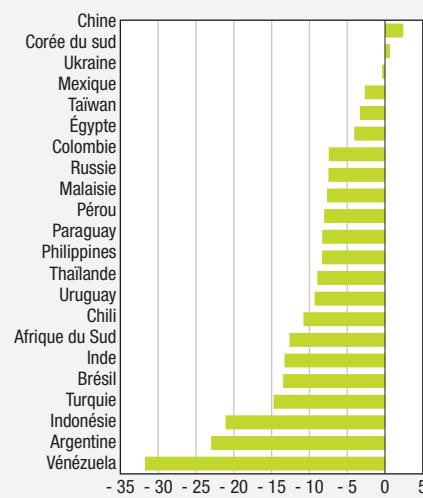
Si la dépréciation du change soutient, dans un premier temps, les exportations nationales, une de ses conséquences est aussi, à terme, de favoriser une hausse de l'inflation importée. En 2013, l'inflation est d'ailleurs restée forte ou a augmenté dans plusieurs économies émergentes. Par exemple, elle est passée en Indonésie de 4,3 % en 2012 à 7,3 % en 2013 et au Brésil de 5,4 % à 6,2 %, tandis qu'elle ne faiblissait pas en Inde (10,5 %, après 10,4 % en 2012).

Dans ce contexte, certaines économies émergentes, qui montraient des signes de vulnérabilité économique et financière sensibles, se sont trouvées face au défi de devoir renforcer la confiance des investisseurs internationaux dans un environnement volatil. En réponse aux épisodes de turbulences de l'été 2013, les autorités de nombreuses économies émergentes ont donc pris des mesures pour stabiliser leurs marchés et accroître davantage encore leur résilience. Ainsi, le durcissement des conditions de financement international, les sorties de capitaux, les dépréciations de la monnaie et l'accélération anticipée de l'inflation ont incité les banques centrales de plusieurs économies émergentes à stopper leur cycle d'assouplissement monétaire et à relever leurs taux directeurs (au Brésil, en Inde et en Turquie, notamment). Certaines banques centrales sont également intervenues sur le marché des changes pour soutenir leur monnaie. Enfin, pour aider à stabiliser les marchés financiers, des pays comme le Brésil ou l'Indonésie ont assoupli certaines restrictions sur les entrées de capitaux, tandis que d'autres comme l'Inde ont cherché à réduire leurs déficits courants en prenant des mesures de restriction des importations.

Si la conduite de la politique économique dans les économies émergentes a pu être rendue plus délicate en 2013 par les fluctuations de change, il faut toutefois rappeler que, dans leur ensemble, les pays émergents sont parvenus, au cours de la dernière décennie, à renforcer leur cadre de politique économique et, globalement, à réduire leur vulnérabilité face aux chocs externes de financement. Pour ce faire, ils ont permis une flexibilité accrue de leur taux de change, réduit la dette extérieure et su juguler l'inflation et accumuler des réserves de changes confortables pour renforcer leur résilience.

Graphique B
Évolution du taux de change nominal
par rapport au dollar au cours de l'année 2013

(en %)



Source : Datastream.

2| LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE LA ZONE EURO ET DE LA FRANCE

2|1 Stabilisation de la croissance avant reprise

Reprise fragile en 2013 mais une fin d'année encourageante

En moyenne, la croissance de la zone euro a été négative sur l'ensemble de l'année 2013 : le PIB a reculé de 0,4 %. En 2012, l'activité dans la zone euro s'était également contractée de 0,6 %, après avoir progressé de 1,6 % en 2011. Toutefois, 2013 aura été l'année du début de la reprise avec un retour à une croissance trimestrielle positive depuis la fin mars. En glissement annuel, le PIB de la zone euro enregistre ainsi une hausse de 0,5 % à la fin de l'année selon les chiffres publiés par Eurostat alors qu'il affichait une baisse de 1,2 % à la fin du premier trimestre 2013. La reprise est cependant encore hétérogène : sur l'ensemble de l'année 2013, l'Allemagne, la France, et les Pays-Bas ont contribué positivement à la croissance de la zone tandis que la Grèce et l'Italie ont contribué négativement. La contribution des autres pays à la croissance du PIB de la zone était nulle.

La reprise de la production industrielle a quant à elle été moins forte que celle du PIB. En moyenne sur l'ensemble de l'année 2013, la production industrielle a baissé de 0,8 % dans la zone euro. Cependant, comme pour le PIB, la fin de l'année a été marquée par un retour de la croissance puisque la production industrielle a finalement progressé de 0,5 % dans la zone euro en décembre 2013 par rapport à décembre 2012.

En 2013, l'investissement total et les dépenses de consommation des ménages dans la zone euro ont diminué de 2,8 % et 0,5 %, respectivement, alors qu'ils avaient connu des baisses de 3,9 % et 1,3 % sur l'ensemble de l'année 2012. La consommation publique (+ 0,3 %) et les exportations (+ 1,3 %) ont, elles, enregistré une légère croissance. On constate en parallèle une remontée des indicateurs de confiance puisque l'indicateur du sentiment économique publié par la Commission européenne à partir d'enquêtes

menées auprès des entreprises et des consommateurs a recommencé à augmenter en 2013, après avoir connu une forte chute depuis 2011, atteignant une valeur moyenne de 93,8, après 90,8 en 2012 et 102,2 en 2011. En décembre 2013, cet indicateur est même remonté à 100,4, retrouvant presque son niveau de 2011.

La France a fait mieux que la zone euro en 2013 avec une croissance moyenne de 0,3 % alors que l'année 2012 avait été marquée par la stagnation. Fin 2013, elle a retrouvé le niveau de PIB qu'elle avait connu avant la crise, au premier trimestre 2008. En variation trimestrielle, c'est au deuxième trimestre (+ 0,6 %) et au quatrième trimestre (+ 0,3 %) que la croissance a été la plus forte, l'année se terminant sur une embellie (le PIB ayant été stable au cours des autres trimestres). Pour 2013, en moyenne annuelle, la consommation des ménages a augmenté de 0,4 % après une baisse de 0,4 % en 2012. L'investissement a rebondi également

Le PIB français et ses composantes

(volumes chainés ; variations trimestrielles et moyennes annuelles en % ; données cvs-cjo)

	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2012	2013
PIB	0,0	0,6	- 0,1	0,3	0,0	0,3
Importations	- 0,1	1,4	0,9	0,7	- 0,9	0,8
Dép. conso. ménages	0,1	0,3	0,0	0,4	- 0,4	0,3
Dép. conso. APU ^{a)}	0,4	0,7	0,3	0,5	1,4	1,8
FBCF totale	- 0,7	- 0,3	- 0,3	0,5	- 1,2	- 2,1
<i>dont ENF^{b)}</i>	- 0,9	- 0,1	- 0,3	0,9	- 1,9	- 2,3
<i>dont ménages</i>	- 1,3	- 1,5	- 0,7	- 0,4	- 0,4	- 3,8
<i>dont APU^{a)}</i>	0,5	1,0	0,4	1,0	- 0,6	1,4
Exportations	- 0,5	2,3	- 1,1	1,3	2,5	0,8
Contributions des composantes						
Commerce extérieur	- 0,1	0,2	- 0,6	0,2	1,0	0,0
Consommation des ménages	0,1	0,2	0,0	0,2	- 0,2	0,2
Consommation des APU ^{a)}	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,4
Investissement total	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,1	- 0,2	- 0,4
<i>Investissement des ENF^{b)}</i>	- 0,1	0,0	0,0	0,1	- 0,2	- 0,2
<i>Investissement des ménages</i>	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,2
<i>Investissement des APU^{a)}</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande intérieure hors stocks	0,0	0,3	0,0	0,4	- 0,1	0,2
Variations de stocks	0,1	0,1	0,5	- 0,3	- 0,8	0,1

a) APU : administrations publiques.

b) ENF : entreprises non financières.

Source : Insee.

au dernier trimestre de 2013 (hausse de 0,6 %) après sept trimestres consécutifs de recul ; cependant, il a fortement diminué en moyenne sur 2013, avec un recul de 2,1 % (qui faisait suite à une baisse moyenne de 1,2 % en 2012). Les exportations ont également

augmenté (de 1,2 %) au quatrième trimestre 2013 tandis que les importations ont progressé de 0,5 %. Sur l'ensemble de l'année, la croissance moyenne des exportations, à 0,6 %, a été légèrement inférieure à celle des importations, qui a été de 0,8 %.

Encadré 3

Commerce extérieur de marchandises et parts de marché de la France

En valeur¹, après avoir nettement ralenti en 2012, le commerce extérieur de biens de la France s'est replié en 2013. Les exportations reculent de 1,3 % (après une croissance de 3,1 % en 2012), notamment pour les biens intermédiaires, les machines et équipements et l'automobile. En revanche, les secteurs forts de la spécialisation française ont mieux résisté : industrie pharmaceutique, industrie agro-alimentaire, céréales, aéronautique et certains produits de l'industrie du luxe. Le reflux des importations a été plus important que celui des exportations, – 2,3 % (après 1,2 %), ce qui a réduit le déficit commercial pour la deuxième année consécutive, et s'explique principalement par l'allégement de la facture énergétique (– 7,1 %). Hors énergie, le recul des importations a été comparable à celui des exportations (– 1,1 %), et concerne les biens intermédiaires (chimie, métallurgie), mais également les produits aéronautiques ou pharmaceutiques (en baisse pour la première fois depuis dix ans). Le déficit de la balance commerciale de la France s'établit à 61,2 milliards d'euros en 2013, après 67,3 milliards d'euros en 2012².

Mise en perspective, la performance exportatrice de la France, comme celle des pays industrialisés pris dans leur ensemble, se dégrade au profit des pays émergents. Le tableau ci-dessous montre que les pays de l'OCDE ont perdu en moyenne annuelle 1,8 % de parts de marché entre le premier trimestre 2006 et le premier trimestre 2013,

Croissance annuelle moyenne des parts de marché des principaux exportateurs mondiaux et décomposition de leur croissance

(1^{er} trimestre 2006-1^{er} trimestre 2013, en %)

	Parts de marché 2012-2013	Croissance des parts de marché	Effets structurels		Performances exportatrices		
			Marchés	Produits	Total (en valeur)	Prix	Volumes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
OCDE	59,3	- 1,8	- 0,4	0,0	- 1,4	- 0,6	- 0,9
Zone euro	25,8	- 3,1	- 1,2	- 0,4	- 1,5	- 0,9	- 0,6
France	3,3	- 4,9	- 1,3	0,6	- 4,1	- 1,0	- 3,1
Allemagne	8,4	- 3,0	- 0,7	- 0,7	- 1,6	- 1,3	- 0,3
Italie	2,8	- 3,5	- 0,7	- 1,5	- 1,3	- 0,3	- 1,0
Espagne	1,5	- 3,6	- 1,7	- 0,6	- 1,3	- 1,5	0,2
Royaume-Uni	2,6	- 5,8	- 1,5	0,6	- 4,8	- 1,2	- 3,7
États-Unis	8,1	- 0,6	1,4	0,8	- 2,8	- 1,0	- 1,8
Japon	4,7	- 3,3	2,1	- 0,5	- 4,9	0,4	- 5,3
Non-OCDE	40,7	3,2	0,6	0,1	2,5	0,9	1,7
Chine	10,8	4,1	- 1,0	- 4,4	9,4	1,2	8,2
Russie	2,7	1,0	0,6	3,5	- 3,1	1,0	- 4,0
Inde	1,2	5,6	0,6	0,1	4,9	- 1,0	5,9
Brésil	1,4	1,2	2,0	0,9	- 1,7	1,2	- 2,9

Notes : Calculs Banque de France à partir de données mensuelles de l'International Trade Center (Nations Unies & OMC). La 1^{re} colonne donne la part de marché sur la période 2^e trimestre 2012-1^{er} trimestre 2013. La colonne 2 donne la croissance annuelle moyenne des parts de marché sur la période 2006-2013. La somme des colonnes 3, 4 et 5 est égale à la colonne 2, tandis que la colonne 5 (performances en valeur) est la somme des colonnes 6 (prix) et 7 (volumes).

1 Contrairement au tableau précédent, cet encadré n'utilise pas les chiffres de la comptabilité nationale mais les données brutes (non déflatées par des indices de prix) des douanes des différents pays, déclarées en valeur et couvrant les échanges de biens (services exclus). En particulier, ce premier paragraphe s'appuie sur les données de la direction générale des Douanes et des Droits indirects (cf. « Chiffres du commerce extérieur 2013, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 7 février 2014»).

2 Chiffres du commerce extérieur 2013, direction générale des Douanes et Droits indirects, 7 février 2014.

.../...

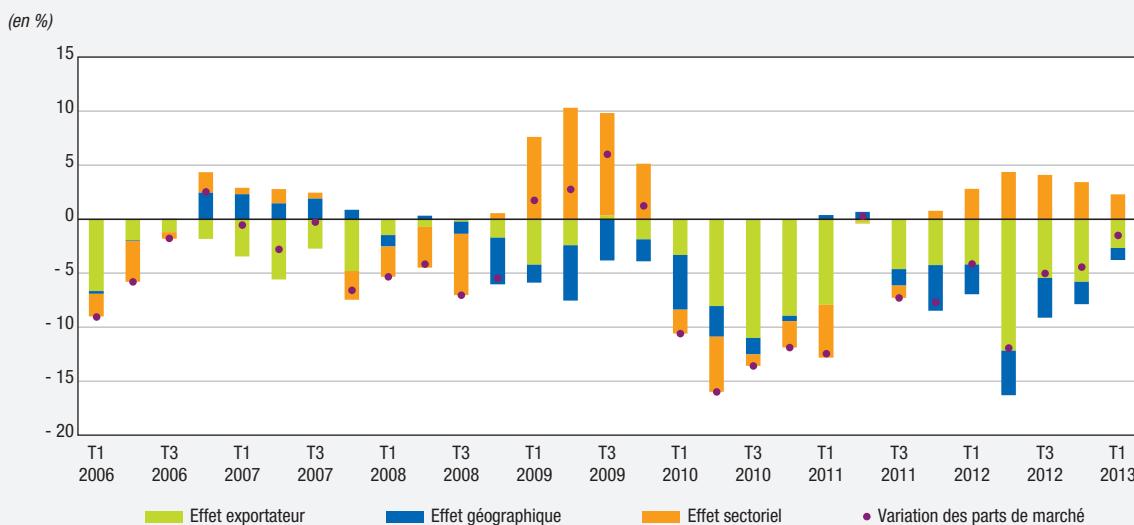
au profit des pays non membres de l'OCDE (+ 3,2 %). Parmi les pays avancés, la période a été particulièrement préjudiciable pour les parts de marché du Royaume-Uni (- 5,8 %), de la France (- 4,9 %), de l'Espagne (-3,6 %) et de l'Italie (- 3,5 %).

En 2013³, on observe néanmoins un redressement des parts de marché de la plupart des pays de la zone euro (+ 0,6 % pour l'ensemble de la zone), à l'exception notable de la France (- 0,8 %). Depuis les années 2000, la France perdait des parts de marché plus rapidement que les grands pays de la zone euro⁴ mais cette tendance s'était atténuée à partir de 2007.

Les gains ou pertes de parts de marché que les différents pays enregistrent sur le marché mondial sont souvent considérés comme un indice de leur compétitivité commerciale. Mais face aux évolutions de la demande, la relative inertie à court et moyen terme des spécialisations géographiques et sectorielles conditionne en partie ces résultats. Il est donc intéressant de pouvoir distinguer ce qui relève des effets de composition liés à leur spécialisation et ce qui relève de leur capacité d'adaptation et de compétition. Des données détaillées par produits, couvrant l'ensemble des échanges mondiaux depuis 2005 par trimestre, permettent de décomposer la croissance des parts de marché entre, d'une part, les effets structurels relevant de leurs positions acquises sur les marchés, plus ou moins dynamiques en termes de demande mondiale, et, d'autre part, l'effet de performance exportatrice, traduisant les performances propres aux exportateurs. Le tableau (colonnes 3-7) présente les résultats de cette décomposition⁵.

S'agissant de la France, cette analyse met en évidence un effet sectoriel favorable (+ 0,6 %) sur la période. Comme le montre le graphique, la spécialisation sectorielle des exportations françaises a permis de contenir la dégradation du solde extérieur de la France lors de l'effondrement du commerce mondial en 2008-2009 et durant la période la plus récente. En revanche, cet effet positif ne compense que partiellement l'effet de structure géographique défavorable (- 1,3 %), dû à la contraction de la demande en zone euro depuis la crise.

Décomposition de la croissance des parts de marché de la France en deux effets structurels (spécialisations géographique et sectorielle) et un effet performance exportatrice



Source : Calculs Banque de France.

3 Données mensuelles de l'OMC couvrant toute l'année 2013, contrairement aux chiffres du tableau qui utilisent des données de l'International Trade Center (ITC, Nations Unies et OMC), mensuelles également mais bilatérales, désagrégées par produit et couvrant l'ensemble des pays du monde.

4 La moins bonne performance relative de la France (baisse de 30 % de part de marché à l'exportation entre 1999 et 2007, selon les données OMC de commerce de biens) est comparable à celle d'autres grands pays industrialisés – Royaume-Uni (- 34 %), États-Unis (- 33 %) ou Japon (- 30 %) – et correspond à la tendance naturelle de pertes de parts de marché à l'exportation au profit de pays émergents, notamment la Chine.

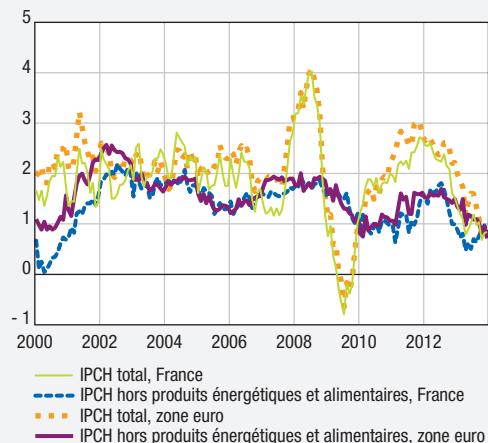
5 Ces résultats sont issus d'un travail conjoint Banque de France – Banque mondiale, (cf. Gaulier (G.), Santoni (G.), Taglioni (D.) et Zignago (S.) (2013), « Market Shares in the Wake of the Global Crisis: the Quarterly Export Competitiveness Database », Banque de France, document de travail n° 472, en anglais). La croissance des parts de marché mondiales (glissement annuel) est décomposée en trois effets : deux effets structurels (spécialisations géographique et sectorielle) et un effet performance exportatrice. La moyenne sur la période de ces glissements annuels est de - 4,9 % (colonne 2 du tableau).

Un ralentissement de l'inflation en 2013

L'inflation en zone euro a nettement baissé en 2013 : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a progressé de seulement 1,4 % en moyenne annuelle, après une hausse de 2,5 % en 2012. Cette baisse s'explique en particulier par la forte décélération des prix énergétiques, qui n'ont augmenté que de 0,6 % en 2013, après + 7,6 % en 2012, ainsi que par le ralentissement des prix des produits alimentaires, qui affichent une hausse de 2,7 % après + 3,1 % en 2012. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix des biens énergétiques et alimentaires, ralentit aussi mais de façon plus modérée : elle a été de + 1,1 % en moyenne annuelle en 2013, après + 1,5 % en 2012. Ce ralentissement touche les prix des biens manufacturés, qui ont progressé de seulement 0,6 %, après + 1,2 % en 2012.

Graphique 8
Indice des prix à la consommation harmonisé

(glissement annuel, en %)



Source : Eurostat.

Encadré 4

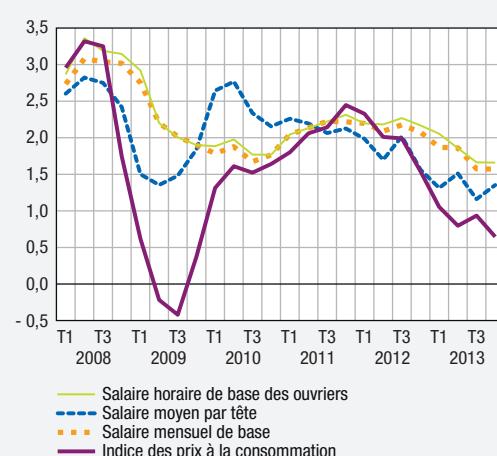
Évolution des salaires en France depuis la crise

Malgré la dégradation du marché du travail, le salaire moyen a bien résisté depuis le début de la crise, notamment en termes réels. En 2009, alors que le PIB chutait de 3,1 %, les salaires réels augmentaient fortement (+ 2 %), principalement en raison d'une décélération de l'inflation plus accentuée que celle des salaires nominaux. Par la suite, la croissance des salaires nominaux a repris de manière modérée, avant de se tasser. Depuis le deuxième trimestre de 2012, comme en 2009, le ralentissement de la croissance des salaires nominaux est plus que compensé par la chute de l'inflation. Ainsi, au troisième trimestre de 2013, la croissance annuelle du salaire mensuel de base (SMB) et celle du salaire horaire de base des ouvriers (SHBO)¹ sont supérieures à l'inflation de 0,9 point et 1,0 point respectivement.

Cette progression des salaires réels en France contraste avec l'évolution observée dans la zone euro. En cumul depuis le premier trimestre 2007, la rémunération réelle des salariés français augmentait de 2,4 % alors qu'elle baissait fortement en Espagne (- 1,4 %) ou en Italie (- 6 %). La hausse des rémunérations en France est

Graphique A
Évolution sur un an du SHBO, du SMB, du SMPT et de l'IPC

(en %)



Sources : Dares, Insee.

¹ Le SHBO est calculé à structure de qualification constante. Il ne comprend pas les primes et les gratifications, ainsi que la rémunération des heures supplémentaires. Le SMPT rapporte l'évolution de la masse salariale totale aux effectifs. Il prend en compte les très petites entreprises, et intègre les effets de structure (évolution des qualifications, de la part du temps partiel), conjoncturels (niveau des heures supplémentaires) et saisonniers (primes).

.../...

également supérieure à celle de l'Allemagne (+ 0,8 %) où le chômage diminue depuis le deuxième trimestre 2009. Hors zone euro, le Royaume-Uni a connu un ajustement des salaires réels significatif (- 4,5 %), expliqué en partie par une inflation plus forte. Le différentiel de coût horaire de la main d'œuvre en France par rapport à ses partenaires commerciaux, déjà élevé², a ainsi augmenté.

L'évolution plus rapide des salaires en France est également liée au fait que le salaire minimum français garantit une revalorisation des bas salaires régulière et au moins égale à l'inflation. Les revalorisations du SMIC peuvent avoir un impact normatif sur les minimas salariaux de branches et les négociations d'entreprises. Au 1^{er} janvier 2014, le SMIC a ainsi, sans coup de pouce, été automatiquement revalorisé de 1,1 % pour un glissement sur douze mois des prix à la consommation hors tabac de 0,6 % en novembre 2013.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi, mis en œuvre à partir de l'impôt sur les sociétés (IS) payé au titre de l'année 2013, a toutefois commencé à infléchir l'évolution du coût du travail pour les entreprises³. Cette disposition vise à alléger le coût du travail de 20 milliards d'euros sur trois ans, à hauteur de 4 % (puis de 6 % à partir de 2014) de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. La part des salariés concernés par l'allégement serait d'environ 87 %, correspondant à 66 % de la masse salariale⁴.

² Marc (B.), Rioux (L.), 2012, « Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008 », Emploi et Salaires Édition 2012, Insee Référence

³ Pour sa première année d'application, ce crédit d'impôt est calculé sur la base de la masse salariale de 2013, mais les entreprises en bénéficieront à partir de 2014 au moment du paiement du solde d'IS dû au titre de l'année 2013. Des possibilités de préfinancement de ce crédit d'impôt ont néanmoins été mises en place dès 2013.

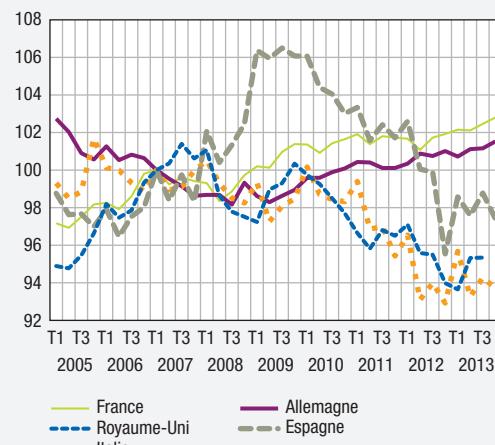
⁴ Rapport du Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013.

Mais il touche également le prix des services (+ 1,4 % après + 1,8 % en 2012) ; en particulier, les prix ont baissé dans les communications (- 4,2 % après - 3,2 %), ainsi que dans les services médicaux et paramédicaux (- 5,0 % après + 3,8 %).

En France, l'IPCH a augmenté de 1,0 % en 2013, en moyenne annuelle, après + 2,2 % en 2012. L'inflation sous-jacente a également ralenti, progressant de 0,7 % après + 1,5 % en 2012. En avril 2013, le glissement annuel de l'IPCH hors produits énergétiques et alimentaires a même atteint son point le plus bas depuis octobre 2000, à + 0,5 %, avant de remonter un peu dans la deuxième partie de l'année. Le ralentissement touche la plupart des sous-composantes, comme les transports (+ 0,5 %, après + 2,8 % en 2012), l'habillement-chaussure (+ 1,0 %, après + 2,3 %) et les biens d'équipement des ménages (+ 1,1 %, après + 1,8 %). Dans le secteur des communications, les prix continuent à baisser fortement en moyenne sur l'année (- 9,6 %, après - 9,0 % en 2012),

Graphique B Évolution de la rémunération réelle par employé

(base 100 = premier trimestre 2007)



Source : OCDE.

mais l'examen du profil infra-annuel montre une légère remontée des prix depuis le milieu de l'année 2013.

Cet environnement désinflationniste trouve en partie ses sources dans l'évolution du taux de change de l'euro, qui s'est apprécié de + 3,9 % en 2013 face à un panier de 20 devises, après une dépréciation de 5,3 % en 2012. Cette appréciation de l'euro en 2013 a renforcé la baisse du prix des produits importés et, en particulier, de celui des matières premières. Ainsi, le prix des biens importés en zone euro a baissé de 2,7 % en 2013, après + 3,4 % en 2012. Dans le même temps, le prix en euros du baril de pétrole brut de mer du Nord (*Brent*) a baissé de 5,7 % en 2013, après une hausse de + 9,0 % en 2012.

Par ailleurs, le ralentissement de l'inflation reflète aussi la faible progression des coûts unitaires du travail et des marges des entreprises, dans un contexte de croissance peu dynamique, en particulier dans les pays de la périphérie de la zone euro.

2|2 Évolutions monétaires et financières en 2013

Ralentissement de la progression des actifs monétaires dans la zone euro

Passé de + 1,6 % en 2011 à + 3,5 % en 2012, le taux de croissance annuel de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro est retombé graduellement à + 1,0 % en 2013 (cf. tableau 4). La composante française de l'agrégat européen M3 a ralenti de + 2,7 % en 2011 à + 2,4 % en 2012 et + 0,9 % en 2013.

L'ensemble des composantes de l'agrégat M3 de la zone euro ont contribué à son ralentissement : les dépôts à vue, à + 5,8 % en 2013, après + 7,3 % en 2012, les dépôts monétaires inclus dans M2-M1, à - 1,7 % en 2013 après + 2,1 % en 2012, et les instruments négociables inclus dans M3-M2, à - 16,2 % en 2013, après - 6,5 % en 2012.

La décélération de la composante française de M3 reflète principalement le ralentissement des comptes

sur livrets¹ (+ 2,2 % en 2013, après + 9,4 % en 2012) et le recul plus marqué des instruments négociables inclus dans M3-M2 (- 14,7 % en 2013, après - 5,6 % en 2012), dans un contexte de faible dynamisme de l'activité économique et de baisse des taux d'intérêt à court terme.

Modération des crédits aux SNF en France et repli dans la zone euro

En France, le taux de croissance annuel des crédits aux sociétés non financières (SNF) s'est établi à + 0,2 % en 2013, contre + 1,0 % en 2012 (cf. graphique 9). Les crédits à l'investissement ont ralenti (+ 2,0 % en 2013, après + 3,0 % en 2012) tandis que le repli des crédits de trésorerie s'est poursuivi (- 4,9 % en 2013, après - 4,2 % en 2012). Le crédit aux SNF est resté plus dynamique en France que dans la zone euro dans son ensemble, où les encours ont reculé (- 2,9 % en 2013, après - 1,3 % en 2012).

¹ Dans les statistiques européennes, les comptes sur livrets français sont repris dans la rubrique des « dépôts avec préavis inférieur à trois mois ».

Évolution des agrégats monétaires dans la zone euro et en France

(encours en milliards d'euros ; taux de croissance en % ; données cvs)

Agrégats monétaires ou principaux actifs monétaires ^{b)}	Zone euro ^{a)}				France ^{b)}			
	Encours à fin décembre 2013	Taux de croissance annuel ^{c)} Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Encours à fin décembre 2013	Taux de croissance annuel ^{c)} Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013
Billets et pièces en circulation	910	6,1	2,4	5,3				
+ Dépôts à vue	4 481	1,1	7,3	5,8	604	5,5	2,8	3,4
= M1	5 390	1,9	6,4	5,7				
+ Autres dépôts monétaires	3 812	1,9	2,1	- 1,7	779	8,0	7,1	1,5
<i>Dont : dépôts à préavis ≤ 3 mois</i>	2 122	1,8	5,8	2,1	625	7,3	9,4	2,2
<i>dépôts à terme ≤ 2 ans</i>	1 690	2,0	- 2,0	- 6,1	154	10,7	- 1,1	- 1,1
= M2	9 202	1,9	4,5	2,5				
+ Instruments négociables	625	- 0,9	- 6,5	- 16,2	344	- 7,2	- 5,6	- 14,7
<i>Dont : titres d'OPCVM monétaires</i>	418	- 5,1	- 3,9	- 10,4	261	- 9,1	0,0	- 13,2
<i>titres de créance ≤ 2 ans^{d)}</i>	88	29,2	- 9,6	- 37,5	53	- 4,6	- 16,8	- 24,3
= M3	9 827	1,6	3,5	1,0				
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro					169	- 15,5	17,6	18,7
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro					49	- 31,1	36,5	- 23,5
Composante française de M3^{e)}					1 847	2,7	2,4	0,9

a) Opérations des Institutions financières et monétaires (IFM) de la zone euro avec les autres résidents de la zone euro.

b) Opérations des IFM résidentes avec les autres résidents français.

c) Évolutions corrigées de l'incidence des reclassements et des effets de valorisation.

d) Titres émis par des IFM résidentes.

e) Engagements à moins de deux ans des IFM résidant en France, hors pièces et billets en circulation, vis-à-vis du secteur détenteur de monnaie de la zone euro (résidents de la zone euro, hors IFM, administrations centrales et CCP), ainsi que, par assimilation, les dépôts de ce secteur auprès des administrations centrales.

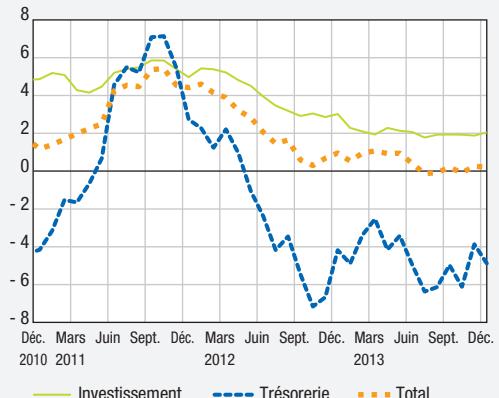
Sources : Banque centrale européenne, Banque de France.



David D.
Direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché

Graphique 9
Crédits aux SNF corrigés de la titrisation, France

(taux de croissance annuel, en %)

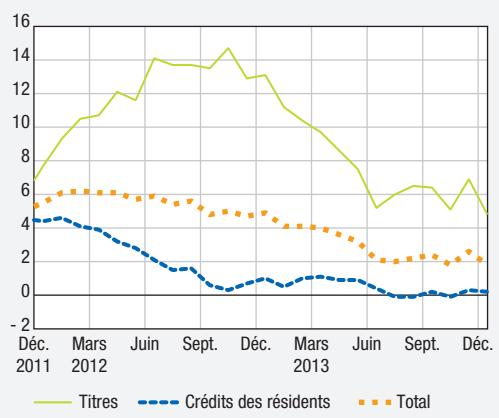


Source : Banque de France.

Les grandes entreprises, et parfois les entreprises de taille intermédiaire qui peuvent accéder aux marchés financiers, ont développé leurs émissions de titres (billetts de trésorerie, bons à moyen terme négociables et obligations) en 2013. Après avoir atteint un point haut en octobre 2012 (+ 14,7 %), le rythme annuel de croissance de l'encours total de titres émis a diminué, pour s'établir à + 4,8 % à fin 2013 (cf. graphique 10), tandis que le montant des crédits accordés par les établissements de crédits aux SNF est resté quasi stable en 2013 (+ 0,2 %). L'endettement total des SNF (crédits et financement de marché) a augmenté de + 1,8 % en 2013, après + 4,9 % en 2012.

Graphique 10
Endettement des SNF par instrument, France

(taux de croissance annuel, en %)



Source : Banque de France.

Progression du crédit aux ménages plus soutenue en France que dans l'ensemble de la zone euro

En France, le taux de croissance sur douze mois des crédits aux ménages s'est graduellement amoindri de juillet 2011 (+ 7,3 %) à janvier 2013 (+ 1,7 %), du fait notamment du ralentissement du crédit à l'habitat. Il est ensuite remonté légèrement, jusqu'à atteindre + 2,5 % à fin décembre 2013. De même que le crédit aux SNF, le crédit aux ménages est ainsi resté plus dynamique en France que dans l'ensemble de la zone euro, où le taux de croissance annuel est tombé à + 0,3 % en 2013 après + 0,6 % en 2012.

En France, après une phase de ralentissement entre mai 2011 et janvier 2013, la progression du crédit à l'habitat s'est renforcée, s'établissant à + 3,3 % en 2013, contre + 3,0 % en 2012.

En revanche, la contraction d'une fin d'année à l'autre de l'encours des crédits à la consommation des ménages s'est accentuée, passant de - 0,8 % en 2012 à - 2,0 % en 2013. Cette évolution du crédit à la consommation s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de la « loi Lagarde » du 1^{er} juillet 2010 qui encadre plus strictement les crédits renouvelables.

Encadré 5

Le financement des entreprises en 2013

La situation financière des entreprises était l'objet d'un colloque qui s'est tenu le 23 septembre 2013 à la Banque de France, autour des contributions de plusieurs institutions (Banque de France, Bpifrance, direction générale du Trésor et Insee). À cette occasion, plusieurs intervenants ont rappelé la nécessité de porter une attention particulière à la fiabilité et à la portée des sources et indicateurs usuels, notamment dans le cadre de comparaisons internationales. De fait, si la dégradation de la santé financière des entreprises en France sur la période récente, telle que mesurée par le taux de marge, est avérée, son ampleur est plus difficile à évaluer : d'une part, le choix de l'indicateur de référence, comptabilité nationale ou données d'entreprise, conduit à un diagnostic différent sur l'ampleur de la dégradation ; d'autre part, en niveau, la comparaison des entreprises françaises à leurs homologues apparaît très délicate.

S'agissant de l'accès au crédit, les données disponibles (comptables ou enquêtes) comme les travaux présentés dans le cadre du colloque ont permis de dresser un constat globalement rassurant. En effet, seule une fraction limitée des entreprises françaises apparaît véritablement confrontée à des difficultés de financement. Ce constat est confirmé par l'enquête de la Banque de France auprès des banques sur la distribution du crédit qui enregistre en 2013 une tendance à la baisse de la demande de crédit des entreprises et des critères d'octroi inchangés. L'absence d'un rationnement de crédit significatif en 2013 confirmerait ainsi l'hypothèse selon laquelle les entreprises françaises ont davantage pâti d'un choc de demande que d'un choc de crédit durant la crise. Pour autant, la crise n'a pas été neutre pour les entreprises. En effet, outre son impact sur l'investissement et l'emploi, la crise a affecté négativement le nombre de créations d'entreprises, leur taille initiale et leur croissance, en particulier, celle des plus prometteuses.

Lors du colloque, la direction des Entreprises de la Banque de France a fait part des développements récents du cadre statistique français, qui permettent de présenter une image plus fidèle de la réalité économique des entreprises. Sont ainsi diffusées, depuis juin 2013, des statistiques de crédits par tailles d'entreprises conformes aux définitions du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, pris en application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (loi LME), et relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise. Ces définitions introduisent la notion d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), et précisent celles de PME et de grandes entreprises.

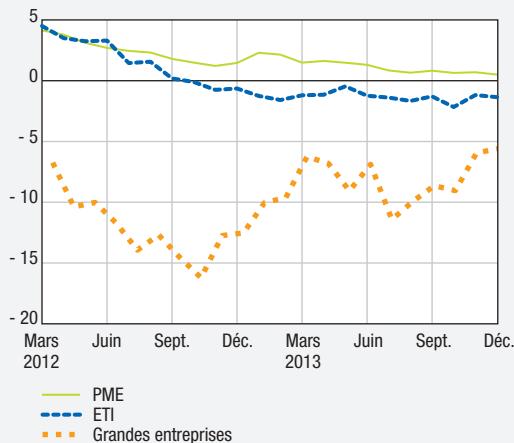
Reflet d'un niveau d'activité quasi stable sur l'ensemble de l'année 2013, les encours de crédits mobilisés par les entreprises, et déclarés à la Centrale des risques, ont très peu progressé (+ 0,3 %, contre + 1,0 % en 2012). Les encours de crédits mobilisés par les PME ont augmenté de + 0,6 % sur un an alors qu'ils se contractent pour les autres tailles d'entreprises (cf. graphique A). S'agissant des grandes entreprises et dans une moindre mesure des ETI, la contraction des encours est également liée à une substitution des financements de marché aux financements bancaires.

.../...

Pour l'ensemble des entreprises, les crédits mobilisables, correspondant à la part non consommée mais disponible de lignes de crédits confirmés, augmentent de 4,9 % sur un an. L'encours global des crédits mobilisés et mobilisables a ainsi augmenté de 1,4 % en 2013 (cf. graphique B).

Graphique A Ensemble des crédits mobilisés

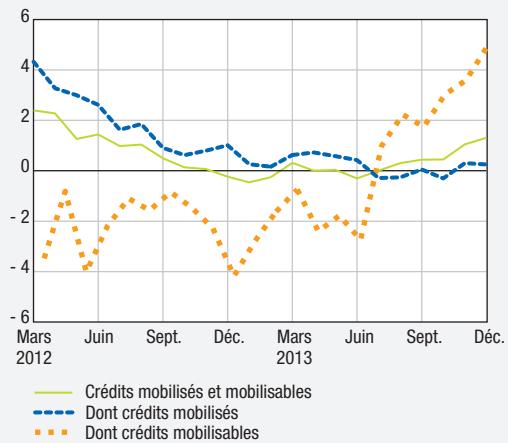
(encours, variations sur un an en %)



Source : Banque de France.

Graphique B Crédits mobilisés et mobilisables

(encours, variations sur un an en %)



Source : Banque de France.

Encadré 6

Le comportement financier des ménages

En 2013, les ménages reviennent vers l'assurance-vie

En 2013, le flux des placements financiers des ménages a diminué de nouveau : il s'est établi à 71,3 milliards, après 87,0 milliards en 2012 et 95,9 milliards en 2011 (cf. tableau). Sa répartition s'est modifiée notamment au détriment des placements bancaires et au profit de l'assurance-vie.

Le flux des placements sur les différents types de livrets s'est réduit, revenant à 9,1 milliards d'euros, après 46,6 milliards en 2012. L'effet des deux relèvements de plafond successifs du Livret A (de 15 300 euros à 19 125 euros en octobre 2012, puis à 22 950 euros en janvier 2013) s'est amorti. Par ailleurs, la rémunération a diminué en raison de la baisse du taux du Livret A, qui est passé de 2,25 % à 1,75 % en février 2013 puis à 1,25 % en août, tout en restant largement plus élevée que celle des avoirs comparables comme les parts d'OPC monétaires.

En revanche, les flux de dépôts à vue et d'avoirs en numéraire ont augmenté nettement (21,4 milliards en 2013, au lieu de 0,7 milliard en 2012), le coût d'opportunité

Placements financiers des ménages français

(flux annuels en milliards d'euros)

	2011	2012	2013
Placements financiers	95,9	87,0	71,3
Dépôts à vue et numéraire	9,4	0,7	21,4
Placements bancaires	50,4	56,3	11,7
Livrrets A, livrets bleus et LDD	22,5	55,2	24,6
Autres livrets	14,4	-8,6	-15,5
PEL	4,3	1,6	9,5
Comptes à terme et PEP	9,2	8,1	-6,9
Titres	7,2	10,3	-1,2
Titres de créance	1,3	2,6	-6,4
Actions cotées	5,7	-5,8	-2,8
Actions non cotées et autres participations	11,7	22,3	22,4
Titres d'OPC	-11,5	-8,8	-14,4
Contrats d'assurance-vie	28,9	19,7	39,4
Endettement	49,7	26,7	27,1

Source : Banque de France.

.../...

de leur détention étant réduit par la baisse générale des taux d'intérêt de marché. Dans ce contexte, les plans d'épargne logement (PEL), dont la rémunération a été maintenue à 2,5 %, ont augmenté de 9,5 milliards en 2013, après 1,6 milliard en 2012.

Par ailleurs, les ménages se sont à nouveau tournés vers l'assurance-vie : le flux annuel de provisions techniques, incluant les souscriptions nettes et les revenus capitalisés des contrats, a atteint 39,4 milliards d'euros en 2013, après 19,7 milliards d'euros en 2012 et 28,9 milliards en 2011. Cette reprise a uniquement concerné les contrats en euros, dont le capital est garanti. Sur les contrats en unités de compte, plus risqués, les flux de souscriptions ont été quasi nuls en 2013 après deux années de baisse. S'agissant des placements en titres, la baisse des taux d'intérêt va de pair avec une réduction des portefeuilles obligataires des ménages ainsi que de nouvelles cessions de titres d'OPC monétaires et non monétaires (- 14,4 milliards d'euros après - 8,8 en 2012). Le redressement des cours sur les marchés d'actions (le CAC 40 a progressé de 18 % en 2013) s'est accompagné d'une réduction des cessions nettes d'actions cotées, revenues à 2,8 milliards en 2013, après 5,8 milliards en 2012.

Le recours des ménages à l'emprunt bancaire augmente légèrement en 2013

Le flux net d'endettement des ménages, principalement sous forme d'emprunts immobiliers, a augmenté légèrement en 2013 (27,1 milliards d'euros en 2013 après 26,7 milliards en 2012), mais est resté nettement en dessous de son niveau de 2011 (49,7 milliards). L'évolution du crédit a ainsi accompagné celle du nombre des ventes de logements anciens, remonté à 723 milliers en 2013, après avoir baissé de 801 milliers en 2011 à 704 milliers en 2012.

3| LA RÉPONSE MONÉTAIRE DE L'EUSYSTÈME

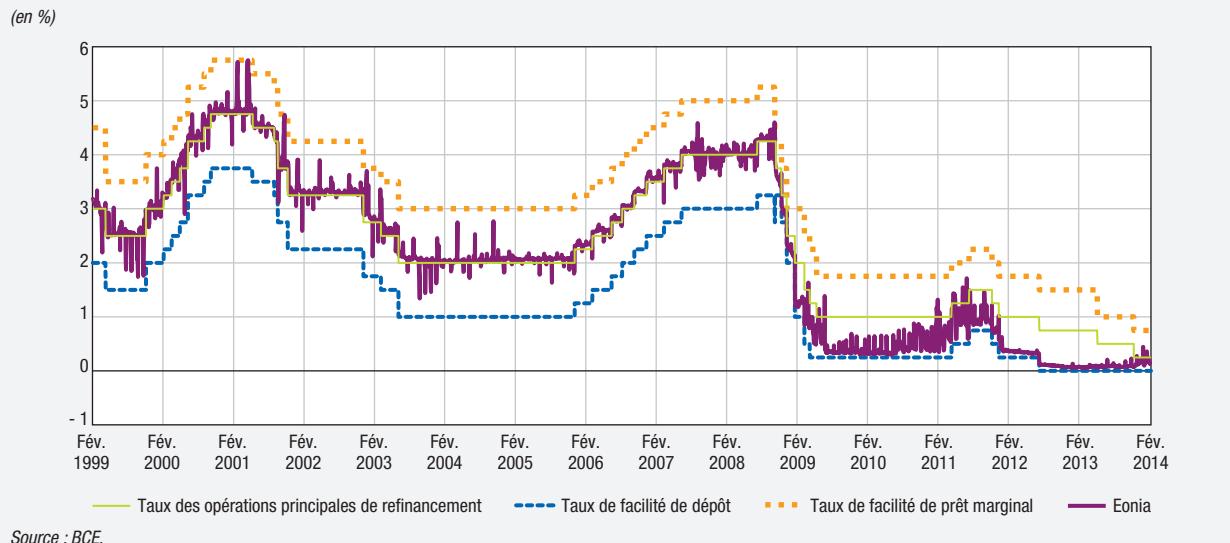
3|1 Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème

Les décisions de politique monétaire conventionnelles

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a baissé ses taux directeurs à deux reprises en 2013. Le 8 mai 2013, dans un contexte de faibles tensions inflationnistes sous-jacentes à moyen terme, il a réduit le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement (OPR) de 25 points de base à 0,50 %, son plus bas historique. De surcroît, la largeur du corridor a été resserrée à 100 points de base, contre 150 précédemment, avec un taux appliqué à la facilité de dépôt maintenu à 0 % et un taux appliqué à la facilité de prêt marginal abaissé à 1,00 %. Le resserrement du corridor contribue à

réduire la volatilité des taux d'intérêts interbancaires au jour le jour (Eonia). Le 13 novembre 2013, le Conseil des gouverneurs a décidé de réduire à nouveau le taux des OPR à 0,25 %. Il a également choisi de resserrer davantage la largeur du corridor en abaissant le taux sur la facilité de prêt marginal à 0,75 % tandis que le taux sur la facilité de dépôt a été maintenu à 0 %, impliquant un corridor asymétrique autour du taux des OPR. Cette deuxième baisse a été motivée par un taux d'inflation bas, inférieur à 1,0 % et une atténuation des tensions sous-jacentes sur les prix signalant une période prolongée de faible inflation. L'asymétrie du corridor est cohérente avec la décision du Conseil des gouverneurs, le 7 novembre 2013, de maintenir au moins jusqu'au 7 juillet 2015 les procédures d'appel d'offres à taux fixe pour les opérations principales de refinancement, la totalité des soumissions étant servies. En effet, depuis l'instauration des procédures d'appel à taux fixe en octobre 2008, les taux interbancaires au jour le jour se sont essentiellement concentrés dans la partie basse du corridor, entre le seuil des taux de facilité de dépôt et les taux des OPR (cf. graphique 11).

Graphique 11
Taux directeurs de l'Eurosystème



Source : BCE.

Encadré 7

Les indications sur l'orientation de la politique monétaire : la *forward guidance*

Principe de la *forward guidance*

L'orientation de la politique monétaire ne se limite pas au niveau courant du taux d'intérêt de court terme. Dans la mesure où les anticipations des agents privés jouent un rôle important dans la détermination de l'équilibre macroéconomique, la politique monétaire agit sur la demande principalement par sa capacité à ancrer les anticipations de taux d'intérêt futurs des agents sur une trajectoire compatible avec l'objectif de stabilité des prix.

Par conséquent, le fait de venir buter contre le plancher de 0 % pour le taux directeur ou de s'en rapprocher n'empêche pas la banque centrale d'agir sur les anticipations de taux directeurs futurs, afin de les aligner elles aussi sur un niveau très proche de zéro. La façon la plus directe de procéder pour la banque centrale consiste à s'engager, dans des termes plus ou moins précis selon ce qui lui paraît approprié, à maintenir les taux directeurs à un bas niveau pendant un certain temps. On appelle *forward guidance* la politique de communication de la banque centrale sur l'orientation des taux directeurs futurs.

En s'engageant à maintenir ses taux directeurs à un bas niveau pour une certaine période, la banque centrale peut faire baisser les taux d'intérêts réels *ex ante* à moyen et long terme *via* deux canaux :

- d'une part, l'annonce de la trajectoire probable future des taux directeurs fait baisser les taux d'intérêt nominaux à moyen et long terme. En effet, ces taux sont par définition fonction des taux courts futurs anticipés (théorie de la structure par terme de la courbe des taux) ;
- d'autre part, l'annonce du maintien des taux à un niveau bas pour un certain temps augmente l'inflation anticipée à moyen et long terme, ce qui fait baisser les taux réels *ex ante*.

Au total, les taux d'intérêts réels baissent et stimulent la demande agrégée.

.../...

Typologie des différentes formes de *forward guidance*

L'engagement de la banque centrale à maintenir ses taux directeurs à un bas niveau peut être énoncé sous différentes formes :

- La *forward guidance* sans date explicite annonce que les taux resteront bas pour un certain temps, mais sans spécifier de date précise. Cette communication est celle utilisée par la BCE depuis juillet 2013. Les communiqués de la BCE indiquent que les taux resteront bas « sur une période prolongée ».
- La *forward guidance* à date fixe précise un horizon temporel. La Fed a typiquement eu recours à cette forme de communication d'août 2011 à septembre 2012.
- La *forward guidance* conditionnelle porte sur un maintien des taux à un niveau bas jusqu'à ce que certaines conditions économiques soient satisfaites. La Fed a par exemple annoncé en décembre 2012 qu'elle maintiendrait des taux bas tant que le taux de chômage resterait supérieur à 6,5 %, que l'inflation anticipée à l'horizon d'un à deux ans resterait inférieure à 2,5 % et que les anticipations de long terme resteraient bien ancrées.

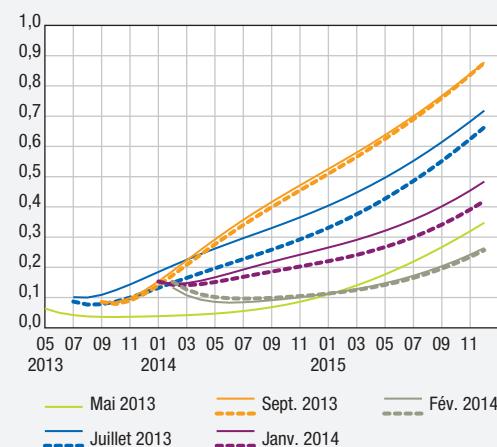
La *forward guidance* dans l'Eurosystème depuis le 4 juillet 2013

À la suite de sa réunion du 4 juillet 2013, le Conseil des gouverneurs de la BCE a indiqué que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteraient « à leurs niveaux ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée ». Cette annonce s'est fondée sur le maintien, à moyen terme, de perspectives d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie réelle et de l'atonie des évolutions sur le marché monétaire. Depuis lors, le Conseil des gouverneurs a systématiquement réaffirmé cette formulation de la *forward guidance*¹. De surcroît, la communication de la BCE indique clairement l'existence d'un « biais à la baisse », à travers lequel elle communique aux agents économiques que de nouvelles baisses de taux peuvent survenir, comme en novembre 2013.

L'annonce de l'orientation future des taux directeurs le 4 juillet 2013 s'est traduite par une réduction immédiate des taux anticipés basés sur les swaps au jour le jour (cf. graphique ci-contre). Ces taux sont toutefois remontés en septembre 2013, dans un contexte de tensions généralisées sur les marchés. Mais cette remontée des taux s'est progressivement estompée et les taux anticipés sont redescendus vers les niveaux de mai 2013, en partie grâce à la réitération ferme par le Conseil des gouverneurs de sa *forward guidance*.

Taux anticipés tirés des swaps de taux (OIS)

(en %)



Note : à partir de juillet 2013, le trait plein représente la courbe des taux le jour précédent le Conseil des gouverneurs et la courbe pointillée de la même couleur représente la courbe des taux le même mois, le jour suivant la conférence de presse à l'issue du Conseil des gouverneurs (au cours de laquelle l'orientation des taux futurs est communiquée).

Sources : Bloomberg, calculs Banque de France.

¹ Les déclarations introductives du Conseil des gouverneurs dénotent une fermeté grandissante. Alors que d'août à décembre 2013, les déclarations indiquent que le Conseil des gouverneurs « confirme » ses indications sur la trajectoire future des taux directeurs, ce dernier « réitère fermement » ses indications de janvier à mars 2014.

3|2 La mise en œuvre des décisions de politique monétaire de l'Eurosystème par la Banque de France

En 2013, les instruments de politique monétaire utilisés par l'Eurosystème ont été les opérations principales de refinancement (MRO), les opérations de refinancement de long terme (LTRO), ainsi que les facilités permanentes et les réserves obligatoires. La possibilité de rembourser par anticipation les opérations de très long terme (VLTRO 3 ans) a également été ouverte par l'Eurosystème en 2013, les banques ayant alors progressivement remboursé leurs encours de crédit à très long terme. Deux baisses de taux ont également été décidées, amenant les taux à un plus bas historique. Renforçant cette tendance sur les taux, la BCE a procédé pour la première fois à une annonce sur l'orientation future des taux directeurs pour indiquer que le Conseil des gouverneurs estimait que ces taux resteraient faibles sur une période étendue (cf. encadré 7).

Une liquidité excédentaire décroissante sous l'effet des remboursements VLTRO trois ans

En 2013, l'Eurosystème a poursuivi une politique accommodante d'accès à la liquidité en décidant d'étendre jusqu'en juillet 2015 au minimum la procédure d'appel d'offres à taux fixe avec allocation de la totalité des soumissions pour l'ensemble de ses opérations de refinancement. Dans le sillage des décisions de politique monétaire mises en œuvre par l'Eurosystème, l'année 2013 est venue consolider les progrès accomplis en 2012.

Dans ce contexte, signe d'une évolution favorable, l'année 2013 a vu l'intensité du recours des banques aux opérations de refinancement de très long terme de l'Eurosystème se réduire, avec le remboursement progressif d'une part significative des deux opérations de *Very Long Term Refinancing Operations* (VLTRO) mises en place par l'Eurosystème en décembre 2011 puis janvier 2012. Ces opérations de refinancement de très long terme d'une maturité exceptionnelle

de trois ans avaient notamment eu pour objectif d'injecter massivement des liquidités afin de remédier aux tensions constatées sur les marchés. Toutes maturités confondues, les établissements de crédit de la zone euro avaient pu se refinancer auprès de l'Eurosystème pour un montant de 1 132 milliards d'euros à fin 2012 (cf. graphique 12).

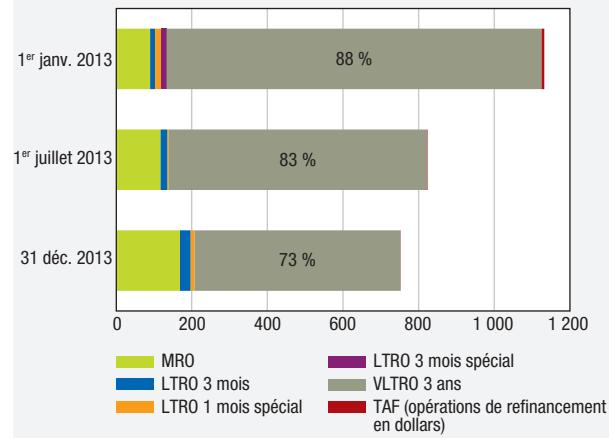
Le remboursement par anticipation des VLTRO, à compter du 30 janvier 2013 pour la première VLTRO et du 27 février 2013 pour la seconde, a permis une baisse de l'encours de crédit de 380 milliards d'euros, le montant total du refinancement des établissements de crédit auprès de l'Eurosystème s'étant réduit à 752 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (- 34 % sur l'année 2013).

Les banques venant se refinancer auprès de la Banque de France ont suivi la tendance mais ont réduit leur refinancement encore plus significativement que la moyenne de la zone euro, passant de 179 milliards d'euros fin 2012 à 69 milliards d'euros à fin 2013, soit une baisse de 110 milliards d'euros (- 61 %)².

Pour l'ensemble de l'Eurosystème, la part des opérations de refinancement de très long terme a diminué à 73 % de l'encours total au 31 décembre 2013, contre 88 % en début d'année. L'excédent de liquidité au sein de la zone euro a suivi cette même tendance,

Graphique 12
Composition par terme de l'encours de refinancement auprès des banques centrales de l'Eurosystème

(en milliards d'euros)



² Données chiffrées pour la France en moyenne par période de réserves obligatoires.



Patricia B.
Direction de l'Immobilier et des Services généraux

descendant à moins de 200 milliards sur les deux derniers mois de l'année 2013.

Cette moindre dépendance des établissements de crédit aux opérations de refinancement de long terme de l'Eurosystème peut être considérée comme le signe d'une évolution favorable de la situation de liquidité des banques et de leur accès aux financements de marché.

De même, pour ce qui concerne la liquidité en devises, la participation en 2013 aux opérations de fourniture en dollars américains contre garanties mises en place par l'Eurosystème en 2013 a connu un net reflux par rapport à 2012, une tendance qui n'a cessé de se confirmer au cours de l'année 2013 : l'encours de ces opérations s'est élevé à 2,6 milliards d'euros en moyenne en 2013 contre 26,2 milliards d'euros en moyenne en 2012 ; l'encours au 31 décembre 2013 avoisinait 200 millions d'euros, signe que les tensions sur le refinancement dans cette devise se sont apaisées.

Si le recours au refinancement de l'Eurosystème a significativement diminué au cours de l'année 2013, les montants de crédit encore alloués aux contreparties

de politique monétaire et leur répartition ont conduit l'Eurosystème à maintenir l'éligibilité d'un large spectre d'actifs en garantie de ses opérations de refinancement. Ainsi, les mesures d'élargissement décidées fin 2011 sont restées en vigueur en 2013, ce qui a permis de continuer d'accepter certains ABS (*asset-backed securities*, obligations sécurisées) et des créances privées dites « additionnelles », en complément des actifs déjà acceptés dans le cadre pérenne de l'Eurosystème. À noter que la possibilité d'élargir le cadre de collatéral à ces créances privées dites « additionnelles » a été offerte à toutes les banques centrales de l'Eurosystème mais que seules neuf banques centrales, parmi lesquelles la Banque de France, ont effectivement élargi leur spectre de créances privées éligibles. Le maintien de cette politique d'élargissement a visé d'une part, à maintenir un large volume d'actifs éligibles au sein de la zone euro et d'autre part, à encourager le financement de l'économie réelle, *via* des classes d'actifs correspondant à des financements d'entreprises ou de particuliers (créances privées classiques et additionnelles) ou à des produits de titrisation ayant comme actifs sous-jacents des crédits aux entreprises et aux particuliers (ABS). À cet égard, l'Eurosystème a décidé le 18 juillet 2013 de réduire ses exigences minimales de notation des ABS acceptés comme garanties éligibles, contribuant ainsi à soutenir la distribution de crédit aux acteurs économiques. Fin 2013, le montant des garanties déposées auprès des banques centrales de l'Eurosystème s'élevait à 2 210 milliards d'euros.

La réaffirmation d'une politique volontaire de l'Eurosystème dans la durée a permis de maintenir un matelas de liquidité limitant les risques de *credit crunch*. Ces mesures se sont d'ailleurs traduites par le maintien structurel de la cible opérationnelle qu'est le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour (Eonia) en deçà du taux directeur. Le taux Eonia s'est ainsi établi en moyenne autour de 7 à 10 points de base seulement au-dessus du taux de la facilité de dépôt jusqu'en novembre 2013. À partir de la fin de l'année, la baisse de l'excédent de liquidité en 2013 a toutefois fini par se traduire par une légère remontée de l'Eonia. Néanmoins, sous réserve que ces tensions ne s'inscrivent pas dans la durée, elles peuvent être considérées comme le signe d'un processus progressif d'adaptation des marchés interbancaires à la réduction de l'excédent de liquidité, avec l'enclenchement d'une forme d'auto-régulation des marchés.

Encadré 8

Marchés interbancaires de la zone euro : moindre fragmentation ?

Le bon fonctionnement du marché interbancaire de la zone euro est un élément clé de la bonne transmission des impulsions de politique monétaire à l'économie. La crise financière mondiale qui a débuté en 2007 s'est notamment manifestée par des dysfonctionnements de ce marché.

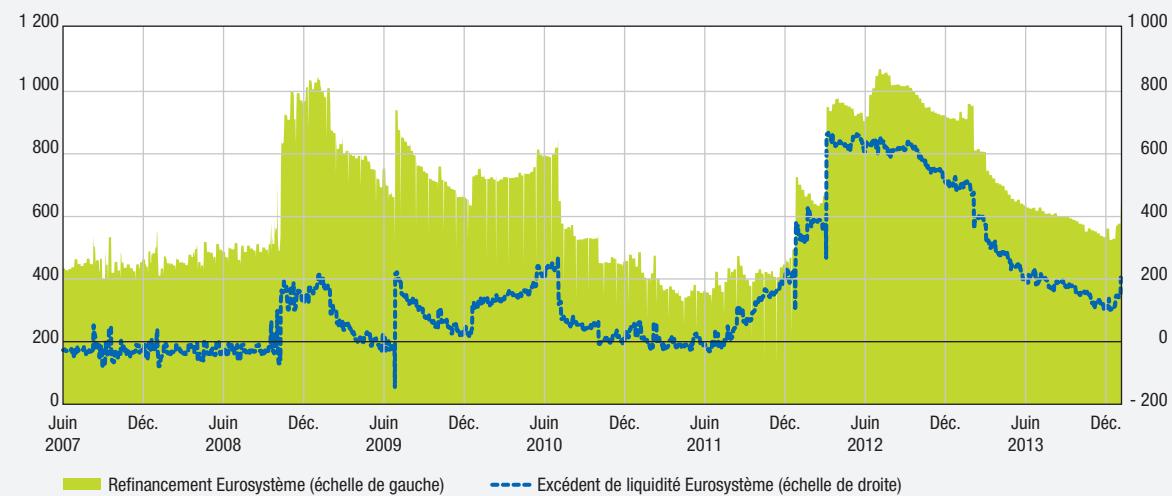
Avant la crise, ce marché se caractérisait par un accès et une circulation efficaces de la liquidité entre les banques en situation de besoin et celles en position excédentaire. Les établissements de crédit parvenaient à obtenir des financements sans contraintes significatives. S'il existait des primes de risque selon les établissements, en fonction de leur santé financière et de leur pays d'origine, ceux-ci parvenaient néanmoins à trouver réponse à leurs besoins dans le marché. Les établissements de crédit de la zone euro sollicitaient alors l'Eurosystème à travers ses deux opérations de refinancement, pour un montant global de refinancement en moyenne d'environ 450 milliards d'euros.

Avec la crise et la défiance mutuelle des établissements de crédit, les échanges interbancaires se sont asséchés et la volatilité du taux Eonia s'est accrue. Les banques excédentaires sur le marché sont devenues réticentes à prêter leur liquidité et ont préféré la déposer auprès de l'Eurosystème, y compris à un taux de rémunération plus faible, voire nul. Ce phénomène s'est amplifié avec la faillite de Lehman Brothers et, au sein de la zone euro, avec l'émergence de la crise de la dette souveraine dans certains pays de la zone euro. Face à cette fragmentation du marché interbancaire, l'Eurosystème a assuré le rôle d'intermédiaire que le marché ne jouait plus. Il a pris toutes les mesures nécessaires pour continuer à assurer, dans ce contexte dégradé, le refinancement des banques. Ce rôle d'intermédiation a culminé avec la mise en œuvre par l'Eurosystème des deux opérations de refinancement (VLTRO) d'une maturité de trois ans, qui ont permis un refinancement massif et à long terme de l'ensemble des contreparties de politique monétaire y ayant eu recours.

Ces mesures ont porté leurs fruits. En effet, en 2013, si le marché interbancaire n'est pas encore revenu à un mode de fonctionnement d'avant-crise, certains signes sont encourageants. En particulier, la baisse de l'intermédiation de l'Eurosystème en 2013, visible notamment à travers la diminution de 380 milliards d'euros du refinancement Eurosystème et le resserrement de 356 milliards d'euros de l'excédent de liquidité, est le signe d'une moindre dépendance des banques vis-à-vis de l'Eurosystème pour se refinancer (cf. graphique A). Par ailleurs, plusieurs indicateurs attestent d'une reprise graduelle des échanges entre banques d'un même pays et d'un pays de la zone euro à un autre. C'est notamment le cas de l'évolution des soldes des balances Target au sein de l'Eurosystème, lesquelles recensent les transactions transfrontalières quotidiennes (en euros) au sein de la zone euro (cf. graphique B).

Graphique A
Évolution du refinancement Eurosystème et de l'excédent de liquidité depuis 2007

(en milliards d'euros)



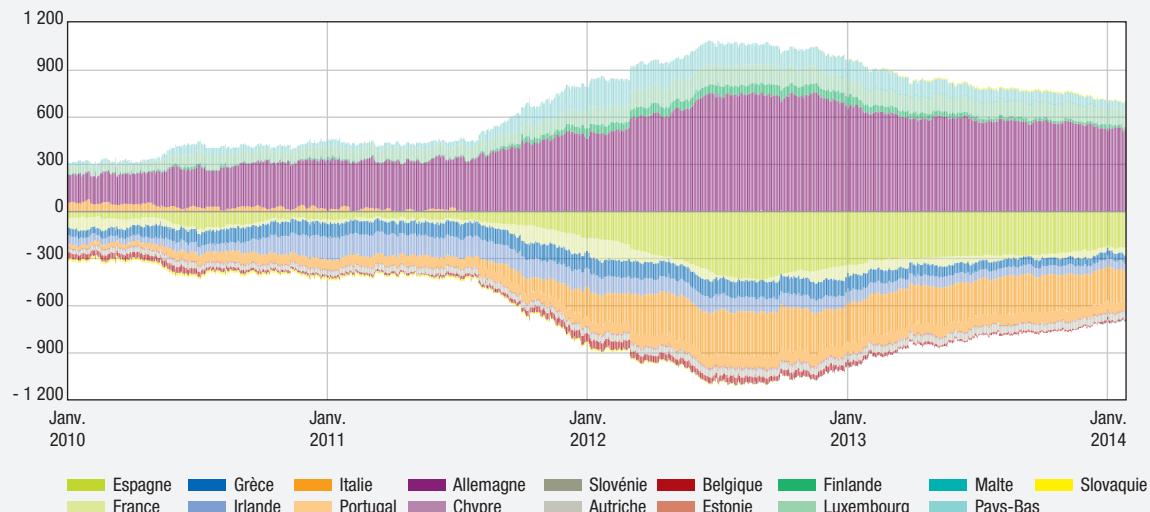
Source : BCE.

.../...

Ces signes sont encore fragiles. Ils sont à pondérer au regard des encours de refinancement encore significatifs des banques vis-à-vis de l'Eurosystème, de l'inégale répartition de leurs remboursements et du fait que certains établissements préfèrent continuer à déposer leurs excédents de liquidité à la banque centrale, plutôt que de le mettre à disposition sur le marché.

Graphique B
Évolution du solde brut Target au sein de l'Eurosystème depuis 2007

(en milliards d'euros)



4| LES ACTIONS POUR CONSOLIDER LA REPRISE

Les banques centrales, grâce à leurs actions de politique monétaire et en faveur de la stabilité financière, ont créé les conditions nécessaires à la reprise mondiale et en particulier au redressement progressif de la zone euro. Toutefois, les actions des banques centrales à elles seules ne sont pas suffisantes pour assurer une croissance forte. C'est pourquoi des finances publiques saines et la mise en place de réformes structurelles ambitieuses sont indispensables pour compléter ces actions.

4|1 L'action en faveur de la stabilité financière

La stabilité financière

En zone euro, l'année 2013 a été marquée par une très nette diminution des tensions sur les marchés financiers, directement liée à la stratégie de communication de la BCE et au discours de son président, Mario Draghi,

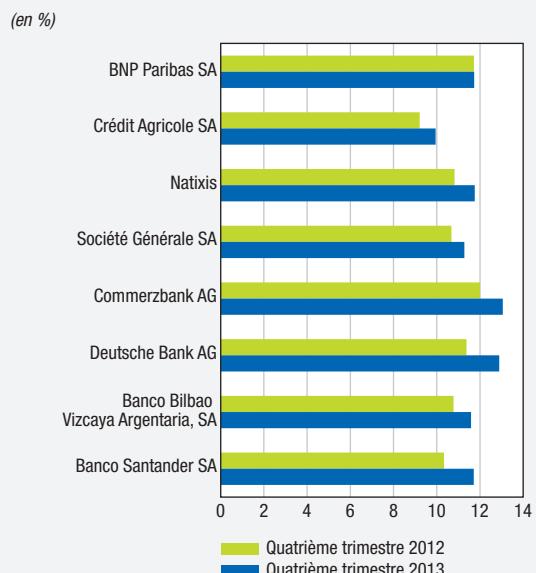
le 26 juillet 2012, indiquant que l'Eurosystème était « prêt à tout pour sauver l'euro ». Les annonces qui ont suivi, notamment dans le cadre de la stratégie de *forward guidance* visant à rassurer les acteurs de marché quant à un maintien des taux à un niveau bas aussi longtemps que nécessaire, ont également contribué à cette amélioration. Les marchés attendent cependant à présent des signes plus clairs de reprise dans la zone euro.

Dans ce contexte, les craintes liées à la consolidation budgétaire européenne et américaine ont fortement diminué, alors que les risques liés aux élections législatives en Italie (février) et en Allemagne (septembre) ainsi qu'au plan de sauvetage du secteur financier chypriote (mars) ne se sont pas matérialisés. Bien que les tensions sur le marché des obligations souveraines soient restées présentes, sensibles notamment dans la dégradation des notes de Chypre, de l'Italie, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la France par au moins une agence, elles ont considérablement diminué pour les pays périphériques. La dégradation de la France n'a pas eu d'impact sur le *spread* OAT-Bund. Les incertitudes relatives à l'activation éventuelle de

l'OMT pour l'Espagne ont finalement été apaisées, du fait de la détente des *spreads* intervenue sans mise en œuvre de ce programme. Dans l'ensemble, grâce aux efforts consentis par les pays européens en matière de convergence macroéconomique, l'année 2013 a marqué un retour des investisseurs vers la zone euro.

Concernant la situation du secteur bancaire européen, le phénomène de fragmentation observé après la crise s'est atténué. En raison d'un processus de réduction des actifs pondérés par les risques et d'une mise en réserve des bénéfices réalisés, les positions des banques en matière de solvabilité se sont en outre améliorées. Sous la pression des marchés et anticipant la mise en œuvre des réformes réglementaires, les banques ont entamé un processus de renforcement de leurs bilans. Le recentrage vers des activités moins risquées au détriment par exemple des opérations pour compte propre devrait être favorable au financement de la croissance. Les conditions de financement des banques ont continué de se normaliser au cours de l'année. À ce titre, les besoins en liquidité « banque centrale » ont diminué. Néanmoins, l'année 2013 s'est caractérisée par une augmentation des provisions pour créances douteuses, la restructuration du secteur bancaire européen restant inachevée, dans un contexte macroéconomique défavorable.

Graphique 13
Ratio Core equity Tier 1 d'un échantillon de banques de la zone euro



Source : SNL Financial.

La supervision prudentielle

Le secteur financier a bénéficié en 2013 d'un apaisement des tensions caractérisé notamment par une certaine normalisation des marchés de dette souveraine des États sous stress de la zone euro. Pour autant, la situation reste fragile et continue d'appeler à la vigilance.

Les efforts engagés par les banques afin de se conformer aux dispositions du futur ratio de liquidité à court terme (LCR) leur permettent de disposer d'importantes réserves de liquidités qui se sont encore accrues en 2013. Alors que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a continué de suivre l'état de préparation des banques françaises à l'ensemble des dispositions du futur cadre prudentiel européen qui reproduit les accords de Bâle III, celles-ci se placent d'ores et déjà en position favorable pour respecter, dès à présent, les nouvelles normes de solvabilité telles qu'elles seront applicables en 2019.



Fabien L.
Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'ouvrage statistiques

Par ailleurs, la fin de l'année 2013 a vu le lancement de l'exercice d'évaluation des banques de la zone euro, dont le contrôle sera transféré à la Banque centrale européenne en novembre 2014 dans le cadre de la mise en place du mécanisme de supervision unique. La France est particulièrement concernée compte tenu de la concentration de son système bancaire et de la dimension internationale de ses principales banques.

Dans le secteur de l'assurance, l'accord intervenu sur la directive Omnibus II a entériné la date d'entrée en vigueur de Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016. Dans ce contexte, les travaux de préparation du marché français au nouveau régime se sont intensifiés : l'ACPR a complété l'évaluation de l'état de préparation du marché, qu'elle conduit depuis maintenant trois ans, par un premier exercice de remise d'une série d'états prudentiels au format Solvabilité II par un échantillon d'organismes très représentatif. Ces différents travaux, qui font ressortir une progression significative de l'état de préparation du marché ont permis d'identifier les sujets sur lesquels des progrès importants restent attendus, parmi lesquels l'amélioration de la qualité des données transmises figure en bonne place.

Au-delà, l'ACPR a continué d'exercer un contrôle rapproché de l'ensemble des institutions. Elle a en particulier procédé à un examen détaillé de la situation des organismes qui sont les plus touchés par le maintien de taux longs à des niveaux durablement bas, qu'il s'agisse des régimes de retraite supplémentaire en points ou des assureurs vie. Par ailleurs, elle a porté une attention particulière aux secteurs de la santé et de la prévoyance qui sont engagés dans des processus de concentration et présentent des risques spécifiques qu'il convient de prendre en compte. Enfin, l'ACPR a poursuivi le traitement actif des difficultés des organismes les plus fragiles, le collège de supervision assurance ayant demandé à plusieurs reprises la mise en œuvre de mesures de redressement.

4|2 La coordination internationale des politiques économiques

Depuis le sommet de Washington en novembre 2008, le groupe des 20 (G20) s'est affirmé comme la principale enceinte de coopération économique et financière au niveau international. La Russie a pris en 2013 le relais de la présidence mexicaine, avec pour objectif

d'accompagner au mieux la relance de l'économie mondiale tout en continuant d'apporter des réponses aux tensions sur les marchés financiers.

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de Saint-Pétersbourg en septembre 2013 a adopté un plan d'action en faveur de la croissance et de l'emploi qui établit de nouveaux engagements de réformes structurelles au service de cet objectif partagé. Le G20 a réaffirmé également la nécessité de poursuivre ses efforts pour rééquilibrer la croissance mondiale, l'effort devant être mieux partagé entre les économies en excédent et celles en déficit. En revanche, les objectifs de stabilisation du ratio de dette publique sur PIB (à horizon 2016) adoptés à Toronto en 2010 n'ont pas été renouvelés, une approche plus flexible ayant été retenue.

Le thème du financement de l'investissement de long terme, qui avait été mis en avant en fin de présidence mexicaine, s'est poursuivi sous présidence russe. Un groupe d'étude du G20 co-présidé par l'Allemagne et l'Indonésie a permis d'aboutir à un plan de travail visant à répondre aux divers obstacles identifiés. Ce plan de travail s'est traduit par la commande de plusieurs travaux d'approfondissement aux organisations internationales, parmi lesquels les « principes de haut niveau » de l'OCDE pour l'investissement de long terme des investisseurs institutionnels qui ont été endossés par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Saint-Pétersbourg.

Les efforts déployés par la présidence russe pour parvenir à un accord sur la révision de la formule des quotes-parts du FMI n'ont pas abouti. Les discussions relatives à la quinzième revue générale des quotes-parts se poursuivront en 2014. En complément de quatorzième revue générale des quotes-parts, qui entrera en vigueur dès que les États-Unis l'auront ratifiée, ces réformes de la gouvernance et des quotes-parts du FMI permettront de renforcer sa légitimité, et donc sa capacité à favoriser une coopération internationale plus efficace. D'autres sujets relatifs à l'architecture financière internationale ont également été abordés en 2013 : la mise à jour des lignes directrices conjointes du FMI et de la Banque mondiale relatives à la gestion de la dette publique ; la soutenabilité des prêts aux pays à bas revenu (discussions sur l'adoption de lignes directrices) ; et l'approfondissement de la coopération entre les accords régionaux de financement et le FMI.

En matière de régulation financière, la présidence russe du G20 a apporté son soutien aux travaux en cours au sein du Conseil de stabilité financière (CSF), lequel a été institué en qualité de personne morale dotée d'une autonomie financière accrue. Des progrès ont été notés notamment dans la mise en œuvre des accords de Bâle, la régulation des marchés de dérivés de gré à gré et du système bancaire parallèle, la supervision et la résolution des établissements « trop grands pour faire faillite » (*too-big-to-fail*, dans la terminologie anglo-saxonne).

Enfin, des progrès importants ont été réalisés en matière de coordination de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Poussés par une large coalition de pays avancés, les membres du G20 se sont notamment engagés à démarrer un échange automatique d'informations fiscales dès 2015. De plus, le G20 a approuvé le plan d'action préparé par l'OCDE pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*Base Erosion and Profit Shifting – BEPS*), lequel reconnaît notamment l'importance de prendre en compte l'économie numérique sans frontières.

L'Australie a pris le relais de la Russie en décembre 2013 avec deux priorités : l'élaboration de stratégies de croissance et le financement de l'investissement de long terme, avec un focus sur le financement des projets d'infrastructure. Les stratégies de croissance ont pour but d'augmenter l'activité – à partir d'un diagnostic commun sur les entraves à la croissance au niveau mondial – *via* des mesures stimulant l'investissement, l'emploi (notamment le taux de participation), et le commerce international, et encourageant la concurrence. L'ambition des stratégies de croissance est également de renforcer la coordination des politiques économiques en privilégiant les actions coordonnées et en visant les mesures de relance produisant les externalités positives les plus fortes.

4|3 La maîtrise des finances publiques

Le processus de redressement des finances publiques en zone euro s'est poursuivi en 2013, le déficit public pour la zone se réduisant à 3,1 % du PIB, après 3,7 % en 2012.

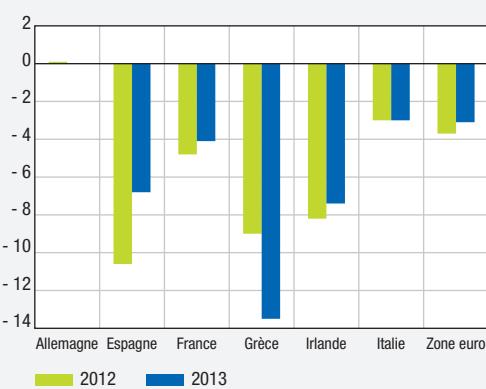
L'ensemble des pays de la zone euro ont amélioré leur situation budgétaire en 2013 à l'exception de la Grèce, pour qui l'aggravation du déficit public résulte du coût de la recapitalisation des banques, qui représente 10,6 %

du PIB, alors qu'un très gros effort structurel, de 2,2 points de PIB, a par ailleurs été fait (cf. graphique 14). C'est l'Espagne qui a enregistré la plus importante réduction de déficit public (– 3,8 points de PIB en 2013 à un niveau cependant encore élevé de – 6,8 %). Néanmoins parmi les principaux pays, seule l'Allemagne a affiché un solde budgétaire en équilibre en 2013.

Malgré ces efforts, le ratio de dette publique de la zone euro devrait continuer à croître, passant de 92,6 % du PIB en 2012 à 95,5 % en 2013. De plus, les niveaux d'endettement dans les principaux pays de la zone euro (cf. graphique 15) dépassent tous 90 % du PIB, une exception étant l'Allemagne qui, avec son équilibre budgétaire, est parvenue à réduire son ratio de dette sur PIB de 1,4 point par rapport à 2012.

Graphique 14
Déficits publics

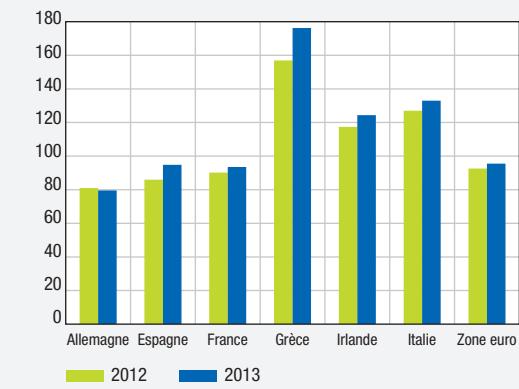
(en % du PIB)



Source : Commission européenne.

Graphique 15
Dette publique

(en % du PIB)



Source : Commission européenne.

Encadré 9

Les pays sous programme d'assistance financière

En 2013, cinq pays européens étaient sous programme d'assistance financière UE-FMI : la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et Chypre. En contrepartie de l'aide financière octroyée, ces pays se sont engagés à mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles et des mesures d'assainissement de leurs finances publiques, afin de retrouver une croissance économique durable et une situation soutenable de leurs comptes publics. Pour chaque pays, ces engagements, ainsi que les critères de suivi, ont été inscrits dans un *memorandum* de politique économique et financière et un protocole d'accord (*memorandum of understanding*). Ils servent de références aux missions communes de la Commission européenne, du FMI et de la BCE (la « Troïka ») pour effectuer les revues trimestrielles des conditionnalités préalables au déboursement des tranches d'aide.

La situation et les perspectives économiques, de même que le degré d'avancement des processus de redressement économique et d'assainissement budgétaire, varient toutefois d'un pays à l'autre. Fin 2013, la situation dans chacun de ces pays apparaît contrastée :

- L'Irlande et l'Espagne sont officiellement sorties de leurs programmes d'aide, respectivement en décembre 2013 et fin janvier 2014.
 - L'Irlande est le second pays, après la Grèce, à avoir conclu un plan d'aide de 85 milliards d'euros (58 % du PIB) avec l'Union européenne et le FMI, en décembre 2010. Le programme d'assistance financière a permis au pays de réformer en profondeur son système bancaire, surdimensionné et fragilisé par l'explosion de la bulle immobilière. En contrepartie de l'aide octroyée, sept plans d'austérité ont été adoptés, pour un montant global d'environ 30 milliards d'euros. Cet ajustement budgétaire significatif a permis au pays de revenir à un déficit public de 7,2 % du PIB en 2013, alors qu'il était de 30,6 %, aides aux systèmes bancaires incluses, en 2010. Toutefois le niveau de l'endettement public demeure élevé (122,3 % en 2013 selon les projections de la Commission, en hausse de 5 points de PIB par rapport à 2012). Simultanément, l'activité économique croît à un rythme plus élevé que la moyenne de la zone euro depuis 2011. La sortie de l'Irlande de son programme d'assistance financière a été officiellement actée lors de l'Eurogroupe du 14 novembre 2013.
 - L'Espagne bénéficie d'une assistance financière européenne depuis juillet 2012. Toutefois, à la différence des autres pays sous programme, elle n'a pas eu recours à un plan d'aide globale pour son économie ; en effet, les 41,4 milliards d'euros prêtés par le mécanisme européen de stabilité (MES) ne concernent que la recapitalisation du secteur bancaire, l'État ayant réussi à maintenir un accès aux marchés pour se refinancer. Par ailleurs, l'aide a exclusivement été financée par l'UE, via le MES ; le FMI n'a été impliqué que pour ses compétences de surveillance et de conseil. L'Espagne est cependant affectée par une forte récession économique qui a rendu plus difficile que prévu l'assainissement de ses finances publiques : le déficit public espagnol devrait ainsi atteindre 7,2 % du PIB en 2013 (prévisions de la Commission), alors que la procédure de déficit excessif indiquait un objectif de 6,5 %. En raison de ces difficultés, l'Espagne a obtenu, le 20 juin 2013, un assouplissement de ses objectifs, et doit désormais ramener son déficit public en dessous de 3 % du PIB à l'horizon 2016 au lieu de 2014.
- Le Portugal et Chypre sont sous programme d'assistance financière depuis respectivement mai 2011 et mars 2013.
 - L'aide au Portugal, d'un montant de 78 milliards d'euros, a été consentie en contrepartie d'un plan de rigueur budgétaire et d'importantes réformes économiques afin de relancer la croissance et de renforcer la compétitivité. Le Portugal est cependant affecté par une forte récession économique qui complexifie l'assainissement de ses comptes publics ; le déficit public demeure ainsi élevé (5,9 % du PIB selon les prévisions de la Commission pour 2013) et supérieur à la cible fixée dans le cadre de la procédure de déficit excessif (5,5 %). Du fait d'un contexte macroéconomique dégradé, le pays a obtenu un assouplissement de ses objectifs, et devra ramener son déficit public en dessous de 3 % du PIB à l'horizon 2015, au lieu de 2014.
 - Au bord de la faillite en raison de la forte exposition de ses banques à la dette grecque, Chypre a obtenu en mai 2013 un prêt de 10 milliards d'euros de l'Union européenne et du FMI. En contrepartie, le pays a dû liquider l'une de ses principales banques (Laiki) et restructurer la première d'entre elles (Banque de Chypre), avec, pour la première fois dans la zone euro, la contribution des déposants non assurés et la mise en place concomitante de mesures de restrictions temporaires aux mouvements de capitaux. Il s'est également engagé à réaliser des coupes budgétaires drastiques et des privatisations afin de réduire son déficit public très dégradé (5,5 % du PIB prévu en 2013 selon la Commission). Ces mesures pèsent lourdement sur l'économie du pays, plongé dans une profonde récession (- 6,0 % prévu par la Commission en 2013).

.../...

- Quant à la Grèce, en dépit du montant considérable de l'aide internationale fournie depuis 2010 (73 milliards d'euros à l'issue du premier programme, auxquels s'ajoutent plus de 143 milliards d'euros dans le cadre du deuxième programme adopté le 14 mars 2012) et des mesures drastiques d'assainissement des comptes publics, la situation économique et budgétaire demeure très fragile, en particulier en ce qui concerne l'endettement public, qui dépasserait encore 170 % du PIB en 2013 (prévisions de la Commission européenne), sans qu'une réduction significative soit envisagée au cours des années ultérieures. D'importantes réformes ont été adoptées notamment pour permettre l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, de l'organisation de l'administration fiscale et du secteur bancaire. Un programme de privatisation de 50 milliards d'euros devait également être mené, mais il subit d'importants retards. Ainsi, les difficultés persistantes en Grèce ne laissent pas présager un remboursement rapide des créanciers internationaux.

Encadré 10

Les finances publiques françaises en 2013

Situation des finances publiques en 2013

En 2013, le déficit public français atteint – 4,3 % du PIB, soit 87,6 milliards d'euros, et recule ainsi de 11,1 milliards d'euros par rapport à 2012 (– 98,7 milliards d'euros, soit – 4,9 % du PIB), mais il s'établit à un niveau supérieur à l'objectif européen dans le cadre du programme de stabilité transmis à la Commission européenne en avril 2013.

L'amélioration des comptes publics observée par rapport à 2012 résulte d'un effort de redressement d'1 point de PIB en termes structurels, et s'appuie principalement sur la hausse des impôts votée dans la loi de finances 2013. Par rapport à 2012, les prélèvements obligatoires sur les ménages ont augmenté davantage que ceux sur les entreprises. Au total, le taux des prélèvements obligatoires augmente de 0,9 point de PIB, et s'établit à 45,9 % en 2013, après 45,0 % en 2012.

Le poids des dépenses publiques par rapport au PIB s'inscrit quant à lui en légère hausse en 2013, atteignant 57,1 % après 56,7 % en 2012. Cette évolution reflète les limites de l'effort de consolidation en dépenses en 2013, dans une conjoncture économique faible, comparativement à celui mis en œuvre du côté des recettes.

Le ratio de dette publique sur PIB s'est établi à 93,5 % en 2013, en hausse de 2,9 points par rapport à l'année précédente, ce qui représente un encours total de 1 925,3 milliards d'euros. Le taux d'intérêt apparent sur la dette française (intérêts versés sur dette) est en revanche sur une tendance baissière, et a atteint 2,8 % en 2013, après 3,3 % en 2012.

L'avis de la Commission européenne sur le projet de loi de finances 2014

Conformément aux nouvelles règles édictées par le paquet législatif appelé *two-pack*, la Commission européenne (CE) a, pour la première fois, rendu son avis sur les projets de budget de la France et des autres États membres de la zone euro (à l'exception de ceux sous programme Union européenne-FMI, cf. encadré 9).

Dans cet avis du 15 novembre 2013, la CE valide le projet de loi de finances (PLF) pour 2014, en émettant toutefois un certain nombre de réserves :

- la CE note que le dérapage du déficit nominal 2013 dans le PLF, identique à sa propre prévision (– 4,1 %), est supérieur à la projection qui figurait dans le programme de stabilité d'avril 2013 (– 3,7 %), du fait de moindres recettes et d'un dérapage de certaines dépenses ;
- elle rappelle que sa propre prévision de déficit pour 2014 est moins bonne que celle du PLF (– 3,8 %, contre – 3,6 %), en particulier parce que ses projections concernant le ralentissement de l'investissement public et la croissance de la masse salariale sont moins optimistes que celles proposées par le gouvernement. Elle anticipe par ailleurs de moindres recettes ;
- enfin, les appréciations de la nature de l'ajustement budgétaire diffèrent pour 2014 entre la Commission et le gouvernement. Le PLF prévoit en effet que cet effort repose à 80 % sur les dépenses, tandis que la CE estime que les économies en dépenses ne représenteraient qu'un peu plus de 50 % de l'ajustement.

La CE demande donc au gouvernement français de poursuivre ses efforts.

Encadré 11

Première mise en œuvre d'une gouvernance européenne de la zone euro par le *two-pack*

En application des dispositions du *two-pack*, la Commission a rendu pour la première fois le 15 novembre 2013 un avis (non contraignant) sur les projets de plan budgétaire des États membres de la zone euro (à l'exception de ceux sous programme UE-FMI). L'objectif de cet exercice est d'évaluer la conformité de ces projets de lois avec les engagements pris par l'État membre, notamment en ce qui concerne la trajectoire de retour à l'objectif de moyen terme (OMT) dans le cadre de projections macroéconomiques jugées plausibles. Si la Commission estime que l'État membre s'écarte des engagements pris au semestre précédent, elle peut demander la révision du projet de budget sous trois semaines ; l'État membre a alors quinze jours pour présenter, s'il le souhaite, une version révisée de son PLF. La Commission peut à nouveau émettre un avis, toujours non contraignant, sur le PLF révisé.

À l'issue de ce premier exercice, la Commission a constaté qu'aucun des projets de plans budgétaires ne présentait de dérapage considérable par rapport aux obligations du pacte de stabilité et de croissance. Cependant, la Commission estime que dans huit pays (dont l'Espagne, l'Italie et la Belgique), il existe des risques plus importants de dérapage par rapport à la trajectoire d'ajustement vers les objectifs de sortie de la procédure de déficit excessif ou de l'OMT (cf. tableau). Elle les invite par conséquent à prendre en compte ces considérations dans leurs projets de loi de finances.

Par ailleurs, la Commission considère que davantage de réformes de fond sont nécessaires pour renforcer la solidité des finances publiques à moyen terme. Malgré les progrès des pays en matière d'assainissement budgétaire, on constate des résultats mitigés en termes de réformes fiscales ou de réformes des retraites et du système de santé. En outre, la Commission insiste sur l'importance de la composition de l'assainissement budgétaire. En particulier, elle estime que la maîtrise des dépenses (hors l'investissement public) est un élément clé dans la stratégie de consolidation.

Dans ce contexte, la recommandation pour la France est relativement mesurée. En effet, la France (ainsi que les Pays-Bas et la Slovénie) est incluse dans le groupe « conforme sans marge ». Il faut souligner que seules l'Allemagne et l'Estonie ont un meilleur classement (« conforme »).

Opinions de la Commission européenne sur les projets de plans budgétaires

Pays	Conclusion générale s'appuyant sur les prévisions d'automne 2013 de la Commission	Conclusion générale sur les progrès en matière de réformes budgétaires structurelles
DE	<i>Conforme</i>	<i>Pas de progrès</i>
EE	<i>Conforme</i>	<i>En progrès</i>
NL	<i>Conforme sans marge</i>	<i>En progrès</i>
SI	<i>Conforme sans marge</i>	<i>Progrès limités</i>
FR	<i>Conforme sans marge</i>	<i>Progrès limités</i>
AT	<i>Globalement conforme</i>	<i>En progrès</i>
BE	<i>Globalement conforme</i>	<i>Progrès limités</i>
SK	<i>Globalement conforme</i>	<i>Progrès limités</i>
ES	<i>Risque de non conformité</i>	<i>En progrès</i>
FI	<i>Risque de non conformité</i>	<i>En progrès</i>
LU	<i>Risque de non conformité</i>	<i>En progrès</i>
IT	<i>Risque de non conformité</i>	<i>Progrès limités</i>
MT	<i>Risque de non conformité</i>	<i>Progrès limités</i>

4|4 La mise en œuvre de réformes structurelles destinées à stimuler la croissance

La crise a durement frappé le potentiel de croissance des économies de la zone euro. Ainsi, d'après les dernières évaluations de la Banque de France, alors que la croissance potentielle de la zone euro était d'environ 2 % par an en moyenne sur la période 2000-2007, elle se situerait à 0,5 % en 2013 (0,2 % en moyenne annuelle sur 2009-2013), la France et l'Allemagne se situant à un niveau comparable (0,8 % et 0,9 % respectivement).

Dans ce contexte, marqué également par la persistance d'un déséquilibre des finances publiques, la mise en œuvre de réformes structurelles, sur le marché des biens et celui du travail, apparaît cruciale pour accroître la capacité des économies européennes à créer un environnement favorable à l'activité. Même si, dans ce domaine, la France a pris du retard dans l'adoption des recommandations formulées par la Commission européenne (comme la levée des barrières à l'entrée dans certaines professions ou secteurs), plusieurs réformes importantes ont néanmoins été engagées dans les derniers mois.

Une première avancée majeure a été l'adoption de la loi relative à la sécurisation de l'emploi (14 juin 2013),

qui transpose dans le *Code du travail* l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013. Cette loi s'inscrit dans la logique de la « flexisécurité », commune à plusieurs réformes européennes (Allemagne, Espagne et Italie), visant à concilier les besoins des entreprises en matière de flexibilité avec ceux des salariés en termes de préservation de leur emploi et du développement de leurs compétences. D'une part, la loi de juin 2013, tout en réduisant les risques judiciaires liés aux procédures de licenciement, apporte aux entreprises plusieurs éléments de souplesse en termes d'organisation du travail – dont les « accords de maintien dans l'emploi » permettant d'ajuster le temps de travail et les salaires dans des situations conjoncturelles dégradées. D'autre part, les salariés bénéficient d'une sécurisation accrue de leur parcours professionnel : droits rechargeables à l'assurance chômage, généralisation de la couverture complémentaire santé, et encadrement des contrats à temps partiel. Par ailleurs, la réforme

de la formation professionnelle, qui transposera dans la loi l'ANI conclu par les partenaires sociaux en décembre 2013, prévoit plusieurs mécanismes destinés à préserver l'employabilité des salariés (compte personnel de formation transférable, formation des demandeurs d'emploi).

D'autres mesures, destinées à réduire les charges pesant sur les entreprises et le facteur de production travail, ont été introduites en 2013. Un processus de simplification de l'environnement administratif et réglementaire des entreprises a été engagé dans le cadre du « choc de simplification » annoncé en mai 2013 (200 mesures de simplification devraient être arrêtées par le gouvernement d'ici 2017). Par ailleurs, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), instauré par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 a commencé à infléchir l'évolution du coût du travail pour les entreprises³ (cf. *supra* encadré 4). Le financement du dispositif, d'un coût de 20 milliards par an, est assuré à parts égales par des économies budgétaires et des recettes nouvelles (dont la refonte des taux de TVA).

³ Rappelons que depuis le premier trimestre 2013, le CICE intervient dans le calcul de l'indice du coût du travail mesuré par l'Insee, au titre de subvention au bénéfice de l'employeur.

Deuxième partie

Rapport d'activité

Missions et stratégie de la Banque de France



Delphine M.
Direction des Ressources humaines,
Méthodes et Système d'information

Les missions confiées à la Banque de France s'articulent autour de trois grands axes : au service de l'Eurosystème, de la stabilité financière et de la collectivité nationale.

- Les missions de l'Eurosystème ; en tant que banque centrale membre de l'Eurosystème, la Banque de France est responsable, aux côtés de la Banque centrale européenne (BCE) et des autres banques centrales nationales de l'Eurosystème, de la préparation et de la mise en œuvre de la politique monétaire en vue de garantir la stabilité des prix de la zone euro ainsi que de l'émission et de l'entretien de la monnaie fiduciaire.
- Les missions de stabilité financière : la supervision prudentielle avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la surveillance des infrastructures de marché, des systèmes et moyens de paiement et l'action en faveur de la stabilité financière *via* les analyses et propositions portées dans de nombreuses enceintes internationales, notamment celles chargées de la régulation financière aux niveaux européen et mondial auxquelles la Banque de France participe.

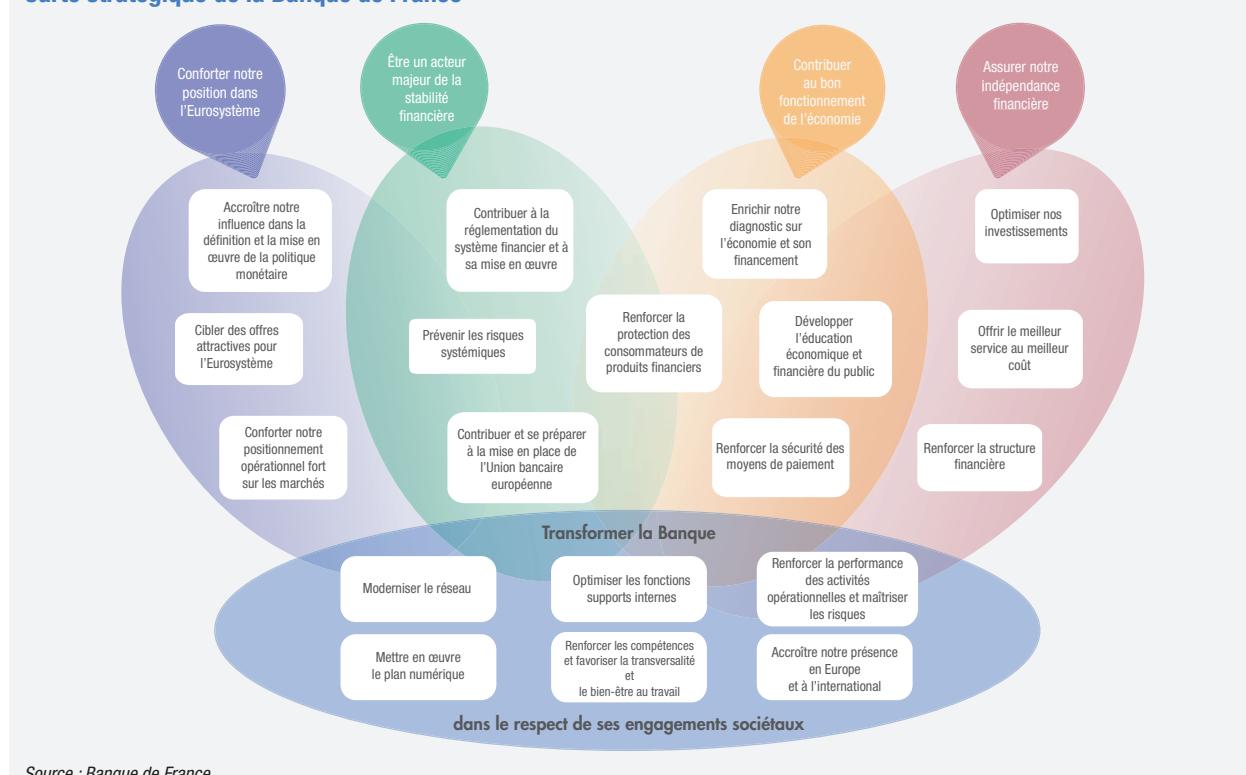
- Les missions au service de la collectivité nationale ; elles regroupent une large variété d'activités, principalement :

- le diagnostic sur l'économie et son financement ;
- le suivi des entreprises au travers de leur cotation ; cette activité a conduit naturellement la Banque à prendre en charge la médiation du crédit au moment de l'éclatement de la crise financière ;
- la gestion des fichiers d'intérêt général et la protection des consommateurs ;
- enfin, l'instruction des dossiers de surendettement et la préparation des décisions des commissions.

La Banque est engagée depuis deux ans dans un plan stratégique de long terme, à horizon 2020, qui s'ordonne autour de trois grands enjeux :

- Affermir son influence et remplir pleinement ses missions. Dans la continuité du plan stratégique

Carte stratégique de la Banque de France



Source : Banque de France.

précédent, cette ambition est retranscrite au travers des trois premiers axes de la carte stratégique :

- conforter la position de la Banque au sein de l'Eurosystème dans la conduite des activités cœur de métier de banque centrale ;
 - être un acteur majeur de la stabilité financière, en tant qu'autorité de contrôle et de surveillance et contributeur de premier plan aux travaux internationaux et européens en la matière ;
 - contribuer au bon fonctionnement de l'économie, au travers de l'ensemble des activités que la Banque conduit au service des pouvoirs publics et de la collectivité nationale.
- Assurer son indépendance financière, axe stratégique retenu depuis 2008.
 - Préparer la Banque des années 2020, nouvelle orientation stratégique majeure.

1| AFFIRMIR L'INFLUENCE DE LA BANQUE

Être une banque centrale influente constitue l'ambition qui sous-tend les trois premiers axes de la carte stratégique de la Banque : conforter sa position dans l'Eurosystème, être un acteur majeur de la stabilité financière et contribuer au bon fonctionnement de l'économie.

1|1 Conforter sa position au sein de l'Eurosystème

La Banque de France joue un rôle de premier plan dans trois domaines :

- La préparation des décisions de politique monétaire de l'Eurosystème : la Banque contribue activement à l'élaboration du diagnostic de politique monétaire par la qualité de sa recherche économique et de son outil d'analyse statistique et de collecte des données économiques; elle effectue des prévisions d'activité et d'inflation de façon coordonnée avec les autres banques centrales au sein

du Comité de politique monétaire de l'Eurosystème. Elle conduit également des analyses et présente des propositions relatives au cadre opérationnel de la politique monétaire, y compris dans sa dimension « contrôle des risques », au sein des comités de l'Eurosystème.

- Les grands projets d'infrastructures informatiques communes de l'Eurosystème : la Banque de France est fortement engagée, aux côtés d'autres banques centrales, dans l'aboutissement du projet Target2 Titres qui contribuera à renforcer l'intégration des marchés de capitaux de la zone euro, tout en offrant au secteur financier européen des modalités de fonctionnement plus homogènes. La participation de la Banque au pilotage de ces projets d'infrastructure permet d'affirmer son *leadership* et de valoriser son savoir-faire au sein de l'Eurosystème et vis-à-vis de l'ensemble des acteurs des places financières européennes.

Encadré 12

Le projet Target2 Titres

Le projet Target2 Titres (*Target2 Securities* ou T2S) vise à créer une plate-forme technique paneuropéenne unique pour le règlement et la livraison des transactions sur titres. T2S couvre la fonction de règlement-livraison actuellement assurée par les dépositaires centraux de titres et sera mis en production en plusieurs vagues, à partir de mi-2015.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, en tant qu'instance de gouvernance en dernier ressort, décide des orientations stratégiques du projet ; le Comité pour le programme Target2 Titres (*T2S board*), instance de pilotage du projet, établit et transmet au Conseil des gouverneurs les recommandations sur les orientations stratégiques et conduit la relation avec les acteurs du marché.

L'année 2013 a été marquée par la poursuite du travail d'harmonisation pour tirer tous les bénéfices de la nouvelle plate-forme T2S, notamment dans son fonctionnement transfrontière. En outre, l'Eurosystème a travaillé de façon étroite avec les dépositaires centraux et les acteurs du marché pour la préparation des phases de tests utilisateurs et de migration. Sur le plan informatique, les quatre banques centrales nationales en charge de la réalisation de la plate-forme (Banque de France, Deutsche Bundesbank, Banca d'Italia et Banco de España) ont achevé le développement du logiciel et mené une large part des tests fonctionnels.

Autre exemple, l'accord passé avec la Banque d'Espagne pour le lancement du projet de plate-forme commune de gestion des opérations de marché (MAPS) ouvre de nouvelles perspectives en matière de collaboration au sein de l'Eurosystème, sur un domaine clé pour l'exercice de ses missions de banque centrale. Ce projet a vocation à être une vitrine de la Banque vis-à-vis de ses partenaires européens, et pourrait être ouvert à terme à d'autres banques centrales intéressées.

Encadré 13

L'innovation au cœur du fiduciaire : le premier billet de la série Europe¹

Le 2 mai 2013, les banques centrales nationales ont mis en circulation, de façon simultanée dans tout l'Eurosystème, une nouvelle série de billets libellés en euros baptisée «Europe». Profitant des avancées technologiques de ces dix dernières années, l'introduction de cette nouvelle série répond à trois objectifs : pérenniser la confiance du public, en rendant les signes de sécurité plus faciles à contrôler et plus difficiles à contrefaire, accroître la durabilité des plus basses dénominations, par l'usage d'un substrat renforcé pour les deux plus petites coupures, et faciliter l'utilisation de ce billet par les personnes malvoyantes. Les nouvelles coupures seront émises par ordre croissant des valeurs faciales. Le 5 euros est donc la première coupure, il sera suivi du 10 euros, puis du 20 euros, etc.

Cependant, le paysage fiduciaire français s'est profondément modifié par rapport à la situation de la primo-émission en 2002. En effet, l'ensemble de la filière a connu une automatisation des processus de traitement. Et si la Banque de France entretient des relations étroites avec ses clients traditionnels (banques commerciales et transporteurs de fonds), la mise en circulation d'une nouvelle coupure implique de communiquer plus largement à destination des professionnels et du grand public. La Banque centrale européenne a ainsi ouvert un site dédié à la nouvelle série : <http://www.nouveaux-billets-euro.eu/>, volontairement ludique et traduit dans toutes les langues européennes.

À fin décembre 2013, il apparaît que la diffusion de la coupure ES2 est d'ores et déjà une réussite car elle représente environ 55 % des coupures de cinq euros qui reviennent dans le circuit du tri et recyclage. Cette montée en puissance rapide s'explique par une diffusion massive de la coupure durant les trois premiers mois d'émission, conformément au scénario d'émission.

¹ Pour plus d'information : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/8_5-euros.pdf

- La fabrication des billets : la Banque de France dispose dans ce domaine d'une expertise reconnue, qui la positionne comme le pôle public de référence de l'Eurosystème, et d'une grande capacité opérationnelle avec en particulier la production et l'émission réussies de la nouvelle coupure de 5 euros «ES2». L'émission de celle-ci préfigure le renouvellement complet et progressif de notre gamme actuelle (cf. encadré 13).

1|2 Être un acteur majeur de la stabilité financière

En 2013, la Banque de France s'est également fortement mobilisée dans la préparation du mécanisme de supervision unique des banques : au-delà de la question de la mise en application des nouvelles réglementations prudentielles, le choix d'un contrôle prudentiel européen unifié est apparu nécessaire pour déconnecter le risque bancaire du risque souverain (cf. encadré 14).



Véronique J.-A.
Laboratoire logistique

Encadré 14

Les enjeux et perspectives du mécanisme de supervision unique

L'année 2013 a été marquée par plusieurs avancées législatives majeures, en particulier l'adoption par le Conseil Ecofin, le 15 octobre, de deux règlements relatifs au mécanisme de supervision unique (MSU) : le premier (le « règlement MSU ») confie à la BCE des missions en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit et le second amende le règlement relatif au fonctionnement de l'Autorité bancaire européenne. Le règlement MSU est entré en vigueur le 3 novembre 2013. Par ailleurs, le 16 décembre 2013, le Conseil de l'Union européenne a nommé Danièle Nouy, secrétaire général de l'ACPR, à la présidence du Comité de supervision du MSU à la BCE. Cette nouvelle instance a tenu sa première réunion le 30 janvier 2014.

Parallèlement, les travaux préparatoires menés sous l'égide de la BCE depuis 2012 et auxquels le secrétariat général de l'ACPR contribue très activement se sont poursuivis et intensifiés (élaboration d'un règlement-cadre, définition des pratiques de supervision, méthodologie d'évaluation des risques, liste des établissements qui seront supervisés en direct par la BCE, système d'information et *reporting*), visant à ce que le « superviseur unique » soit pleinement opérationnel le 4 novembre 2014, date à laquelle les treize principaux groupes français – comprenant 350 établissements de crédit et représentant plus de 95 % des actifs du secteur bancaire – passeront sous la supervision directe de la BCE. Cette dernière a publié en octobre 2013 la méthodologie d'évaluation préalable des bilans bancaires, qui a débuté en novembre 2013. Celle-ci comporte trois volets : l'évaluation prudentielle des risques, l'évaluation de la qualité des actifs et un test de résistance mené en relation avec l'Autorité bancaire européenne. Son objectif est de promouvoir la transparence et de renforcer la confiance du secteur privé dans la solidité des banques de la zone euro.

En 2014, ces différents chantiers, pour la plupart très avancés, se poursuivront. D'autres devraient également aboutir, à l'instar du mécanisme de résolution unique, instrument complémentaire du MSU pour lequel une orientation générale a été approuvée lors du Conseil Ecofin du 18 décembre 2013.

Encadré 15

La fonction résolution de l'ACPR

La loi n° 2013/672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires confie à l'ACPR une nouvelle mission relative à la prévention et à la résolution des crises bancaires afin « de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public ».

Un collège propre à la résolution a été créé par ladite loi. Il est composé du gouverneur de la Banque de France, du directeur général du Trésor, du président de l'Autorité des marchés financiers, du sous-gouverneur de la Banque de France désigné par le gouverneur, du président de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation, et du président du directoire du Fonds de garantie des dépôts et de résolution. Les travaux du collège de résolution sont préparés au sein du secrétariat général de l'ACPR par une direction *ad hoc* créée fin 2013 (dont le responsable est nommé par arrêté du ministre de l'Économie sur proposition du gouverneur, président de l'ACPR).

L'ACPR est en charge d'évaluer les plans préventifs de rétablissement élaborés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement (hors sociétés de gestion de portefeuille) dont le total de bilan excède un seuil fixé par décret. Ces plans, établis sur base individuelle ou consolidée selon le niveau de surveillance appliquée aux établissements concernés, décrivent les mesures que ceux-ci envisagent de prendre en cas de détérioration significative de leur situation. L'ACPR élabore, pour ces mêmes établissements, des plans préventifs de résolution prévoyant les modalités d'application des mesures de résolution pouvant être prises en cas de difficultés avérées. Dans le cas où l'ACPR estime que l'organisation et le fonctionnement d'un établissement seraient de nature à faire obstacle à la mise en œuvre de mesures de résolution, elle peut demander à cet établissement de prendre des mesures visant à réduire ou à supprimer ces obstacles.

L'ACPR est dotée de pouvoirs importants à l'égard des établissements soumis à une procédure de résolution : elle peut ainsi décider la révocation des dirigeants responsables, la nomination d'un administrateur provisoire, le transfert ou la cession de tout ou partie de branches d'activité, le recours à un établissement relais ou encore l'annulation ou la conversion d'éléments de passifs.

Les textes français devront être adaptés au nouveau contexte européen qui sera finalisé en 2014 (une directive sur le redressement et la résolution des banques et un règlement établissant un mécanisme de résolution unique).

Encadré 16

La réglementation Solvabilité II

L'année 2013 a vu deux développements majeurs dans la mise en place du futur régime prudentiel Solvabilité II.

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a adopté des orientations préparatoires visant à appliquer par anticipation certaines dispositions de Solvabilité II notamment dans les domaines du *reporting*, de la gouvernance et du dispositif d'évaluation interne des risques (ORSA), afin de faciliter la préparation des acteurs du marché et la transition vers les nouvelles règles prudentielles. Ces textes ont été publiés le 31 octobre 2013 pour une application au 1^{er} janvier 2014, les autorités nationales ayant deux mois pour indiquer si elles prévoient de les appliquer, en motivant leur décision en cas de non-application (principe du « *comply or explain* »). L'ACPR engagera en 2014 des exercices préparatoires sur le *reporting* et l'ORSA ainsi qu'un suivi attentif des actions de préparation mises en œuvre par les organismes et groupes. Du fait des contraintes du calendrier législatif, elle ne devrait toutefois pas pouvoir appliquer les orientations préparatoires sur la gouvernance mais appelle l'ensemble du marché français à se préparer activement sur ce pilier essentiel de Solvabilité II.

Ce décalage n'aura toutefois que peu de portée car l'ensemble du dispositif a été finalisé en fin d'année et le nouveau régime Solvabilité II devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016. En effet, sur la base de l'étude d'impact menée par l'EIOPA sur le traitement des branches d'assurance dites « longues » (garanties de long terme) et du rapport transmis par cette Autorité à la Commission européenne – travaux auxquels l'ACPR a activement participé –, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord politique sur la proposition de directive dite « Omnibus II » le 13 novembre dernier. Cet accord modifie en particulier les règles prudentielles de valorisation du bilan applicables aux branches longues d'assurance et lève les obstacles à une mise en application effective du nouveau régime.

À tous les niveaux, la Banque et l'ACPR se sont mobilisées auprès de la BCE et de leurs partenaires européens pour travailler ensemble à la définition détaillée de ce nouveau cadre de supervision.

La nouvelle fonction de résolution confiée à l'ACPR par les pouvoirs publics permet de renforcer la capacité de la Banque à faire face aux situations de crise des établissements financiers. C'est un signe de confiance, qui souligne la qualité de l'action de la Banque en tant que superviseur durant la crise (cf. encadré 15).

Enfin, la Banque est très présente dans les travaux de négociation des nouvelles réglementations internationales (notamment la finalisation de Bâle III avec le volet liquidité/transformation) ; elle reste également mobilisée et investie dans les travaux de préparation et de mise en œuvre des nouvelles réglementations, notamment Solvabilité II, afin de veiller à leur bonne mise en application par les différents acteurs concernés (cf. encadré 16).

Par ailleurs la Banque de France tient un rôle majeur dans l'analyse des vulnérabilités financières et des facteurs éventuels de risque, en collaboration avec l'ACPR. Ce travail d'analyse et d'identification précoce des risques, éventuellement systémiques, a d'ailleurs

été reconnu par le législateur puisque la loi sur la séparation des activités bancaires, conjointement à la création d'une autorité macroprudentielle en France, le Haut Conseil de la stabilité financière, a formellement confié à la Banque une responsabilité en matière de stabilité financière.

1|3 Contribuer au bon fonctionnement de l'économie

La Banque de France exerce un ensemble de missions au service de la collectivité nationale, notamment en matière de diagnostic conjoncturel sur l'économie et son financement, de surveillance des moyens de paiement et de protection des consommateurs.

Le dispositif de cotation des entreprises mis en œuvre par la Banque a ainsi été aménagé en 2013 par la prise en compte, dans le processus de cotation, de la notion de défaut tel que défini par le Comité de Bâle.

Par ailleurs, de façon coordonnée avec l'Autorité des marchés financiers, la Banque a développé l'activité de contrôle des pratiques commerciales du secteur financier afin de disposer d'un dispositif performant,

qui couvre la totalité des modes de commercialisation et de publicité sur les produits financiers et qui renforce sa vigilance au service de la protection des consommateurs.

Enfin, la Banque joue un rôle important dans l'évolution ordonnée des moyens de paiement avec son action d'accompagnement de la migration de la France aux moyens de paiement SEPA et sa mobilisation sur la question de la sécurisation des paiements sur Internet.



Vanessa M.-S.
Direction des Achats

2| POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA BANQUE

Le renforcement de la structure financière de la Banque reste un enjeu majeur pour les prochaines années, notamment dans le cadre de l'accompagnement des transformations à venir, et se décline en trois volets :

- le renforcement des ressources propres, notamment du fonds pour risques généraux destiné à couvrir les risques liés aux évolutions du bilan de la Banque ;
- la couverture des engagements de retraite dans le cadre des engagements sociaux ;
- la maîtrise des charges afin d'être en mesure d'accompagner les grands projets de transformation de la Banque actuellement en cours de déploiement.

Au titre du troisième volet, de nouvelles modalités de pilotage des projets ont été mises en place, pour renforcer leur maîtrise à un moment où, dans le cadre de son programme de transformation, la Banque engage des investissements très importants.

3| TRANSFORMER LA BANQUE DANS LE RESPECT DE SES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Préparer la Banque des années 2020 constitue une orientation de long terme introduite dans le cycle stratégique actuel, et qui traduit l'ambition d'une Banque à la fois plus moderne dans ses modes de fonctionnement et son interaction avec ses clients et partenaires, et plus agile et réactive face aux évolutions de son environnement.

Trois grandes raisons poussent aujourd'hui la Banque de France à se transformer :

- garantir la pérennité de ses missions et la crédibilité de son action. Pour continuer à assurer ses missions de façon efficace, la Banque de France doit s'adapter à un environnement en mutation rapide. Elle est

au contact permanent et au service de nombreuses parties prenantes, ménages, banques, entreprises, État, banques centrales, étudiants, journalistes, etc. dont les exigences en termes de qualité, de réactivité, d'efficacité sont croissantes. La Banque de France doit s'adapter pour continuer à être à la hauteur de ces attentes et légitime dans son action ;

- offrir des conditions de travail améliorées (pénibilité, sécurité, etc.) et des outils et modes de travail en cohérence avec l'environnement extérieur. La Banque de France doit le faire pour ses agents actuels qui verront ainsi leurs outils professionnels améliorés. Mais c'est également impératif si elle veut continuer à être attractive pour pouvoir recruter de jeunes agents et ainsi faire face aux départs en retraite très importants d'ici la fin de la décennie ;
- contribuer à l'objectif national de réduction des dépenses publiques. La Banque bénéficie de la rente monétaire liée au privilège d'émission et à son rôle de banque centrale. Pour autant, institution de la République, elle doit veiller à assurer ses activités au meilleur coût.

Pour répondre au mieux à ces enjeux, la transformation de la Banque de France porte autant sur des projets « métier » relatifs à des activités ou groupes d'activités opérationnelles ou de support, que sur des projets

« transversaux » qui constituent des leviers pour faciliter le processus de transformation engagé et pour favoriser l'évolution de la « culture d'entreprise ».

3|1 La modernisation du réseau

Les grands axes du plan de modernisation du réseau à la cible 2020¹ sont différenciés en fonction de la nature des activités :

- pour les activités tertiaires, le maintien d'une présence permanente dans chaque département, appuyé par une spécialisation renforcée de certaines implantations (différenciation entre les points de contact et d'accueil du public et des entreprises d'une part, et les centres de traitement mutualisés d'autre part) couplée à un fonctionnement en réseau et une utilisation accrue des outils numériques ;
- pour l'activité fiduciaire, la concentration des flux en 38 points stratégiques et l'industrialisation de leur traitement, ainsi que l'accroissement de la robustesse du cycle de circulation des espèces qui passe par le développement contrôlé du recyclage externe des billets.

¹ Voir la présentation du plan de modernisation du réseau en annexe.

Encadré 17

Nouveaux centres et nouveaux équipements fiduciaires : premières étapes et perspectives

La Banque de France a lancé une démarche d'efficience pour le fiduciaire (DEFI) avec, à l'horizon 2020, un triple objectif d'amélioration : amélioration de la performance par une industrialisation accrue du traitement des billets de banque dans ses caisses, amélioration des conditions de travail et renforcement de la qualité des services rendus aux acteurs de la filière fiduciaire. Les deux premières étapes de cette démarche, lancée en 2013, sont :

- au premier trimestre 2014, le choix d'une nouvelle machine de tri de billets, appelée à se substituer aux modèles existants à l'horizon 2020. Ce nouveau modèle est capable de trier 33 billets à la seconde (actuellement 21 billets/s). La Banque de France, dans le cadre d'un appel d'offres européen, a testé au second semestre 2013 les trois machines proposées sur son site parisien. Le modèle sélectionné après tests et analyses équipera graduellement les caisses de la Banque de France à compter de 2015 ;
- au second semestre 2014 débuteront les travaux de construction d'un nouveau centre fiduciaire (NCF) à proximité de Lille. L'automatisation y sera très poussée, notamment pour les opérations de stockage. Ce bâtiment d'une conception radicalement nouvelle sera livré au second semestre 2015 et entrera en service en 2016. La construction d'un deuxième NCF au nord de Paris commencera en 2015 pour une livraison en 2017.

Ces évolutions majeures pour le fonctionnement du réseau de succursales de la Banque de France seront mises en pratique de façon progressive et pragmatique en tenant compte des départs à la retraite, qui seront massifs entre 2015 et 2020, et des situations locales.

Concernant les activités tertiaires, l'accent sera mis au cours de la première partie du plan de transformation sur la dématérialisation et la délocalisation de dossiers, pour permettre d'ajuster au mieux la charge de travail de chacune des unités et préserver la capacité opérationnelle globale du réseau.

Le projet de refonte de la gestion fiduciaire implique quant à lui une réorganisation de l'activité fiduciaire sur la base d'un matériel unique, moderne et de grande puissance de tri, de nouveaux conditionnements et d'un système d'information rénové. La construction de deux nouveaux centres fiduciaires dans le Nord et la région parisienne et l'aménagement du réseau des caisses pérennes en constitueront les éléments les plus visibles pour les partenaires externes, banques et transporteurs de fonds (cf. encadré 17).

Le pilotage de ce plan de modernisation du réseau, au-delà de la coordination des projets, de la gestion de la période transitoire et de l'amélioration des outils de pilotage du réseau, s'appuie sur une méthode novatrice mettant en œuvre une démarche participative et un principe d'expérimentation à chaque phase des projets.

3|2 La réingénierie des fonctions de support

Comme toute entreprise, la Banque de France a besoin, pour être efficace, de fonctions de support performantes. Les actions conduites ont d'ores et déjà permis de renforcer l'efficience de ces fonctions, en développant à la fois :

- l'automatisation et la dématérialisation des processus, avec un pilotage plus direct des activités par les directions en charge de ces processus ;
- le recours à davantage de mutualisation entre les directions générales, afin de permettre l'atteinte d'un

volume suffisant d'activité pour une gestion efficiente des ressources ;

- lorsque c'est justifié, le recours à l'externalisation, en visant le meilleur rapport qualité/coût pour la Banque.

Les actions conduites au cours des dernières années ont porté notamment sur les fonctions ressources humaines, informatique, comptabilité ou immobilier. Ces actions seront amenées à se poursuivre au cours



Thibaut D.

Délégation au Contrôle sur place des établissements de crédit

des années à venir, dans une logique de simplification et de standardisation des procédures, afin de tirer parti des meilleures pratiques observées dans d'autres institutions et entreprises.

3|3 La mise en œuvre d'un plan numérique

L'ambition est d'intégrer pleinement les enjeux de l'entreprise numérique. Le plan numérique regroupe ainsi les projets qui ont une importance particulière pour la transformation de la Banque parce qu'ils

représentent une avancée significative en matière de transversalité et de travail collaboratif, de partage d'informations ou d'innovations technologiques. En raison de ces caractéristiques, ils doivent entraîner une rupture dans les modes de travail.

Le plan numérique est constitué d'un portefeuille cohérent de projets qui contribuent directement aux démarches de modernisation du réseau et de réingénierie des fonctions support ou des fonctions opérationnelles, ou qui auront une incidence directe sur les modes de fonctionnement internes de la Banque, comme par exemple la mise en place d'un réseau social d'entreprise.

Encadré 18

Inauguration du centre Michèle Bergsten

Le gouverneur Noyer a inauguré le vendredi 18 septembre 2013 le nouveau centre informatique de la Banque de France, dénommé centre Michèle Bergsten. Cet événement marque un tournant dans la démarche d'industrialisation et de sécurisation de l'exploitation informatique pour répondre aux enjeux de la Banque de France dans l'exercice de ses missions, pour renforcer son efficacité et conforter son positionnement au sein du SEBC.

Le centre Michèle Bergsten est un plateau informatique d'une surface utile de 2 000 m², à l'état de l'art, hautement fiabilisé et évolutif, répondant aux standards du marché à haute performance énergétique et s'appuyant sur la démarche HQE (haute qualité environnementale). Après une phase d'installation des nouvelles infrastructures réseau et de gestion des données, la phase de déménagement des équipements informatiques situés sur le plateau informatique actuel de Noisy-le-Sec a débuté avec une première vague de serveurs applicatifs en décembre. L'ensemble des matériels seront déménagés à l'horizon de l'été 2014 pour démarrer le chantier de la rénovation de l'actuel plateau informatique de Noisy-le-Sec, dans le but d'exploiter des applications avec un très haut niveau de disponibilité en s'appuyant sur des mécanismes de redondance de type actif-actif entre les deux futurs plateaux informatiques.

Activités de la Banque de France en 2013



Eddy B.
Direction des Ressources humaines,
Méthodes et Système d'information

Les activités de la Banque de France en 2013 sont présentées selon les trois axes de ses missions : le service de la collectivité nationale, l'Eurosystème et la stabilité financière.

1| LES MISSIONS AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

1|1 Le diagnostic sur l'économie et son financement

Les enquêtes de conjoncture

Grâce au suivi et à l'analyse de la conjoncture, la Banque de France fournit à l'Eurosystème et aux décideurs publics un diagnostic sur l'économie française, constitué d'indicateurs, de prévisions et d'études structurelles. Par l'intermédiaire de ses implantations territoriales, la Banque de France réalise auprès d'un large panel de chefs d'entreprise des enquêtes mensuelles portant sur l'industrie, les services marchands et le bâtiment, avec des soldes d'opinion mensuels, et sur le commerce de détail, avec des indices en volume de chiffres d'affaires.

La vision nationale est complétée par des publications régionales. En 2013, les maquettes de ces deux publications ont été refondues pour les adapter aux attentes des lecteurs. L'enquête a été étendue au secteur du bâtiment et un accord a été conclu avec la Fédération des ventes à distance, qui permettra l'inclusion en 2014 des achats par internet. En complément, la Banque de France conduit et publie des enquêtes trimestrielles sur le commerce de gros et les travaux publics et sur la situation financière dans l'industrie.

La Banque de France a également développé une analyse trimestrielle, lancée en juin 2012, de l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et l'a étendue au secteur du bâtiment. Cette enquête, d'une périodicité et d'une profondeur statistique sans équivalent en Europe, constitue un outil central de diagnostic du financement bancaire.

Les observatoires de l'activité des entreprises

La Banque de France participe aux travaux de plusieurs observatoires de la vie des entreprises.

L'un des plus anciens est l'Observatoire des délais de paiement, créé en 1991. La Banque de France en assure le secrétariat. Dans son rapport 2013, l'Observatoire recense les avancées faites au cours de l'année, favorables à la maîtrise des délais de paiement, mais regrette de nouveau l'instabilité réglementaire et législative sur la question. Il revient encore plus précisément qu'en 2012 sur les efforts à accomplir par les administrations locales et sociales pour réduire leurs délais de paiement.

L'Observatoire du financement des entreprises, créé en 2010, constate dans son rapport 2013 que, malgré le maintien d'un bon niveau de trésorerie et de fonds propres, la dynamique des investissements reste faible, surtout dans la construction, tandis que dans l'industrie, les investissements sont principalement consacrés au renouvellement des équipements. Le rapport y voit une source de la faiblesse de la compétitivité hors prix de l'économie française, alors même que le système bancaire apparaît globalement enclin à répondre favorablement aux demandes de financement formulées par les entreprises.

1|2 Le suivi des entreprises

La cotation des entreprises

À fin 2013, environ 270 000 entreprises font l'objet d'une cotation sur la base de leurs documents comptables, sociaux ou consolidés. Le système de cotation traduit une appréciation globale de la Banque de France sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. Excluant le recours à des procédés totalement automatisés (*scoring*), la Banque de France applique une approche «à dire d'expert» basée sur l'examen individuel et approfondi de la situation financière et extra-financière de l'entreprise ou du groupe considéré. Cette démarche d'analyse avec un horizon de référence de trois ans tend à limiter autant que possible l'incidence des facteurs ancrés dans le court terme (cf. encadré 19).

La cotation constitue pour les entreprises elles-mêmes une appréciation externe servant de repère pour se positionner sur une échelle de risques. Elle peut ainsi servir au chef d'entreprise dans son dialogue avec les

Encadré 19

La cotation, une appréciation synthétique

La cotation est composée de deux éléments :

- la cote d'activité, représentant une tranche de chiffre d'affaires figurée, lorsque ce dernier est connu, significatif et suffisamment récent, par une lettre qui va de A (niveau d'activité égal ou supérieur à 750 millions d'euros) à M (niveau d'activité inférieur à 100 000 euros);
- la cote de crédit représentant l'appréciation sur le risque de solvabilité figurée, par ordre de qualité décroissante, par les positions : 3++, 3+, 3, 4+, 4, 5+, 5, 6, 7, 8, 9 ou P. Une cote 0 est attribuée en l'absence d'information défavorable et de documentation comptable récente (7 446 868 entreprises concernées). Les cotes 7 à 9 sont attribuées en présence d'incidents de paiement sur effets. La cote P est attribuée dès lors que l'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire) ; sont concernées 747 801 entités sans documentation comptable valide et 1 534 entités fournissant un bilan (cf. tableau ci-contre).

Chiffres clés de la cotation Banque de France au 31 décembre 2013

Cote	Nombre d'entreprises au 31/12/2013	Répartition au 31/12/2013 (en %)	Encours déclarés à la Centrale des risques (en millions d'euros)
3++	9 826	3,66	22 022
3+	19 711	7,33	74 247
3	28 934	10,76	83 835
4+	36 630	13,63	49 239
4	69 469	25,85	89 539
3++ à 4	164 570	61,23	318 882
5+	56 439	21,00	56 925
5	27 997	10,42	29 727
6	14 178	5,27	11 306
7	2 091	0,78	756
8	1 669	0,62	475
9	306	0,11	83
P	1 534	0,57	772
TOTAL	268 784	100,00	418 926

Note : 268 784 bilans sociaux (d'entreprises résidentes, non financières ou assimilées) analysés et environ 4 600 comptes consolidés analysés.

Source : Banque de France.

Encadré 20

L'indicateur dirigeant de la Banque de France

L'indicateur dirigeant de la Banque de France, attribué aux personnes physiques qui exercent ou ont exercé une fonction de dirigeant d'entreprise, est constitué à partir de données publiques, librement accessibles aux greffes des tribunaux, que la Banque de France traduit de manière synthétique, selon une grille de lecture objective et transparente. Il est dénué de tout jugement de valeur sur les capacités de gestionnaire du dirigeant.

Les valeurs possibles pour l'indicateur dirigeant sont 000, 050 ou 060. L'indicateur dirigeant 040, qui concernait les dirigeants et/ou entrepreneurs individuels ayant exercé une fonction dans une entreprise placée en liquidation judiciaire, a été supprimé par le décret n° 2013-799 du 2 septembre 2013.

Pour chaque valeur, une ou plusieurs conditions d'attribution indiquées peuvent s'appliquer :

- 000 : indicateur neutre
- 050 et 060 : la personne physique exerce ou a exercé une fonction de représentant légal et/ou d'entrepreneur individuel dans deux entreprises (050) ou trois entreprises au moins (060) qui ont fait chacune l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 5 ans (sauf si ces entreprises font l'objet d'un jugement commun ou d'une extension de jugement). En outre, l'indicateur 050 est attribué lorsqu'un plan de redressement a été arrêté dans le cadre d'un redressement judiciaire à titre personnel; l'indicateur 060 est attribué, pour la durée fixée par le tribunal, lorsque la personne physique fait l'objet, à titre personnel, de certaines décisions judiciaires (faillite personnelle ou interdiction de diriger ou contrôler une entreprise). Les indicateurs 050 et 060 concernent 0,6 % des dirigeants au 31 décembre 2013 (6 600 « 050 » et 30 900 « 060 »).

L'indicateur dirigeant est communiqué au dirigeant, dès lors qu'il est différent de 000 ou lorsqu'il revient à la valeur 000. Les informations détenues par la Banque de France sur les dirigeants d'entreprise et les entrepreneurs individuels peuvent être communiquées aux établissements de crédit et aux administrations à vocation économique ou financière selon des modalités indiquées dans l'article D144-12 du *Code monétaire et financier* qui fixe également les durées de diffusion de ces informations. L'accès aux informations nécessite une adhésion à FIBEN (Fichier bancaire des entreprises), la base de la Banque de France destinée à la profession bancaire.

banques et favorise une plus grande transparence, condition d'un accès au crédit plus facile.

Au sein de l'Eurosystème, la Banque de France bénéficie du statut d'ICAS (*In-House Credit Assessment System* – système interne d'évaluation du crédit) : sa cotation des entreprises peut ainsi être utilisée pour évaluer la qualité de signature des créances apportées en garantie dans les opérations de refinancement bancaire. L'Eurosystème examine régulièrement le respect des critères d'éligibilité imposés aux ICAS au regard de seuils prédéfinis de qualité du crédit¹. Depuis 2012, le critère constitutif d'un défaut se réfère à la définition donnée dans l'accord Bâle II (« défaut bâlois² »), et non plus au concept de « défaillance³ ». Les seuils à respecter restent inchangés. Ce nouveau requis a conduit la Banque à élaborer un dispositif de collecte des cas de « défaut bâlois » avérés auprès des banques et à adapter sa méthodologie.

La Banque de France étant également inscrite sur la liste des organismes externes d'évaluation du crédit, sa cotation peut être utilisée par les établissements de crédit pour le calcul de leurs fonds propres réglementaires. Cette reconnaissance atteste par ailleurs qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance dans l'attribution de la cotation, examen régulier de celle-ci, transparence et publicité de la méthode, etc. Par ailleurs, la cotation peut servir d'outil d'aide à la décision pour les banques, éventuellement complétée de l'indicateur que la Banque de France attribue aux dirigeants (cf. encadré 20).

La médiation du crédit

Dans le cadre de l'organisation mise en place en 2008 sous la houlette de la médiation nationale, confirmée par le renouvellement début 2013, pour deux années, de l'accord de place national, les directeurs de la Banque de France, médiateurs départementaux du crédit, ont poursuivi leur action de conciliation entre les établissements financiers (banquiers, assureurs crédit et sociétés d'affacturage) et les chefs d'entreprise.

En lien avec les analystes de la médiation nationale, les équipes territoriales de la médiation ont ainsi eu à traiter un flux de dossiers (365 en moyenne mensuelle) légèrement supérieur à celui de l'année précédente (340), soit une progression de 7,4 %.

Les entreprises rencontrent des problèmes structurels souvent accrus par le ralentissement conjoncturel,



Aline O.-S.-J.
Instances sociales

¹ À savoir une probabilité de défaut à l'horizon d'un an inférieure ou égale à 0,10 % pour les cotations de classe 3 et à 0,40 % pour les cotations 4+. Depuis février 2012, dans le cadre d'un programme temporaire d'éligibilité additionnelle des créances privées, les créances bancaires sur les entreprises cotées 4 sont également éligibles en garantie, dans des conditions spécifiques.

² Un débiteur particulier est en situation de « défaut » lorsque l'un ou l'autre des événements suivants, ou les deux, se sont produits :

- l'établissement de crédit estime que, sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (s'il y en a une), le débiteur ne s'acquittera probablement pas intégralement de ses obligations de crédit envers lui, son entreprise mère ou l'une de ses filiales ;
- l'arriéré du débiteur sur une obligation de crédit significative envers l'établissement de crédit, son entreprise mère ou l'une de ses filiales est supérieur à 90 jours.

³ La défaillance s'assimile à l'ouverture d'une procédure collective (redressement judiciaire ou liquidation judiciaire).

Encadré 21

Les chiffres de la médiation en 2013

- 4 382 dossiers reçus (+ 7,4 %), dont 74 % déclarés éligibles
- 2 682 dossiers instruits et clos (- 16,2 %)
- 1 530 entreprises confortées dans leurs activités (- 1,3 %)
- 47 725 emplois préservés ou confortés (+ 38 %)
- 1,4 milliard d'encours débloqués (+ 158 %)

ce qui rend plus complexe le traitement de leurs dossiers et explique largement une baisse du taux de médiation réussie (57% en 2013, soit cinq points de moins que la moyenne de long terme). Outre l'augmentation des saisines et des dossiers acceptés, l'année 2013 a été marquée par la clôture avec succès de quatre importants dossiers aux enjeux exceptionnels en termes d'emplois et d'encours débloqués, ce qui explique la forte progression de ces indicateurs par rapport à 2012 (voir ci-dessus les chiffres de la médiation). Au total, l'action de la médiation du crédit a permis de débloquer près de 1,4 milliard d'euros d'encours de crédit en 2013.

Depuis le lancement du dispositif en novembre 2008, près de 42 000 entreprises en difficulté ont sollicité la médiation du crédit et 80% d'entre elles ont eu accès à la procédure. La médiation a permis à plus de 18 000 entreprises de surmonter un refus initial de financement. Plus de 5 milliards d'euros de crédit ont été consentis, permettant de sauver ou de conforter environ 300 000 emplois (cf. encadré 21).

1|3 La gestion des fichiers d'intérêt général et la protection du consommateur

La gestion des grands fichiers

Le législateur a confié à la Banque de France la gestion de plusieurs fichiers destinés à prévenir les situations de surendettement et à améliorer la sécurité des instruments de paiement (cf. encadré 22).

Des indicateurs, définis dans le cadre d'une charte de service élaborée avec la profession bancaire, permettent de suivre le fonctionnement du FICP. Ils ont mis en

Encadré 22

Les fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers gérés par la Banque de France

Le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques ainsi que les mesures de traitement du surendettement.

Le Fichier central des chèques (FCC) centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques et aux cartes bancaires, dans le but de lutter contre l'émission de chèques sans provision et l'usage abusif de cartes bancaires.

Le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de services des informations, notamment sur les chèques perdus ou volés, permettant de vérifier la régularité des chèques.

évidence un taux de disponibilité d'accès en temps réel aux données recensées très proche de 100 % sur l'année 2013.

Le contrôle des pratiques commerciales

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) veille au respect, par les personnes qu'elle contrôle, des règles destinées à assurer la protection de leur clientèle, touchant tant à la publicité, à l'information précontractuelle et au devoir de conseil ou à l'obligation de mise en garde, qu'au déroulement du contrat jusqu'à son dénouement. De nombreux contrôles sont menés auprès d'établissements de crédit, d'organismes d'assurance ou d'intermédiaires. En 2013, ils ont notamment mis en évidence des marges de progrès aussi bien dans le secteur bancaire, notamment à l'égard de la clientèle dite « fragile » (lors de la commercialisation et l'exécution des contrats de crédit renouvelable ou encore dans le cadre du droit au compte), que dans le secteur de l'assurance avec les contrats d'assurance-vie non réclamés et le devoir de conseil en assurance-vie et en assurance de dommages.

Certains manquements constatés ont donné lieu à des sanctions prononcées par la Commission des sanctions de l'ACPR.

L'ACPR a analysé la conformité de 4 193 publicités portant sur le crédit à la consommation, l'assurance-vie et l'assurance santé et traité 4 762 demandes et réclamations écrites émanant de la clientèle.

En matière de protection de la clientèle, le respect des conditions d'accès à la profession pour les intermédiaires d'assurance et les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) demeure un point d'attention particulier.

L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur les IOBSP a amené l'ACPR à préciser les obligations relatives au contrôle interne des établissements qui recourent à des IOBSP pour la commercialisation de leurs produits et services (Position 2013-P-01 du 13 novembre 2013).

Enfin, l'ACPR a approuvé deux codes de bonne conduite en matière de commercialisation et de protection de la clientèle, venant ainsi compléter le recueil des pratiques commerciales accessible sur son site internet.

1|4 Le traitement du surendettement

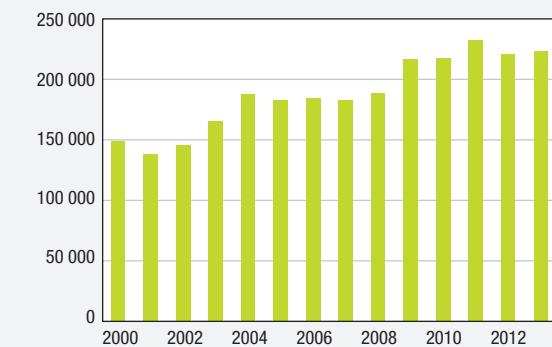
La Banque de France a reçu de l'État une mission spécifique concernant le traitement du surendettement des ménages. Les unités de son réseau assurent à ce titre le secrétariat des commissions de surendettement, qui sont des instances administratives collégiales dont le rôle consiste à élaborer et à proposer, sous le contrôle du juge, des solutions aux difficultés financières importantes auxquelles sont confrontés certains particuliers.

Au cours de l'année 2013, les commissions de surendettement des particuliers ont été saisies de 223 012 dossiers, soit une augmentation de 0,98 % par rapport à l'année 2012 et un niveau inférieur de 4 % à celui de 2011 (voir en annexe la synthèse nationale des rapports d'activité des commissions de surendettement).

L'année 2013 a été marquée par la préparation d'une évolution des modalités de traitement du surendettement qui, inscrite dans la loi bancaire, est entrée en vigueur le 2 janvier 2014. Cette réforme vise

Graphique 16
Évolution du nombre de dossiers déposés
auprès des commissions

(en nombre)



Source : Banque de France.

à simplifier et accélérer la procédure et à améliorer la protection du débiteur, en favorisant le maintien des personnes surendettées dans leur logement et en facilitant l'accompagnement social de ces dernières.

1|5 La tenue des comptes des administrations publiques et la gestion des adjudications

La tenue du compte de l'État

La tenue du compte de l'État est régie par la convention signée le 25 juillet 2011 entre les ministères de l'Économie et du Budget et la Banque de France qui prévoit :

- la mise à disposition de l'Agence France Trésor (AFT), trésorier de l'État, des informations en temps réel pour mieux suivre la gestion de sa trésorerie ;
- l'offre d'un service de banque en ligne aux comptables publics ;
- la migration du Trésor vers les instruments de paiement européens (virements et prélèvements SEPA) ;
- l'accélération du recouvrement des chèques inférieurs à 5 000 euros, qui représentent 98 % du nombre total des chèques encaissés par l'État.

Ces évolutions ont été engagées dans le respect des principes fondamentaux régissant le fonctionnement de ce compte. Notamment, la Banque ne peut accorder d'avance à des organismes publics, en vertu de l'article L141-3 du *Code monétaire et financier*, ce qui implique que le compte du Trésor soit toujours créiteur.

La Banque s'est également engagée à améliorer la qualité des services bancaires rendus en termes de sûreté, d'information et de neutralité financière. Ainsi, la Banque offre à l'Agence France Trésor un service de supervision des règlements significatifs initiés sur les 7 000 comptes de comptables publics et une traçabilité en temps réel des flux financiers par grandes catégories d'opérations. Des indicateurs de qualité ont été élaborés et font l'objet d'un suivi lors d'un comité de pilotage mensuel.

Depuis le 4 novembre 2013, quelques structures du Trésor public utilisent désormais les nouvelles fonctionnalités de banque en ligne pour la prise d'ordres de virements unitaires en devises et le téléchargement de fichiers d'ordres de paiement. Ces opérations sont ensuite transmises à l'application qui

Encadré 23

La gestion des adjudications

La Banque de France est chargée par l'Agence France Trésor (AFT) de l'organisation des séances d'adjudication des valeurs du Trésor – bons à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF), bons à intérêts annuels (BTAN) et obligations assimilables du Trésor (OAT).

Dans le cadre de cette prestation rendue à l'État, la Banque a développé et amélioré le système d'adjudication TELSAT permettant aux spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) de transmettre directement depuis leur salle de marché leurs soumissions en temps réel, et à l'AFT de statuer sur ces offres dans le respect des dispositions légales et réglementaires (anonymat des soumissionnaires, adjudication dite «à la hollandaise»). L'application TELSAT a mis à la disposition des SVT début 2013 des facilités de multi-connexion.

Le dialogue permanent entre la Banque et l'AFT permet d'optimiser le déroulement de ces adjudications (par exemple en réduisant le délai entre l'heure limite de dépôt des offres des SVT et la publication des résultats de l'adjudication).

contrôle et véhicule les ordres de la clientèle vers les applications de tenue des comptes et de traitement des opérations bancaires.

Cette mise en production est une première étape du projet ATENA, qui vise à mettre en place en novembre 2014 une nouvelle application de tenue des comptes espèces en euros pour la clientèle institutionnelle de la Banque.

2| LES MISSIONS DE L'EUSYSTÈME

2|1 La politique monétaire

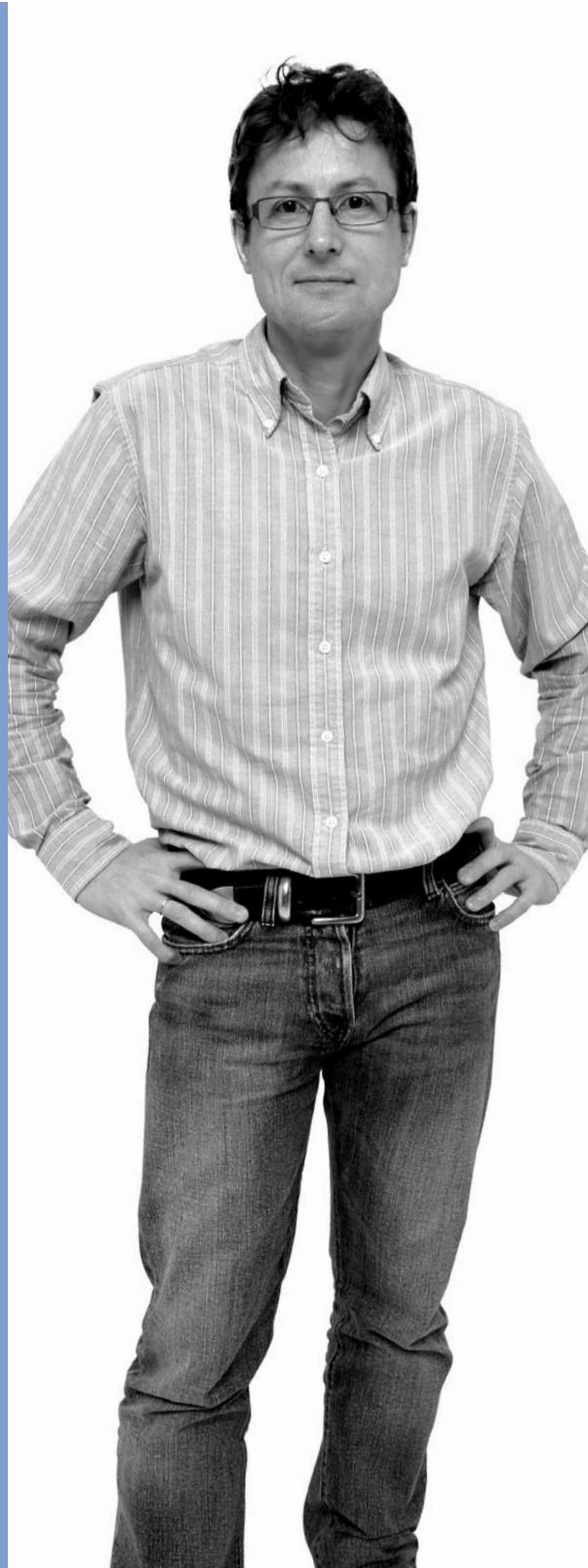
Les prévisions d'activité et d'inflation

La Banque de France prépare les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème en collectant des statistiques et des données de conjoncture sur la France et en réalisant des prévisions et des analyses économiques. La publication de l'enquête mensuelle de conjoncture (EMC) s'accompagne ainsi de la publication d'une prévision de croissance du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon d'un trimestre (indicateur synthétique mensuel d'activité, ISMA). Par ailleurs, la Banque de France participe aux travaux du Comité de politique monétaire de l'Eurosystème en effectuant des prévisions d'activité et d'inflation pour la France, à l'horizon de deux ans, de façon coordonnée avec les autres banques centrales de l'Eurosystème. Ces prévisions participent à l'élaboration des prévisions pour la zone euro.

Grâce à ces prévisions complétées par celles réalisées sur la zone euro, la Banque de France dispose de son diagnostic économique propre sur la France et la zone euro, qui s'est révélé particulièrement utile lors des phases conjoncturelles troublées de ces dernières années.

L'établissement de la balance des paiements

La Banque de France établit la balance des paiements de la France et sa position extérieure. La balance des paiements retrace les transactions économiques et financières de l'économie française avec le reste du



Christophe P.
Direction de l'Organisation du système d'information

monde : échanges de biens, de services, revenus perçus ou versés, investissements des entreprises étrangères en France et françaises à l'étranger, prêts et emprunts transfrontières, variation des réserves de change... La position extérieure reflète l'endettement extérieur de la France et ses avoirs à l'étranger.

La balance des paiements constitue un élément majeur de diagnostic économique et financier. Elle entre par ailleurs dans l'élaboration d'autres agrégats nationaux (PIB, revenu national) ou internationaux (balance des paiements de la zone euro). Ces statistiques contribuent au tableau de bord de la Commission européenne (détection précoce des déséquilibres macroéconomiques).

En 2013, la Banque de France a continué à approfondir la connaissance des échanges de services et des transactions financières et à contribuer aux travaux internationaux du FMI et de l'OCDE.

La recherche et les publications

Les activités de recherche en économie menées à la Banque de France participent de la préparation des décisions de politique monétaire, de celle des réunions internationales (G20, G7, BRI, FMI...), du débat national de politique économique et du diagnostic en matière de stabilité financière. Ces activités permettent de développer des outils de diagnostic conjoncturel ou de prévision macroéconomique à moyen terme, des modèles permettant d'évaluer l'impact de la politique monétaire, des estimations de la croissance potentielle et de l'effet des réformes structurelles sur la croissance de moyen terme.

En 2013, les activités de recherche ont porté à la fois sur la sphère financière et la sphère réelle, sur le lien entre les deux, notamment dans un contexte de crise : politiques monétaires non conventionnelles, impact de la crise sur l'octroi de crédit, système d'incitations pour les banques, *shadow banking*, rigidités des salaires et des prix, etc.

Le nombre des publications d'économistes de la Banque dans des revues académiques est stable avec soixante-quatre publications en 2013 (dont un nombre significatif dans les meilleures revues selon le classement du CNRS). La Banque de France poursuit

Encadré 24

Colloque sur l'apport des données microéconomiques à l'analyse du comportement des entreprises durant la crise

Les 28 et 29 novembre 2013, la Banque de France a organisé une conférence internationale consacrée à l'apport des données microéconomiques à la connaissance du comportement des entreprises durant la crise («*Firms' behavior in the crises : what do microdata tell us?*»). Cette manifestation a regroupé quelques-uns des meilleurs spécialistes européens dans le domaine de l'analyse microéconomique et du traitement des données individuelles, en provenance des universités, des banques centrales et des instituts statistiques.

La double vocation de la conférence a été soulignée : permettre de mieux comprendre le rôle joué par les entreprises, pendant et après la «grande récession», dans les évolutions de variables clés comme la production, les prix, l'investissement ou l'emploi ; valoriser l'apport des données microéconomiques, domaine dans lequel la Banque de France s'est beaucoup investie, tant en termes de collecte des données que de travaux de recherche à orientation microéconomique.

Organisée autour de quatre sessions, la conférence a mis en évidence la diversité des domaines où les bases de données individuelles et les études économétriques peuvent contribuer à mieux cerner des mécanismes d'ajustement en période de crise : démographie des entreprises, ajustements du marché du travail (emploi, salaires), accès aux financements bancaires et positionnement des entreprises sur les marchés d'exportation.

Encadré 25

La Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire

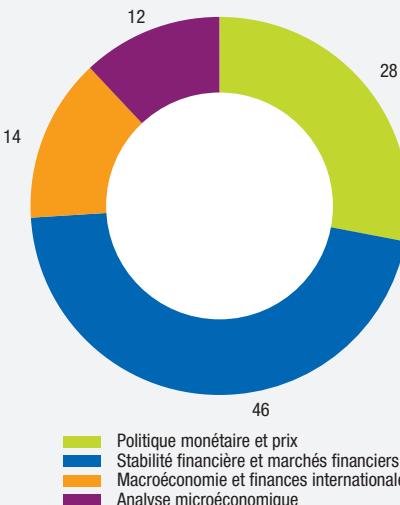
La Fondation Banque de France a organisé une vingtaine de séminaires en 2013, et accueilli treize chercheurs invités issus d'universités renommées (par exemple le MIT, EUI Florence, Pompeu Fabra, LSE) ou de banques centrales (en particulier la Fed New York, la Fed San Francisco, la Banque du Canada). Ces chercheurs invités ont pu interagir de manière fructueuse avec les équipes de recherche de la Banque de France.

Deux ateliers de macroéconomie organisés en partenariat avec le Crest/Polytechnique, PSE, TSE, et Sciences Po se sont tenus en juin à TSE et en novembre à la Banque de France. Cette année, outre les questions liées aux politiques monétaires et aux fluctuations économiques, plusieurs articles ont abordé les problèmes de fiscalité et les effets macroéconomiques des changements technologiques.

La Fondation a octroyé quatre bourses de recherche au titre du 17^e appel d'offres à des équipes de recherche internationales sur des projets de recherche axés sur les sujets suivants : le marché des options de change; le marché des *credit default swaps*, les liens entre les fluctuations macroéconomiques et les inégalités; les gains en termes de bien-être social de la flexibilité des salaires. Le 18^e appel d'offres a attiré 55 projets de recherche émanant de 132 chercheurs de 22 nationalités différentes, sur des thématiques illustrées au graphique ci-dessus.

La Fondation a attribué trois prix en faveur de jeunes chercheurs en économie sous la forme d'un rachat d'obligation de services. Elle a aussi octroyé son prix de thèse monétaire et financière lors du 62^e Congrès annuel de l'Association française de sciences économiques qui s'est tenu en juin 2013 à Aix-en-Provence.

Thématiques dans les projets de recherche
(en %)



sa progression dans les classements internationaux, se plaçant à la fin de l'année 2013 en troisième position des banques centrales de l'Eurosystème, après la BCE et la Banca d'Italia, selon le classement IDEAS de la Réserve fédérale de Saint-Louis.

Une dizaine de conférences de haut niveau ont été organisées, permettant des débats entre universitaires et responsables institutionnels.

Les partenariats de recherche

Les partenariats avec l'Université ont été consolidés par des conventions signées soit directement, soit au travers de la Fondation Banque de France (cf. encadré 25). La Banque de France a signé des conventions avec les trois premiers départements d'économie français (École d'économie de Toulouse depuis 2008, École d'économie de Paris depuis 2009, Sciences Po depuis 2012) ainsi qu'avec la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI, depuis 2012) à Clermont-Ferrand. Elle a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec l'université de sciences économiques d'Aix-Marseille. Les relations avec l'Université se développent également sur des projets de recherche, avec la participation des économistes de la Banque de France à des conférences universitaires ou à des échanges de chercheurs.

2|2 Les activités opérationnelles sur les marchés

La Banque de France réalise des opérations de marché pour compte propre et pour compte de la BCE, dans le cadre de la gestion des réserves de change et des services offerts à la clientèle institutionnelle. Elle est en charge pour la France de la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème et conduit des analyses de marchés avec une attention particulière aux questions de refinancement des banques.

Les activités de marché de la Banque de France sont diverses. Il s'agit :

- de la gestion de portefeuilles obligataires : gestion des portefeuilles de réserves de change de la Banque de France, avec des objectifs de liquidité et de sécurité,

gestion déléguée d'une partie des réserves de change de la BCE et gestion de portefeuilles en euros ;

- de change au comptant. Cette activité recouvre à la fois les opérations liées à la gestion des réserves de change de la Banque de France, avec la capacité de participer à la mise en œuvre opérationnelle de la politique de change de l'Eurosystème, et les services rendus à la clientèle ;

- de collecte et adossement de dépôts à terme ; dans le cadre des services offerts à la clientèle institutionnelle internationale, la Banque de France collecte des dépôts à terme et réinvestit ces fonds dans le marché ;



Philippe R.
Délégué au Contrôle sur place des établissements de crédit

- de la mise en œuvre de la politique monétaire; dans ce cadre, la Banque de France contribue à l'exécution des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, en veillant notamment à la constitution des réserves obligatoires par les établissements français assujettis,

au respect des règles d'éligibilité et de livraison du collatéral etc., et en participant à la réalisation des opérations de refinancement et d'intervention avec les établissements de crédit contreparties de l'Eurosystème établis en France. Par ailleurs, elle analyse au quotidien

Encadré 26

La titrisation des créances privées

Développer la collatéralisation des créances privées est un enjeu majeur pour la Banque de France et pour la Place de Paris. Favoriser l'utilisation des créances privées est particulièrement pertinent car celles-ci se sont avérées être un type de garanties particulièrement important et résilient au cours de la crise.

Un projet à cet effet a été lancé en 2012, dans lequel la Banque de France joue un rôle moteur. Les bénéfices attendus sont nombreux. Le premier est une plus grande utilisation des créances privées comme collatéral tant auprès des banques centrales (non seulement au niveau domestique mais également sur une base transfrontière) que sur le marché interbancaire. Le projet devrait par ailleurs permettre l'émergence d'un nouveau type de collatéral afin de faire face aux exigences accrues de collatéral liées aux évolutions réglementaires. En facilitant le refinancement des crédits octroyés aux entreprises et aux PME en particulier, l'initiative devrait aider la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle. Enfin, elle devrait réduire la dépendance vis-à-vis des agences de notation, dans la mesure où elle s'appuie sur les systèmes de notation des banques centrales (FIBEN pour la France), ainsi que sur les systèmes de notation interne des banques, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour la mobilisation des créances auprès de la Banque de France.

En 2013, le projet est entré dans une phase opérationnelle, grâce à l'implication forte de six grandes banques et de la Fédération bancaire française, avec le soutien très actif de la Banque de France. Des associations professionnelles européennes de premier plan sont également très impliquées dans la diffusion du montage en Europe.

Le véhicule de place qui permettra de transformer les créances privées en titres prendra la forme d'une société anonyme de titrisation. Chaque banque ou groupe y disposera d'un compartiment dédié, pour émettre des obligations qui pourront être traitées sur un marché réglementé ou de gré à gré. La première émission est attendue dans le courant du premier trimestre 2014. La Banque de France veille particulièrement à la simplicité, à la robustesse juridique et financière et à la transparence du montage. Ces caractéristiques sont en effet les gages que les nouveaux actifs seront de très grande qualité, répondant ainsi aux meilleurs standards de l'Eurosystème en matière de collatéral. Des investisseurs reconnus ont exprimé leur intérêt pour le produit. Les travaux au sein de l'Eurosystème pour décider de l'éligibilité du nouveau produit comme collatéral de politique monétaire se sont poursuivis activement en 2013 et devraient aboutir en 2014.



* Pas une titrisation au sens prudentiel du terme.

Le rôle de la Banque de France dans le projet est central dans la mesure où (i) les infrastructures existantes de mobilisation des créances privées sont aménagées pour permettre la mobilisation des titres émis, (ii) les notations des entreprises par le réseau de la Banque de France seront utilisées pour évaluer les actifs sous-jacents et (iii) le refinancement des prêts aux entreprises par des titrisations simples est un objectif fort de l'Eurosystème.

l'évolution de la liquidité bancaire, les anticipations des participants de marché en matière de politique monétaire, le fonctionnement du marché monétaire et des modalités de refinancement des banques françaises (cf. encadré 26).

2|3 La monnaie fiduciaire

La fabrication des billets

La Banque de France gère deux usines dans le Puy-de-Dôme, dédiées entièrement à la production de billets : la papeterie de Vic-le-Comte et l'imprimerie de Chamalières. Elle est à ce titre un acteur industriel significatif du département et de la Région Auvergne. Ces deux activités industrielles sont à fort contenu technologique et nécessitent chaque année un flux significatif d'investissements qui impacte également le tissu de sous-traitance local. La Banque de France est le premier fabricant de billets en euros tous acteurs (publics et privés) confondus.

Les deux unités industrielles sont accréditées Sécurité et Santé au travail (OHSAS 18001), Qualité (ISO 9001) et Environnement (ISO 14001), et ont obtenu également le label AFNOR développement durable 1000 NR (niveau « Maturité »).

Au plan des réalisations, l'année 2013 a été une année de consolidation de la fabrication de la future gamme « euro », ainsi que de l'ensemble des marchés export.

L'imprimerie de Chamalières est équipée de deux lignes de production en feuilles, et opère en 3 x 8 quatre ou cinq jours sur sept, en fonction des commandes à honorer. Son activité s'est concentrée en 2013 sur la fin de fabrication du nouveau billet de cinq euros qui a été émis le 2 mai 2013 (cf. Missions et stratégie,

La fabrication des billets en 2012 et 2013

(volumes annuels en milliards de billets, effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre)

	Volumes annuels produits et livrés	Effectifs
Résultats 2012	2,30	944
Résultats 2013	3,07	931

Source : Banque de France.

encadré 13). Elle a aussi mobilisé ses ressources sur la fabrication du futur billet de dix euros (qui sera émis en septembre 2014) et sur celle de quantités très significatives de billets pour les banques centrales étrangères avec lesquelles la Banque de France entretient un fort lien de partenariat.

La papeterie de Vic-le-Comte s'est mobilisée pour fournir les besoins de l'imprimerie, mais aussi pour participer à la mise au point des différentes coupures de la future gamme « euro » – dans la mesure où plusieurs innovations technologiques de cette gamme concernent la fabrication du papier – et en particulier la future coupure de vingt euros. Dans cette optique, un important investissement a été réalisé en 2012 dans une nouvelle machine de sécurisation, ce qui place la papeterie au premier rang des usines accréditées pour la nouvelle série de billets en euros. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a sélectionné le site de Vic-le-Comte comme « *Paper Test Center* » de l'Eurosystème.

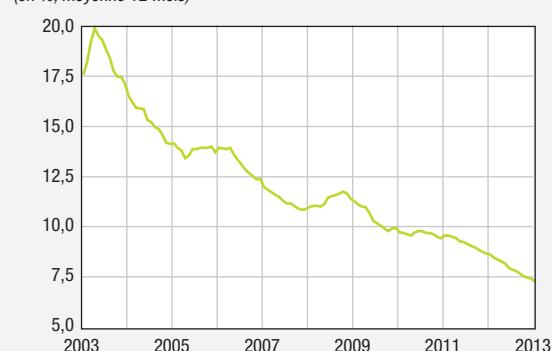
À côté de la production de masse du cinq euros et du dix euros de la deuxième gamme, les deux usines se sont également mobilisées sur la préparation des coupures suivantes (vingt euros et cinquante euros).

La gestion de la monnaie fiduciaire

L'une des missions essentielles de la Banque de France est d'assurer l'émission et la qualité de la monnaie fiduciaire sur l'ensemble du territoire national. La banque centrale exerce une activité de grossiste : elle délivre aux banques, depuis ses 68 guichets métropolitains,

Graphique 17
Taux de croissance des émissions nettes de billets

(en %, moyenne 12 mois)



Source : Banque centrale européenne.

Monnaie fiduciaire – données clés 2013

(volume en milliards de coupures, valeur en milliards d'euros)

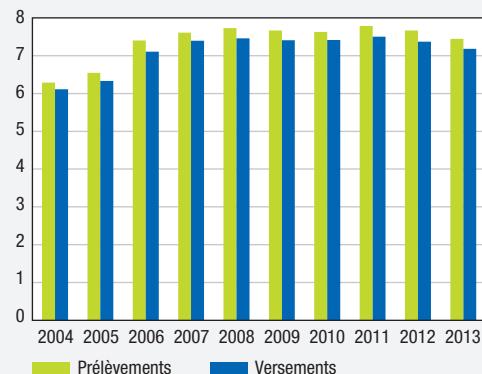
	Volume	Valeur
Émissions nettes de billets	3,93	102,00
Émissions nettes de pièces	17,06	2,98
Billets prélevés aux guichets de la Banque de France dans l'année	7,44	181,06
Billets versés aux guichets de la Banque de France dans l'année	7,19	175,00
Billets triés par la Banque de France dans l'année	7,04	n. s.

Note : Données France (IEDOM inclus).

Sources : Banque centrale européenne, Banque de France.

Graphique 18 Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM

(en milliards de billets)



Source : Banque centrale européenne.



Sabrina G.
Direction des Relations sociales

des billets neufs ou des billets triés, authentiques et propres à être remis en circulation. Les billets n'ayant pas une qualité suffisante sont détruits.

En 2013, les émissions nettes de billets (définies comme la différence entre le cumul des prélèvements et celui des versements enregistrés aux guichets de la banque centrale nationale depuis la première émission de chaque coupure), en France, ont augmenté, en volume, de 7,1 % (+ 260 millions de coupures) et, en valeur, de 6,3 % (+ 6,1 milliards d'euros). Le rythme de cette hausse, tirée essentiellement par la demande de coupures de transaction (5 euros, 10 euros, 20 euros, 50 euros), tend toutefois à se ralentir depuis plusieurs années.

Pour ce qui a trait aux flux bruts, plus de 7 milliards de signes monétaires ont été tant prélevés (sorties) que reversés (entrées) par les banques aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM. La période sous revue a été marquée par le recul, en volume, des sorties (- 2,9 %) et des entrées (- 2,5 %) de billets.

Concernant les monnaies métalliques, les émissions nettes de pièces se sont également accrues par rapport au niveau observé de l'an passé : + 5,1 % en volume et + 3,2 % en valeur. Plus de 80 % des sorties nettes (différence entre le total des retraits et des versements) ont été réalisées avec les plus faibles dénominations (1 centime, 2 centimes, 5 centimes) en raison d'un faible taux de retour aux guichets de la Banque de France.

Encadré 27

Le recyclage des billets et des pièces en euros en 2013¹

Les conventions relatives au traitement des monnaies métalliques destinées à être remises à la Banque de France et les contrôles réalisés par la Banque de France

À fin 2013, trente-quatre conventions conclues entre la Banque de France, des établissements de crédit, et des entreprises de transports de fonds ou des sociétés exploitant des automates étaient en vigueur. Cent quarante et une implantations sur le territoire métropolitain traitaient des pièces susceptibles d'être versées à la Banque de France.

Cinquante-deux sites ont fait l'objet au cours de l'exercice d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France. Les missions diligentées ont permis de relever certains dysfonctionnements (insuffisance des équipements, des procédures d'exploitation et de contrôle interne...) qui ont été rapidement corrigés.

L'adaptation des textes nationaux au règlement européen n° 1210/2010 relatif à l'authentification et au traitement des pièces en euros est en cours. Elle ne modifiera pas de façon significative le dispositif opérationnel de contrôle mis en œuvre depuis 2004.

Les conventions relatives à la distribution automatique de billets ne provenant pas d'une banque centrale et les contrôles réalisés par la Banque de France

La décision du 16 septembre 2010 de la Banque centrale européenne relative à la vérification de l'authenticité et de la qualité ainsi qu'à la remise en circulation des billets en euros a été modifiée par la décision du 7 septembre 2012. Cette dernière intègre notamment des dispositions relatives à l'arrivée des nouvelles coupures ES2, l'harmonisation des catégories de billets des équipements utilisés pour le recyclage, le renforcement du principe de contrôle permanent ainsi qu'un allègement de certains *reportings*.

À la fin de l'année 2013, soixante et une conventions concernant « la distribution au moyen d'automates en libre-service de billets non directement prélevés auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème » avaient été signées entre la Banque de France et des établissements de crédit. 6 602 guichets bancaires ou assimilés distribuaient dans leurs automates des billets ne provenant pas de la banque centrale, les billets étant traités le plus souvent par les établissements eux-mêmes. Même si le recyclage reste opéré principalement dans les agences bancaires, les banquiers confient de plus en plus cette prestation à leurs transporteurs de fonds. Lorsque les billets utilisés pour charger les automates de distribution ne sont pas des billets provenant de la Banque de France, ils sont issus à hauteur de 23 % d'un traitement effectué dans les ateliers d'un transporteur de fonds.

La Banque de France a procédé au cours de l'année à 267 contrôles sur place de guichets bancaires ou d'ateliers traitant des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service. Aucun contrôle n'a donné lieu à une suspension immédiate du recyclage. Des manquements constatés lors du contrôle permanent ont donné lieu à des courriers de mise en demeure de régulariser les situations non conformes aux textes. À fin 2013, tous les dossiers sont régularisés.

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R122-6 du *Code monétaire et financier*, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements qui le souhaitaient afin de former les agents à la distribution manuelle des billets en agences. Ainsi, 3 589 agents appartenant au personnel des établissements de crédit ont été formés en 2013 par la Banque de France.

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte) et collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin)

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements d'outre-mer et collectivités d'outre-mer. À fin 2013, neuf conventions relatives à la distribution au moyen d'automates en libre-service de billets recyclés avaient été signées. L'IEDOM a procédé à trois contrôles parmi les cinquante-neuf sites concernés. Par ailleurs, dix conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant au total dix sites de production, dont six ont été contrôlés.

¹ Bilan établi en application de l'article R123-3 du *Code monétaire et financier*.

3| LE RÔLE DE LA BANQUE AU SERVICE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

3|1 Les activités du contrôle prudentiel

La mission confiée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par l'article L612-1 du *Code monétaire et financier* couvre l'ensemble des événements affectant les personnes soumises à son contrôle : l'autorité délivre les agréments et les autorisations prévus par la loi et la réglementation et exerce une surveillance permanente de leur situation financière et de leurs conditions d'exploitation. De surcroît, la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires attribue à l'ACPR un rôle central dans la mise en place du régime de résolution bancaire.

S'agissant des organismes d'assurance, outre la préparation des acteurs du marché français à Solvabilité II, les actions de contrôle menées dans le cadre de la réglementation actuelle sont restées nombreuses. Parmi celles-ci, l'ACPR a renouvelé auprès de l'industrie ses recommandations sur la surveillance de la dispersion des placements des compagnies d'assurance. Le contrôle des groupes a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. Enfin, les services de l'ACPR ont contribué aux travaux du Conseil de stabilité financière (FSB) qui ont permis de définir une liste de neuf assureurs considérés comme systémiques au niveau mondial, parmi lesquels figure un assureur français (AXA).

Les activités de contrôle bancaire ont largement porté sur la préparation aux principales évolutions réglementaires (suivi des trajectoires de solvabilité et de liquidité en vue de l'entrée en vigueur des CRD IV/Bâle III, réglementation EMIR, nouvelle loi de « séparation et de régulation des activités bancaires »), ainsi qu'aux changements institutionnels majeurs à venir comme la mise en place du mécanisme de supervision unique dès novembre 2014. Une attention particulière a également été portée à la surveillance des conséquences de la crise sur les banques. Cet effort de contrôle s'est intensifié auprès des groupes

systémiques français, avec une coopération renforcée entre superviseurs.

Enfin, l'ACPR représente la supervision prudentielle française dans les instances européennes et internationales de l'assurance et de la banque, en étroite collaboration avec les services de la Banque de France et les services compétents de l'État. L'ACPR participe ainsi activement aux travaux de définition des normes et standards supranationaux et contribue aux objectifs de stabilité financière en France et en Europe.

Encadré 28

La transposition CRD IV

Le paquet législatif CRD IV, composé d'un règlement et d'une directive, renforce à compter du 1^{er} janvier 2014 les exigences prudentielles des établissements de crédit et entreprises d'investissement en mettant notamment en œuvre en Europe le cadre réglementaire issu des Accords de Bâle III. L'ACPR a été fortement mobilisée en 2013 afin de préparer un projet de transposition de la directive, en lien avec la direction générale du Trésor et sur la base de consultations de la Place. Ce projet visait, d'une part, à modifier certains articles du *Code monétaire et financier* et, d'autre part, à préparer les projets d'arrêtés du ministre de l'Économie introduisant les règles prudentielles telles que les coussins de fonds propres ou les aménagements du dispositif Pilier 2, qui vise les mesures individuelles que peuvent prendre les superviseurs, sur la base d'une évaluation du profil de risques de chaque banque, en complément des exigences réglementaires minimales (Pilier 1).

Le règlement couvre l'ensemble des exigences prudentielles du Pilier 1. L'entrée en vigueur, pour la première fois, d'un texte européen d'application directe en matière prudentielle a nécessité un réexamen complet des textes réglementaires français existants, dont une large partie est devenue caduque. Elle a par ailleurs eu pour conséquence la création du nouveau statut des sociétés de financement, défini par l'ordonnance du 27 juin 2013, adapté aux entités dont l'activité ne répond pas entièrement à la définition des établissements de crédit couverts par le règlement. L'ACPR a joué un rôle important dans la préparation de ce nouveau statut et de l'arrêté du 23 décembre 2013, qui fixe les exigences prudentielles applicables à cette nouvelle catégorie.

3|2 La sécurité des moyens de paiement et la surveillance des infrastructures de marché

La mise en œuvre du règlement européen EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*), sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux a constitué un point d'attention majeur en 2013 des travaux de la Banque de France en matière de surveillance des infrastructures de marché. La chambre de compensation française LCH.Clearnet SA a déposé en septembre 2013 un dossier de demande d'agrément qui a été déclaré complet en novembre. Le collège de régulateurs de LCH.Clearnet SA a été constitué fin 2013 ; composé de 18 autorités dont les trois autorités compétentes françaises (ACPR, Banque de France et AMF), il est présidé par la Banque de France. Il aura vocation à adopter un avis dans le cadre de l'agrément de la chambre de compensation, au vu notamment d'un rapport établi début 2014 par les trois autorités compétentes nationales sur l'évaluation des risques de la contrepartie centrale au regard des exigences du règlement EMIR. La Banque de France a par ailleurs réalisé en 2013 une évaluation des risques du service de compensation offert par LCH.Clearnet SA dans le cadre de l'offre de pension livrée (*repo*) tripartite d'Euroclear France, EuroGC+.

Au titre des missions qui lui sont confiées par l'article L141-4 du *Code monétaire et financier* en matière de surveillance des moyens de paiement, la Banque de France a porté une attention plus particulière à la sécurisation des paiements par carte qui, bien que ne représentant que 9,2 % de la valeur des transactions nationales, comptent pour 61 % du montant de la fraude sur les moyens de paiement scripturaux. Il s'est notamment agi de promouvoir auprès des commerçants et des prestataires de services de paiement les bonnes pratiques en termes de paiement sur internet (utilisation de l'authentification non rejouable du payeur pour les paiements et les opérations les plus risqués).

La Banque de France a parallèlement participé aux travaux engagés au sein du forum européen *Secure Pay* sur la sécurité des paiements de détail. L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, présidé par le gouverneur et dont la Banque de France assure le secrétariat, a également poursuivi ses activités de veille technologique autour du paiement par carte sans contact. La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a en outre confié à la Banque de France une nouvelle mission de surveillance des titres spéciaux de paiement dématérialisés.

La Banque de France a par ailleurs favorisé les réflexions publiques sur l'innovation et la sécurité dans le cadre de l'intégration croissante du marché des moyens de

Encadré 29

SEPA

L'Espace unique de paiement en euro (*Single Euro Payments Area – SEPA*) a comme ambition de créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euros. Au 1^{er} février 2014, date butoir édictée par la réglementation européenne pour le remplacement des virements et prélèvements nationaux par leurs équivalents européens, les administrations publiques françaises et nombre de grandes entreprises avaient réalisé leur migration avec succès. À la fin du mois de février 2014, le virement SEPA et le prélèvement SEPA représentaient respectivement 92 % et 87 % (en date d'échange) des virements et prélèvements échangés en France sur les systèmes de paiement de détail.

Tout au long de l'année 2013, la Banque de France – dans le cadre du comité national SEPA qu'elle co-préside – a multiplié, aux côtés de la FBF et des associations professionnelles, les actions de communication auprès des entreprises retardataires, principalement les PME et TPE, pour les informer sur la manière de mener à bien leur migration aux moyens de paiement SEPA. Les succursales de la Banque de France ont été au centre de cette action, notamment via l'organisation d'une soixantaine de réunions sur le territoire. La Banque de France a également réalisé une campagne de communication à grande échelle dans la presse quotidienne et régionale sur ce sujet en fin d'année. Ces actions se poursuivent en 2014, afin que l'ensemble des parties prenantes maintiennent intacte leur mobilisation pour accompagner les donneurs d'ordre retardataires pendant la phase transitoire supplémentaire de quelques mois consentie par la réglementation européenne.

paiement en organisant conjointement avec la Banque centrale européenne, les 21 et 22 octobre 2013, une conférence internationale « *Retail Payments at a Crossroads : Economics, Strategies and Future Policies* ». La publication d'un article sur les dangers de l'utilisation des monnaies virtuelles, et notamment de l'usage des *bitcoins*, a également nourri le débat public.

3|3 L'action de la Banque de France en faveur de la stabilité financière

Au sein de l'Eurosystème, la Banque de France a pleinement contribué à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions de la BCE visant à accompagner la sortie de récession de la zone euro tout en limitant les déséquilibres macrofinanciers. Par ailleurs, la Banque de France et l'ACPR ont participé aux travaux internationaux engagés pour réduire les risques d'instabilité financière en développant davantage un cadre de régulation harmonisé, favorable à une meilleure appréhension des risques pesant sur la stabilité financière.

D'une manière générale la Banque de France participe activement aux travaux internationaux en matière de régulation financière (Conseil de stabilité financière, Comité européen du risque systémique, Comité de Bâle, Comité sur le système financier mondial...); en 2013, elle a particulièrement veillé à ce que le nouveau cadre réglementaire n'ait pas d'interférences négatives avec les autres politiques publiques (politique monétaire notamment) et que son impact sur l'économie réelle soit mesuré.

Au niveau national

Conjointement avec l'ACPR, la Banque de France a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la loi bancaire du 27 juillet 2013, concernant plus particulièrement la séparation et la régulation des activités bancaires et la création du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). Cette nouvelle autorité, qui se substitue au Corefiris (Comité de la régulation financière et du risque systémique), aura pour mission d'assurer la surveillance et la prévention du risque systémique. De plus, la loi confie à la Banque de France un mandat explicite pour veiller, conjointement avec

le HCSF, à la stabilité du système financier. Le HCSF disposera par ailleurs de pouvoirs réglementaires permettant de prévenir l'apparition de déséquilibres macrofinanciers. L'ACPR et le HCSF se partagent les différents outils macroprudentiels prévus par les textes européens (CRD IV et CRR), dans le cadre de l'application des accords de Bâle III.

Veillant à maintenir des échanges fréquents et fructueux avec les experts académiques et professionnels, la Banque de France a par ailleurs organisé de nombreux colloques et séminaires ayant trait à la stabilité financière, portant en particulier sur l'évaluation de la propagation des chocs dans l'analyse des cycles économiques internationaux, la reconstruction financière de l'Europe, la transparence au sein du système financier (en partenariat avec l'École d'économie de Toulouse) et les marchés dérivés de gré à gré (OTC). Sur ce dernier sujet, une revue de stabilité financière est parue en avril 2013 pour mettre en lumière les évolutions de la réglementation et identifier les obstacles qui subsistent dans la mise en œuvre d'une compensation centralisée pour les produits OTC standardisés.

Au niveau international

La Banque de France, conjointement avec l'ACPR, a pleinement pris part aux travaux préparatoires à la création de l'Union bancaire et à la mise en œuvre effective du Mécanisme de supervision unique.

En 2013, les travaux internationaux visant à renforcer la stabilité financière se sont poursuivis. Les réflexions, recommandations et propositions de normes ont porté sur le développement du cadre de régulation international et européen concernant la finance parallèle (*shadow banking*), les opérations sur dérivés de gré à gré, la résolution des entités d'importance systémique. Elles ont été développées dans les groupes de travail et les instances décisionnelles du Conseil de stabilité financière, du Comité de Bâle, du Conseil européen du risque systémique (*European Systemic Risk Board – ESRB*) et de la BCE.

Elle a également activement participé à la mise en œuvre du nouveau cadre de politique macroprudentielle qui devra s'articuler en respectant les différents échelons internationaux, européens et nationaux.

Encadré 30

La coordination du Conseil de stabilité financière

En 2009, les chefs d'État du G20 ont créé le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board – FSB*) en étendant les capacités et le nombre de pays participants du Forum de stabilité financière. Les missions confiées au CSF sont de :

- déterminer les vulnérabilités du système financier mondial et identifier et évaluer les régulations à mettre en œuvre pour les prévenir ;
- promouvoir la mise en œuvre des standards internationaux en matière de régulation financière ;
- favoriser la coordination des activités des normalisateurs techniques internationaux.

En janvier 2013, le CSF, qui était jusqu'alors une structure informelle, s'est transformé en association de droit suisse, permettant d'asseoir son action dans le temps et d'accroître les moyens à sa disposition pour remplir sa mission de préservation de la stabilité financière mondiale. Il est constitué de soixante-dix institutions (ministères, banques centrales) représentant vingt-quatre pays, six institutions financières régionales et internationales¹ et six normalisateurs techniques internationaux². Il s'appuie techniquement et financièrement sur la Banque des règlements internationaux. Depuis fin 2011, le CSF associe également soixante-cinq autres pays à ses travaux via des groupes consultatifs régionaux. La Banque de France prépare et coordonne des travaux permettant d'alimenter la réflexion du CSF, tant au niveau de son assemblée plénière (une réunion par trimestre) que des comités de pilotage et des quatre comités permanents³.

¹ Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque des règlements internationaux, Banque centrale européenne, Commission européenne

² Comité de Bâle (Basel committee on banking supervision – BCBS), Association internationale des contrôleurs d'assurance (International association of insurance supervisors – IAIS), Comité sur le système financier mondial (Committee on the global financial system – CGFS), Comité des systèmes de paiement et de règlement (Committee on payment and settlement systems – CPSS), Conseil international de normalisation comptable (International accounting standards board – IASB), Organisation internationale des commissions de valeurs (International organisation of securities commissions – IOSCO)

³ À savoir les comités en charge de l'identification des vulnérabilités du système financier (SCAV), de l'émission des principes et des recommandations pour l'amélioration de la stabilité financière (SCSRC), de la préparation et de la conduite des revues par les pairs, de la mise à jour du corpus de standards internationaux et de la lutte contre les jurisdictions non coopératives en matière prudentielle (SCSI), de la participation des membres du CSF à l'évaluation des besoins de fonctionnement (SCBR).

Au sein du Comité de Bâle, l'ACPR et la Banque de France ont notamment contribué aux travaux visant à finaliser le ratio de liquidité à un mois (*liquidity coverage ratio*), qui sera effectif au 1^{er} janvier 2015, ainsi que le ratio de transformation à un an, qui devrait s'appliquer à partir de 2018. La Banque de France, au travers des groupes de travail du Comité de Bâle, a apporté son expertise sur les interactions entre les exigences prudentielles en matière de liquidité et la mise en œuvre de la politique monétaire, et la calibration d'un ratio de levier. Au sein de l'ESRB, les groupes de travail auxquels participe la Banque de France ont approfondi la définition et le calibrage de

nouveaux outils macroprudentiels, en particulier ceux relatifs à la distribution de crédit immobilier.

La Banque de France a contribué à la réflexion théorique au sein du réseau de recherche macroprudentielle Mars (composé d'économistes du Système européen de banques centrales, il vise à élaborer un cadre et des outils de supervision macroprudentielle dans l'Union européenne), notamment sur les relations entre la stabilité financière et les performances de l'économie, les systèmes d'alerte précoce et les indicateurs de risque systémique, et l'évaluation des risques de contagion.

La gouvernance

Christian Noyer
Gouverneur



Anne Le Lorier
Premier sous-gouverneur



Robert Ophèle
Second sous-gouverneur



1| LES ORGANES EXÉCUTIFS

1|1 Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans renouvelable une fois. Lors du Conseil des ministres du 28 octobre 2009, sur proposition du Premier ministre, Christian Noyer a été reconduit au poste de gouverneur de la Banque de France pour un second mandat de six ans à compter du 1^{er} novembre 2009.

L'indépendance de la Banque de France a pour corollaire l'indépendance de son gouverneur, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), et des sous-gouverneurs. L'article L141-1 du *Code monétaire et financier* (CMF) prévoit en effet que, dans l'exercice des missions qu'elle accomplit au titre de sa participation au Système européen de banques centrales (SEBC), la Banque de France, en la personne de son gouverneur et de ses sous-gouverneurs, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du gouvernement ou de toute autre personne.

Le gouverneur assure les fonctions exécutives de direction de la Banque de France. Il préside en particulier le Comité de direction, qui regroupe l'ensemble des responsables de domaines d'activité.

Le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Comité de la médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et de l'Observatoire de l'épargne réglementée. Le gouverneur est membre du Haut Conseil de stabilité financière, créé par la loi du 26 juillet 2013, au sein duquel il a la responsabilité exclusive de pouvoir proposer des mesures préventives ou contra-cycliques face à des risques de déstabilisation¹.

1|2 Le Comité de direction

Sous sa forme plénière ou restreinte, le Comité de direction constitue le cœur du fonctionnement opérationnel de la Banque de France, au sein duquel les responsables de l'entreprise confrontent leurs points de vue sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun pour faciliter la prise de décisions collégiale. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général chargé de la stratégie et le directeur des services juridiques. Dans une logique de plus forte intégration avec la Banque, le directeur général de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) y siège également.

Le Comité de direction examine les sujets de caractère stratégique ou relatifs à la gestion interne. Les réunions peuvent être préparées, si nécessaire, par des comités restreints associant les responsables directement concernés. Il peut prendre la forme d'un Comité des carrières pour formuler un avis sur les nominations des directeurs de services centraux et des directeurs régionaux.

1|3 Les organes de la gestion opérationnelle

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques.

¹ Le gouverneur peut proposer au HCSF d'imposer aux établissements financiers des normes de fonds propres plus contraignantes, « en vue d'éviter une croissance excessive du crédit ou de prévenir un risque aggravé de déstabilisation du système financier » (article L631-2-1 4^e de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013). Il peut également proposer au HCSF de fixer des conditions d'octroi de crédit par les personnes soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution « en vue de prévenir l'apparition de mouvements de hausses excessives sur le prix des actifs de toute nature ou d'un endettement excessif des agents économiques » (article L631-2-1 5^e de la même loi).

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION (AU 11 MARS 2014)



1

1 – Michel Cardona,
adjoint au secrétaire général,
secrétaire du Comité, et Jacques Milleret,
directeur des Services juridiques
2 – Nathalie Aufauvre, secrétaire général
3 – Nicolas de Sèze, directeur général
de l'IEDOM et de l'IEOM
4 – Édouard Fernandez-Bollo,
secrétaire général de l'Autorité
de contrôle prudentiel et de résolution
5 – Marc-Olivier Strauss-Kahn,
directeur général des Études
et des Relations internationales



2



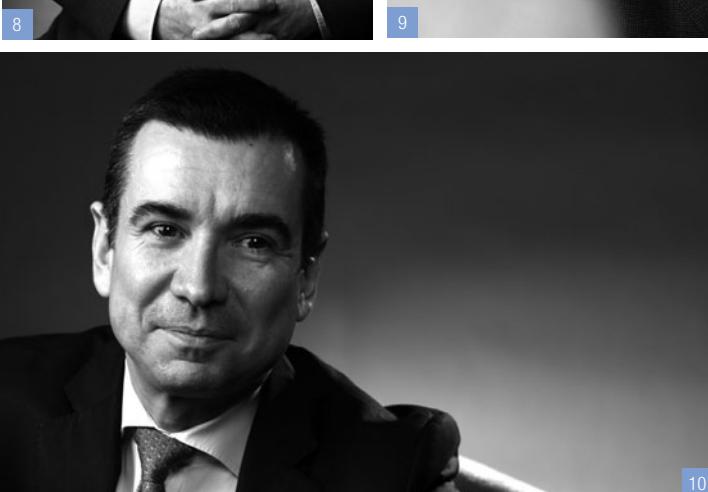
3



5



4



6 – Jacques Fournier, directeur général des Statistiques, et Gilles Vayset, directeur général des Activités fiduciaires et de place

7 – Frédéric Peyret, directeur général des Ressources humaines

8 – Didier Elbaum, contrôleur général

9 – Denis Beau, directeur général des Opérations

10 – Erick Lacourrègue, directeur général de la Fabrication des billets

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif conseille ce dernier sur la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Il examine, en particulier, le volume des investissements, leur allocation par type d'actifs ainsi que leur horizon de placement.

Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France. À ce titre, il tient à jour la liste des émetteurs, des pays et des instruments autorisés, valide les méthodologies de mesure de risques et de performances des activités de marché, veille au respect des limites d'encadrement de ces opérations et examine les rapports d'audit, de contrôle ou d'activité intéressant son domaine de compétence.

La réflexion collégiale trouve également sa place dans les fonctions dites de support, par le biais de trois comités placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, qui a pour mission de définir la politique à court et moyen terme de la Banque de France dans le domaine des investissements informatiques, le groupe de stratégie immobilière qui définit les orientations de la politique de gestion immobilière et le groupe de stratégie achats qui examine la politique d'achat de la Banque.

1|4 L'organisation du réseau et le collège des directeurs régionaux

Le réseau de la Banque de France compte aujourd'hui 96 succursales départementales (dont 22 sièges de direction régionale), auxquelles sont rattachées 21 antennes économiques et 7 centres de traitement du surendettement. Les services liés à la gestion de la circulation fiduciaire sont assurés dans 63 de ces établissements ainsi que dans 3 centres spécialisés².

Afin de faciliter l'accès des usagers aux services publics assurés par la Banque de France (surendettement, accès aux fichiers d'incidents de paiement et droit au compte), 85 bureaux d'accueil et d'information

sont ouverts dans certaines villes où la Banque de France ne dispose ni d'une antenne économique ni d'un centre de traitement du surendettement. Ces bureaux non permanents se situent dans les locaux d'autres organismes (sous-préfectures, mairies, etc.). Au-delà, les particuliers souhaitant saisir la Banque pour ces services peuvent le faire à distance (courrier, téléphone et, dans quelques communes, bornes interactives).

L'organisation du réseau de la Banque de France repose sur deux niveaux :

- la région, échelon de gestion dont le directeur régional, directeur de la succursale installée au chef-lieu de région, coordonne et supervise l'activité des différentes succursales départementales implantées dans la région, en veillant à l'homogénéité et à la qualité des travaux réalisés ;
- le département, échelon opérationnel constitué de la succursale départementale et, éventuellement, des unités spécialisées rattachées, en charge de la mise en œuvre des objectifs assignés au réseau, au plus près des interlocuteurs habituels de la Banque de France (banques, entreprises, particuliers, collectivités locales et autorités administratives).

Le directeur régional assure également la gestion des ressources humaines et des moyens budgétaires, ainsi que le contrôle de gestion de sa région. Il dispose auprès de lui de pôles de compétences spécialisés et d'une structure spécifique de supervision des opérations et des procédures, le service régional de contrôle et de maîtrise des risques.

Compte tenu de leurs responsabilités, les directeurs régionaux sont les interlocuteurs privilégiés des dirigeants de la Banque pour les questions ayant trait au réseau ; sous la présidence du directeur général des Activités fiduciaires et de place et de son adjoint, ils se réunissent tous les deux mois en collège auquel participent également les cinq inspecteurs chargés de secteur.

² En 2013, première année du plan 2013-2015 d'adaptation du réseau des caisses, 4 implantations ont été fermées.

Encadré 31

L'implantation de la Banque de France en 2013



Les succursales sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE).

2| LES ORGANES DÉLIBÉRATIFS ET DE CONTRÔLE

2|1 Le Conseil général

En application de l'article L142-3 du *Code monétaire et financier*, le Conseil général est composé du gouverneur et des deux sous-gouverneurs, de deux membres nommés par le président du Sénat, de deux membres nommés par le président de l'Assemblée nationale, de deux membres nommés en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'Économie, du vice-président de l'ACPR et d'un représentant élu des salariés.

Un censeur ou son suppléant, nommé par le ministre chargé de l'Économie, représente l'État. Il assiste aux

séances du Conseil ; il peut soumettre des propositions au Conseil et faire opposition à toute décision.

Le Conseil général exerce à la Banque de France l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du SEBC. Il délibère des statuts du Personnel, soumis à l'agrément des ministres compétents, et détermine les règles applicables aux agents de la Banque de France dans les domaines où les dispositions du *Code du travail* sont incompatibles avec le statut ou les missions de service public dont elle est chargée. Le Conseil général délibère de l'emploi des fonds propres, établit les budgets et arrête le bilan et les comptes ainsi que le projet d'affectation du résultat.

Dans le cadre des principes rappelés ci-dessus, le Conseil général débat, en particulier, des questions relatives



Le Conseil général (au 11 mars 2014)

De gauche à droite : Élizabeth Ducottet, Bernard Maris, Delphine d'Amarzit, Robert Ophèle, Philippe Auberger, Henri de Richemont, Christian Noyer, François Calvarin, Jean-Marie Levaux, Michel Felce, Anne Le Lorier

à la stratégie à court et moyen terme de la Banque de France. Il est ainsi amené, chaque année, à examiner le plan stratégique défini pour l'exercice suivant et à se faire présenter, en cours d'exercice, l'état d'avancement des grands projets en cours. Il veille à doter la Banque de France des moyens nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont dévolues au titre de sa participation au SEBC.

Comme pour le gouvernement de la Banque, les membres du Conseil général autres que le gouverneur et les sous-gouverneurs sont indépendants : l'article L142-3 du CMF précise que le Conseil général vérifie que les activités professionnelles exercées par ses membres respectent le principe d'indépendance de la Banque de France.

En 2013, le Conseil général s'est réuni à dix reprises.

2|2 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit de la Banque de France a été créé par une décision en date du 22 octobre 2004. Son président est nommé par le Conseil général, sur

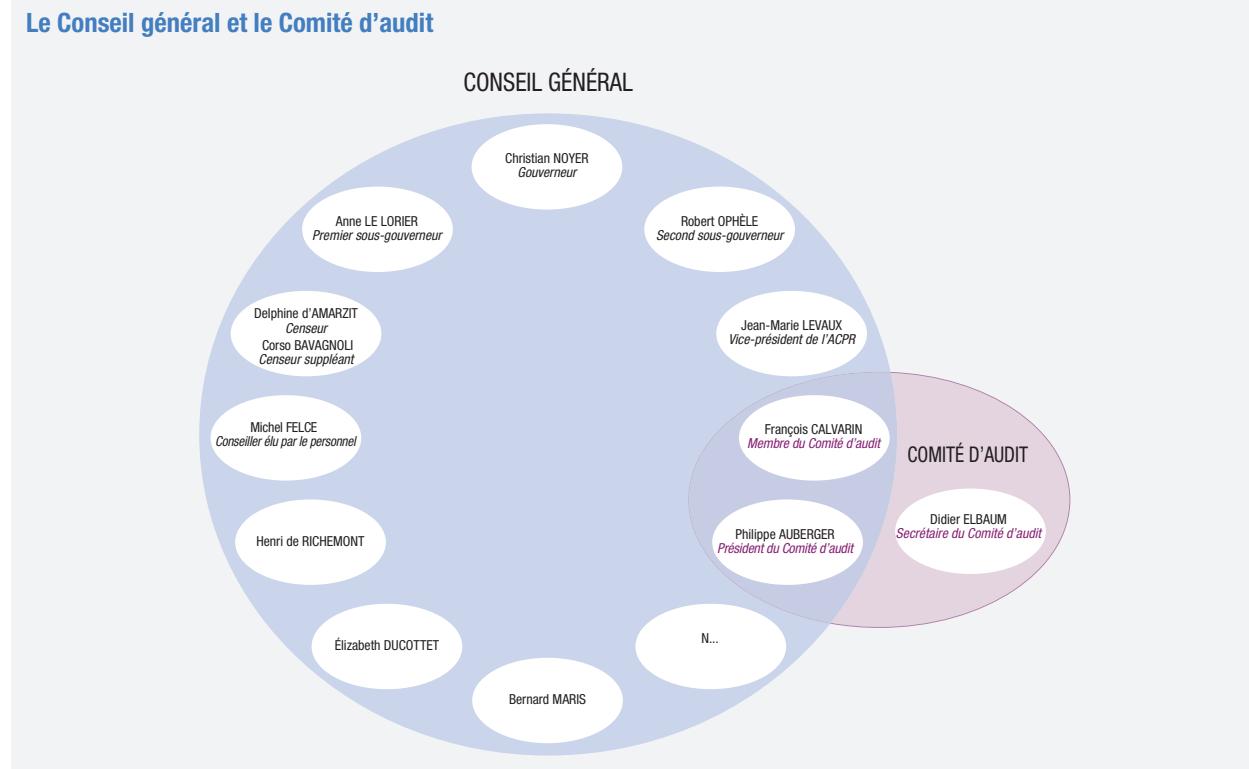
proposition du gouverneur et son secrétariat est assuré par le Contrôleur général.

Conformément à la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006, la mission du Comité d'audit est de rendre compte au Conseil général dans les domaines de l'information financière, de l'audit externe et interne, du contrôle interne et de la maîtrise des risques. Dans l'ensemble de ces domaines, le Comité d'audit peut entendre tout responsable de la Banque de France ainsi que les commissaires aux comptes.

En 2013, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises. Ses travaux ont notamment porté sur les domaines suivants :

- en matière d'information financière, les commissaires aux comptes ont présenté aux membres du Comité les conclusions de leurs travaux sur l'arrêté des comptes annuels 2012 ;
- en matière d'audit interne, le Comité a pris connaissance des principaux constats des missions d'audit interne ainsi que des suites données aux plans d'action élaborés par les audités et a examiné le programme d'audit de l'année 2014, sur lequel il a rendu un avis favorable ;

Le Conseil général et le Comité d'audit



- dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques, le Comité a pris connaissance des dernières évolutions du dispositif de maîtrise des risques – avec notamment l'introduction, pour chaque ligne d'activité, d'un rapport annuel sur l'efficacité des dispositifs de contrôle interne – et des principaux résultats de la démarche d'identification des risques opérationnels ;
- au cours d'une séance conjointe avec le Comité d'audit de l'ACPR, le Comité a examiné les modalités d'application de la convention financière conclue entre la Banque de France et l'ACPR.

2|3 Le Comité des rémunérations

Créé par une décision du Conseil général en date du 12 mars 2010, le Comité des rémunérations comprend deux membres du Conseil général désignés par le gouverneur. Il a pour mission d'examiner les rémunérations du haut encadrement de la Banque.

3| L'AUDIT INTERNE ET LA MAÎTRISE DES RISQUES

3|1 L'audit interne

L'audit interne a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque de France. Ses missions sont conduites par l'Inspection générale aussi bien au siège que dans les centres administratifs de province ou dans le réseau. Son organisation est structurée en conséquence et comporte notamment, pour l'audit du réseau, une organisation territoriale en cinq secteurs, chacun supervisé par un inspecteur, chargé de secteur.

Établissant son programme annuel selon une approche fondée sur les risques, l'audit interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des processus de gestion, de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein de la Banque, en lui donnant une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et en lui apportant des conseils pour la renforcer. En aidant

la Banque de France à atteindre ses objectifs, l'audit interne contribue à l'amélioration de la gouvernance.

Tant pour son organisation que pour la conduite de ses missions, l'audit interne de la Banque de France se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA). La conformité de l'audit interne à ces normes internationales d'audit a été confirmée en 2013 par une évaluation externe.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. Le Contrôleur général et le directeur de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee* – IAC) qui se réunit plusieurs fois par an à la BCE. Avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, ils y préparent le programme d'audit du SEBC et supervisent la réalisation des missions. La Banque de France préside un groupe de travail de l'IAC, l'*Audit Task Force Management Support*, en charge notamment des sujets relatifs à l'organisation, au budget, à la comptabilité et aux ressources humaines. Les conclusions des travaux de l'IAC sont adressées au Comité d'audit et au Conseil des gouverneurs de la BCE.

3|2 La maîtrise des risques

La Banque de France conduit depuis 2006 une démarche de gestion du risque opérationnel (méthode AMARIS, déclinée pour le réseau dans le dispositif CLARIS) qui répond à un double objectif :

- renforcer le contrôle interne, en évaluant l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs de contrôle interne et les plans d'action visant à réduire ces risques ;
- adopter les meilleures pratiques parmi celles en vigueur au sein du SEBC et celles préconisées par le comité de Bâle dans ce domaine.

Elle dispose en outre, pour les risques relatifs à son système d'information, d'une organisation, d'une méthodologie et de procédures d'évaluation similaires à celles adoptées par le SEBC.

L'organisation retenue est décentralisée et s'articule de la façon suivante :

- au sein de la direction de la Prévention des risques, rattachée au Contrôleur général, un pôle est chargé de structurer une démarche d'analyse et de maîtrise des risques commune à toutes les directions générales ; un autre pôle assure la fonction de responsable de la sécurité du système d'information, étant chargé notamment de définir la politique en la matière, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des applications dédiées à la sécurité de l'information et de contrôler les opérations informatiques sensibles ;
- dans chaque direction générale, un *manager* des risques est chargé de maintenir à jour la cartographie des risques opérationnels et d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions visant à réduire ces risques ; de même, dans chaque direction régionale du réseau, un service de contrôle et de maîtrise des risques contribue à ces missions ;
- le Comité de coordination du contrôle interne supervise le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques opérationnels. Présidé par le Contrôleur général, il réunit les directeurs généraux, les directeurs des Services juridiques et de l'Audit ainsi que les *managers* des risques ;
- le Comité de direction et le Comité d'audit examinent chaque année le rapport sur les risques opérationnels consolidés.

Responsabilité sociétale de la Banque de France



Benjamin B.
Délégation au Contrôle sur place
des établissements de crédit

Lidwine M.
Direction des Statistiques
monétaires et financières

Jean-Luc E.
Direction de l'Organisation
du système d'information

Depuis plusieurs années, la Banque de France s'attache à exercer ses missions dans une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Elle a franchi une nouvelle étape en 2013 : engagée dans de nombreux projets visant à transformer durablement l'entreprise, elle a réaffirmé la nécessité de conduire sa mutation dans le respect de ses engagements sociétaux. La politique de responsabilité sociétale de l'institution, inscrite dans la stratégie de transformation, constitue un fil directeur des démarches transversales. Elle vise quatre domaines : la politique des ressources humaines sur laquelle s'appuie la transformation de l'institution ; le développement de l'éducation financière et économique du public ; les actions en faveur de l'inclusion bancaire et financière ; et enfin la réaffirmation de la responsabilité environnementale de la Banque.

Les résultats obtenus en 2013 témoignent de l'engagement de la Banque de France dans la conduite de sa transformation.

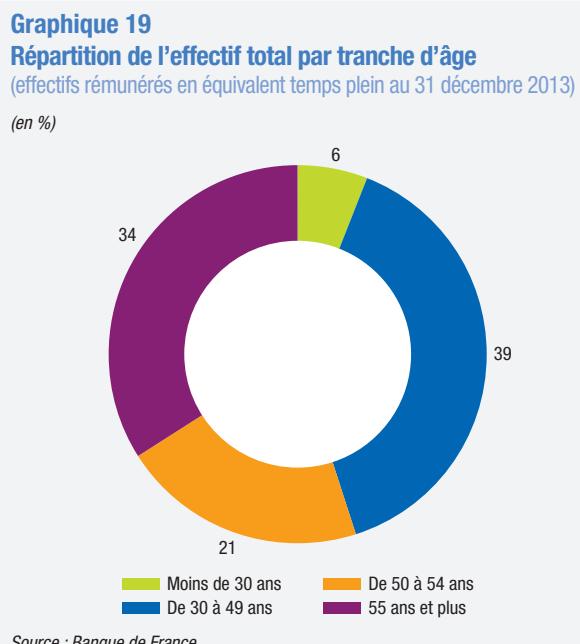
1| LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Banque de France est soucieuse de sa responsabilité vis-à-vis de la collectivité nationale en matière de gestion de ses dépenses et de participation à l'effort général de maîtrise des finances publiques. Dans un contexte de départs en retraite très importants, elle applique une politique de baisse de ses effectifs pour tenir compte des gains de productivité dégagés. Pour atteindre cet objectif, elle met en place une politique ambitieuse de transformation, privilégiant une démarche collaborative.

1|1 Un pilotage progressif de la baisse des effectifs

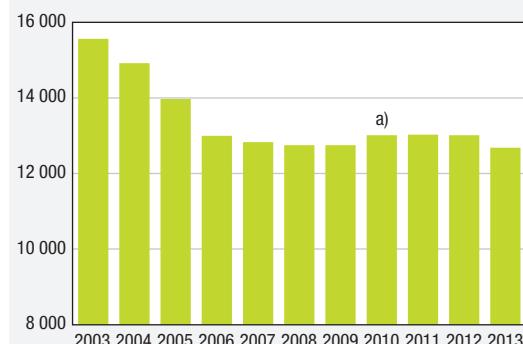
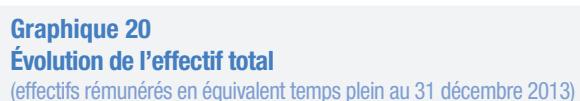
Compte tenu de l'évolution de la pyramide des âges, la proportion d'agents de 50 ans et plus approche 55 % des effectifs. Plus de 4 800 agents prendront leur retraite de 2014 à 2020.

Cette évolution démographique va permettre à la Banque de poursuivre les efforts déjà réalisés. Au cours



des dix dernières années, le niveau des effectifs a été réduit de plus de 18,5 % en dépit du renforcement de ses responsabilités en matière de contrôle prudentiel marqué notamment par l'intégration de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) lors de la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en 2010.

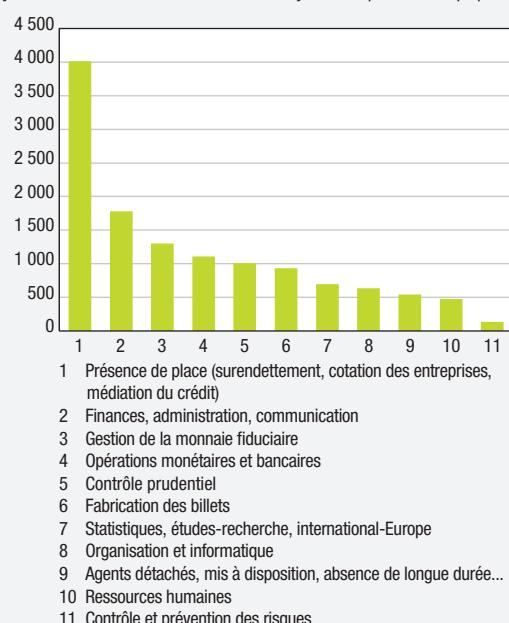
L'effectif total s'établit à 12 682 agents équivalent temps plein au 31 décembre 2013. Il comprend 85,2 % d'agents titulaires, 14,4 % d'agents contractuels et 0,4 % de fonctionnaires.



Source : Banque de France.

Graphique 21 Répartition par domaine d'activités

(moyenne sur 2013 des effectifs mensuels moyens en équivalent temps plein)



Source : Banque de France.

Les agents de la Banque sont affectés à hauteur de 48,4 % dans les services centraux, de 44,2 % dans le réseau des succursales et de 7,4 % dans les sites industriels de fabrication des billets de banque.

La Banque de France a engagé une refonte de ses modes de fonctionnement, notamment pour les activités de support, de telle sorte que les départs naturels ne soient qu'en partie remplacés, à périmètre constant de missions et d'activités.

Faire face à des départs aussi nombreux dans un court laps de temps suppose une politique de recrutement active, fondée sur la valorisation de l'attractivité de l'institution auprès des étudiants des grandes écoles et des universités. Une présence renforcée des services de la Banque auprès des viviers de candidats a porté ses fruits en 2013, avec une augmentation très significative du nombre de composants aux concours. L'évolution qualitative des besoins, qui constitue le deuxième enjeu de la politique de recrutement, sera concrétisée dès les prochains concours avec l'exigence du baccalauréat pour les emplois techniques et celle de deux années d'études supérieures pour l'accès aux catégories de personnel de bureau.

Dans le même temps, la transformation de l'institution devra s'appuyer sur le développement des compétences et de l'adaptabilité des personnels en place. Le maintien de la motivation des seniors constitue un élément clef du succès de la mutation de la Banque de France et de l'intégration des jeunes générations.

1|2 Une démarche collaborative

La multiplicité des mutations à réaliser et le changement de mentalité des jeunes agents conduisent aujourd'hui à privilégier de plus en plus des modes de fonctionnement transversaux, au détriment des pratiques antérieures reposant davantage sur une structure décisionnelle pyramidale.

La démarche collaborative se veut tournée vers l'ensemble des agents, acteurs du changement. La mise en œuvre du plan de modernisation du réseau est une illustration de cette démarche participative.

En parallèle, des outils d'appréciation et de traitement des situations difficiles sont mis en place pour servir la conduite du changement.

Imaginer ensemble

Une centaine de responsables de divers niveaux hiérarchiques ont été mobilisés au cours de l'année 2013 afin d'identifier, avec l'aide de consultants sociologues, des propositions pour améliorer les modes de fonctionnement internes de la Banque et les rendre plus compatibles avec la transformation engagée. 21 groupes de travail et 33 ateliers ont débouché sur de nombreuses propositions dont les autorités de la Banque ont considéré qu'elles méritaient en grande majorité d'être retenues et approfondies.

Elles s'organisent autour de cinq thèmes qui constituent désormais autant de projets.

Capitaliser sur la création de la communauté managériale

Cette enceinte vise à constituer un lieu d'échange entre tous les managers. Elle permet de partager les savoirs et les pratiques, de faciliter l'entraide, de contribuer

Encadré 32

2013-2015 : la première étape du plan de transformation de la Banque

Le plan de transformation de la Banque à l'horizon 2020 comporte une première étape concernant la réorganisation de l'activité fiduciaire de son réseau et la fermeture de quinze caisses sur la période 2013-2015.

Cette réorganisation s'est accompagnée d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) comprenant des mesures précises et concrètes visant à permettre aux agents dont le poste était supprimé de trouver rapidement et dans les meilleures conditions possibles un repositionnement au sein de l'entreprise, la priorité de ce PSE étant de favoriser les mobilités internes.

Trois phases distinctes étaient prévues dans ce plan :

- une phase de repositionnement au cours de laquelle les agents dont le poste était supprimé étaient invités à manifester des choix d'affectation sur l'ensemble des postes proposés ;
- une phase de reclassement interne au cours de laquelle la Banque a proposé des postes aux agents qui n'étaient pas repositionnés lors de la première phase ;
- une phase de reclassement externe pour les agents qui auront refusé le reclassement interne et consistant à faciliter leur reclassement sur un autre emploi grâce notamment à l'accompagnement d'un prestataire spécialisé.

Les deux premières phases sont aujourd'hui terminées et il est possible de tirer un premier bilan. Sur les 133 agents concernés par une suppression de poste au moment de l'ouverture de la phase de repositionnement, 97 ont trouvé une solution interne à l'issue de cette phase, soit en se positionnant sur un des postes offerts (celui-ci correspondant dans la très grande majorité à leur premier choix), soit en optant pour une des mesures du PSE leur permettant de rester sur leur site jusqu'à leur départ à la retraite. 36 agents étaient donc concernés par la phase de reclassement interne qui a permis de faire à chacun 6 nouvelles propositions de postes. 12 agents supplémentaires ont ainsi pu être reclassés en interne et au final, seuls 24 agents ont refusé tout reclassement interne, dont deux s'orientant vers une création d'entreprise en bénéficiant d'un accompagnement financier de la Banque.

À ce stade, ce sont donc 109 agents qui se sont repositionnés ou reclassés en interne, étant entendu que la Banque a laissé la possibilité aux agents non reclassés dont les caisses ferment seulement en 2014 et 2015 de pouvoir encore opter pour un reclassement interne si l'opportunité se présente. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à une mobilisation importante de l'ensemble des intervenants : services de gestion des ressources humaines (RH) du siège, relais RH régionaux, hiérarchies locales qui ont assuré une présence forte sur le terrain pour écouter, expliquer, relayer les messages, et instaurer ainsi un dialogue permanent avec les agents concernés.

à des fonctionnements plus transversaux, mais aussi d'entretenir dans la durée la dynamique participative des ateliers. Les échanges prennent des formes différentes : ateliers, conférences, site collaboratif. La communauté managériale constitue aussi l'un des groupes pilotes du projet de réseau social d'entreprise.

Améliorer le modèle de pilotage du réseau territorial

Les responsables territoriaux appellent à une gestion plus souple et mieux adaptée à la transition vers un réseau modernisé. Les évolutions visent désormais un pilotage plus qualitatif, une plus grande flexibilité dans

la gestion des effectifs, une optimisation des remontées d'informations, un réexamen du fonctionnement des comités de direction régionaux ou départementaux et des relations avec l'Audit.

Simplifier la gestion au quotidien pour les personnels encadrants

Au nombre des pistes identifiées, on trouve par exemple les démarches suivantes : fluidifier la gestion des recrutements internes, faciliter la conduite des projets ou aller vers une gestion des risques différenciée selon leur incidence potentielle. Des simplifications administratives de tous ordres voient le jour.

Encourager et faciliter la mobilité, favoriser l'adaptabilité

Cette action se concrétise par des parcours de professionnalisation entre fonctions ou « passerelles » s'appuyant sur les compétences acquises pour changer de domaine d'activité, par un meilleur accompagnement logistique de la mobilité géographique, par la création de stages de découverte sur le terrain et un plus grand soutien aux agents à l'occasion de leur prise de poste. L'ouverture d'une *CVthèque* informatique consultable par les gestionnaires de ressources humaines est un premier exemple d'outils permettant aux acteurs RH une gestion active des carrières.

Valoriser le rôle de la maîtrise et de l'encadrement de premier niveau et mieux reconnaître la performance

Les propositions issues des ateliers visent par exemple à renforcer la place du responsable direct

dans le processus d'évaluation ou à organiser un avancement plus discriminant, valorisant la mobilité et les possibilités offertes par les dispositifs de promotion interne.

Ces projets ont été lancés au cours du deuxième semestre 2013 et doivent déboucher sur des propositions concrètes au cours du premier semestre 2014.

Collaborer pour évaluer et traiter les situations difficiles

Gérer la charge de travail

Dans le cadre des actions engagées par la Banque en application de l'accord d'entreprise sur la prévention des risques psychosociaux signé le 21 décembre 2011, une démarche visant à mieux mesurer la charge de travail a été engagée.

Il s'agit de déterminer un cadre de référence pour l'évaluation de la charge de travail et de ses composantes (analyse physique, psychologique et ergonomique), puis de cerner les facteurs qui influencent cette charge de travail.

Enrichir les autres actions de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Le sujet de la prévention des RPS est une préoccupation majeure et doit accompagner de manière continue la démarche de modernisation de la Banque.

Une enquête nationale confiée à l'Observatoire paritaire de la prévention des risques de santé au travail a été lancée en septembre 2013 à l'issue de travaux ayant réuni représentants du personnel et de la direction ainsi que des experts. 49 % des agents ont répondu, ce qui montre l'intérêt suscité par cette enquête. 70 % des agents se disent satisfaits ou plutôt satisfaits de leur travail, 79 % estiment que leur santé est bonne ou plutôt bonne, avec des disparités selon le genre, le lieu d'affectation ou la catégorie. La perception de l'influence des changements récents sur la santé est ainsi plus nette dans le réseau. La charge de travail et la charge mentale sont les facteurs de risque les plus ressentis. Cette enquête permettra d'établir une cartographie des facteurs de risques et



Guillaume L.
Direction des Ressources humaines, Méthodes et Système d'information

de mettre en place des plans d'actions adaptés aux contextes locaux.

La prise en charge individuelle des salariés en situation de souffrance est déjà renforcée au travers de plusieurs mesures : la généralisation des réunions entre gestionnaires du personnel et acteurs du secteur médico-social, la refonte de la procédure d'alerte dans les situations de souffrance au travail, la mobilisation des médecins du travail sur les chantiers de transformation, le recrutement d'une psychologue du travail qui a pour mission première de piloter les démarches de soutien engagées et à venir et d'assurer le suivi des plans d'actions.

Mieux faire collaborer les générations

La Banque de France et les partenaires sociaux ont signé le 24 décembre 2013 un accord intergénérationnel qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi du 1^{er} mars 2013 portant création du contrat de génération. La Banque de France connaît un renouvellement de ses effectifs de grande ampleur sur la période 2013-2020, qui rend cet accord particulièrement opportun. La population des seniors, déjà fortement représentée à la Banque de France (l'âge moyen est de 48 ans, 34 % des agents ont plus de 55 ans), est confrontée à un allongement de la vie professionnelle ; le recrutement de jeunes permettra de compenser en partie les départs et d'amorcer un rééquilibrage de la pyramide des âges.

L'accord intergénérationnel prévoit des mesures en faveur des jeunes, axées en particulier sur le développement du recours à l'alternance : la Banque de France s'engage à accueillir un nombre croissant de jeunes en contrats en alternance, 60 en 2014, jusqu'à 100 en 2017, et à faciliter leur accès aux emplois de l'institution, en particulier en allégeant les épreuves du concours de secrétaire comptable ou en finançant des préparations assurées par le centre national d'enseignement à distance (CNED).

L'accord prévoit également des mesures qui visent à développer et valoriser le parcours professionnel des agents. Un observatoire paritaire des métiers et des compétences contribuera à favoriser l'adaptabilité professionnelle. La prise en compte des certifications

professionnelles dans le cadre de la promotion interne et l'encouragement à la mobilité s'inscrivent dans ce même objectif.

Pour favoriser les échanges intergénérationnels, le tutorat est valorisé, des seniors vers le junior et inversement.

La Banque de France s'engage par ailleurs à poursuivre la mise en œuvre des mesures en vue de diminuer la pénibilité de certaines tâches, mouvement déjà engagé à travers la diminution du travail de nuit pour les agents de surveillance, et la recherche de l'amélioration des conditions de travail dans la réorganisation de la filière fiduciaire.

L'accord prévoit enfin des mesures visant la fin de carrière, en particulier la mise en place d'un temps partiel « seniors » qui permettra aux agents qui le souhaitent de réduire leur activité trois ans avant la retraite.

Porter une plus grande attention à l'accueil et à l'insertion des personnes en situation de handicap

Un neuvième accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (2014-2016) a été négocié fin 2013 et signé le 5 février 2014 par les cinq organisations syndicales représentatives.

Les principales mesures portent sur :

- l'engagement de recruter 60 personnes en situation de handicap entre 2014 et 2016, prioritairement par concours ou examens ;
- la grande attention à porter à l'affectation, l'accueil, l'insertion et le suivi de ces agents, notamment grâce au référent dont le rôle est valorisé ;
- la formation et l'évolution de carrière ;
- l'adaptation des conditions de travail qui recouvre, entre autres, des autorisations de décalages d'horaires, des allégements horaires, quatre jours de congés supplémentaires ;
- l'aménagement de la fin de carrière dont le temps partiel senior amélioré.

2| L'ÉDUCATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU PUBLIC

La Banque a engagé depuis plusieurs années une action en faveur de l'éducation économique et financière du public qui présente différentes facettes.

2|1 Les interventions en faveur des travailleurs sociaux

Dans le cadre de sa mission de secrétariat des commissions qui traitent le surendettement des particuliers, la Banque de France a poursuivi en 2013 ses actions à destination des travailleurs sociaux. Les unités du réseau ont ainsi accueilli 250 travailleurs sociaux dans le but de leur présenter les processus de traitement des dossiers de surendettement.

Par ailleurs, la Banque de France a animé 650 interventions destinées à les informer sur les dernières évolutions réglementaires, ou à assurer leur formation sur la procédure du surendettement. Au total, 10 390 travailleurs sociaux ont bénéficié d'actions d'information ou de formation sur ce sujet.

2|2 Les réponses aux questions du public

La Banque de France est à l'écoute du public sur les questions d'éducation économique et financière ; elle s'efforce tout au long de l'année de lui apporter des réponses. Sa direction de la Communication a traité en 2013 plus de 24 000 questions émanant des particuliers et entreprises et portant principalement sur le fonctionnement des fichiers d'incidents de remboursement des crédits, le droit au compte, le change, les statistiques économiques et le nouveau billet de 5 euros. Pour sa part, le portail « particuliers » du site internet a reçu 340 000 visites en 2013.

Par ailleurs, la plate-forme téléphonique Assurance Banque Épargne Info Service, gérée en liaison avec l'AMF et l'ACPR à destination des consommateurs pour toute question concernant l'assurance, la banque

et les placements financiers, a été très sollicitée puisque 328 000 appels y ont été reçus.

2|3 Les actions en matière d'éducation économique et financière

Consciente de sa responsabilité sociétale et de l'utilité d'une éducation économique et financière du public pour contribuer à la stabilité économique et à l'efficacité de la politique monétaire, la Banque de France a poursuivi en 2013 ses actions pédagogiques.

Les ateliers pédagogiques de la Banque de France

La Banque de France organise des ateliers pédagogiques adaptés à différents publics, qu'ils soient scolaires (collégiens, lycéens, classes de BTS), universitaires (français et étrangers) ou « grand public » (seniors, associations). Animés par des cadres de la Banque, ces ateliers interactifs expliquent le rôle de la Banque de France dans l'Eurosystème et traitent de manière vivante et concrète de la monnaie, du surendettement, de l'inflation et du pouvoir d'achat. À l'aide de supports variés, brochures, vidéos, et pour les plus jeunes, de quizz, ils complètent et illustrent les programmes scolaires et universitaires et permettent de faire partager l'expérience des experts. Avec des présentations techniques ou ludiques, 80 ateliers ont accueilli 2 200 participants en 2013, certains d'entre eux ayant également visité la Galerie dorée, dans la partie la plus ancienne de l'immeuble du siège, et bénéficié ainsi d'un éclairage supplémentaire sous un angle patrimonial et historique.

Des programmes spécifiques ont été réalisés à destination de deux lycées parisiens, dans le prolongement de l'action menée en 2012 et dans le cadre de la convention signée avec l'académie de Paris, concernant près d'une centaine d'élèves des lycées Simone Weil et Roger Verlhommé. Les lycéens et leurs professeurs ont apprécié ces visites, qui constituent des expériences sur le terrain et contribuent à les familiariser avec l'économie et la finance.

De nombreuses opérations ont également été menées dans le réseau de succursales avec l'accueil

individualisé ou collectif de plus de 500 collégiens issus de zones d'éducation prioritaire (ZEP), et l'implication de tuteurs ou maîtres d'apprentissage en région accompagnant les étudiants sous contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

De nouvelles conventions de partenariat avec les académies de Créteil et Clermont-Ferrand

Ces conventions ont pour objectif l'accueil et le soutien de jeunes issus de ZEP mais aussi, depuis peu, la formation d'enseignants.

La convention triennale de partenariat avec l'académie de Créteil (2010-2013), la plus novatrice dans ce domaine, a été étendue aux étudiants de BTS. Les actions réalisées avec deux lycées, Samuel de Champlain, de Chennevières-sur-Marne, et Jean Moulin, de Torcy, se sont poursuivies.

Encadré 33

Bilan triennal du partenariat entre l'académie de Créteil et la Banque de France 2010-2013

Depuis l'installation du dispositif, à la rentrée des classes 2010, les actions mises en œuvre ont largement évolué, avec pour objectif prioritaire de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes issus de ZEP. Cet accent a été mis sous l'impulsion des équipes enseignantes mais aussi sur la base des retours d'expérience du pôle Lycéens à la Banque de France, des parrains/marraines et des intervenants. C'est ainsi qu'a été développée une offre en matière de rédaction de CV et de lettre de motivation, complétée par des simulations d'entretiens de recrutement ainsi qu'une immersion en anglais. Entre 2010 et 2013, plus d'une centaine de jeunes ont été parrainés.

Au total, 650 élèves des 2 établissements partenaires ont bénéficié de 1 300 heures de soutien méthodologique au centre de formation de Noisiel. La Banque veut inscrire ce partenariat pilote, et les actions qui lui sont liées, dans la culture de l'entreprise. Les lycées ont également à cœur de promouvoir ce partenariat, notamment sur leurs sites internet ou lors des journées portes ouvertes qu'ils organisent et auxquelles ils associent systématiquement des représentants de la Banque de France.

Encadré 34

Convention de coopération avec l'académie de Clermont-Ferrand

En vue de promouvoir l'éducation économique et financière du public, une convention de coopération a été signée le 16 avril 2013 entre la direction régionale Auvergne de la Banque et l'académie de Clermont-Ferrand. Cette convention vise à mieux informer les professeurs des collèges et des lycées sur l'actualité économique. Elle fait suite au constat selon lequel une majorité de Français déclare mal comprendre l'économie dans le contexte d'une société de défiance.

Un levier fort de la convention s'articule autour d'actions visant à permettre aux professeurs d'enrichir leurs enseignements par les savoirs concrets et opérationnels mis en œuvre à la Banque de France.

La direction régionale de la Banque de France s'est ainsi engagée à former chaque année les professeurs de l'académie de Clermont-Ferrand sur des questions d'actualité liées à la politique monétaire non traitées dans les manuels scolaires, comme les thématiques des politiques monétaires non conventionnelles, des politiques prudentielles et de Bâle III. Des agents interviendront également directement dans des classes, comme cela se pratique déjà dans l'Allier.

Les corps d'inspection de l'Éducation nationale sont associés à la construction des actions et dispositifs à mettre en place.

Une nouvelle convention académique a été signée le 4 novembre 2013 avec l'académie de Créteil. D'autres initiatives locales de conventions de partenariat avec des académies ou des établissements témoignent de l'engagement fort de la Banque de France.

2|4 La Cité de l'économie et de la monnaie

La future Cité de l'économie et de la monnaie, dont l'inauguration est prévue fin 2016, contribuera à l'amélioration des connaissances économiques du grand public, notamment des jeunes. Elle présentera, sous une forme interactive, les principales notions et enjeux de l'économie et de la monnaie. Elle exposera également une partie des collections de billets, pièces et machines de la Banque de France.

Encadré 35

« L'économie : krach, boom, mue ? »

L'exposition temporaire « L'économie : krach, boom, mue ? » a été présentée du 26 mars 2013 au 5 janvier 2014 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Elle a été réalisée en partenariat avec la Banque de France, dans le cadre d'un accord de coopération, signé en 2010 entre les deux institutions, sur la muséographie de l'économie. L'objectif de cette exposition était de proposer, sur une surface de 1 000 m² environ, une approche pédagogique et interactive de quelques concepts économiques pour aider à mieux comprendre les enjeux et débats économiques actuels.

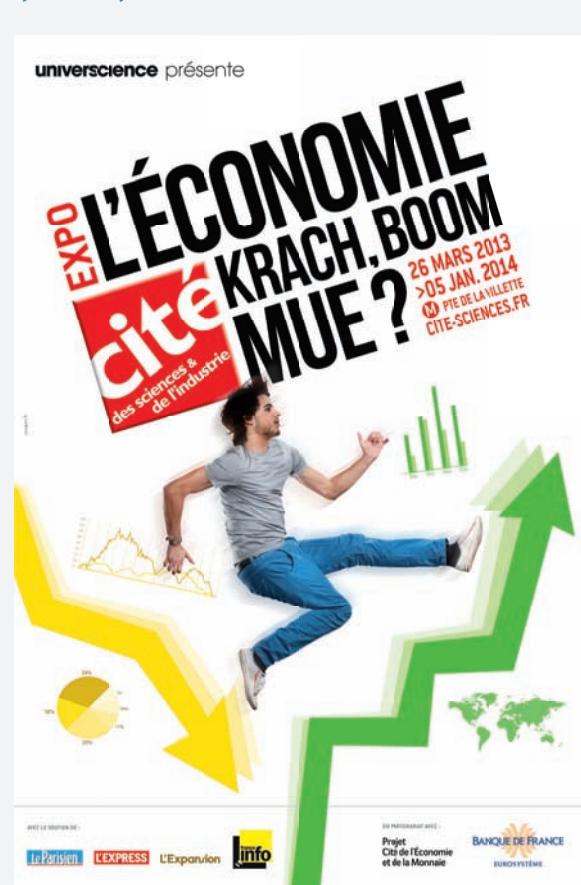
L'exposition proposait un parcours découpé en trois séquences, introduites chacune par une question : « Qui fait l'économie ? » (les acteurs, les échanges, les penseurs, les choix), « Comment ça marche l'économie ? » (les mécanismes de marché, les sphères marchandes et non marchandes), « Quel est l'état du monde ? » (la croissance, la crise, le développement durable).

Ce contenu riche était porté par une muséographie colorée et une grande variété d'éléments d'exposition : des films d'animation, des jeux collectifs, des éléments multimédias, des expériences interactives et de grandes fresques graphiques. Plusieurs de ces éléments seront réinstallés à la future Cité de l'économie et de la monnaie.

L'exposition a reçu un très bon accueil, tant dans les médias que de la part du public. Elle a ainsi obtenu une bonne couverture médiatique avec une centaine de reprises, essentiellement positives. Le bilan de sa fréquentation, d'environ 130 000 visiteurs, a mis en évidence une très bonne performance auprès du public scolaire, et plus généralement auprès des jeunes (les 15-34 ans ont représenté plus de la moitié des visiteurs). Les animations pédagogiques proposées en marge de l'exposition ont d'ailleurs rencontré un grand succès. En termes qualitatifs, une grande majorité de visiteurs a jugé l'exposition ludique, accessible et pédagogique. Les ventes du livre associé à l'exposition (« B.A. BA de l'économie contemporaine ») ont dépassé les prévisions et ont conduit à sa réédition. Le film d'animation produit spécialement par la Banque de France pour l'exposition, consacré au « Circuit économique », a été sélectionné pour la « Nuit du film scientifique » en juin 2013.

L'exposition a fermé ses portes début 2014 mais fait l'objet de plusieurs demandes de réinstallation ou de duplication, en France comme à l'étranger. Les films d'animation présentés dans l'exposition ont également suscité l'intérêt de maisons d'édition de manuels scolaires en vue de leur inclusion dans des supports pédagogiques à l'attention de classes de lycée.

D'ores et déjà, plusieurs événements publics et/ou pédagogiques ont ponctué l'année 2013, parmi lesquels : une exposition et des conférences de présentation du projet de Cité de l'économie, en lien avec la mairie du 17^e arrondissement de Paris (janvier-février) ; les deuxièmes Rencontres des sciences économiques et sociales, en partenariat avec l'académie de Paris, sur le



thème de l'échange (janvier) ; une exposition majeure à la Cité des sciences et de l'industrie (cf. encadré) ; une offre diversifiée (projet pédagogique avec des lycées, exposition, conférence, vidéo pédagogique) sur le thème de la confiance, aux Journées de l'économie de Lyon (novembre). Par ailleurs, la Cité de l'économie a été présentée au Forum de la visite scolaire de

Paris (septembre) et au colloque de l'OCDE sur l'éducation financière (octobre).

L'offre pédagogique déjà en ligne a été régulièrement enrichie (vidéos, *data visualisations* et jeux notamment) que ce soit sur le site internet www.citedeleconomie.fr ou sur les nouveaux réseaux sociaux de la Cité de l'économie ouverts en 2013 (Twitter, Facebook). La Cité a publié sur Facebook son premier jeu sérieux : Citéco.

En 2013, la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale a été signée : elle formalise, renforce et élargit la coopération engagée depuis l'origine du projet. Un partenariat a également été noué avec la région Île-de-France dans le cadre de la valorisation du patrimoine architectural de l'Hôtel Gaillard, qui abritera la Cité de l'économie.

3| L'INCLUSION BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Depuis de nombreuses années, la Banque de France mène une action constante en faveur de l'inclusion bancaire et financière. Cette action tend, d'une part, à favoriser l'accès de populations fragiles à des services bancaires adaptés, d'autre part, à éviter l'exclusion de personnes qui se trouvent en difficulté par suite d'un usage inapproprié des services financiers.

La Banque met ainsi en œuvre la procédure légale du droit au compte qui la conduit, sur demande d'une personne physique ou morale qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte bancaire, à désigner une banque qui est tenue de lui en ouvrir un. Le compte ainsi ouvert est assorti d'un certain nombre de services bancaires de base délivrés à titre gratuit, qui permettent à son titulaire de le faire fonctionner. En 2013, près de 50 000 désignations ont été opérées dans ce cadre.

Le Comité consultatif du secteur financier a, en outre, organisé une concertation avec l'ensemble des acteurs qui a conduit les établissements bancaires à développer une gamme de paiements alternatifs aux chèques, au travers notamment de la carte de paiement à autorisation systématique qui constitue un moyen de paiement sûr pour son détenteur comme



Nathalie S.
Laboratoire logistique

pour son banquier et par là même un outil efficace d'inclusion financière.

Les développements de ces dispositifs sont suivis avec attention par l'Observatoire de l'épargne réglementée qui a mis en place une collecte de données auprès des établissements de crédit dont les premiers résultats ont été publiés en 2013. Ces données permettent de mieux connaître l'usage des livrets de petits montants dans le cadre de l'accessibilité bancaire des populations fragiles, la manière dont l'exercice du droit au compte est concrètement mis en œuvre ou l'évolution du nombre de cartes de paiement à autorisation systématique.

Dans le futur, ce suivi aura vocation à être assuré par l'Observatoire de l'inclusion bancaire créé auprès de la Banque de France par la loi du 26 juillet 2013 dans le prolongement du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté par le gouvernement au début de l'année 2013. Cet observatoire aura en effet pour mission de collecter et de publier régulièrement des



François B.
Direction du Recrutement et des Carrières

informations relatives à l'accès et à l'usage des services bancaires ainsi qu'aux pratiques des établissements de crédit en matière d'inclusion bancaire. Dans le cadre de ce même plan pluriannuel et en lien avec son action en matière de traitement de surendettement des ménages, décrite au chapitre 2 du présent rapport, la Banque a engagé en 2013, à la demande du ministre de l'Économie et des Finances, une enquête approfondie sur les parcours individuels conduisant aux situations de surendettement. Elle a également participé activement à la réflexion initiée par les pouvoirs publics concernant l'institution envisagée de « Points conseil budget » visant à améliorer la gestion budgétaire des ménages et à prévenir le surendettement.

La Banque, soucieuse de la qualité de l'accompagnement des personnes surendettées a mis en place des formations spécifiques dont ont bénéficié en 2013 près de 10 000 accompagnants. La convention conclue en juillet 2013 avec l'Union nationale des centres

communaux d'action sociale doit encore renforcer cette coopération indispensable avec le secteur social et associatif.

Le microcrédit accompagné compte également parmi les moyens de favoriser l'inclusion financière. Dès 2006, la Banque de France a créé un Observatoire de la microfinance pour développer les réflexions et analyses sur ce sujet ainsi que pour promouvoir cet instrument.

Par ailleurs, en coordination avec le Conseil national de l'information statistique, la Banque de France a mis en place à compter de la fin de l'année 2011, une collecte de données quantitatives. Les principales associations et le fonds de cohésion sociale de la Caisse des dépôts et consignations y contribuent et concourent à une connaissance de plus en plus complète des microcrédits distribués, de leur objet, de leur coût et de leur performance.

Encadré 36

Prix Banque de France du microcrédit accompagné

La création des prix du microcrédit accompagné a été annoncée à l'occasion d'un colloque sur le microcrédit accompagné organisé à la Banque de France en décembre 2012, qui avait rassemblé les principales associations, des chercheurs et des intervenants sur le microcrédit en France.

Les principaux organismes et associations présents sur ce domaine ont été invités à présenter des dossiers représentatifs d'un mécanisme permettant à des populations fragiles de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie économique et sociale.

Le comité de sélection présidé par le gouverneur de la Banque de France a réuni des associations, des banques, le CCSF et les services de la Banque de France, illustrant le partenariat propre au microcrédit accompagné entre les trois catégories d'acteurs, les emprunteurs, les associations et les établissements de crédit.

La première remise des prix du microcrédit accompagné présidée par le gouverneur de la Banque de France a eu lieu en novembre 2013. Le prix du microcrédit personnel, d'un montant de 2 000 euros, a été attribué à Marie Josée L'Horpelin accompagnée par l'Union nationale des associations familiales. Le prix du microcrédit professionnel, d'un montant de 5 000 euros, a été décerné à Mathieu Deymonnaz pour son projet d'entreprise présenté par « Initiative France ».

4| LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Banque est investie depuis de nombreuses années dans une démarche environnementale structurée et qui mobilise de nombreux acteurs au siège comme dans le réseau. À la tête d'un patrimoine immobilier de près d'un million de mètres carrés et avec plus de 36 millions de kilomètres parcourus en déplacements professionnels en 2013, la Banque de France poursuit son engagement dans la prise en compte des enjeux du changement climatique.

Les objectifs environnementaux de la Banque portent principalement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la consommation énergétique des bâtiments et des déplacements du personnel.

La démarche environnementale de la Banque s'est accentuée en 2013 autour des axes suivants :

- de nouveaux objectifs triennaux de réduction de ses impacts environnementaux ;
- un suivi renforcé de l'atteinte de ces objectifs.

4|1 De nouveaux objectifs triennaux (2013-2015)

Consciente de son impact environnemental et convaincue de la nécessité de répondre aux défis du changement climatique, la Banque de France est engagée depuis cinq ans dans une démarche de réduction de son empreinte environnementale. Elle s'est fixé deux nouveaux objectifs, échelonnés sur une période de trois ans.

- La réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments

- La réduction des émissions de CO₂ liées à ses consommations énergétiques et à ses déplacements (domicile-travail et professionnels)

(Année de référence : 2011)		
Objectifs Banque		
2013	2014	2015
- 10 %	- 13 %	- 15 %

La démarche de la Banque de France, s'inscrit dans les orientations des lois Grenelle 1 et 2 (notamment celle de réduire de 38 % la consommation énergétique des bâtiments d'ici 2020¹) et les engagements de la Stratégie nationale pour la transition écologique. La Banque s'est également appuyée sur les objectifs de la circulaire « État exemplaire » et sur le « Paquet énergie-climat » européen² pour fixer ses propres objectifs. Désireuse de se situer dans l'anticipation, elle entend se livrer à ce titre à une réévaluation périodique de ses objectifs et se conformer à la réglementation générale en matière environnementale.

4|2 Les résultats 2013

La Banque suit de manière régulière l'évolution de son empreinte environnementale, en particulier au niveau des consommations d'énergie, des déplacements mais également des consommations d'eau et de papier, et mesure leur impact en termes d'émissions de GES.

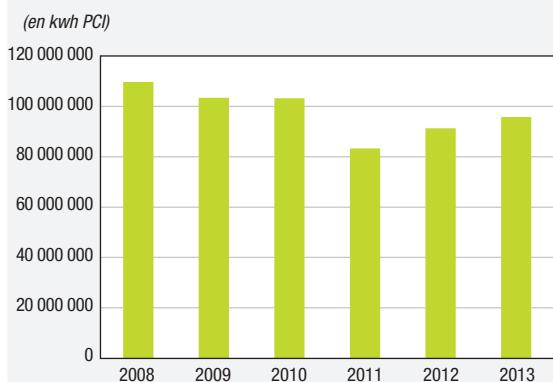
Diminution des consommations d'énergie

La consommation d'énergie des bâtiments a diminué de 12,7 % par rapport à 2008 mais a progressé de 5 % par rapport à 2012, en raison principalement d'un plus grand nombre d'implantations. À périmètre constant, la baisse atteint 15,9 % (par rapport à 2008). Les consommations liées à l'activité industrielle restent globalement stables par rapport à 2008 (+ 0,5 %) tandis que celles du secteur informatique sont en nette progression (+ 34 %).

1 Par rapport à 2008.

2 Objectif : diminuer les émissions de chaque pays européen de 20 % en 2020 par rapport à 1990 ; cet objectif est couplé avec un engagement de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et une réduction de 20 % des consommations énergétiques.

Graphique 22
Évolution des consommations d'énergie des bâtiments
(hors activité industrielle et secteur informatique)

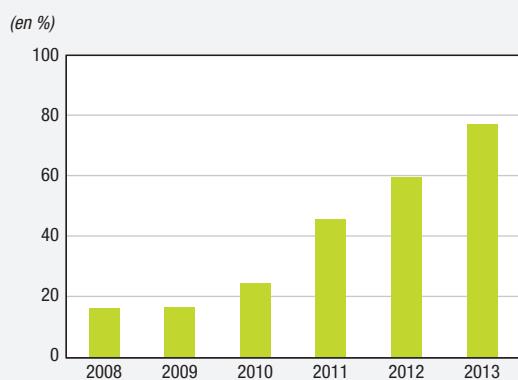


Source : Banque de France.

Augmentation de la part d'énergie renouvelable

La part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité atteint 77 % en 2013 contre 16 % en 2008. La signature, en 2013, d'un contrat de fourniture d'électricité à 100 % d'énergies renouvelables pour les sites les plus consommateurs (fabrication des billets, secteur informatique et siège) a fortement contribué à ce résultat.

Graphique 23
Part des énergies renouvelables
dans la consommation d'électricité



Source : Banque de France.

Diminution des déplacements professionnels et domicile-travail

Les kilomètres parcourus au titre des déplacements du personnel (professionnels et domicile-travail) en 2013 ont diminué de 11 % par rapport à 2009 et les émissions de CO₂ correspondantes sont en baisse de 22,6 %.

Les déplacements professionnels enregistrent une nette diminution de 10 % entre 2012 et 2013, confirmant la tendance baissière observée depuis 2011. Les kilomètres restent cependant supérieurs de 7,4 % à ceux de l'année 2009.

Graphique 24
Déplacements professionnels

(en millions de kilomètres parcourus)

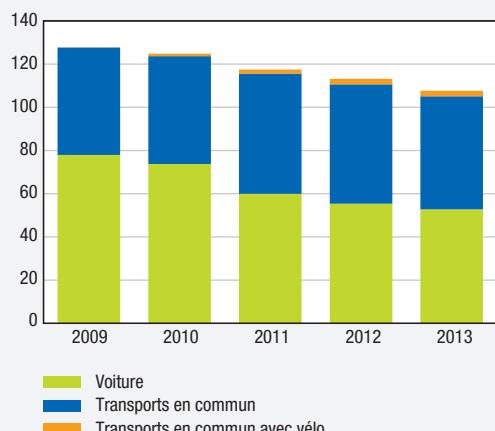


Source : Banque de France.

Les déplacements domicile/travail en 2013 représentent un total de 108 millions de kilomètres parcourus contre 113 millions en 2012, soit une diminution de 5 % et de 15,8 % par rapport à 2009. Cette baisse est liée notamment au déploiement du télétravail. On constate également depuis 2009 un report de la voiture vers les modes de déplacements moins émetteurs (transports en commun, train, vélo).

Graphique 25 Déplacements domicile/travail

(en millions de kilomètres parcourus)

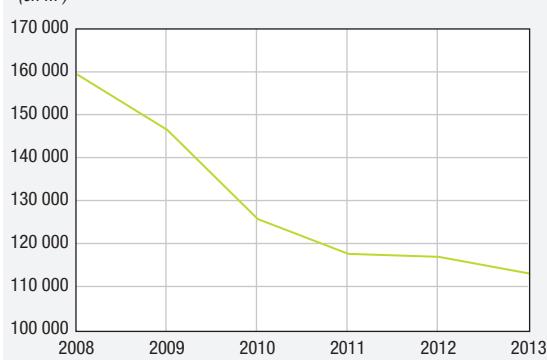


Source : Banque de France.

Réduction des consommations d'eau de l'exploitation

La consommation d'eau de la Banque de France a fortement diminué par rapport à 2008, soit une baisse de 29,3 %. Cette réduction concerne aussi bien l'activité d'exploitation avec une baisse de 29 %, que l'activité industrielle avec une diminution de 30 %.

Graphique 26 Évolution des consommations d'eau de l'exploitation (hors activité industrielle)

(en m³)

Source : Banque de France.

Évolution des émissions de CO₂ des postes énergies et déplacements

Les émissions de CO₂ liées aux consommations énergétiques ont diminué de près de 38 % par rapport à 2008, année de référence. Cette forte diminution s'explique principalement par la part croissante des énergies renouvelables dans les consommations d'électricité, ainsi que par la baisse des consommations énergétiques.

Les émissions de CO₂ correspondant aux déplacements professionnels ont diminué de 15,9 % depuis 2011 mais restent cependant supérieurs de 6 % par rapport à 2009 (année de référence). Les voyages effectués en avion classe affaires ont sensiblement diminué, avec un report vers l'avion classe économique et le train, permettant de réduire les émissions de GES dus aux déplacements en classe affaires (en raison de la diminution de l'espace occupé) d'environ 22 % en 2013 et de 31 % sur les deux dernières années.

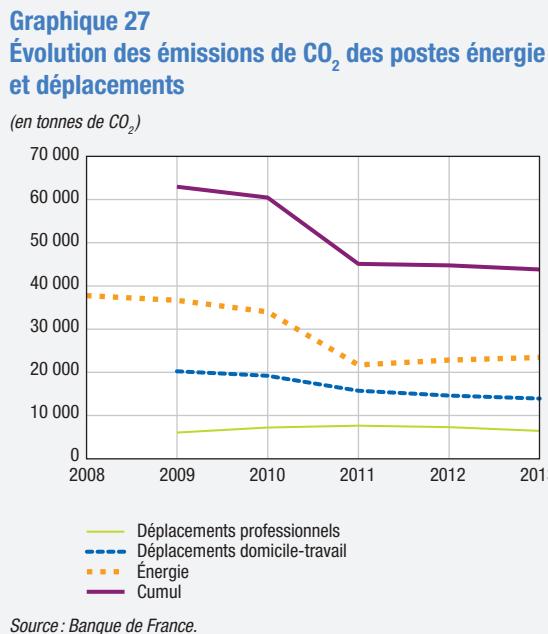
Les émissions de CO₂ liées aux déplacements domicile-travail ont enregistré une diminution de 11,5 % depuis 2011 et de 31 % depuis 2009. Cette baisse est due notamment à l'essor du télétravail ainsi qu'à des meilleures conditions de remboursement des titres de transport.

Par ailleurs, la Banque continue à privilégier des véhicules plus propres lors du renouvellement de son parc automobile.

Parc automobile de la Banque : évolution du taux d'émission des véhicules achetés

(en grammes de CO₂ par kilomètre)

Source : Banque de France.



Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées, le Système d'information développement durable (SIDD), outil de *reporting* et de pilotage interne de la démarche RSE de la Banque, a été déployé dans toute l'entreprise en 2013. Basé sur plus de 150 indicateurs environnementaux, il permet un suivi et une analyse détaillés de l'empreinte environnementale de la Banque.

4|3 Les orientations retenues en 2013

Efficacité énergétique des bâtiments, optimisation des déplacements professionnels, informatique verte, gestion exemplaire du site de fabrication des billets et autres actions transversales sont autant de réalisations menées en 2013 qui ont contribué à agir sur l'ensemble des impacts environnementaux de la Banque.

Une politique immobilière en recherche permanente de la performance environnementale

En 2013, les démarches de certification de qualité environnementale, en construction neuve comme en rénovation ou en exploitation, se sont accentuées.

Des constructions répondant aux meilleures pratiques environnementales du marché

L'immeuble Lyon Confluence, livré en 2013, a reçu le label « Haute performance énergétique » BBC 2005 (HPE 2005), en complément du label suisse Minergie reçu en mars 2012. Ce label axé sur la performance et les gains énergétiques récompense l'engagement de la Banque dans sa recherche d'optimisation des consommations énergétiques, notamment par l'installation et la gestion d'équipements techniques performants.

La Banque a initié une démarche de certification « Haute qualité environnementale » (HQE[®]) pour la construction de ses deux futurs centres de traitement de la monnaie fiduciaire, dans le cadre du programme de modernisation de ses implantations territoriales à échéance 2020.

Une recherche permanente de la performance environnementale dans la gestion des bâtiments existants

Au siège, un programme vise l'amélioration des performances thermiques de l'immeuble, notamment grâce au remplacement des anciens châssis métalliques par de nouveaux en aluminium, à rupture de pont thermique, avec un double vitrage à faible émissivité (30 % des 1 476 châssis ont été remplacés à fin 2013), à une isolation thermique des façades, terrasses et toitures et à la révision des réseaux de chauffage.

La Banque a initié fin 2013 une démarche d'exploitation durable sur son nouvel immeuble, Le Bayard, à Lyon Confluence, afin de prolonger la double certification, Minergie et BBC 2005 de cet immeuble. Elle portera sur la qualité environnementale du bâtiment, l'exploitation et la promotion de bonnes pratiques d'utilisation et d'exploitation.

À travers cette démarche, la Banque démontre sa volonté d'élargir ses ambitions au-delà de la performance énergétique, en visant plus largement l'amélioration des performances environnementales (eau, confort au travail...), mais aussi d'affirmer son engagement social et sociétal.

Un nouveau centre informatique « Haute qualité environnementale »

La Banque a pris possession de son nouveau centre informatique « Michèle Bergsten » le 10 septembre 2013. Ce site s'inscrit dans une démarche globale HQE d'écoconstruction et d'écogestion et devrait obtenir le label HQE® construction début 2014.

Se déplacer moins, se déplacer mieux

La diminution du nombre de déplacements contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les déplacements des agents représentent, en effet, le premier poste le plus émetteur en gaz à effet de serre de la Banque. De nombreuses initiatives ont été prises pour maintenir et renforcer cette tendance à la baisse.

Révision de la politique voyages

La politique voyages de la Banque révisée en 2013 a renforcé les critères environnementaux aux côtés de ceux strictement financiers dans l'arbitrage des modes de transports disponibles. Sur le plan environnemental, la politique de déplacements répond à une double finalité : « se déplacer moins et se déplacer mieux ». Cette nouvelle politique privilégie les offres de transports les moins émetteurs. Elle impose notamment le recours au train au lieu de l'avion pour tout trajet d'une durée inférieure ou égale à trois heures trente.

Réalisation de nouveaux plans de déplacement d'entreprise (PDE)

Après les sites de Paris, Poitiers et Marseille, cinq nouveaux sites ont engagé une démarche PDE³, en 2013, développant des plans d'actions visant à favoriser l'usage des modes de transport « doux » (signature de convention avec la ville, solutions de sécurité pour les vélos, définition d'un périmètre d'écomobilité ou le développement de la formation à l'écoconduite...).

³ Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier, Rennes et Toulouse.



Xavier C.
Direction des Achats

Progression du télétravail : travailler autrement

Le télétravail à la Banque de France a été mis en place progressivement depuis fin 2009, date de signature d'un accord d'entreprise. À fin 2013, environ 1 000 agents en bénéficient, soit 7,5 % du personnel. Grâce aux outils de communication à distance, ce dispositif allie performance et conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

L'informatique verte

La Banque travaille depuis plusieurs années à la limitation des consommations énergétiques de ses activités informatiques à périmètre constant. En 2013, la Banque s'est lancée dans un « Plan numérique » comportant plusieurs projets identifiés comme des leviers essentiels de la transformation de

la Banque à horizon 2020. La mise en place d'un réseau social d'entreprise (AGORA), qui sera un lieu de partage et d'échange de l'information, ou le projet de réingénierie numérique du processus d'archivage contribuent ainsi à la démarche de responsabilité environnementale.

Un projet de rationalisation du parc d'imprimantes et de photocopieurs a été lancé. Il a pour but de favoriser le déploiement d'équipements d'impression multifonctions mutualisés afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût tout en réduisant l'empreinte environnementale. Afin d'inciter l'ensemble des acteurs à contribuer à la rationalisation du parc, un objectif d'intérressement a été retenu sur ce sujet comportant un objectif triennal 2013-2015 de réduction de 20 % du parc d'imprimantes visant à terme un ratio de quatre utilisateurs par matériel d'impression. La cible à fin 2013 a été atteinte avec une réduction du parc de près de 10 %.

Dans le cadre de la collecte « BilanDirect-FIBEN », près de 170 000 bilans ont été reçus par télétransmission en 2013, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2012. Pour la première fois, ce sont plus de 50 % des bilans qui ont été télétransmis, alors que ce service ne date que de 2010. Il s'agit d'une double avancée, marquant une nouvelle étape de la modernisation du système d'information de la Banque de France et agissant également pour le développement durable.

Encadré 37

Mesurer la responsabilité sociétale à travers une démarche ISO 26000

Après la direction générale de la Fabrication des billets, une direction en charge d'activités tertiaires a été évaluée en 2013 par un organisme extérieur sur sa démarche RSE au regard des principes de la norme ISO 26000. La mise en œuvre d'une démarche ISO 26000 s'inscrit pleinement dans la stratégie de responsabilité sociétale de la Banque. Avant l'évaluation, une rencontre de partages avec les pairs lui avait permis de confronter sa démarche à celles d'autres organismes.

Le périmètre de l'évaluation a porté sur le pilotage de la stratégie développement durable et le suivi de l'empreinte environnementale de la Banque, ainsi que sur la déclinaison opérationnelle de la RSE au sein de cette direction.

La fabrication des billets : un site exemplaire

La Fabrication des billets possède à ce jour la triple certification : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. En 2013, elle a procédé à une réévaluation de sa démarche RSE par un organisme extérieur au regard de la norme ISO 26000 qui a abouti à la confortation de son niveau de « maturité ».

Sur le plan de son activité industrielle, le site a valorisé quasiment la totalité de ses déchets en 2013, (soit 99 % pour les déchets d'imprimerie et 96 % pour ses déchets de papeterie).

L'année 2013 a été également marquée par la mise en place de solutions innovantes plus respectueuses de la santé et de l'environnement permettant l'amélioration des conditions de travail (qualité de l'air, nuisances sonores, ergonomie aux postes de travail...).

Impulsion des démarches vers une généralisation des bonnes pratiques

Consciente de son rôle, la Banque poursuit son action pour devenir une entreprise « écoresponsable » exemplaire.

Évaluation des aspects RSE dans tous les avant-projets de la Banque

De nombreux projets sont engagés dans le cadre de la stratégie de la Banque à 2020 qui lui permettront de se transformer dans le respect de ses engagements sociaux. À cette fin, une démarche a été initiée pour intégrer un diagnostic des enjeux des principaux projets en termes de responsabilité sociétale pour la Banque dans la gouvernance, les objectifs et la prise en compte des attentes des parties prenantes et des priorités. Cette démarche s'appuie sur les principes et attentes de la norme de responsabilité sociétale ISO 26000.

Optimiser la gestion des déchets : vers une généralisation des bonnes pratiques

Face aux évolutions réglementaires⁴ récentes et afin d'accompagner le déploiement de bonnes pratiques au sein du réseau, la Banque a publié en 2013 un guide de

⁴ Notamment l'obligation relative à la tenue d'un registre de suivi des déchets.

gestion des déchets destiné principalement aux équipes opérationnelles. Les matériels informatiques en fin de vie sont gérés selon une politique rigoureuse permettant de maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés. Le contrat de collecte et de traitement a été confié à une entreprise adaptée, marquant ainsi l'engagement sociétal de la Banque.

Sensibiliser, former les collaborateurs au développement durable, dans toutes ses dimensions

La communication joue un rôle central dans l'acquisition et le partage d'une démarche RSE. Tout au long de l'année, la Banque a conduit des

actions de communication interne afin de sensibiliser les agents, dans leurs fonctions et en tant que citoyen, aux enjeux du développement durable par différents moyens : espaces intranet dédiés, outils pédagogiques, *newsletters*, campagnes de communication à l'occasion des temps forts calendaires (semaine du développement durable, semaine européenne de réduction des déchets, etc.).

Les actions ont porté tant sur les projets de responsabilité environnementale interne mis en œuvre que sur les comportements écoresponsables à développer. Deux nouveaux modules de formations ont été proposés aux agents concernant la gestion des déchets et la réglementation environnementale.

La gestion financière et les comptes



Franck M.
Direction des Grands Projets fiduciaires

1| LE RAPPORT SUR LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES RÉSULTATS

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2013 au cours de la séance du 24 mars 2014. Le résultat net de la Banque de France s'établit à 2 441 millions d'euros, en repli par rapport à 2012 (- 705 millions).

La réduction des encours au bilan, combinée à un contexte de taux de rendement bas prévalant dans les principales zones économiques, a eu pour effet une baisse marquée du produit net des activités qui atteint 8 331 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 20 % par rapport à 2012. Après couverture des charges d'exploitation, en baisse de 3,3 % par rapport à 2012, le résultat ordinaire avant impôts s'établit à 6 142 millions d'euros.

La Banque poursuit le renforcement de sa structure financière, dans la continuité de l'action menée depuis 2007. Elle a ainsi procédé à une dotation au Fonds pour risques généraux (FRG) et aux provisions réglementées de 1 252 millions d'euros. Une fois déduit l'impôt de 2 449 millions d'euros, le résultat net distribuable s'établit à 2 441 millions d'euros.

À des fins d'analyse, les postes figurant dans les comptes publiés ont fait l'objet de regroupements dans la présentation ci-après. Au bilan, les chiffres négatifs traduisent des ressources ou passifs nets, les chiffres positifs des emplois ou actifs nets. Le détail des règles comptables retenues par la Banque de France figure dans l'annexe aux comptes annuels.

1|1 La situation patrimoniale

Le bilan de la Banque de France s'est contracté en 2013, passant de 732 à 550 milliards d'euros d'une fin d'année sur l'autre (- 25 %), traduisant principalement l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers qui permet la décrue des encours au bilan liés aux mesures de politique monétaire non conventionnelles.

Équilibre financier

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012 (pro forma)	Variation 2013/2012
Ressources nettes (-)	- 308 294	- 391 566	83 272
Ressources fiduciaires nettes	- 174 515	- 166 570	- 7 945
Dépôts des banques dans le cadre de la politique monétaire	- 106 980	- 189 832	82 852
Opérations avec la clientèle institutionnelle	- 10 291	- 19 709	9 418
Ressources propres et divers	- 16 508	- 15 455	- 1 053
Emplois nets (+)	308 294	391 566	- 83 272
Refinancement bancaire	74 251	191 908	- 117 657
Portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	45 139	51 802	- 6 663
Position nette avec l'Eurosystème	69 235	28 777	40 458
Réserves de change en or et devises (position nette)	32 343	31 894	449
Autres titres en euros	87 326	87 185	141

La ressource fiduciaire

L'Eurosystème émet les billets en euros. En 2013 la valeur des billets en euros émis a continué de croître (+ 4,8 % d'une fin d'année sur l'autre, + 2,6 % en moyenne annuelle) bien qu'à un rythme ralenti par rapport à 2012 (+ 4,7 % en moyenne annuelle).

En application des règles de répartition au sein de l'Eurosystème, la Banque de France porte au passif de son bilan la quote-part de la valeur des billets en euros émis par l'Eurosystème correspondant à son pourcentage de participation dans le capital libéré de la BCE (20,32 % en 2013) après déduction des billets alloués à la BCE à hauteur de 8 % de l'encours global en circulation.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) agit au nom et pour le compte de la Banque de France pour assurer la gestion de la circulation fiduciaire dans les cinq départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon,

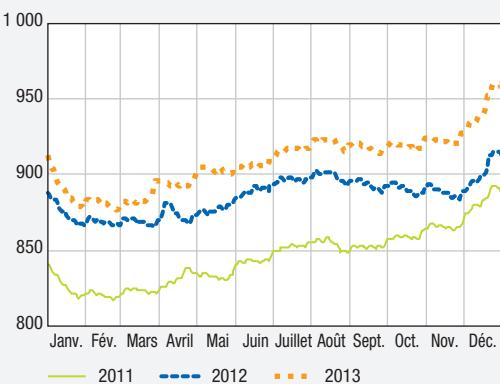
Ressources fiduciaires

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
Ressources fiduciaires nettes (billets en euros)	- 174 515	- 166 570	- 7 946
Billets alloués à la Banque de France	- 178 754	- 170 641	- 8 113
Avance à l'IEDOM	4 239	4 071	167

Graphique 28
Encours des billets en euros mis en circulation par l'Eurosystème

(en milliards d'euros)



Source : BCE.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il bénéficie d'une avance non rémunérée, qui atteint 4,2 milliards d'euros fin 2013, en contrepartie des coupures qu'il met en circulation. Le montant de l'avance correspond à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007, selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème. Cette avance est annulée dans les comptes combinés de la Banque de France et de l'IEDOM.

L'encours des billets en euros alloués à la Banque de France, net du montant de l'avance gratuite consentie à l'IEDOM, constitue la ressource fiduciaire nette pour la Banque de France.

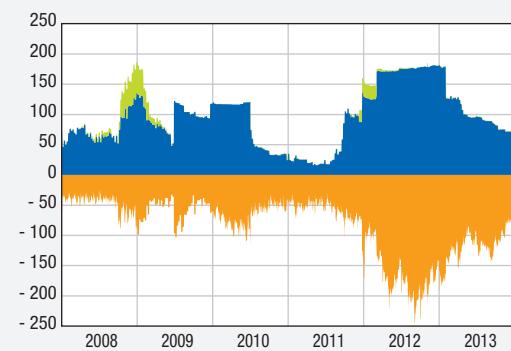
Le refinancement bancaire et les dépôts des banques

En tant que banque centrale nationale membre de l'Eurosystème, la Banque de France accorde des prêts aux établissements de crédit agréés qui en font la demande. Ces octrois de liquidité figurent à son actif tandis qu'à son passif sont enregistrés des dépôts des banques correspondant à leurs comptes courants sur lesquels ils constituent un montant minimal de réserves obligatoires. À ces encours laissés en compte, s'ajoutent les autres dépôts que les établissements de crédit peuvent décider et qui correspondent à des absorptions de liquidité.

L'année 2012 avait été caractérisée par une situation d'excédent de liquidité dans l'Eurosystème : l'encours de refinancement dépassait les besoins de liquidité

Graphique 29
Octrois et reprises de liquidités par la Banque de France

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

des banques pour financer la valeur des billets mis en circulation et pour constituer leurs réserves obligatoires, ce qui se traduisait par un recours massif à la facilité de dépôt marginale et, à compter de juillet 2012 lorsque le taux de cette facilité a été ramené à 0 %, aux réserves constituées en excédent des réserves obligatoires. Cette situation d'excédent de liquidité a perduré dans la zone euro en 2013, mais son ampleur s'est atténuée. En France, fin décembre 2013, les dépôts des banques excèdent le refinancement bancaire.

Par ailleurs, si les opérations de fourniture de liquidité en dollars US en coordination avec le Système fédéral de réserve américain ont été poursuivies, ces opérations de refinancement en devises n'ont pas été soumissionnées en France en 2013.

Les portefeuilles de titres en euros détenus dans le cadre de la politique monétaire

Ces portefeuilles recouvrent :

- les titres des programmes d'achats d'obligations sécurisées (*Covered Bonds Purchase Programme* ou CBPP) n° 1 et 2 lancés en 2009 et 2011 ;
- ceux du programme pour les marchés de titres dit SMP (*Securities Markets Programme*) lancé en 2010.

Aucune opération n'a été conduite dans le cadre du programme d'achat de titres souverains sur le marché

secondaire (*Outright Monetary Transactions* ou OMT), annoncé en septembre 2012, concentré sur des titres de maturité résiduelle inférieure à trois ans et dont la mise en œuvre est liée, pour chaque émetteur concerné, au respect de la conditionnalité attachée à des programmes d'aide impliquant la Facilité européenne de stabilité financière ou le Mécanisme européen de stabilité.

Ainsi, en l'absence de nouvelles opérations d'achat, l'encours des portefeuilles détenus dans le cadre de la politique monétaire est réduit à hauteur des titres arrivés à échéance.

La position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

La Banque détient plusieurs positions vis-à-vis de l'Eurosystème, en particulier :

- une créance au titre de l'ajustement sur billets qui correspond à la différence entre les billets qui lui sont alloués selon sa participation dans le capital de la BCE et les billets mis en circulation par la Banque de France ;
- une créance correspondant aux avoirs en or (15 %) et en devises (85 %) transférés à la BCE, libellée en euros et rémunérée à hauteur de 85 % ; les 15 % non rémunérés correspondant au transfert d'or ;
- une dette, liée au fonctionnement du système de paiement Target2 ; le montant de cette dette s'est sensiblement réduit entre décembre 2012 et décembre 2013 et correspond au solde des paiements initiés par la Banque, pour son propre compte et pour les entités dont elle tient le compte, envers les autres banques centrales de l'Eurosystème ;
- des produits à recevoir au titre de l'acompte sur le dividende de la BCE (278 millions d'euros) et du solde

Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
Position nette avec l'Eurosystème	69 235	28 777	40 458
Créance sur l'Eurosystème au titre des billets	76 822	74 845	1 977
Créance sur la BCE au titre des avoirs en or et en devises transférés	8 230	8 255	- 25
Autres créances sur l'Eurosystème	378	527	- 149
Dettes vis-à-vis de l'Eurosystème liée à Target2	- 16 195	- 54 850	38 654

de partage du revenu monétaire (100 millions d'euros en 2013, contre 410 en 2012) ;

Ces positions – à l'actif ou au passif – sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème, à l'exception des 15 % de la créance sur la BCE au titre des avoirs en or transférés.

Or et devises

La Banque de France gère les réserves en or et en devises de l'État qui sont enregistrées à son actif, en application de la convention passée entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État publiée au *Journal Officiel* du 2 février 2011. Ces réserves sont adossées, pour partie, à la réserve de réévaluation des avoirs en or et en devises de l'État qui couvre le risque de change, selon cette même convention.

Graphique 30
Cours de l'once d'or

(en euros)



Source : Banque de France.

Or et devises

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
Réserves de change en or et en devises	32 343	31 894	449
Avoirs en or	68 217	98 751	- 30 534
Avoirs nets en devises de réserve	31 104	32 797	- 1 694
Avoirs en DTS (relations avec le FMI)	17 023	18 119	- 1 095
Contrepartie des allocations de DTS	- 11 335	- 11 815	480
Comptes de réévaluation (or, devises et titres en devises)	- 50 765	- 83 951	33 186
Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'Etat	- 21 901	- 22 007	106

Les avoirs en or de la Banque de France sont inchangés à 2 435 tonnes. Leur valeur a diminué de 30,5 milliards d'euros, sous l'effet de la baisse du prix de l'or. Les écarts de réévaluation sur or, qui avaient enregistré les plus-values latentes accumulées pendant la phase de hausse des cours de l'or, ont diminué à due concurrence.

Les réserves de change en devises convertibles sont gérées en grande partie dans des portefeuilles de placement à court terme investis dans des titres ou en instruments monétaires : l'objectif assigné à ces placements, outre la sécurité, est la liquidité. Dans une moindre mesure, les réserves de change sont investies dans des portefeuilles d'investissement à long terme, avec, outre l'objectif de sécurité, un objectif de rendement.

Les positions en droits de tirage spéciaux (DTS) traduisent les relations avec le FMI et sont inscrites au bilan de la Banque de France, en application de la convention de 2011 passée entre l'État et la Banque de France. Après trois années d'augmentation entre 2010 et 2012, la position nette en DTS a enregistré un léger repli en 2013, sous l'effet de la diminution des besoins de financement du FMI.

Les autres actifs en euros de la Banque de France

Outre les portefeuilles constitués dans le cadre des programmes de politique monétaire, la Banque détient des portefeuilles en emploi de ses ressources monétaires dans le cadre de gestion adopté par l'Eurosystème à compter de 2003, qui autorise les banques centrales nationales à détenir des portefeuilles libellés en euros non liés à la mise en œuvre de la politique monétaire dans des limites revues chaque

Les autres actifs en euros

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
Autres titres en euros	87 327	87 185	142
Portefeuilles monétaires en euros	80 669	80 713	- 44
Placement	7 371	8 850	- 1 479
Investissement	73 299	71 863	1 436
Portefeuille en emploi des ressources propres et provisions	6 658	6 472	186
<i>dont part dans le capital BCE</i>	1 536	1 536	0

année. La Banque détient dans ce cadre un portefeuille de placement à court terme dont la taille a été réduite dans un contexte de taux de rendement bas, ainsi qu'un portefeuille d'investissement pour compte propre qui permet de réduire la sensibilité du résultat financier au cycle de taux directeur.

Les autres titres en euros détenus par la Banque de France correspondent aux portefeuilles en emploi des ressources propres (capital, réserves et provisions), ainsi que les participations détenues par la Banque de France, dans le capital de la BCE notamment.

Les opérations avec la clientèle institutionnelle

La Banque de France offre à ses clients institutionnels (majoritairement des banques centrales en dehors de l'Union européenne) des services bancaires, dont la tenue de compte courant. Les banques centrales hors zone euro et les organisations internationales bénéficient d'une gamme de services leur permettant notamment de placer une partie de leurs réserves de change et d'effectuer des opérations de change.

L'encours du compte courant du Trésor et des administrations centrales est resté marginal en regard de l'encours des dépôts laissés par la clientèle institutionnelle étrangère. Il diminue d'une fin d'année à l'autre, passant de 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Les opérations avec la clientèle institutionnelle

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
Opérations avec la clientèle institutionnelle	- 10 291	- 19 709	9 418
Actif	127 316	151 096	- 23 780
<i>dont concours au Trésor public</i>	0	0	0
Passif	- 137 607	- 170 805	33 198
<i>dont compte courant du Trésor</i>	- 3 266	- 4 883	1 618

Fonds propres et divers

Le solde de la rubrique « fonds propres et divers » constitue une ressource dont la croissance, si on exclut le résultat net de l'année, traduit le renforcement de la structure financière de la Banque de France.

Fonds propres et divers

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012 (pro forma)	Variation 2013/2012
Divers	16 508	15 455	1 053
Capital, réserves et report à nouveau	6 838	6 200	638
Provisions pour risques et charge	924	932	- 8
Fonds pour risques généraux	6 910	5 660	1 250
Immobilisations	- 900	- 853	- 47
Autres postes	294	370	- 76
Résultat net	2 441	3 146	- 705

Le renforcement de la structure financière de la Banque résulte principalement des dotations aux réserves effectuées en affectation du résultat 2012 et de l'augmentation des provisions sociales en lien avec le changement du taux d'actualisation retenu pour le calcul des passifs sociaux de long terme. Cette dotation aux provisions est compensée par la reprise du reliquat de la provision pour risques et charges constituée dans les comptes en 2008 conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, à hauteur de 64 millions d'euros.

Par ailleurs, le Fonds pour risques généraux a été porté à 6,91 milliards d'euros par une dotation de 1,25 milliard afin d'améliorer la couverture des risques financiers auxquels la Banque est exposée dans le cadre des opérations menées dans l'exercice de ses missions, risques que les crises financière et souveraine commencées en 2008 ont sensiblement accrus.

1|2 L'analyse des résultats

Dans un contexte marqué par la contraction des charges d'exploitation de 3,3 %, à 2 188 millions d'euros, la diminution du résultat ordinaire avant impôt traduit la baisse du produit net des activités, passé de 10 367 à 8 331 millions d'euros.

Cette baisse résulte de la diminution des encours des portefeuilles de titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, ainsi que du contexte de taux de rendement obligataire bas dans les principales zones économiques, qui diminue le résultat tiré des portefeuilles de placement en euros et en devises. S'agissant des portefeuilles d'investissement, les titres arrivés à échéance n'ont pu être réinvestis sur les niveaux de taux qui prévalaient lors de leur achat. Par ailleurs, le taux de rémunération servi sur



Isabelle M.
Direction des Achats

les dépôts des banques dans le cadre de la politique monétaire a moins diminué que le taux des opérations de refinancement, ce qui a réduit la marge d'intérêt sur les opérations de politique monétaire réalisées avec les établissements de crédit.

Ces facteurs expliquent ainsi la baisse du taux de rendement perçu sur l'actif net rémunéré qui est passé de 5,1 % en 2012 à 3,9 % en 2013, et demeure supérieur au point mort (0,73 %).

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et de ses majorations, le résultat net pour l'exercice 2013 s'établit à 2 441 millions d'euros, en baisse de 705 millions par rapport à 2012.

Le produit net des activités

Le produit net des activités de la Banque de France enregistre une contraction de 20 % en 2013 et s'établit à 8 331 millions d'euros en 2013 contre 10 367 millions d'euros en 2012.

La décomposition analytique de ce produit net des activités fait ressortir principalement une baisse des intérêts reçus (et versés) dans le cadre des opérations de politique monétaire avec les banques, et une rémunération plus basse des portefeuilles dans un contexte où les taux sont restés proches de leurs plus bas historiques dans les principales zones économiques. Le solde de partage du revenu monétaire, égal à la différence entre la quote-part du revenu monétaire des banques centrales nationales de l'Eurosystème qui revient à la Banque de France en application des règles de partage et le revenu monétaire qu'elle met en commun (cf. note 34 en annexe aux comptes annuels pour une explication plus détaillée), s'inscrit également en baisse.

S'agissant des autres revenus en euros, le très bas niveau des taux a également pesé sur le revenu net des activités avec la clientèle institutionnelle, qui s'est contracté de 143 millions d'euros. Dans ce contexte globalement baissier, il faut souligner l'augmentation de 228 millions d'euros du dividende versé par la BCE : au titre de son résultat dégagé en 2012, la BCE a versé sur l'exercice 2013 un dividende de 86 millions d'euros à la Banque de France et elle a par ailleurs reversé au

titre de 2013 le solde de son revenu de seigneurage disponible après dotation à sa provision pour risques, soit pour la Banque de France un acompte sur dividende de 278 millions d'euros.

S'agissant des autres recettes non monétaires, le montant payé par l'État en remboursement des services qui lui sont rendus est en baisse de 12 millions d'euros, en lien avec le « surgel » appliqué au budget des dépenses publiques. Enfin, la contribution prélevée auprès des organismes assujettis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), adossée à la Banque de France, a couvert le coût des ressources affectées à leur supervision, sans incidence sur le résultat de la Banque.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en baisse de 74 millions d'euros et s'établissent à 2 188 millions d'euros en 2013, en diminution de 3,3 % par rapport à 2012.

Au sein des charges d'exploitation, les charges de personnel et assimilées, relatives aux seuls actifs, enregistrent une baisse de 6 millions d'euros qui s'explique par la diminution des effectifs et par la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Les charges de retraite progressent compte tenu des évolutions démographiques et de l'indexation des pensions sur l'inflation selon le même barème que celui retenu par le régime de retraite de la fonction publique. Les amortissements ont diminué de 75 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012 qui avait vu l'amortissement accéléré des projets informatiques relevant du mécanisme comptable de la production immobilisée être abandonné.

Les charges d'exploitation

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
PRODUIT NET DES ACTIVITÉS	8 331	10 367	- 2 036
Revenus nets au titre de la politique monétaire	3 351	4 870	- 1 520
Intérêts reçus sur les opérations de refinancement	771	1 904	- 1 133
Intérêts versés sur les dépôts des banques	- 139	- 354	215
Revenus sur les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	2 353	2 517	- 164
Solde d'intérêts sur les positions envers l'Eurosystème	201	261	- 60
Solde de partage du revenu monétaire	100	410	- 310
Reprise de provision de politique monétaire	64	132	- 68
Revenus des avoirs en devises et en DTS	653	1 007	- 354
Revenus nets des autres avoirs en euros	4 327	4 490	- 163
Revenus des titres en euros adossés à la base monétaire (hors politique monétaire)	2 790	3 000	- 209
Dividendes versés par la BCE et l'IEDOM	378	151	227
Revenus nets des activités avec la clientèle institutionnelle	244	387	- 143
Autres revenus non monétaires	914	952	- 38

	2013	2012	Variation 2013/2012
Charges d'exploitation	- 2 188	- 2 263	74
Frais de personnel et charges assimilées	- 1 006	- 1 012	6
Retraites et charges assimilées	- 450	- 440	- 10
Impôts et taxes	- 38	- 38	0
Amortissements sur immobilisations	- 111	- 187	75
Produits au titre de la production immobilisée et stockée	0	0	0
Autres charges d'exploitation	- 584	- 586	2

La maîtrise des dépenses permet de stabiliser le point mort de la Banque de France à 0,73 %, qui représente le rendement minimal à dégager sur l'actif net rémunéré pour couvrir les charges.

Le résultat

Le résultat

(encours en fin d'année et variation, en millions d'euros)

	2013	2012	Variation 2013/2012
Résultat net des activités	8 331	10 367	- 2 036
Charges d'exploitation	- 2 188	- 2 263	74
Résultat ordinaire avant impôt	6 142	8 104	- 1 962
Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 1 252	- 1 848	596
Impôt sur les bénéfices	- 2 449	- 3 110	661
Bénéfice de l'exercice	2 441	3 146	- 705

Le Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir l'ensemble des risques auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État. Il s'agit d'une ressource utilisable pour faire face à toute occurrence du risque pour lequel le résultat courant ne permettrait pas d'assurer une couverture adéquate.

La hausse du volume des opérations réalisées au titre de la politique monétaire depuis 2007 et les risques associés aux mesures exceptionnelles prises en réponse à la crise financière ont nécessité en 2013 la poursuite du confortement du Fonds, dans la lignée de la politique menée depuis 2007 et accélérée à partir de 2009, avec une dotation de 1,25 milliard d'euros en 2013. Cette dotation porte le FRG à 6,91 milliards d'euros.

L'impôt sur les bénéfices

La Banque de France est soumise à l'impôt sur les sociétés et aux contributions additionnelles. L'impôt au titre de l'exercice 2013 s'élève à 2 449 millions d'euros, dont 224 millions pour la contribution additionnelle de 10,7 % mise en place par la loi de finance rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 modifiée par la loi de finance rectificative n° 2013-1279 du 29 décembre 2013, et 72 millions au titre de la taxe sur les dividendes mise en place par la loi de finance rectificative pour 2012.

Après le confortement du Fonds pour risques généraux, une dotation de 2 millions d'euros aux amortissements dérogatoires et le paiement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de la Banque de France pour l'exercice 2013 s'établit en baisse de 705 millions d'euros, à 2 441 millions d'euros.

Dans sa séance du 24 mars 2014, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2013 certifiés sans réserve, comme les années précédentes, par les commissaires aux comptes.

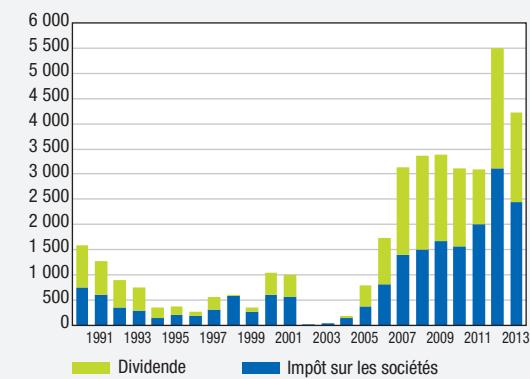
Le Conseil général, après prise en compte du report à nouveau de 11 millions d'euros, a procédé à l'affectation suivante du résultat à répartir (2 452 millions d'euros) :

- dotation réglementaire à la réserve générale de 122 millions d'euros, soit 5% du résultat net ;
- versement d'un dividende à l'État de 1 699 millions d'euros ;
- dotation à la Caisse de réserve des employés de 141 millions d'euros au titre des droits acquis pendant l'exercice 2013 ;
- dotation à la réserve spéciale pour le financement des retraites pour un montant de 387 millions d'euros ;
- dotation à la provision pour investissement pour un montant de 34 millions d'euros.

Le solde, soit 69 millions d'euros, a été laissé en report à nouveau.

Graphique 31
Versements à l'État

(en millions d'euros)



Source : Banque de France.

2| LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA BANQUE DE FRANCE

2|1 Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2013

(en millions d'euros) ^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2013	2012
ACTIF				
1	A1	Avoirs en or	68 217	98 751
2	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	34 257	38 660
		2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	20 046	30 589
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	14 212	8 072
3	A3	Relations avec le FMI	17 023	18 119
		3.1 Concours au FMI	5 785	6 432
		3.2 Acquisitions de DTS	11 238	11 687
5	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	6 363	6 539
4	A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	74 250	181 933
5	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	38 038	45 182
6	A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	124 183	130 427
		7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	45 139	51 802
		7.2 Autres titres	79 043	78 625
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	86 965	85 163
13		8.1 Participation au capital de la BCE	1 535	1 536
7		8.2 Crédance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 230	8 255
8		8.3 Crédance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	76 822	74 845
9		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	378	527
10	A9	Avance à l'IEDOM	4 239	4 071
	A10	Créances sur le Trésor public	0	0
11	A11	Autres actifs financiers en euros et en devises	87 770	112 660
12	A12	Divers	7 396	8 987
13	A13	Valeurs immobilisées	1 305	1 289
		13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	900	853
		13.2 Titres de participation	405	436
	TOTAL DE L'ACTIF		550 006	731 781
PASSIF				
14	P1	Billets en circulation	178 754	170 641
4	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	106 980	189 832
		2.1 Comptes courants	68 174	104 368
		2.2 Autres engagements	38 806	85 464
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	20	926
15	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	28 067	35 593
2	P5	Engagements en devises	3 154	5 863
3	P6	Contrepartie des allocations de DTS	11 335	11 815
16	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	16 195	54 850
17	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	7 617	10 135
		8.1 Engagements vis-à-vis de l'État	3 266	4 883
		8.2 Autres engagements	4 351	5 252
18	P9	Comptes de recouvrement	90	206
19	P10	Opérations bancaires	101 903	124 151
20	P11	Divers	4 748	4 683
21	P12	Provisions pour risques et charges	924	932
22	P13	Comptes de réévaluation	52 037	85 050
23	P14	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	7 002	5 750
24	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État	21 901	22 007
25	P17	Capital, réserves et report à nouveau	6 838	6 200
	P18	Résultat net	2 441	3 146
	TOTAL DU PASSIF		550 006	731 781

a) Chaque ligne du bilan est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat de l'exercice 2013

(en millions d'euros)^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2013	2012
30	1.1	Produit net des activités de la Banque de France	8 331	10 367
		Produit net d'intérêt	6 804	8 369
		1.1.1 Intérêts et produits assimilés	7 872	10 475
		1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 1 068	- 2 106
31	1.2	Résultat net des opérations financières	123	432
		1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	- 106	137
		1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	+ 106	- 137
		1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	123	432
	1.3	Commissions	- 8	16
		1.3.1 Commissions (produits)	43	48
		1.3.2 Commissions (charges)	- 51	- 32
32	1.4	Produits des actions et des titres de participation	420	185
33	1.5	Solde de la répartition du revenu monétaire	164	542
34	1.6	Net des autres produits et charges	829	823
	2.	Charges d'exploitation	- 2 188	- 2 263
35	2.1	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 006	- 1 013
	2.2	Pension de retraites et charges assimilées	- 450	- 440
	2.3	Impôts et taxes	- 38	- 38
	2.4	Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 111	- 187
	2.5	Net des autres produits et charges d'exploitation	- 584	- 586
		RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT (1 + 2)	6 142	8 104
	3.	Dotation nette au Fonds pour risques généraux et aux provisions réglementées (FRG)	- 1 252	- 1 848
	4.	Résultat exceptionnel	—	—
	4.1	Produits exceptionnels	—	—
	4.2	Charges exceptionnelles	—	—
36	5.	Impôt sur les bénéfices	- 2 449	- 3 110
		RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2 441	3 146

a) Chaque ligne du bilan est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

2|2 L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format arrêté par le Conseil général et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, légèrement modifié le 16 novembre 2010. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque

de France dans le cadre du SEBC et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

- la Banque de France doit respecter les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 11 novembre 2011¹ pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

¹ JOUE du 9 février 2011, L35 page 31.

- pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France ; toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, il a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002 (remplacée depuis par l'orientation du 10 novembre 2006, puis par celle du 11 novembre 2011).

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises de l'État

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors

du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État

En vertu de la convention entre l'État et la Banque de France, qui est entrée en vigueur le 2 février 2011 et qui se substitue à la convention du 31 mars 1999, la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État (RRROE) et la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État (RRRDE) ont été fusionnées en une seule réserve intitulée « réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État » (RRRODE).

À l'instar de la convention de 1999, la convention de 2011 permet d'assurer la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains réalisés et des moins-values latentes de fin d'année, grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la RRRODE. Comme auparavant, l'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être désormais au moins égal à 12 % des avoirs en or et en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimum tel que défini ci-dessus, elle est abondée par le prélèvement sur le résultat de l'exercice sans excéder 20 % du bénéfice net.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année.

Les gains ou pertes de changes latents et réalisés, sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres (hors caisse de retraite)

Les titres à revenu fixe et les titres à revenu variable sont enregistrés :

- dans le poste A2 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 lorsqu'il s'agit de titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A11 pour les titres en euros adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou P10 ;
- dans le poste A12 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 29) ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non résidents ou des résidents.

Les titres à revenu fixe que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti mais font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement.

Les autres titres à revenu fixe, qui peuvent être cédés avant leur échéance, et les titres à revenu variable sont réévalués ligne-à-ligne à leur prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres



Solène F.

Délégation au Contrôle sur place des établissements de crédit

produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des

comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'options de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État au même titre que les résultats de change réalisés.

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées dans le poste 1.2.3 du compte de résultat. Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Les instruments synthétiques

Un instrument synthétique est un instrument financier reconstitué artificiellement en réunissant deux instruments ou davantage dans l'objectif de reproduire les flux de liquidités et les modèles de valorisation d'un autre instrument.

En fin d'année, un instrument synthétique qui réplique un titre à revenu fixe qui n'a pas vocation à être conservé jusqu'à l'échéance est réévalué sur la base du prix de marché des instruments qui le composent. La plus ou moins-value latente de l'instrument synthétique est déterminée par le montant net des plus et moins-values latentes des instruments qui le composent.

Les plus-values latentes nettes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes nettes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte

de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes de différents instruments synthétiques. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont enregistrés, le cas échéant, dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements nets sont générés par les transferts transfrontières réalisés *via* Target entre les banques centrales nationales (BCN) du Système européen de banques centrales et la BCE. Ces transactions transfrontières font naître des créances ou des dettes bilatérales entre banques centrales nationales. L'ensemble de ces créances et dettes bilatérales sont ensuite compensées quotidiennement au sein du système Target pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. La position nette de la Banque de France dans Target vis-à-vis de la BCE ainsi que les autres engagements libellés en euros vis-à-vis de l'Eurosystème figurent au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P7 du bilan (cf. note 16).

Il existe d'autres créances ou engagements de la Banque la France vis-à-vis de l'Eurosystème du fait de sa participation au capital de la BCE (cf. note 13), du transfert d'une partie des avoirs de réserves (cf. note 7), des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 9) et de la répartition de l'émission des billets entre les banques centrales nationales et la BCE (cf. note 14).

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du PCG, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans.

Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, ainsi que la plupart des autres matériels, sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 ou 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement du CRC n° 2002-10, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées en tant que de besoin.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

Cf. note 14.

Le Fonds pour risques généraux

Cf. note 23.

Le régime de retraite

Cf. note 29.

Les événements postérieurs à la date d'arrêté des comptes annuels

Aucun événement post-clôture n'a été constaté.

Les informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Pour des raisons de confidentialité, certaines informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre de l'exercice des missions fondamentales de la Banque de France ne sont pas publiées, conformément aux décisions du Conseil général, en application de l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

En 2009, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Banque Royale de Suède avaient renouvelé l'accord limitant leurs ventes d'or. Aux termes de ce nouvel accord, conclu pour une période de 5 ans débutant le 27 septembre 2009, les cessions annuelles des 19 banques centrales concernées ne dépasseront pas globalement 400 tonnes.

Le stock d'or de la Banque de France, 2 435 tonnes, n'a pas varié en 2013.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Les titres à revenu fixe libellés en devises sont constitués de titres que la Banque a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et de titres qui peuvent être cédés. Ces deux catégories de portefeuilles sont soumises à des règles d'évaluation différentes qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessus consacré aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation. Les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance s'élèvent à 9 587 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 10 842 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le poste « Avoirs en devises » comprenait également en 2012 des créances sur des résidents de la zone euro, sous forme de titres reçus en pension. Au 31 décembre 2012, ces prêts avaient été totalement remboursés. Ces concours avaient été consentis dans le cadre du dispositif temporaire d'échange réciproque de devises (accords de *swaps*) mis en place entre le Système fédéral de réserve et la BCE. Au titre de ce programme, le Système fédéral de réserve a fourni des dollars à la

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le Fonds monétaire international)		
	Postes A2 de l'actif et P5 du passif	<i>(en millions d'euros)</i>
	2013	2012
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	259	707
Comptes à terme	8 919	11 666
Fourniture de liquidité en dollars aux contreparties de l'Eurosystème	–	–
Titres reçus en pension	966	507
Titres à revenu fixe	23 915	25 560
Créances rattachées	198	220
TOTAL	34 257	38 660
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	3 144	5 850
Dettes rattachées	10	13
TOTAL	3 154	5 863

BCE au moyen de *swap* Euro/dollars. La BCE a engagé parallèlement des opérations d'échanges adossés avec les BCN qui ont adopté l'euro, lesquelles ont utilisé les fonds correspondants pour mener des opérations d'apport de liquidité en dollars avec les contreparties de l'Eurosystème². Ces opérations d'échanges adossées avaient généré en 2012 une position intra-Eurosystème non rémunérée entre la BCE et les BCN, enregistrée sous le poste P7 « Relations avec l'Eurosystème ». En 2013, aucune banque française n'a soumissionné dans le cadre de ces accords de *swaps*.

Note 3 : Relations avec le FMI

Le montant des concours au FMI est égal à la contre-valeur en euros :

- des droits de tirage dans le cadre de la tranche de réserve qui correspond à la fraction réglée en or et en autres avoirs de change de la quote-part française dans le capital du FMI, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et versements en euros effectués sur la France par les pays membres ;
- des prêts consentis au FMI dans le cadre de l'accord entré en vigueur le 2 décembre 2009 (cf. *infra*) ;
- des prêts consentis au trust PRGT (*poverty reduction growth trust*) constitué sous l'égide du FMI.

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Elle se compose pour l'essentiel des DTS alloués à la France dans le cadre des opérations d'allocations générales de DTS aux États membres réalisées par le FMI et des achats de DTS réalisés dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec des États membres désignés par le FMI.

Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant des acquisitions des droits de tirage spéciaux doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».

La variation des concours au FMI résulte :

- du remboursement net par le FMI du quota en euros de la France pour 569,6 millions d'euros (excédent des remboursements sur les tirages) ;

- du tirage net de 156,3 millions de DTS (équivalents à 180,6 millions d'euros) en 2013 suite à l'accord de prêt intervenu entre la Banque de France et le FMI en décembre 2009. Cet accord porte sur un engagement de financement maximal de 21 178 millions d'euros depuis que les accords bilatéraux d'emprunts ont été fusionnés avec les nouveaux accords d'emprunts en février 2011 ;
- le solde de la variation est due à la dépréciation du DTS par rapport à l'euro.

La variation du poste A3.2 « Acquisitions de DTS » (avoirs en DTS) résulte du paiement des intérêts relatifs aux créances et aux dettes en DTS ainsi que des acquisitions de DTS dans le cadre des accords volontaires d'échanges avec d'autres banques centrales et de l'effet de la variation de cours du DTS d'une fin d'année à l'autre. La contrepartie des prêts accordés au trust PRGT, constitué sous l'égide du FMI, est le poste « avoirs en DTS ». En 2013 ont été octroyés 329 millions de DTS de prêts dans ce cadre (équivalents à 376 millions d'euros).

Le poste P6 « Contrepartie des allocations de DTS » a été mouvementé pour la dernière fois en 2009 à l'occasion d'une allocation générale et d'une allocation spéciale de DTS par le FMI pour un montant total de 9 milliards de DTS. La variation du poste résulte de l'évolution du cours de change du DTS par rapport à l'euro.

Relations avec le Fonds monétaire international

Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en millions d'euros)

	2013	2012
ACTIF		
Concours au FMI	5 785	6 431
Acquisitions de DTS	11 235	11 685
Créances rattachées	3	3
TOTAL	17 023	18 119
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	11 333	11 814
Dettes rattachées	2	1
TOTAL	11 335	11 815

² Initialement institués par l'Eurosystème pour une durée temporaire, ces accords sont établis depuis 2013 de manière permanente.

Note 4 : Opérations de politique monétaire

Le total des créances détenues par l'Eurosystème au titre des opérations de politique monétaire s'élevait à 752 288 millions d'euros dont 74 250 millions d'euros sont inscrits au bilan de la Banque de France. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, tous les risques générés par les opérations de politique monétaire, s'ils se matérialisent, sont in fine partagés en totalité par les BCN de l'Eurosystème à hauteur de leur quote-part dans le capital de la BCE.

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

Jusqu'en 2008, les principales opérations de refinancement étaient les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème ; elles jouent un rôle clef dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prise en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

Les opérations de refinancement à plus long terme (*long term refinancing operation – LTRO*) sont assurées par voie d'appels d'offres mensuels pour des concours d'une durée de trois, six, douze ou trente-six mois.

Dans le cadre des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit destinées à favoriser le crédit bancaire et la liquidité sur le marché monétaire de la zone euro le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a notamment décidé en décembre 2011 d'effectuer deux opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de 36 mois assorties d'une option de remboursement anticipé après un an. Ces opérations sont effectuées sous la forme d'appels d'offres, la totalité des soumissions étant servie. Le taux de ces opérations est égal à la moyenne des taux des opérations principales de refinancement effectuées pendant la durée de l'opération de refinancement à plus long terme concernée. Les intérêts sont versés à l'échéance de chacune des opérations.

L'adjudication de la première opération est intervenue le 21 décembre 2011 (109 milliards d'euros sur un total de 489,2 milliards d'euros pour l'Eurosystème) et la seconde opération a été effectuée le 1^{er} mars 2012 (60 milliards d'euros sur un total de 529,5 milliards d'euros pour l'Eurosystème). Ces opérations ont été partiellement remboursées par anticipation à hauteur de 64 % au cours de 2013.

Les facilités de prêt marginal sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

Les opérations de réglage fin/reprises de liquidité en blanc sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, ou d'opérations fermes de *swaps* de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voies d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales. Elles ont été utilisées tout au long de 2013 afin de neutraliser l'apport de liquidité réalisé au travers du portefeuille d'intervention sur les marchés de titres (SMP), et ont fortement augmenté au 31 décembre 2013 pour atteindre 10 589 millions d'euros. Les reprises de liquidités en blanc sont rémunérées à un taux variable voisin de l'Eonia.

Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire

Poste A5 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Opérations principales de refinancement	11 875	7 611
Opérations de refinancement à plus long terme	61 525	172 879
Opérations de réglage fin	0	0
Opérations structurelles	–	–
Facilités de prêt marginal	–	–
Appels de marge versés	–	–
Créances rattachées	850	1 443
TOTAL	74 250	181 933

Le poste P2.1 du passif comprend les **comptes courants** ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés, pour l'essentiel, des réserves obligatoires. Les périodes de constitution des réserves obligatoires débutent le jour de règlement de l'opération principale de refinancement suivant la réunion du Conseil des gouverneurs au cours de laquelle est procédé à l'évaluation mensuelle de l'orientation de la politique monétaire (article 7 du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE du 12 septembre 2003). Les réserves obligatoires sont rémunérées sur la base de la moyenne du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement sur la période de constitution. Les dépôts excédant le montant des réserves obligatoires ne sont pas rémunérés. L'assiette des réserves obligatoires a été ramenée de 2 % à 1 % en janvier 2012.



Raymond D.
Direction de la Communication

Les facilités de dépôts permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est fixé par l'Eurosystème et constitue normalement le plancher pour le taux du marché interbancaire (0 % depuis le 11 juillet 2012), ce qui explique qu'une partie des liquidités excédentaires soit laissée sur les comptes courants des institutions financières monétaires (ces comptes ne sont rémunérés qu'à hauteur des réserves obligatoires). Les LTRO de 36 mois ayant été partiellement remboursées par anticipation, le montant élevé de la facilité de dépôt en 2012 a diminué de façon symétrique au 31 décembre 2013.

**Engagements en euros
envers les établissements de crédit de la zone euro
dans le cadre des opérations de politique monétaire**
Poste P2 du passif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Comptes courants	68 169	104 354
Autres engagements	38 806	85 464
Facilités de dépôt	28 217	84 570
Reprises de liquidité en blanc	10 589	894
Mises en pension	–	–
Appels de marge reçus	–	–
Dettes rattachées	5	14
TOTAL	106 980	189 832

Note 5 : postes A4 « Crédances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « Autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 15). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Crédances en euros sur des non-résidents de la zone euro
Poste A4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Titres conservés jusqu'à échéance	1 704	2 299
Autres créances	4 625	4 189
Crédances rattachées	34	51
TOTAL	6 363	6 539

À la demande de la BCE depuis avril 2012, les « *emergency liquidity assistance* » (ELA) sont présentées en totalité dans le poste A6 du bilan, quelle que soit leur forme (achat de parts d'OPCVM ou concours sous forme de prêts collatéralisés). Les ELA ont été remboursées en totalité au cours de 2013.

Créances en euros émises par des résidents de la zone euro		
Poste A6 de l'actif		
<i>(en millions d'euros)</i>		
	2013	2012
Concours ELA	0	3 977
Autres engagements ELA	0	5 998
Autres concours hors ELA	38 038	35 207
TOTAL	38 038	45 182

Note 6 : Poste A7 « Titres en euros émis par des résidents de la zone Euro »

A7.1 « Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire »

Le poste A7.1 comprend des obligations acquises dans le cadre des deux programmes d'achat d'obligations sécurisées³ et dans le cadre du programme pour les marchés de titres, le SMP⁴.

Le montant des achats d'obligations sécurisées fixé dans le premier programme a été atteint fin juin 2010.

Le 6 octobre 2011, le conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé le second programme d'achat d'obligations sécurisées. Il prévoit l'achat par les BCN et la BCE d'obligations sécurisées émises dans la zone euro en vue d'améliorer les conditions de financement des établissements de crédit et des entreprises et d'inciter les établissements de crédit à maintenir et développer les crédits à leurs clients. Ce programme s'est achevé en octobre 2012.

Enfin, dans le cadre du SMP, la BCE et les BCN peuvent acheter des titres de dettes d'émetteurs publics ou privés de la zone euro en vue de corriger les dysfonctionnements de certains segments des marchés de titres de dettes de la zone euro et de restaurer le

bon fonctionnement des mécanismes de transmission de la politique monétaire. Le montant total des titres détenus par les BCN de l'Eurosystème, dans le cadre du SMP, s'élève à 178 836 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 208 114 millions d'euros fin 2012. La part de la Banque de France quant à elle s'élève fin 2013 à 33 243 millions d'euros contre 37 661 millions d'euros fin 2012. Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, tous les risques résultant de la détention de titres du programme pour les marchés de titres, s'ils se matérialisent, sont entièrement partagés entre les BCN de l'Eurosystème à proportion de leur clé dans le capital de la BCE.

Tous ces titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire sont des titres à revenu fixe qui ont vocation à être conservés jusqu'à l'échéance et sont comptabilisés au coût amorti ; ils font l'objet de tests de dépréciation menés sur la base des informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté.

En février 2012, les banques centrales de l'Eurosystème ont échangé les titres émis par l'État grec qu'elles détenaient dans le portefeuille SMP de politique monétaire et, le cas échéant, dans d'autres portefeuilles, contre de nouveaux titres émis par la République grecque. Ces titres nouvellement acquis ont exactement les mêmes caractéristiques que ceux qu'ils remplacent en termes de montant nominal, de taux d'intérêt, de dates de paiement des coupons et de date de remboursement final. Ces nouveaux titres n'ont pas été inclus dans la liste des titres éligibles à la restructuration de la dette grecque réalisée dans le contexte de l'initiative dite PSI (*Private Sector Involvement*).

Au vu des tests de dépréciation finaux réalisés le 3 janvier 2014, le Conseil des gouverneurs a conclu qu'aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'avait lieu d'être enregistrée en comptabilité.

A7.2 « Autres titres »

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont adossés aux fonds propres, à la Caisse de réserve des employés et aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans le poste A11 (cf. notes 11 et 27). Outre des titres à revenu fixe, ce poste comprend un OPCVM obligataire.

³ Cf. les communiqués de presse de la BCE du 4 juin 2009 et du 6 octobre 2011.

⁴ Cf. communiqué de presse de la BCE du 10 mai 2010.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

Poste A7 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
A7.1 Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	45 139	51 802
Titre du programme pour les marchés de titres (SMP)	33 243	37 661
Titre du premier programme d'achat d'obligations sécurisées	7 926	9 890
Titre du deuxième programme d'achat d'obligations sécurisées	3 098	3 234
Créances rattachées	872	1 017
A7.2 Autres titres	79 043	78 625
Titres conservés jusqu'à échéance	70 415	68 319
Autres titres à revenu fixe	7 419	9 025
Créances rattachées	1 209	1 281
TOTAL	124 183	130 427

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciations ont été réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a révélé aucune nécessité de dépréciation.

Note 7 : Crédit sur la BCE

au titre des avoirs de réserve transférés

Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

Crédit sur la Banque centrale européenne au titre des avoirs de réserve transférés

Poste A8.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Crédit sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 191	8 192
Créances rattachées	39	63
TOTAL	8 230	8 255

Note 8 : Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation

La créance intra-SEBC issue de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8 % des billets en euros en circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Crédit sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation » ainsi que les intérêts courus non échus au 31 décembre 2013. La rémunération de cette créance nette, figure dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Note 9 : Autres créances sur l'Eurosystème

Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 34 du compte de résultat) ainsi que l'acompte sur dividende de la BCE (cf. note 14 sur les billets en circulation).

Au titre du résultat 2013, le Conseil des Gouverneurs de la BCE a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 1 370 millions d'euros aux BCN de l'Eurosystème (soit 278 millions pour la Banque de France).

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Autres créances sur l'Eurosystème	100	410
Acomptes sur dividendes BCE	278	117
TOTAL	378	527

Note 10 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

Note 11 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A11 comprend notamment les titres adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les poste P4 et P10, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance a), b)	71 322	71 431
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	5 628	4 931
Autres opérations	10 747	36 219
Créances rattachées	74	79
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS EN EUROS ET EN DEVISES	87 770	112 660

a) En 2013, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.

b) Dont titres en devises : 54 269 millions d'euros. Dont titres adossés à des dépôts de la clientèle 70 885 millions d'euros (cf. note 28)

Portefeuilles-titres

Extrait du poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013		2012	
	Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance	Autres titres	Total	Total
Titres à revenu fixe et effets publics	70 986		70 986	71 082
Titres émis par des organismes publics	85		85	94
Autres émetteurs	253		253	256
Créances rattachées	66		66	76
VALEUR NETTE AU BILAN	71 390		71 508	71 508
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM français et étrangers	1 216	1 216		1 489
OPCVM de capitalisation	2 986	2 986		3 203
Autres titres à revenu variable	24	24		94
VALEUR NETTE AU BILAN	4 226	4 226		4 786

Note 12 : Divers

Les « Autres comptes de régularisation » intègrent l'incidence de la réévaluation des positions de change hors bilan détenues dans le cadre des opérations avec la clientèle (cf. note 19). Leur impact sur le compte de résultat est neutralisé par la réévaluation des positions de change du bilan, la position de change globale résultant de ces activités étant proche de zéro.

Divers

Poste A12 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Comptes de régularisation	3 011	4 912
Produits à recevoir	221	339
Charges constatées d'avance	20	26
Autres comptes de régularisation	2 769	4 547
Divers	4 385	4 075
TOTAL	7 396	8 987

Note 13 : Valeurs immobilisées

En 2012, la Banque de France avait acquis la société BEH holding, elle-même détentrice de sa filiale à 100 % BEH SAS, propriétaire d'un terrain à La Courneuve destiné à la construction d'un centre fiduciaire. Après avoir absorbé BEH Holding fin 2012, la Banque de France a procédé en 2013 à une fusion simplifiée avec BEH SAS qui a été intégrée de façon rétroactive dans les comptes de la Banque de France au 1^{er} janvier 2013. La diminution des titres de participation hors BCE de 31 millions d'euros est le résultat de cette fusion.

À compter de 2012, les coûts de développement interne des projets informatiques élaborés par la Banque de France ne sont plus comptabilisés en production immobilisée mais intégralement passés en charges. Les projets européens, quant à eux continuent à être immobilisés selon la méthodologie actuelle.

La révision des modalités d'application de la production immobilisée concernant ces projets informatiques internes a conduit à amortir en totalité les montants portés à l'actif immobilisé et donc à extraire ces éléments des immobilisations incorporelles.

La gestion financière et les comptes

Valeurs immobilisées au 31 décembre 2013

Poste A8.1 et A13 de l'actif

(en millions d'euros)

	2013	Augmentation	Diminution	2012
Participation BCE (valeur brute)	1 530	–	–	1 530
Écart de conversion sur participation BCE	6			6
Participation BCE (valeur au bilan)	1 536			1 536
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	405	–	31	436
<i>Immobilisations incorporelles (valeur brute)</i>	<i>307</i>	<i>139</i>	<i>71</i>	<i>238</i>
<i>Amortissements</i>	<i>147</i>	<i>28</i>	–	<i>119</i>
<i>Immobilisations incorporelles (valeur nette)</i>	<i>160</i>	<i>111</i>	<i>71</i>	<i>119</i>
<i>Immobilisations corporelles (valeur brute)</i>	<i>2 211</i>	<i>339</i>	<i>366</i>	<i>2 237</i>
<i>Amortissements et provisions</i>	<i>1 471</i>	<i>87</i>	<i>120</i>	<i>1 504</i>
<i>Immobilisations corporelles (valeur nette)</i>	<i>740</i>	<i>252</i>	<i>246</i>	<i>734</i>
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette)	900	363	317	853

Note : Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2013

Poste A8.1 et A13.2 de l'actif

(en millions d'euros, part en %)

	Poste du bilan	Cotation du titre	Part du capital détenu	Capitaux propres 2013	Résultat 2013	Valeur comptable au bilan 2013
Banque des règlements internationaux	A 13.2	Non	8,96	21 213	1 003	405
Banque centrale européenne ^{a)}	A 8.1	Non	20,32	28 631	1 440	1 536
La Prévoyance immobilière	A 13.2	Non	98,20	nd	nd	ns
Banque de France Gestion	A 13.2	Non	99,99	6	6	ns

ns : non significatif

nd : non disponible

a) La part du capital est la quote-part de la BdF dans l'ensemble des BCN qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

Participation dans la BCE

En 2010, la BCE a augmenté son capital souscrit de 5 000 millions d'euros ; il s'élève désormais à 10 760 652 402,58 euros. Les BCN de l'Eurosystème ont libéré cette augmentation de capital en trois paiements annuels d'égal montant à compter de 2010 (237 millions d'euros pour la France). Le second règlement a été réalisé le 29 décembre 2011 et le dernier paiement est intervenu le 27 décembre 2012.

En conséquence le capital souscrit et le capital libéré de la Banque de France dans la BCE ont évolué comme suit :

Capital souscrit et capital libéré

(en euros)

Capital souscrit depuis le 29 décembre 2010	1 530 293 899,48
Capital libéré au 31 décembre 2010	1 056 253 899,48
Capital libéré au 28 décembre 2011	1 293 273 899,48
Capital libéré à compter du 27 décembre 2012	1 530 293 899,48

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les cinq ans. Le dernier ajustement quinquennal avait pris effet le 1^{er} janvier 2009 et le prochain prendra effet le 1^{er} janvier 2014. L'entrée de la Croatie dans l'union Européenne le 1^{er} juillet 2013 a entraîné un ajustement des clés de répartition.

La participation dans le capital de la BCE figurant à l'actif du bilan correspond au montant net de la participation souscrite et libérée (souscription diminuée de l'apport non encore libéré).

Par ailleurs, une autre clé de répartition est applicable pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE au titre de ce revenu et de celui du seigneurage,

Part de la Banque de France dans le capital de la Banque centrale européenne

(en %)

Jusqu'au 31 décembre 2003	16,8337
Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 décembre 2006	14,8712
Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008	14,3875
Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012	14,2212
Depuis le 1 ^{er} janvier 2013	14,1342

clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN participant à l'Euro. Cette quote-part de la Banque de France est passée à 20,3246 % le 1^{er} janvier 2011 (contre 20,3767 % auparavant), puis à 20,3199 % au 1^{er} juillet 2013 et à 20,2623 % au 1^{er} janvier 2014, avec l'entrée de la Lettonie dans la zone Euro et l'impact de l'ajustement quinquennal.

Note 14 : Billets en circulation

La BCE et les 17 BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets⁵.

La BCE s'est vue allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est génératrice d'une position intra-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

À compter de l'année d'adoption de l'Euro⁶ et pour une période de cinq ans, la position intra-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant la période de référence⁷ et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements seront minorés chaque année jusqu'au premier jour de la sixième année qui suit l'adoption de l'Euro ; à cette date, le revenu des billets est réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE. Pour Chypre et Malte, la période d'ajustement a pris fin le 1^{er} janvier 2013 ; pour la Slovaquie, la période d'ajustement prendra fin le 1^{er} janvier 2014 et pour l'Estonie le 1^{er} janvier 2017.

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés *via* la BCE et inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée⁸, ainsi que le revenu généré par les titres qu'elle détient dans le cadre du SMP sont acquis aux BCN la même année que celle au cours de laquelle ils sont générés et leur sont distribués au début de l'exercice suivant sous forme d'acomptes sur dividende. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut également décider de réduire la redistribution du revenu de seigneurage à concurrence des coûts supportés par la BCE du fait de l'émission et du stockage de billets en euros. Le Conseil des gouverneurs peut enfin décider de transférer tout ou partie de ces revenus à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or.

Note 15 : Engagements en euros envers des non résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors Target) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces

5 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros (ECB/2001/15).

6 L'année d'adoption de l'euro correspond à l'année lors de laquelle les billets en euro ont cours légal dans l'État membre concerné : 2008 pour Chypre et Malte, 2009 pour la Slovaquie et 2011 pour l'Estonie.

7 La période de référence porte sur les 24 mois qui débutent 30 mois avant le jour auquel les billets en euros ont cours légal dans les États membres concernés.

8 Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants.

**Engagements en euros
envers des non-résidents de la zone euro**
Poste P4 du passif
(en millions d'euros)

	2013	2012
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	28 060	35 592
Dettes rattachées	7	1
TOTAL	28 067	35 593

ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 11) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de *swaps* cambistes (cf. note 27).

Note 16 : Engagements en euros envers l'Eurosystème

Engagements en euros envers l'Eurosystème
Poste P7 du passif
(en millions d'euros)

	2013	2012
Engagements en euros envers l'Eurosystème	16 188	54 800
Dettes rattachées	7	50
Charges à payer au titre du revenu monétaire	–	–
TOTAL	16 195	54 850

Les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués de la dette nette de la France résultant des transferts transfrontières réalisés *via* Target avec les autres BCN du SEBC.

Ces engagements sont en forte baisse par rapport à 2012, en raison du remboursement partiel et anticipé des LTRO à 36 mois au cours de 2013 et de la diminution des réserves obligatoires. En outre, il n'existe pas au 31 décembre 2013 de *swaps* de change conclus avec la BCE dans le cadre du dispositif d'adjudication en dollars (cf. note 2).

**Note 17 : Engagements en euros
envers d'autres résidents de la zone euro**

Le poste P8.1 « Engagements vis-à-vis de l'État » est constitué :

- du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1^{er} mai 2002, sur la base du taux des opérations principales de refinancement jusqu'à 300 millions d'euros ; au-delà de ce montant, il est rémunéré sur la

base du taux de la facilité de dépôt. Les intérêts sont crédités au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois ;

- du compte d'autres organismes assimilés à l'État.

Le poste P8.2 « Autres engagements » comprend principalement le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10).

**Engagements en euros envers d'autres résidents
de la zone euro**
Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Dettes vis-à-vis de l'État et d'organismes assimilés	3 266	4 883
Autres engagements	4 351	5 250
Dettes rattachées	1	2
TOTAL	7 617	10 135

Note 18 : Comptes de recouvrement

Conformément aux règles bancaires, seules figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

Note 19 : Opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* cambistes, figure soit dans le poste A11 (cf. note 11) soit dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Opérations bancaires**Poste P10 du passif**

(en millions d'euros)

	2013	2012
Dépôts de la clientèle	12 247	18 029
Autres opérations bancaires	89 492	105 862
Dettes rattachées	164	260
TOTAL	101 903	124 151

Note 20 : Divers

Ce poste comprend, principalement en 2013 :

- le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 29) ;
- Les créateurs divers (État...).

Divers**Poste P11 du passif**

(en millions d'euros)

	2013	2012
Comptes de régularisation	360	368
<i>Charges à payer</i>	<i>351</i>	<i>368</i>
<i>Autres comptes de régularisation</i>	<i>9</i>	<i>0</i>
Billets en francs en circulation	0	0
Divers	4 388	4 315
TOTAL	4 748	4 683

Note 21 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement des provisions à caractère social :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « Fabrication des billets » ainsi que du « plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France » et du « plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière » ;
- des provisions pour « repyramide » relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- une provision « complémentaire santé », qui couvre l'engagement de la Banque à couvrir une partie du régime complémentaire santé pour les actifs et les retraités ;

- des provisions pour divers passifs sociaux vis-à-vis des actifs (allocations décès, médailles du travail, congés fin de carrière, congés de longue maladie, rentes accidents du travail, chômage) ;

- des provisions pour couvrir divers engagements sociaux accordés aux agents retraités (allocation décès, complémentaire santé...), qui ne sont pas pris en charge par le régime de retraite.

L'augmentation des provisions sociales, notamment la dotation nette de 30 millions d'euros au titre de la complémentaire santé, résulte, pour l'essentiel de la baisse de 50 points de base du taux d'actualisation par rapport à 2012.

Conformément à l'article 32.4 des statuts du SEBC, une provision pour risque de contrepartie au titre des opérations de politique monétaire de 5 736 millions d'euros avait été constituée en 2008 sur des opérations conclues avec plusieurs contreparties défaillantes, principalement Lehman Brothers, et répartie entre les BCN de l'Eurosystème au prorata de leur clé dans le capital de la BCE applicable à la date à laquelle le défaut est intervenu. Conformément au principe comptable général de prudence, le Conseil des gouverneurs a réexaminé chaque année le caractère approprié du montant de cette provision et a décidé de la réduire progressivement pour la ramener à 310 millions d'euros fin 2012 puis de la reprendre en

Provisions pour risques et charges**Poste P12 du passif**

(en millions d'euros)

	2013	Augmentation	Diminution	2012
Provisions pour restructuration	114	13	9	110
Provisions pour repyramide	24	2	1	23
Provisions pour indemnités de départ en retraite	166	15	10	161
Provision « complémentaire santé »	309	38	8	279
Autres provisions diverses vis-à-vis des actifs	109	27	19	101
Autres provisions diverses vis-à-vis des retraités	165	14	7	158
Provision relative aux opérations de politique monétaire	–		64	64
Autres	37	6	4	35
TOTAL	924	116	123	932

totalité fin 2013. En conséquence, le solde de la part de la Banque de France dans cette provision (64 millions d'euros au 31 décembre 2012 a été repris en totalité fin 2013 ce qui impacte le poste 1.5 « Solde de la répartition du revenu monétaire » du compte de résultat (cf. note 33).

Enfin, les autres provisions comprennent notamment des provisions pour gros entretien immobilier (ravalement...).

Note 22 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2013. La plus value latente sur or a été déterminée sur la base d'un prix de 28 010,37 euros le kilogramme d'or fin (contre 40 547,8 euros fin 2012).

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2013 des principales devises détenues sont les suivants :

- un euro pour 1,3791 dollar des États-Unis (contre 1,3194 fin 2012) ;
- un euro pour 0,8942 DTS (contre 0,8578 fin 2012).

Comptes de réévaluation

Poste P13 du passif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Compte de réévaluation or	48 872	79 407
Comptes de réévaluation devises	1 860	4 482
Comptes de réévaluation titres	1 303	1 161
Comptes de réévaluation des instruments financiers à terme	2	0
TOTAL	52 037	85 050

Note 23 : Fonds pour risques généraux

Le Fonds pour risques généraux (FRG) est enregistré dans le poste P14 du bilan; il est doté et repris par la contrepartie du poste 3 du compte de résultat.

Le FRG a vocation à couvrir l'ensemble des risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. le paragraphe sur les méthodes d'évaluation). Son montant est réexaminé chaque année sur la base du volume des opérations en cours à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents,

fondée principalement sur une approche de pertes historiquement constatées ou sur des scénarios de stress. Pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices, la dotation au FRG n'est pas une charge déductible et réciproquement la reprise du FRG n'est pas un produit imposable. La dotation pour 2013 s'élève à 1,25 milliard d'euros.

Note 24 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État

Cf. les commentaires sur la RRRODE dans la partie consacrée aux méthodes d'évaluation.

Note 25 : Capital, réserves et report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau

Poste P17 du passif

(en millions d'euros)

	2013	2012
Capital	1 000	1 000
Réserves	5 827	5 097
Réserve réglementaire ^{a)}	364	206
Plus-values à long terme	100	100
Réserve spéciale pour retraites (cf. note 29)	2 191	1 618
Autres réserves ^{b)}	3 172	3 173
Report à nouveau	11	103
TOTAL	6 838	6 200

a) Conformément à l'article R114-4 du Code monétaire et financier, un prélevement de 5 % sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement et le fonds d'assurance contre les sinistres. Conformément à l'article R144-2 du Code monétaire et financier, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers.

Le hors-bilan

Note 26 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2013	2012
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	627	13 996
Ventes	1 104	19 243
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats		
Ventes		
Opérations fermes de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêts libellés en devises	705	945
Swaps de taux d'intérêts libellés en euros	-	-

Note 27 : Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle et avec la BCE

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé, soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* cambistes de montant et de durée équivalente aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité complètement distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change ; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. les méthodes d'évaluation relatives aux « Autres résultats de change » et note 20).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle et avec la BCE (cf. note 2), sont présentés dans le tableau ci-après.

Montants des devises à recevoir et à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	2013	2012
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	12 591	18 126
Devises à livrer	11 401	16 707
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	45 858	49 739
Euros à livrer	46 884	50 242
Devises à recevoir contre devises à livrer	51 430	69 655
Devises à livrer contre devises à recevoir	48 511	65 622

Note 28 : Les engagements donnés ou reçus au titre au titre des opérations avec le FMI

Les engagements donnés par la Banque de France

La Banque de France avait en 2010 un engagement de financement de prêts bilatéraux à hauteur de 11,060 milliards d'euros. Cet engagement de financement a été fusionné avec l'engagement de financement des nouveaux accords d'emprunts, la France ayant signé l'accord en date du 4 avril 2011. Tout prêt bilatéral est depuis réalisé comme nouvel accord d'emprunt (NAE). Le montant total de la ligne de crédit sur lequel le FMI peut tirer est porté au hors-bilan et s'élèvait initialement à 18 657 millions de DTS. Le montant des prêts accordés se monte fin 2013 à 2 394 millions de DTS (632 millions en 2012) équivalent à 2 677 millions d'euros (681 millions en 2012). Le solde de l'engagement de financement s'établit à 16,263 milliards de DTS (équivalent à 18,187 milliards d'euros) au 31 décembre 2013.

Un nouvel accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI : la France s'engage à un nouveau financement à hauteur de 31,4 milliards d'euros (équivalents à 28,08 milliards de DTS au 31 décembre 2013).

Par ailleurs, la Banque accorde des prêts au titre de la « Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance-Facilité de protection contre les chocs exogènes » (FRPC-FCE) du Fonds monétaire international (FMI). Ces prêts s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris par la France lors de l'assemblée annuelle du FMI du 4 octobre 2009 d'octroyer des prêts en droits de tirage spéciaux (DTS) d'un montant maximum équivalent à 2 milliards de dollars. Lors du tirage d'un prêt, la somme est convertie en DTS au cours du jour du dollar et l'échéancier de remboursement est lui aussi libellé en DTS. Un premier tirage sur la Banque de France a été effectué en 2011 pour un montant de 194 millions de DTS (230 millions d'euros). Les tirages effectués en 2012 et en 2013 s'élèvent respectivement à 339 millions de DTS (406 millions d'euros) et 329 millions de DTS (376 millions d'euros).

Les engagements reçus par la Banque

Dans la loi de finance rectificative pour 2008, l'État a accordé sa garantie aux prêts consentis par la Banque de France au titre de la FRPC-FCE.

Note 29 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite, institué par un décret impérial du 16 janvier 1808. Ce régime est actuellement régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007, entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, modifié par les décrets 2008-1514 du 30 décembre 2008, 2012-701 du 7 mai 2012 et 2012-847 du 2 juillet 2012, qui ont aligné le régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique.

La Caisse de réserves des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la Banque de France » (CRE) qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque ; elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « un mode de gestion par la Banque

elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Les pensions servies aux retraités par la CRE sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet. Les titres acquis par la CRE figurent dans le poste « Divers » A12. Le capital de la CRE figure au passif dans le poste P11 « Divers ».

Les titres acquis par la CRE sont enregistrés, conformément au règlement n° 90-01 du CRBF, dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie restant à courir des titres. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, conformément au statut de la Caisse de réserve, les plus et moins-values réalisées, les moins-values latentes et les cotisations versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/d'un prélèvement symétriques au capital de la Caisse de réserve.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.2 du compte de résultat « Pensions de retraite et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les autres sources de financement des retraites

Afin d'assurer le financement progressif de la fraction non couverte des engagements au titre des droits acquis avant l'entrée en vigueur du décret 2007-262 du 27 février 2007, le Conseil général a institué en 2007 une « réserve spéciale », conformément aux dispositions du 3^e alinéa de l'article R144-4 du CMF. Cette réserve est régulièrement abondée, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier. La réserve spéciale pour retraites figure dans le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau ».



Charles-Enguerrand C.
Direction du Contrôle des établissements de crédit généraux et spécialisés

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

	Engagements		Financements		2013	2012
	2013	2012				
Engagements de retraite du régime spécial	11 264	10 405	Financements		6 359	5 594
<i>dont : actifs pensionnés</i>	4 544	4 150	<i>dont : Caisse de réserve des employés réservée spéciale</i>		4 168	3 976
6 720	6 255			2 191	1 618	
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux	131	123	Provision		131	123
Engagement brut total	11 395	10 528	Financement total		6 490	5 717
ENGAGEMENT NET	4 905	4 811				

Par ailleurs, dans le cadre des plans sociaux mis en œuvre depuis 1999 (plan caisses, plans de la Fabrication des billets, plan d'adaptation de l'implantation territoriale et plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière), des mécanismes de départ anticipé à la retraite avec bonifications d'annuités ont été mis en place. Ces bonifications d'annuités, y compris celles résultant de la neutralisation des effets de la réforme du régime de retraite pour les agents en préretraite à la date d'entrée en vigueur de celle-ci, ont été intégralement provisionnées ; les provisions correspondantes figurent dans le poste P12 « Provisions pour risques et charges ».

Les ressources que constituent cette réserve et ces provisions ont été investies dans un portefeuille-titres qui figure dans le poste A11. Il est comptabilisé conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres. Les produits de ce portefeuille sont enregistrés, selon le cas, dans les postes 1.1 « Produits d'intérêts », 1.2.3 « solde net des autres produits et charges sur opérations financières » ou 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat.

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2013, les tables de mortalité réglementaires aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été

utilisées : elles tiennent compte de l'allongement de la durée de vie des agents concernés; il s'agit de tables d'expérience sexuées comme antérieurement.

Depuis la réforme du régime de retraite le 1^{er} avril 2007, la liquidation des droits à retraite peut intervenir entre 60 et 65 ans. L'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein est réalisée de manière progressive, au rythme d'un trimestre par semestre civil ; à l'issue de cette période de transition, la durée de cotisation aura été portée de 150 trimestres en 2006 à 164 trimestres au second semestre 2013. L'augmentation de l'âge d'ouverture des droits et l'augmentation de la limite d'âge (respectivement 60 et 65 ans) sont réalisées en parallèle pour permettre aux agents de disposer du nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein. En outre, un mécanisme de surcote/décote a été progressivement mis en place à compter du 1^{er} janvier 2009 et s'applique aux agents qui liquident leur retraite avec un nombre de trimestres supérieur/inférieur au nombre requis pour une retraite à taux plein.

Avec la nouvelle réforme qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016, l'âge d'ouverture des droits sera porté à 62 ans et la limite d'âge à 67 ans.

La revalorisation des retraites s'effectue au début de chaque année sur la base de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque. Le taux d'actualisation a été ramené de 4,5 % à 4 % en 2013.

Le compte de résultat

Note 30 : Produit net d'intérêt

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Intérêts sur avoirs en devises	740	985
<i>dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	470	515
Intérêts sur créances sur le FMI	14	19
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents		
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	655	1 863
Intérêts sur titres en euros	5 106	5 447
<i>dont : Intérêts sur titres monétaires d'investissement</i>	2 695	2 930
<i>dont : Intérêts sur titres détenus dans le cadre de la politique monétaire</i>	2 353	2 517
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	39	62
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème ^{a)}	0	0
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	413	674
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises	906	1 424
<i>dont : Intérêts sur titres de placement</i>		1
<i>Intérêts sur titres d'investissement</i>	127	229
Autres intérêts	779	1 196
Total des intérêts et produits assimilés (1)	7 872	10 475
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	- 160	- 550
<i>dont : Rémunérations versées au titre des réserves obligatoires</i>	- 106	- 185
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 590	- 874
Intérêts sur engagements en devises	- 11	- 78
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 9	- 13
Intérêts sur la dette nette vis-à-vis de l'Eurosystème ^{a)}	- 251	- 477
Intérêts relatifs au compte du Trésor public	- 2	- 35
Autres intérêts	- 45	- 79
Total des intérêts et charges assimilées (2)	- 1 068	- 2 106
PRODUIT NET D'INTÉRÊT (3 = 1 + 2)	6 804	8 369

a) Intérêts sur la position nette de la Banque de France dans le cadre du système Target (cf. notes 9 et 16).

Note 31 : Résultat net des opérations financières

En 2013, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises et des moins-values latentes sur devises représente une charge nette de 106 millions d'euros.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Solde net sur les titres en devises ^{a), b), c)}	- 55	95
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A72 ^{b), c)}	159	273
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste A11 ^{b)}	0	47
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	20	17
TOTAL	123	432

a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change, qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat.

b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.

c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les résultats sur instruments synthétiques.

Conformément à la convention du 2 février 2011 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les résultats réalisés sur or et sur devises ont été affectés par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises de l'État (RRRODE) pour 198 millions d'euros. Les moins-values latentes de fin d'année ont été imputées sur la RRRODE pour un montant de 304 millions d'euros.

Note 32 : Produits des actions et des titres de participation

Au titre de 2013, le Conseil des gouverneurs a décidé de distribuer la part de seigneurage de la BCE ainsi que le revenu des titres SMP aux banques centrales nationales, alors que cela n'avait été que partiellement le cas en 2012. La BCE a mis en distribution un montant de 1 370 millions d'euros d'acompte sur dividende soit 278 millions d'euros pour la Banque de France. En outre en 2013, elle a distribué un complément de dividende au titre de 2012 de 86 millions d'euros pour la Banque de France.

Produit des actions et des titres de participation

Poste 1.4 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Dividende BCE	364	132
Dividendes sur autres titres de participation	43	39
Dividendes sur titres de placement	12	14
Autres produits	0	0
TOTAL	420	185

Note 33 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Ce poste comprend le solde de la répartition du revenu monétaire pour 2013, qui s'élève à 100 millions d'euros, à comparer avec un produit de 410 millions d'euros en 2012, et la part de la Banque de France dans la reprise de provision pour risque de contrepartie au titre des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème, d'un montant de 64 millions d'euros, *versus* une reprise de 132 millions d'euros en 2012 (cf. note 21). Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette intra-Eurosystème résultant des transactions Target et la dette nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, les titres détenus dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette intra-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE⁹. Lorsque le montant des actifs

adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la différence est prise en compte en lui appliquant le taux marginal des opérations principales de refinancement.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (3 292 millions d'euros) et celui qui a été réalloué à la Banque de France (3 392 millions d'euros) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

Note 34 : Net des autres produits et charges

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance, est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et les produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2013, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 181 millions d'euros (179 millions en 2012), enregistré dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges ».

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État sont remboursées sur la base du coût complet.

Net des autres produits et charges

Poste 1.6 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Rémunération des services rendus à l'État	305	317
Contributions pour frais de contrôle de l'ACPR	181	179
Autres produits ^{a)}	357	336
Total des autres produits (1)	843	832
Total des autres charges (2)	- 14	- 9
SOLDE NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES (3 = 1 + 2)	829	823

^{a)} Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

⁹ L'or est réputé ne générer aucun revenu.

Note 35 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées

Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Salaires et traitements liés	- 670	- 678
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	- 111	- 108
Charges sociales	- 192	- 193
Intéressement et participation	- 33	- 34
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	- 1 006	- 1 013

Poste 2.2 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Charges de retraite et charges assimilées	- 450	- 440
TOTAL DES CHARGES DE RETRAITE	- 450	- 440

Note 36 : Charge fiscale

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L144-4 du *Code monétaire et financier* et de la convention visée à l'article L141-2 du même code.

La loi de finances rectificative pour 2011 a institué une contribution exceptionnelle temporaire égale à 5 % de l'impôt sur les sociétés de droit commun en 2011 et 2012 et à 10,7 % en 2013. La loi de finances rectificative pour 2012 a institué une contribution de 3 % sur les montants distribués à compter du 1^{er} août 2012.

Impôt sur les bénéfices

Poste 5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2013	2012
Charge d'impôt de l'exercice	2 449	3 110
<i>Sur le résultat ordinaire</i>	<i>2 449</i>	<i>3 110</i>
<i>Sur le résultat exceptionnel</i>	<i>–</i>	<i>–</i>

Les autres informations

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2013	2012
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction	3,1	3,1

Notes : Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération inclut, le cas échéant, les avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

2|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques découlant de l'article R144-8 du *Code monétaire et financier*.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1| Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au SEBC ;
- le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

2| Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres

.../...

La gestion financière et les comptes

détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations.

- La note 21 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de constitution des provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation et les contrôles réalisés par la Banque de France ou le SEBC et à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- La note 29 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à tester les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3| Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de la Banque de France.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2014
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
José-Luis Garcia
Associé

3| LES COMPTES COMBINÉS

3|1 Le bilan et le compte de résultat combinés

Bilan combiné au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2013	2012
	ACTIF			
	A1	Avoirs en or	68 217	98 751
	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	34 257	38 660
	2.1	<i>Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro</i>	20 046	30 589
	2.2	<i>Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro</i>	14 212	8 072
	A3	Relations avec le FMI	17 023	18 119
	3.1	<i>Concours au FMI</i>	5 784	6 431
	3.2	<i>Acquisitions de DTS</i>	11 238	11 686
	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	6 363	6 539
	A5	Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	74 250	181 933
	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	38 038	45 183
	A7	Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	124 183	130 427
	7.1	<i>Titres détenus dans le cadre d'opération de politique monétaire</i>	45 139	51 802
	7.2	<i>Autres titres</i>	79 043	78 625
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	86 965	85 163
	8.1	<i>Participation au capital de la BCE</i>	1 535	1 536
	8.2	<i>Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés</i>	8 230	8 255
	8.3	<i>Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation</i>	76 822	74 845
	8.4	<i>Autres créances sur l'Eurosystème</i>	378	527
2	A9	Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	0	0
	A10	Autres actifs financiers en euros et en devises	87 773	112 663
1	A11	Divers	9 327	10 925
	A12	Valeurs immobilisées	1 346	1 326
	12.1	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	930	880
	12.2	<i>Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)</i>	416	414
		TOTAL DE L'ACTIF	547 746	729 689
	PASSIF			
	P1	Billets en circulation	178 754	170 641
	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	106 980	189 832
	2.1	<i>Comptes courants</i>	68 174	104 368
	2.2	<i>Autres engagements</i>	38 806	85 464
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	20	926
	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	28 067	35 593
	P5	Engagements en devises	3 154	5 863
	P6	Contrepartie des allocations de DTS	11 335	11 815
	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	16 195	54 850
	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	4 573	7 249
	8.1	<i>Compte au Trésor public</i>	3 363	5 015
2	8.2	<i>Autres engagements</i>	1 210	2 234
	P9	Comptes de recouvrement	144	272
	P10	Opérations bancaires	101 903	124 151
	P11	Divers	4 758	4 693
	P12	Provisions pour risques et charges	1 156	952
	P13	Comptes de réévaluation	52 037	85 050
	P14	Fonds pour risques généraux	6 910	5 660
	P15	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	21 901	22 007
	P16	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État		
1	P17	Capital, réserves et report à nouveau	7 627	6 843
	17.1	<i>Dotation, réserves et report à nouveau de l'IEDOM</i>	149	149
	17.2	<i>Capital, réserves et report à nouveau</i>	7 478	6 694
	P18	Résultat net	2 499	3 292
		TOTAL DU PASSIF	547 746	729 689

a) Chaque ligne du bilan est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

Compte de résultat combiné de l'exercice 2013

(en millions d'euros)^{a)}

Notes annexes	Poste	Libellés	2013	2012
	1.	Produit net des activités de la Banque de France	8 383	10 421
	1.1	Produit net d'intérêt	6 853	8 425
	1.1.1	<i>Intérêts et produits assimilés</i>	7 905	10 504
2	1.1.2	<i>Intérêts et charges assimilées</i>	- 1 052	- 2 080
	1.2	Résultat net des opérations financières	123	432
	1.2.1	<i>Solde net des gains/perdes réalisés et des moins-values latentes sur devises</i>	- 106	137
	1.2.2	<i>Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises</i>	106	- 137
	1.2.3	<i>Solde net des autres produits et charges sur opérations financières</i>	123	432
	1.3	Commissions	- 8	15
	1.3.1	<i>Commissions (produits)</i>	43	48
	1.3.2	<i>Commissions (charges)</i>	- 51	- 32
2	1.4	Produits des actions et des titres de participation	406	167
	1.5	Solde de la répartition du revenu monétaire	164	542
	1.6	Net des autres produits et charges	846	840
	2.	Charges d'exploitation	- 2 242	- 2 316
	2.1	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 023	- 1 029
	2.2	Pension de retraites et charges assimilées	- 452	- 442
	2.3	Impôts et taxes	- 39	- 38
	2.4	Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 115	- 190
	2.5	Autres charges d'exploitation	- 614	- 617
		RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT (1 + 2)	6 141	8 105
	3.	Dotation nette au Fonds pour risques généraux (FRG)	- 1 250	- 1 850
	4.	Résultat exceptionnel	—	—
	4.1	Produits exceptionnels	—	—
	4.2	Charges exceptionnelles	—	—
1	5.	Impôt sur les bénéfices	- 2 392	- 2 962
		RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	2 499	3 292

a) Chaque ligne du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose.

3|2 L'annexe aux comptes annuels combinés

Le périmètre de consolidation

Les entreprises exclues du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2013, la Banque de France détient des participations dans quatre établissements (cf. note 13 de l'annexe au bilan de la Banque de France). Pour trois d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20 %.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans Banque de France Gestion, et La Prévoyance immobilière sont exclues du périmètre de consolidation.

S'agissant de la participation dans la BCE, compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-huit membres depuis 2011, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

La consolidation de l'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion, place l'IEDOM sous

le contrôle de la Banque de France à compter du 1^{er} juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.

L'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui a reçu de l'État une dotation.

Il est administré par un conseil de surveillance composé de sept membres dont trois sont nommés pour une durée de quatre ans par le gouverneur de la Banque de France. Celui-ci, ou son représentant, préside le Conseil de surveillance.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le président du Conseil de surveillance.

L'IEDOM verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves. Ses pertes éventuelles sont supportées par la Banque de France.

Enfin, l'article 9 de l'ordonnance précitée édicte que les comptes de l'Institut sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Les activités de l'IEDOM

La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les cinq départements d'outre-mer, et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les missions de l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale : mise en circulation de la monnaie fiduciaire ; cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème ; surveillance des systèmes et moyens de paiement ; relais des autorités nationales (ACPR, Autorité des marchés financiers) et européennes (BCE) ;

- missions de service public confiées par le législateur : mise en circulation des pièces de monnaies ; gestion des comptes du Trésor public ; secrétariat des commissions de surendettement ; gestion locale des fichiers interbancaires (fichiers des comptes d'outre-mer – FICOM, fichier central

des chèques – FCC, fichier national des incidents et remboursement des crédits aux particuliers – FICP) ; information du public aux d'accès aux fichiers, droit au compte ; observatoire des tarifs bancaires ;

- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés : observatoire économique et financier ; médiation du crédit aux entreprises ; gestion d'information sur les entreprises ; production d'informations pour la communauté bancaire.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes combinés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes combinés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les bénéfices, qui intègre, dans les comptes combinés, toutes les différences temporaires d'imposition.

Les informations sur les postes du bilan combiné et du compte de résultat combiné

Note 1 : Impôts différés

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 594 millions d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan combiné. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-après.

Créances et dettes d'impôts différés (en millions d'euros)		
	Créances d'impôts différés	Dettes d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		13
Imposition des plus et moins-values latentes sur OPCVM	289	
Autres impôts différés relatifs aux titres	0	
Provisions fiscalement non déductibles	346	
Autres décalages récurrents	7	
Déductions fiscales anticipées		35
TOTAL	642	48

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est minorée par rapport aux comptes individuels de 58 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice 2013 ;
- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde (soit 536 millions d'euros), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, au compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

Note 2 : élimination des opérations réciproques

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel) ;
- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel) ;
- le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel) ;
- les charges et produits réciproques de gestion courante.

3|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Deloitte & associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'Institut d'Émission des départements d'outre-mer (IEDOM) établis conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1| Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de la Banque de France sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'IEDOM à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants:

- Pour les principes comptables et les méthodes d'évaluation, l'annexe aux comptes combinés renvoie à l'annexe aux comptes annuels. La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au SEBC ;
- Comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

2| Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Les méthodes d'évaluation » et la note 6 de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des titres détenus par la Banque de France et notamment les méthodes de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance. Nous avons, d'une part, examiné les processus mis en place par la direction relatifs à l'appréciation des risques de non-recouvrement des titres comptabilisés au coût amorti et, d'autre part, revu les hypothèses retenues et la documentation relative à ces estimations.
- La note 21 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de constitution des provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation et les contrôles réalisés par la Banque de France ou le SEBC et à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- La note 29 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à tester les calculs effectués.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes combinés, la Banque de France a comptabilisé des actifs d'impôts différés. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2014
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Pascal Brouard
Associé

Deloitte & associés
José-Luis Garcia
Associé

Annexe 1

LA BANQUE DE FRANCE À HORIZON 2020 : PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU (en date du 17 juin 2013)

La Banque de France s'est fortement mobilisée au service de l'économie et de la Nation dans le contexte de la crise financière. Elle a contribué à la stabilité monétaire et financière, au centre de ses missions, en particulier grâce à sa connaissance approfondie du tissu économique qui découle de la densité exceptionnelle de son réseau. Comme toute institution, la Banque doit continuer à s'adapter aux mutations de son environnement et ce d'autant plus qu'elle doit relever des défis majeurs au cours des prochaines années ; c'est l'intérêt de l'économie française, des finances publiques et des citoyens. C'est le sens du projet « Construisons la Banque de 2020 » approuvé le 17 juin 2013 par le Conseil général de la Banque de France¹ : fixer les principes qui structureront le réseau de la Banque de France à l'horizon 2020 afin d'en conforter le rôle et donner de la visibilité aux agents et à nos partenaires.

Vue d'ensemble de l'organisation actuelle des implantations territoriales

Le réseau assure actuellement une présence permanente sur 128 places avec un traitement des billets qui s'effectue dans 72 caisses (y compris à Paris et à Chamalières).

Pour assurer la meilleure proximité des agents économiques, cette présence est complétée par 85 bureaux d'accueil et d'information de particuliers et par 17 directeurs délégués spécifiquement en charge d'un pôle économique, dans les villes où la Banque n'a pas de présence permanente.

Le réseau emploie près de 6 200 agents¹.

¹ Calculés en équivalents temps pleins (EATP) en moyenne 2012, y compris les effectifs de caisse du siège.

Des défis majeurs d'ici à 2020

Ils sont de trois ordres :

- démographique : d'ici à 2020, près de 5 000 agents vont partir à la retraite dont environ 2 600 travaillent dans le réseau. Cela impose de s'interroger sur les modalités d'exercice des missions de la Banque afin d'organiser les recrutements nécessaires et le transfert des savoirs ;
- technologique : de nombreux traitements de masse sont automatisés depuis longtemps. Mais les technologies actuelles permettent d'envisager d'autres relations avec nos interlocuteurs et d'autres organisations : télétransmission de dossiers, travail collaboratif à distance, etc. ;
- territorial : la densité des tissus d'entreprises évolue, la géographie du surendettement change, les circuits fiduciaires se concentrent, le « Grand Paris » devient une réalité... La Banque de France doit s'y adapter.

L'ensemble de ces défis doit être relevé avec le souci d'améliorer les services rendus et d'en minimiser les coûts qui pèsent directement (pour les services comme le traitement du surendettement dont le coût est remboursé par l'État) ou indirectement (*via* l'impôt et le dividende versés à l'État) sur la collectivité nationale.

¹ Après consultation du Comité central d'entreprise et des instances sociales régionales.

Optimiser l'organisation territoriale

Pour répondre à ces défis, la Banque de France va poursuivre l'optimisation de son organisation territoriale autour de trois grands principes :

- le maintien d'une présence permanente de la Banque de France dans chaque département, en principe la ville préfecture. Le maillage départemental a en effet prouvé sa nécessité et son efficacité au cours de la crise. Les directions régionales continuent d'assurer le pilotage opérationnel du réseau ;
- un fonctionnement en réseau et une spécialisation accrue des implantations pour répondre à l'exigence d'expertise de nos activités et optimiser la gestion. Des centres de traitement partagé dédiés aux entreprises (CTPE) et au traitement du surendettement (CTPS) sont ainsi constitués à raison d'au moins un par région ;
- l'utilisation de toutes les ressources des outils de communication pour améliorer les services rendus : les dossiers de surendettement pourront être directement saisis dans une base et la personne surendettée pourra suivre l'évolution de son dossier ; les échanges avec les entreprises s'appuieront plus largement sur Internet.

S'agissant des services de caisse, la réorganisation vise trois objectifs :

- prendre en compte l'évolution des circuits fiduciaires et la baisse attendue des volumes à traiter par la Banque en raison de l'augmentation régulière des dénominations utilisées (essor du billet de 50 euros en particulier) et d'une montée maîtrisée du recyclage des billets par les professionnels de la filière ;
- autoriser un traitement industriel efficace dans des conditions de travail améliorées, à l'occasion du renouvellement du parc de machines de tri et avec la création de nouveaux centres fiduciaires (NCF) dans de nouvelles implantations conçues dans ce but ;
- maintenir une présence suffisamment dense pour assurer un service de caisse de la Banque de France sur l'ensemble du territoire ; cela justifie, dans des cas exceptionnels, de conserver des caisses excentrées, malgré un volume réduit d'activité.

Vue d'ensemble de l'organisation des implantations territoriales à l'horizon 2020

À l'horizon 2020, le réseau de la Banque de France comporterait 115 implantations permanentes organisées autour de 95 succursales, complétées par 10 antennes économiques : Paris-Bastille, Châlons-en-Champagne, Quimper, Valenciennes, Colmar, Bayonne, Le Havre, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Cluses, et 10 antennes de proximité, assurant l'accueil quotidien du public et une présence auprès des acteurs économiques avec un directeur délégué : Béziers, Castres, Chalon-sur-Saône, Cholet, Compiègne, Marne-la-Vallée, Montrouge, Roanne, Sarreguemines, Vienne. Le public sera accueilli dans 196 villes en France.

Au total, le traitement des dossiers serait assuré dans 84 pôles (46 dédiés aux entreprises et 38 au surendettement) répartis dans 52 implantations permanentes.

Par ailleurs, les bureaux d'accueil et d'information seraient maintenus ou créés sur les places où la Banque reçoit au moins 500 visiteurs par an.

S'agissant de la monnaie fiduciaire, l'objectif cible en 2020 serait de 38 caisses, dont 2 nouveaux centres fiduciaires : dans le Nord, pour lequel le projet est déjà lancé, et en Île-de-France, où il remplacera les principales caisses de la région, y compris celle du siège. Un service de caisse sera ouvert à Chamalières, qui abritera l'activité actuellement assurée à Clermont-Ferrand et, avec les deux NCF, servira de pôle d'appui aux autres caisses de la Banque.

Les effectifs du réseau seraient ramenés dans une fourchette allant de 4 200 à 4 600 agents.

Organiser et accompagner le changement

Réussir ce changement nécessite d'importants investissements, tant immobiliers (construction de deux nouveaux centres fiduciaires) que techniques (renouvellement du parc de machines de tri des billets), informatiques (refonte de l'application de traitement du surendettement, intégration des divers modules traitant des entreprises) et humains (recrutements et formation des agents). La mise en œuvre des évolutions sera donc progressive.

Dans une première étape, 2013-2015 :

- le réseau de caisses commencerait à être aménagé avec la fermeture de 15 services de caisse : Brive, Charleville-Mézières, Chartres, Digne (2013) ; Béziers, Épinal, Lons-le-Saunier, Nevers, Périgueux, Troyes et Valence (2014) ; Auxerre, Nîmes, Saint-Lô et Toulon (2015). Cela conduit à proposer un plan de sauvegarde de l'emploi pour les 176 agents de ces 15 caisses, avec des propositions de reclassement au sein de la Banque pour tous les agents ;
- le réseau des bureaux d'accueil et d'information pour les particuliers serait aménagé en fermant les bureaux les moins fréquentés ;
- un dispositif d'accompagnement de la mobilité pour la période 2013-2016 permettra d'orienter, sur la base du volontariat, les agents des unités susceptibles d'être allégées ou fermées à l'horizon 2020 vers les unités qui ont vocation à se développer. Dans tous les cas, aucune fermeture d'unités tertiaires n'est prévue avant 2016.

Dans la seconde étape, 2016-2020 :

- l'adaptation du réseau des caisses serait finalisée avec en particulier la disponibilité des deux nouveaux centres fiduciaires en Île-de-France (à la Courneuve) et dans le Nord (à Sainghin-en-Mélantois) et le déploiement des nouvelles machines de tri ;
- l'aménagement du réseau de succursales et d'antennes serait mis en œuvre et les centres de traitement partagé entreraient pleinement en fonction.

En 2020, la Banque n'aurait plus d'implantation permanente à Saint-Quentin, Dieppe, Cherbourg, Calais, Roubaix, Douai, Maubeuge, Remiremont, Lorient et Brive. Le contact de proximité sera conservé avec l'ouverture, en concertation avec les autorités locales, de bureaux d'accueil et d'information.

Selon l'évolution effective du volume d'activité, le réseau de la Banque compterait de 4 200 à 4 600 agents fin 2020. Un dispositif social adapté incluant des actions de formation sera mis en place pour faciliter les mobilités géographiques et fonctionnelles des agents.

Compte tenu des incertitudes sur les dates de départ effectif en retraite, on peut considérer que la Banque recruterait de 500 à 1 000 agents d'ici fin 2020 pour son réseau. Ces recrutements et l'intégration de nouveaux agents, en particulier de cadres, s'étaleront en fait sur l'ensemble de la période 2013-2020 afin de faciliter la transmission des savoirs et participer à l'optimisation du réseau.

Au total, le projet présenté permettrait à la Banque de France d'exercer avec une efficacité accrue toutes les missions qui lui sont confiées par le Traité sur l'Union européenne, le Parlement français, et l'État dans le cadre d'un contrat de service public, en s'appuyant sur des implantations territoriales rénovées et dynamiques.

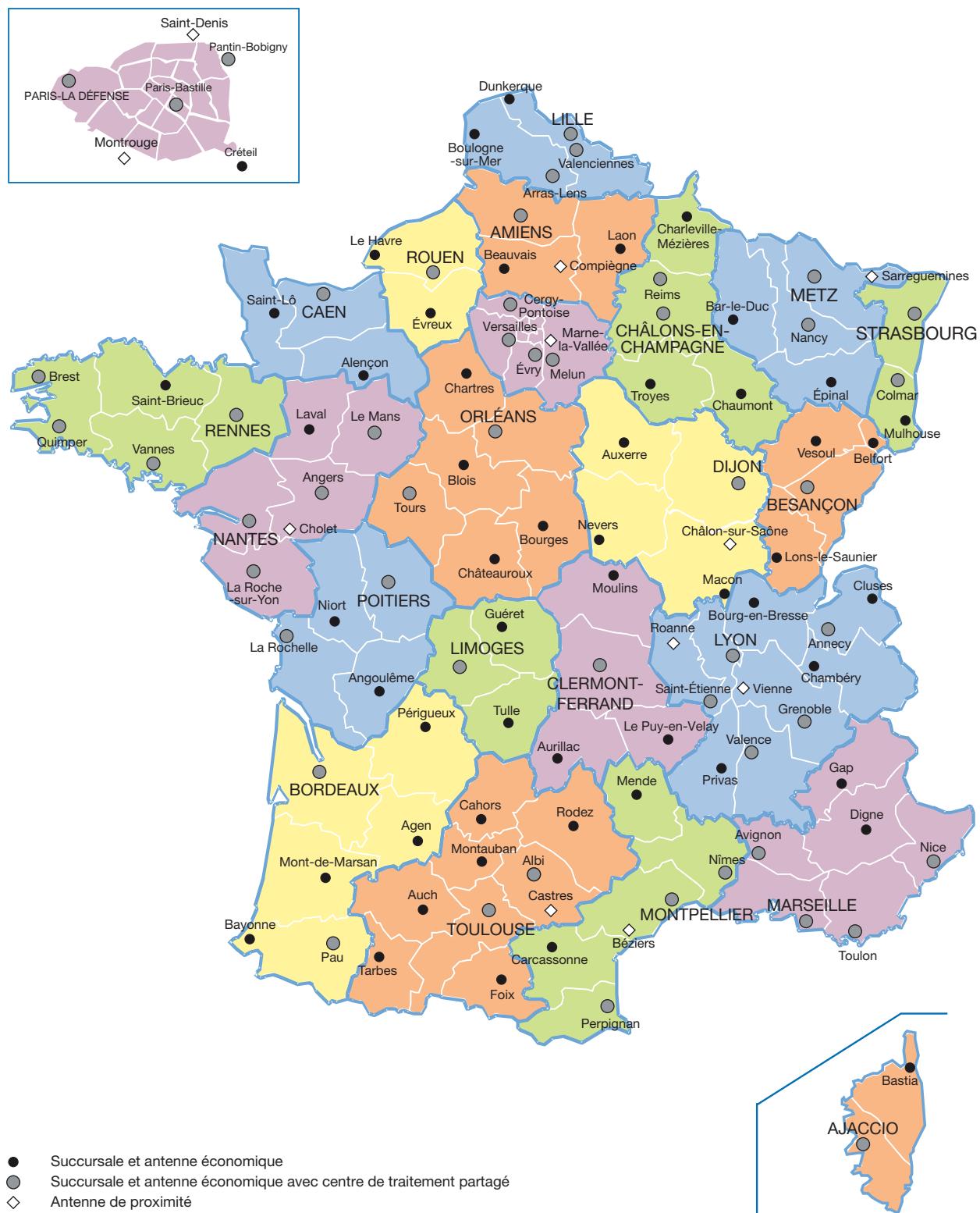
La Banque de France à horizon 2020 : projet de modernisation du réseau

Projet de présence de la Banque de France à fin 2020 Accueil du public



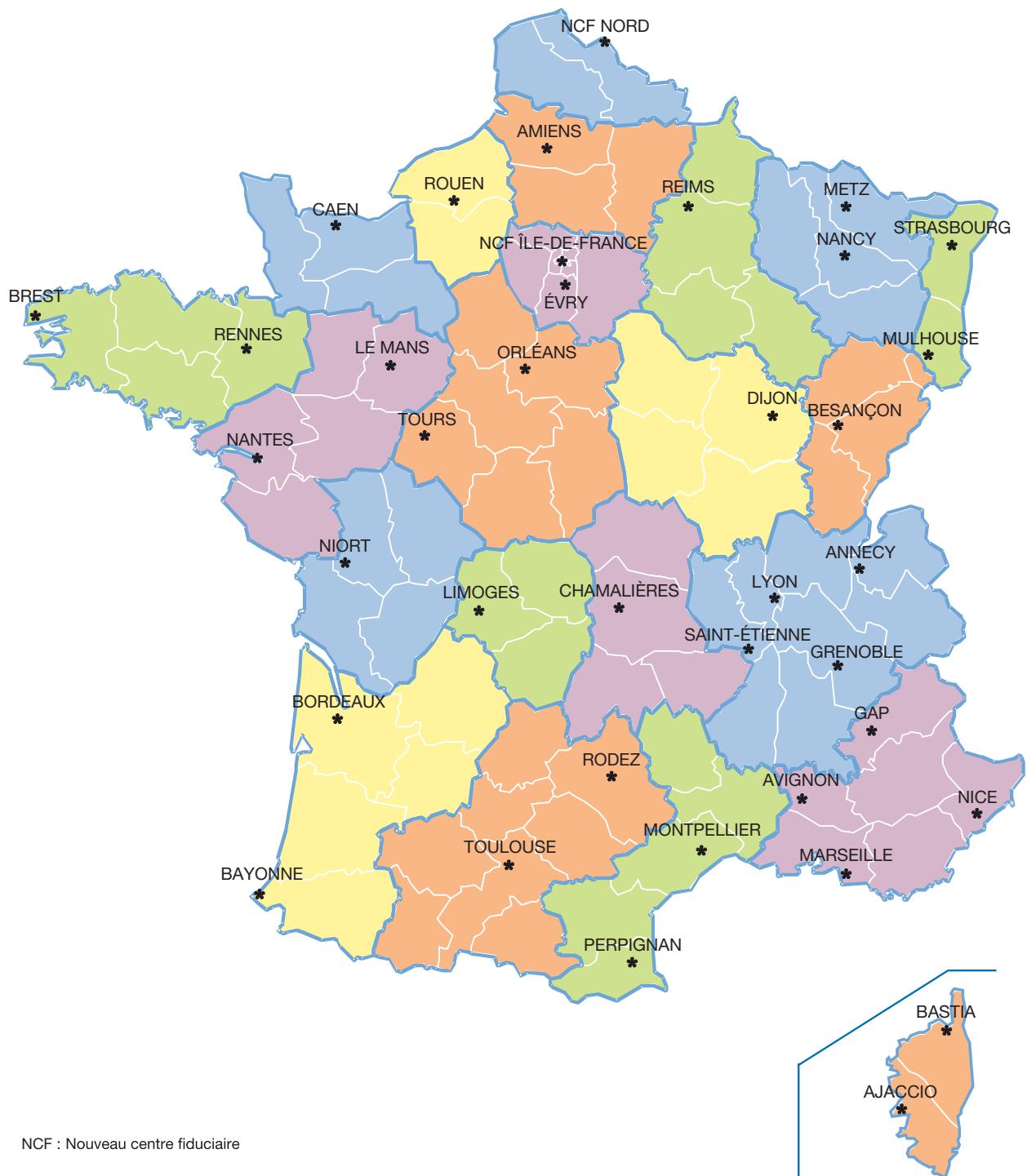
Les unités sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE).

Projet d'implantation permanente de la Banque de France en 2020

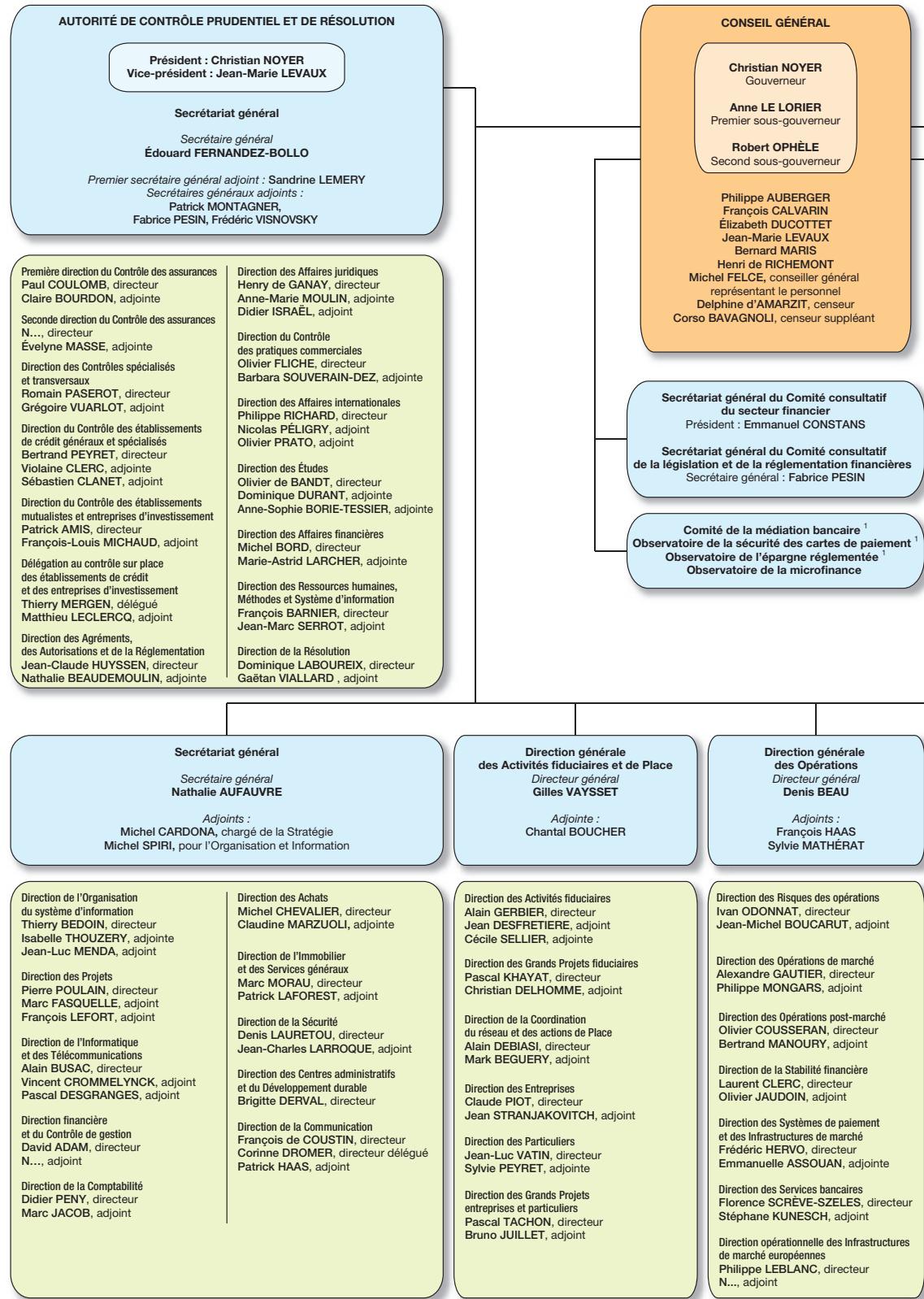


Les unités sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE).

Projet d'implantation des caisses de la Banque de France en 2020



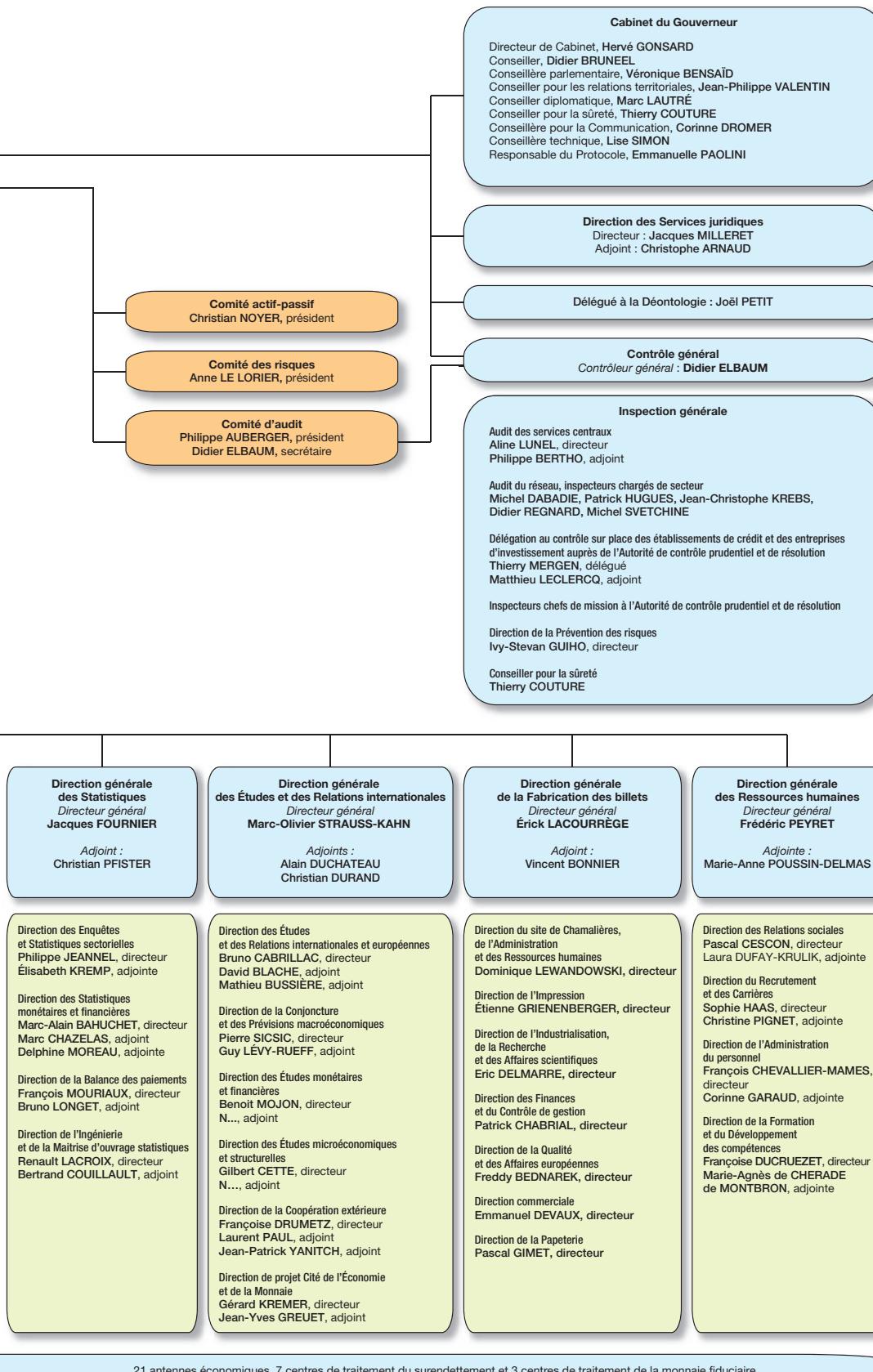
Annexe 2



96 directions départementales dont 22 directions régionales

¹ Le gouverneur préside le Comité de la médiation bancaire, l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement et l'Observatoire de l'épargne réglementée.

Organigramme de la Banque de France
au 11 mars 2014



21 antennes économiques, 7 centres de traitement du surendettement et 3 centres de traitement de la monnaie fiduciaire

Annexe 3

SYNTHÈSE NATIONALE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT EN 2013

Conformément aux dispositions de l'article L331-12 du *Code de la consommation*, chaque commission de surendettement établit un rapport d'activité annuel, portant sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, à qui il incombe d'en établir la synthèse et de la publier dans son rapport annuel.

Une activité soutenue des secrétariats qui s'est accompagnée d'une légère hausse des dépôts par rapport à 2012

Au cours de l'année 2013, les commissions de surendettement des particuliers ont été saisies de 223 012 dossiers, soit une légère augmentation de + 0,98 % par rapport à l'année 2012.

Avec 241 368 dossiers traités à la fin du mois de décembre 2013, les commissions et leurs secrétariats ont connu une activité soutenue tout au long de l'année 2013¹. La répartition des solutions apportées est restée globalement stable et équilibrée, les commissions ayant continué, conformément aux orientations reçues de la part des pouvoirs publics, à privilégier le recours à des solutions visant à apporter, dans toute la mesure possible, des solutions durables aux situations de surendettement qui leur étaient soumises. Le graphique ci-dessous fait ainsi apparaître que 28 % des dossiers traités ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel emportant effacement total des dettes.

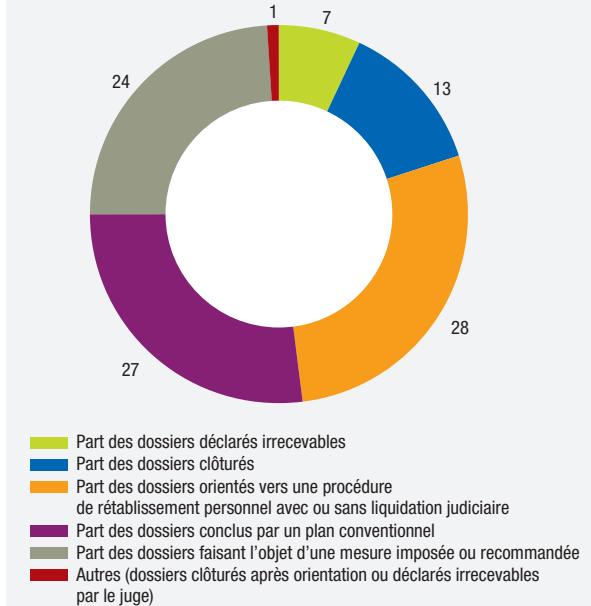
Tableau
Principales données d'activité des commissions

(en nombre de dossiers)

	2013	2012
Dossiers déposés	223 012	220 836
<i>Dont proportion de redépôts (en %)</i>	<i>39,1</i>	<i>37,8</i>
Dossiers recevables	195 219	194 866
Dossiers irrecevables	16 059	14 693
Orientations en procédure amiable	133 432	133 268
Orientations en rétablissement personnel	71 187	71 838
Recommandations de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire	66 889	66 059
Accords des débiteurs pour un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire	1 346	1 352
Plans conventionnels conclus	66 601	70 531
Mesures imposées ou recommandées par les commissions	58 883	60 399
<i>Dont mesures imposées par les commissions</i>	<i>30 911</i>	<i>31 291</i>
<i>Dont mesures recommandées par les commissions</i>	<i>27 972</i>	<i>29 108</i>
Dossiers clôturés	30 144	32 133
Autres issues (dont dossiers jugés irrecevables)	1 970	2 201

**Répartition des dossiers selon les décisions
des commissions en 2013**

(en % du nombre de dossiers traités)



¹ <http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement.html>

La consolidation de la coopération avec les acteurs de la procédure

En 2013, la coopération entre les différentes parties concernées par la procédure de surendettement s'est intensifiée, conduisant à de nombreuses actions de formation ou d'information (près de 670 sessions organisées par les secrétariats) destinées aux travailleurs sociaux et aux organismes relevant de la sphère sociale (plus de 10 000 personnes concernées) tels que les centres communaux d'action sociale, les services sociaux des départements, les caisses d'allocations familiales, les Fonds de solidarité logement (FSL). Cette démarche active s'est également accompagnée de la recherche de complémentarités et de partenariats, afin d'expliquer la procédure et de trouver les voies d'une meilleure coordination entre les différents dispositifs existants. Elle a trouvé un prolongement dans la signature, au niveau national, d'une convention avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) en juillet 2013 destinée à encadrer, promouvoir et développer les partenariats aux échelons locaux.

Les principales difficultés relevées les années précédentes ont trouvé réponse dans le nouveau cadre législatif de la loi bancaire

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a introduit de nouvelles dispositions relatives à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers, articulées autour de quatre grands objectifs :

- **accélérer la procédure**, en permettant de limiter les nombreux échecs de négociation liés au refus quasi systématique par les créanciers de propositions comportant un ou des abandons de créances. Les nouvelles dispositions donnent ainsi la possibilité pour les commissions de surendettement d'éviter le passage obligatoire par une phase amiable dans les cas où celle-ci apparaît d'emblée vouée à l'échec et où la capacité de remboursement est insuffisante pour régler l'intégralité des dettes dans le délai légal maximal ; les commissions pourront, dans de telles hypothèses, imposer ou recommander immédiatement une solution sans passer obligatoirement par la recherche d'un accord entre le débiteur et ses créanciers ;
- **simplifier la phase de réexamen des dossiers**, en laissant au débiteur la possibilité, comme le suggéraient certaines commissions dans leurs précédents rapports, de déterminer à l'issue de la suspension d'exigibilité des créances s'il souhaite ou non, en fonction de l'évolution de sa situation, saisir à nouveau la commission. D'autres améliorations portant sur la procédure mentionnées par les commissions ont été retenues dans le cadre du nouveau dispositif législatif, telles que l'extension de la durée maximale de suspension des procédures d'exécution qui a été portée à deux ans ou encore la suppression du recours contre les décisions d'orientation ;
- **favoriser le maintien des personnes surendettées dans leur logement**, notamment en proposant, à la suite des remarques formulées par certaines commissions, de laisser aux propriétaires immobiliers surendettés un budget inférieur à la quotité insaisissable (en principe, le minimum légal) afin de leur permettre de procéder à des remboursements d'un montant suffisant pour éviter la cession de la résidence principale. Des mesures favorisant le maintien dans leur logement des personnes surendettées locataires ont également été inspirées par les rapports d'activité. Elles concernent notamment les signataires de protocoles de cohésion sociale, qui pourront se maintenir dans les lieux tout en bénéficiant de la procédure de surendettement à l'issue de laquelle les mesures adoptées par la commission se substitueront d'office au protocole qu'ils avaient antérieurement signé ;
- **faciliter l'accompagnement social** des personnes surendettées qui en ont besoin, comme cela a souvent été demandé par les commissions.

La nécessaire recherche d'une meilleure coordination entre le dispositif du surendettement et les dispositions relatives au logement

Maintien du logement pour les débiteurs propriétaires de leur résidence principale

Les rapports d'activité de certaines commissions de surendettement font apparaître que la limitation actuelle des plans à 96 mois peut entraîner la vente du logement de débiteurs propriétaires de leur résidence principale, alors que l'allongement de la durée de la mesure de surendettement pour apurer l'intégralité des dettes figurant au dossier au-delà de la limite maximale, lorsque les débiteurs ont une capacité de remboursement suffisante, permettrait, dans certains cas, d'éviter la vente de la résidence principale.

Rétablissement de toutes les aides au logement à compter de la décision de recevabilité

Le rétablissement des aides au logement à compter de la recevabilité du dossier de surendettement par les caisses d'allocations familiales ne semble pas toujours effectif ni automatique.

Mesure de rétablissement personnel et effacement de la dette locative

D'une part, quelques commissions constatent une augmentation des contestations des décisions de rétablissement personnel, notamment de la part de bailleurs privés et de certains organismes publics, dans l'objectif de bénéficier d'un traitement spécifique de la dette locative dans le cadre d'une mesure de rétablissement personnel.

D'autre part, d'autres rapports relèvent les difficultés rencontrées par certains débiteurs locataires à la suite d'une mesure de rétablissement personnel et de l'effacement de la dette impayée de loyer. En effet, ceux-ci peuvent faire l'objet de procédures d'expulsion une fois la mesure de rétablissement personnel prononcée et éprouver des difficultés à obtenir un nouveau bail, ce qui crée un risque d'exclusion sociale des personnes concernées.

Recherche de l'amélioration de la prévention des expulsions locatives

Quelques commissions proposent d'assouplir les règles de communication avec les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), afin d'améliorer la coordination entre les différents dispositifs existants.

La création d'un correspondant de la CCAPEX auprès de la commission de surendettement pourrait conduire à l'amélioration de la prévention des expulsions et au renforcement de la protection des locataires.

Privilégier un accompagnement des personnes surendettées au dépôt et à la mise en place des mesures de surendettement

Comme cela a été souligné les années précédentes, il est relevé que certaines situations complexes nécessiteraient un accompagnement social adapté dès le dépôt du dossier, notamment une aide à sa constitution. Il est également souligné dans les rapports qu'un suivi social serait nécessaire lors des premiers mois de mise en œuvre des mesures, afin de renforcer la viabilité de ces mesures et de limiter le risque d'un nouveau dépôt de dossier non justifié.

La nécessité de poursuivre le dialogue avec les créanciers

Certaines difficultés relevées l'année précédente dans les rapports des commissions sont à nouveau signalées :

- quelques cas de non-respect de la suspension du remboursement des créances nées antérieurement à la recevabilité, qui se manifestent par la poursuite des prélèvements et la difficulté pour les débiteurs d'obtenir la restitution des sommes prélevées ;
- des demandes récurrentes de la part d'établissements de crédit pour obtenir des mensualités « de contact »², pourtant désormais proscrites par les dispositions réglementaires ;
- l'absence d'information des agents chargés d'actions de recouvrement (notamment des huissiers) sur la recevabilité du dossier par les créanciers qui les ont chargés de ces actions, ce qui conduit au maintien des poursuites à l'encontre du débiteur après la recevabilité.

Quelques commissions signalent la difficulté rencontrée dans le traitement des créances qui ont fait l'objet de cessions en cours de procédure. Ces pratiques semblent se développer. Souvent ignorées par les débiteurs et les commissions, elles complexifient le traitement des dossiers et peuvent conduire à l'échec des mesures.

Certains rapports relèvent des cas de coupure de la fourniture de prestations telles que l'eau ou l'énergie, une fois la décision de rétablissement personnel validée par le juge.

Enfin, des commissions signalent la subsistance de difficultés marginales d'application de la norme professionnelle³ consacrée aux relations entre les banques et leurs clients surendettés. Sont ainsi parfois mentionnées des prises de rendez-vous au-delà du délai défini par la norme professionnelle, des cas de clôture ou de blocage du compte après la mesure de surendettement ou encore certaines réticences concernant la délivrance de moyens de paiement adaptés à la situation financière du client surendetté (difficulté d'obtention d'une carte de paiement à autorisation systématique, par exemple).

Des différences d'interprétation des textes demeurent

Certaines personnes surendettées relèvent, en raison de leur statut professionnel, des procédures collectives, régies par le *Code de commerce*, et ne peuvent donc pas bénéficier de la procédure de surendettement alors même que leur situation présente un endettement personnel. Or, il arrive que ces personnes physiques se voient également refuser la mise en oeuvre de la procédure collective par le tribunal de commerce en raison de l'absence de dettes professionnelles. Le même constat peut également être observé pour les personnes physiques ayant cessé leur activité avec des dettes sociales (Régime social des indépendants) qui sont considérées comme des dettes professionnelles dans le cadre de la procédure de surendettement et comme des dettes personnelles par le tribunal de commerce dans le cadre de la procédure collective.

Enfin, des difficultés sont parfois soulevées concernant les relations avec les tiers à la procédure, notamment les avocats et les notaires. En effet, les textes contraignent les commissions et leurs secrétariats à une confidentialité vis-à-vis de ces professionnels, ce qui peut entraîner des incompréhensions et des difficultés dans le traitement des dossiers.

² Mensualités de très faible montant (moins de 10 euros) dont l'objet premier n'est pas le remboursement de la dette mais le suivi du débiteur par le créancier.

³ Arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les banques et leurs clients surendettés.

Table des illustrations

Tableaux

Principaux indicateurs économiques pour les BRICS (2012-2013)	12
Le PIB français et ses composantes	19
Croissance annuelle moyenne des parts de marché des principaux exportateurs mondiaux et décomposition de leur croissance	20
Évolution des agrégats monétaires dans la zone euro et en France	24
Placements financiers des ménages français	27
Opinions de la Commission européenne sur les projets de plans budgétaires	40
Chiffres clés de la cotation Banque de France	56
La fabrication des billets en 2012 et 2013	65
Monnaie fiduciaire – données clés 2013	66
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments de la Banque	93
Réduction des émissions de CO ₂	93
Équilibre financier	101
Ressources fiduciaires	101
Position nette vis-à-vis de l'Eurosystème	103
Or et devises	103
Les autres actifs en euros	104
Les opérations avec la clientèle institutionnelle	104
Fonds propres et divers	105
Le produit net des activités	106
Les charges d'exploitation	106
Le résultat	107
Bilan au 31 décembre 2013	108
Compte de résultat de l'exercice 2013	109
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le Fonds monétaire international)	113
Relations avec le Fonds monétaire international	114
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	
dans le cadre des opérations de politique monétaire	115
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	
dans le cadre des opérations de politique monétaire	116
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	116
Créances en euros émises par des résidents de la zone euro	117
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	118
Créance sur la Banque centrale européenne au titre des avoirs de réserve transférés	118
Autres créances sur l'Eurosystème	118
Autres actifs financiers en euros et en devises	119
Portefeuilles-titres	119
Divers	119
Valeurs immobilisées au 31 décembre 2013	120
Capital souscrit et capital libéré	120
Part de la Banque de France dans le capital de la Banque centrale européenne	121
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	122
Engagements en euros envers l'Eurosystème	122
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	122
Opérations bancaires	123
Divers – passif	123
Provisions pour risques et charges	123

Table des illustrations

Comptes de réévaluation	124
Capital, réserves et report à nouveau	124
Montant notionnel des instruments financiers à terme	124
Montants des devises à recevoir et à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle	125
Les engagements de retraite et leur financement	127
Produit net d'intérêt	128
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	128
Produit des actions et des titres de participation	129
Net des autres produits et charges	129
Frais de personnel et charges assimilées	130
Impôt sur les bénéfices	130
Rémunération des organes de direction	130
Bilan combiné au 31 décembre 2013	133
Compte de résultat combiné de l'exercice 2013	134
Créances et dettes d'impôts différés	135

Graphiques

Croissance du PIB dans les économies émergentes	12
Évolution du commerce mondial	13
Évolution des taux souverains à 10 ans	15
<i>Spreads</i> des taux des titres publics contre Allemagne depuis 2010	15
Taux de change nominal effectif	15
Indices boursiers	16
Cours du <i>Brent</i>	17
Indices des prix des métaux et des matières premières agricoles	17
Évolutions des portefeuilles de gestionnaires d'actif à destination des émergents	17
Évolution du taux de change nominal par rapport au dollar au cours de l'année 2013	18
Décomposition de la croissance des parts de marché de la France en deux effets structurels (spécialisations géographique et sectorielle) et un effet performance exportatrice	21
Indice des prix à la consommation harmonisé	22
Évolution sur un an du SHBO, du SMB, du SMPT et de l'IPC	22
Évolution de la rémunération réelle par employé	23
Crédits aux SNF corrigés de la titrisation, France	25
Endettement des SNF par instrument, France	25
Ensemble des crédits mobilisés	27
Crédits mobilisés et mobilisables	27
Taux directeurs de l'Eurosystème	29
Taux anticipés tirés des swaps de taux	30
Composition par terme de l'encours de refinancement auprès des banques centrales de l'Eurosystème	31
Évolution du refinancement Eurosystème et de l'excédent de liquidité depuis 2007	33
Évolution du solde brut Target au sein de l'Eurosystème depuis 2007	34
Ratio <i>Core equity Tier 1</i> d'un échantillon de banques de la zone euro	35
Déficits publics	37
Dette publique	37
Évolution du nombre de dossiers déposés auprès des commissions	59

Thématiques dans les projets de recherche	62
Taux de croissance des émissions nettes de billets	65
Flux de billets aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM	66
Répartition de l'effectif total par tranche d'âge	83
Évolution de l'effectif total	83
Répartition par domaine d'activités	84
Évolution des consommations d'énergie des bâtiments (hors activité industrielle et secteur informatique)	94
Part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité	94
Déplacements professionnels	94
Déplacements domicile/travail	95
Évolution des consommations d'eau de l'exploitation (hors activité industrielle)	95
Évolution des émissions de CO ₂ des postes énergie et déplacements	96
Encours des billets en euros mis en circulation par l'Eurosystème	102
Octrois et reprises de liquidités par la Banque de France	102
Cours de l'once d'or	103
Versements à l'État	107

Schémas

Carte stratégique de la Banque de France	45
La titrisation des créances privées	64
Le Conseil général et le Comité d'audit	79
Parc automobile de la Banque : évolution du taux d'émission des véhicules achetés	95

